

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

- Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité
- Introduction

Plus de trois milliards et demi de dollars! Voilà ce que nous coûte annuellement, au bas mot, la criminalité au Québec. Près de deux milliards et demi sont destinés au fonctionnement des prisons, de la police et du système de justice pénale. Un autre milliard, au moins, est consacré à l'embauche de services privés de sécurité.

Ce ne sont là que quelques chiffres apparents, dont la comptabilisation est relativement facile. Si nous devons ajouter les pertes matérielles des victimes, les primes d'assurance, les frais médicaux, les dépenses pour des systèmes domestiques de protection et tous les autres frais cachés, par combien devrions-nous multiplier cette somme?

De toute façon, nous n'aurions encore qu'une faible image des coûts engendrés par la criminalité. Comment quantifier la peur, les vies détruites et les réactions de vengeance? De quelle façon mesurer les conséquences de la méfiance qui s'installe et mine les rapports sociaux? Quelles sont les relations entre la criminalité, la détérioration des villes et le développement économique?

L'augmentation de la criminalité suscite donc, avec raison, une inquiétude grandissante au sujet de la qualité de la vie et du développement futur de notre société. Pour plusieurs d'entre nous, la violence paraît omniprésente et la protection des personnes et des biens toujours plus difficiles à assurer. À tort ou à raison, la peur devient le lot quotidien d'un nombre croissant de nos concitoyennes et concitoyens.

Cependant, nos outils d'analyse de la criminalité s'affinent, notre compréhension des facteurs qui la favorisent progresse, de nouvelles approches voient le jour et les expériences axées sur la prévention deviennent de plus en plus fréquentes.

Dans ce contexte, le mandat confié par le ministre de la Sécurité publique à la Table ronde sur la prévention de la criminalité prend une double signification. D'une part, il témoigne de nos insuccès à contenir la criminalité et l'insécurité qu'elle engendre. Mais d'autre part, il mise sur le

formidable espoir qu'a fait naître, ces dernières années, la conscience accrue de la possibilité et de la nécessité d'agir plus efficacement et à moindre coût, avant que le mal ne soit fait.

Liens pertinents

- Section I : [Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- Section II : [La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- Section III : [Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-03-18 18:08

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

🔍 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

▶ Impression facile!

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Monsieur Claude Ryan
Ministre de la Sécurité publique

Monsieur le ministre,

En août 1992, vous mettiez sur pied une Table ronde sur la prévention de la criminalité et me demandiez d'en présider les travaux. En vous remettant le présent rapport « **Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention** », accompagné du sommaire, je suis heureux de m'associer aux membres de la Table ronde pour vous dire « mission accomplie ». Pour ce faire, la démarche entreprise a mobilisé, durant plus de huit mois, un nombre important et représentatif de partenaires qui travaillent quotidiennement dans le domaine de la prévention. Lors de la réunion du 26 avril dernier, les membres présents de la Table ronde ont adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« Conformément au mandat reçu, à savoir « *fournir au ministre de la Sécurité publique des éléments de réflexion et des suggestions concrètes en vue de l'élaboration d'une politique relative à la prévention de la criminalité en accord avec les responsabilités confiées au ministre par la loi sur le sujet* », le contenu du rapport intitulé « **Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention** » est approuvé comme étant représentatif des opinions retenues et du consensus développé lors de nos travaux. »

Après avoir consacré beaucoup de bonne volonté et d'efforts à cette démarche de mobilisation et de réflexion, les membres de la Table ronde et la population québécoise entretiennent des attentes élevées à l'égard de la mise en place d'une politique gouvernementale de prévention de la criminalité. Il s'agit là d'une question urgente et essentielle au développement harmonieux et sécuritaire de notre société. En agissant à ce niveau, le gouvernement contribuera, avec tous ses partenaires, à l'amélioration de la qualité de vie de chacun d'entre nous.

Si les membres de la Table ronde ont participé avec enthousiasme et ouverture à ce groupe de travail, en y partageant connaissances et

expériences, c'est qu'ils sont profondément convaincus que la qualité de vie de chaque concitoyenne et concitoyen du Québec est profondément affectée par la présence de la criminalité, plus particulièrement par celle de la violence, et par le sentiment d'insécurité au sein de notre société. Dans ce contexte, il nous apparaît évident que la prévention de la criminalité exige, d'abord et avant tout, la conviction que nous en sommes tous responsables et devons y contribuer chacun à notre façon. De plus, elle constitue essentiellement une affaire de partenariat qui exige, entre autres, la concertation et l'action complémentaire de nombreux ministères du gouvernement québécois, des municipalités, des milieux policiers, des organismes communautaires et des citoyens. Voilà un défi de société qui interpelle notre sens des responsabilités collectives et celui de la solidarité.

Comme le lecteur pourra le constater en consultant la liste des personnes qui ont participé aux travaux de la Table ronde, liste annexée au présent rapport ([annexe I](#)), il est intéressant de noter que chacun a pu y apporter une contribution originale. Malgré qu'ils n'étaient pas mandatés pour parler précisément au nom de l'organisme qui les avait délégués, je désire souligner, comme président de la Table ronde, que la diversité de leur origine et de leur expérience de même que leur intérêt pour la prévention de la criminalité ont contribué considérablement au caractère enrichissant de nos discussions et à la vision commune que nous avons développée sur ce sujet.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de rendre un hommage bien mérité à tous les membres de la Table ronde pour l'excellence de leur travail et pour leur collaboration exceptionnelle que j'ai grandement appréciées. Sans leur disponibilité constante et leur volonté de dégager le consensus le plus large possible, le mandat que vous nous aviez confié n'aurait pu être atteint dans un climat aussi positif que celui qui a présidé à nos échanges. Un merci très sincère à chaque membre de la Table ronde.

Je voudrais également souligner la qualité du travail et de la collaboration du secrétaire de la Table ronde, monsieur Michel Patenaude, de même que celle de tous les membres de l'équipe (dont les noms apparaissent également à l'[annexe I](#)) qui nous ont appuyés avec une ouverture et une disponibilité remarquables. Sans cette équipe dévouée, il ne nous aurait certes pas été possible de réaliser notre mandat avec autant de célérité et d'efficacité.

Si notre travail de réflexion est maintenant terminé, il est certain que nous serons intéressés et attentifs aux mesures concrètes que vous prendrez, à titre de ministre responsable de la Sécurité publique, pour doter le Québec d'une politique fortement souhaitée, voire incontournable, en prévention de la criminalité. Dans ce contexte rempli d'espoir, je puis vous assurer, au nom de tous les membres de la Table ronde, que vous pourrez compter sur notre appui et notre collaboration.

Yvan Bordeleau
Député de l'Acadie

Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité

Ministère | Alcool, courses et jeux | Coroner | Criminalité et prévention
Déontologie policière | Détention et réinsertion | Incendie | Police et sécurité privée
Sciences judiciaires et médecine légale | Sécurité civile

Déclaration de services aux citoyens | Politique de confidentialité | Réalisation



© Gouvernement du Québec, 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

Introduction

1. Le mandat et le fonctionnement de la Table ronde
2. Une démarche appuyée par de nombreux événements
3. L'approche retenue par la Table ronde

1. Le mandat et le fonctionnement de la Table ronde

Jugeant qu'il était devenu nécessaire et urgent de faire le point sur ces questions et de rassembler les forces vives, le ministre de la Sécurité publique, monsieur Claude Ryan, annonçait, en février 1992, lors de la conclusion du Sommet de la Justice, son intention de constituer une Table sur la prévention de la criminalité. À la suite de rencontres préliminaires et de consultations, la Table ronde fut mise sur pied en août 1992.

Elle regroupe les représentants d'une quarantaine d'organismes, tous engagés de diverses façons dans la prévention de la criminalité : municipalités, organismes communautaires et scolaires, universités, services de police, syndicats policiers, organismes gouvernementaux et directions ministérielles. La liste complète des membres de la Table ronde est présentée à l'[annexe I](#).

Par ailleurs, en accord avec les précisions apportées par le ministre de la Sécurité publique :

« Le mandat de la Table ronde est de fournir au ministre de la Sécurité publique des éléments de réflexion et des suggestions concrètes en vue de l'élaboration d'une politique relative à la prévention de la criminalité en accord avec les responsabilités confiées au ministre par la loi à ce sujet.

Dans son travail, la Table ronde devra s'inspirer de principes et d'orientations reconnus. Il est important, par exemple, d'aborder la prévention de la criminalité en faisant ressortir les approches communautaires et multi-sectorielle, en tenant compte de certaines problématiques particulières telles que la sécurité des femmes, des enfants et des personnes âgées, la question interculturelle, les polytoxicomanies et la criminalité urbaine. Les principes établis dans la Déclaration de Montréal devront aussi être considérés.

À cette fin, la Table devra notamment :

- 1. Identifier les besoins en matière de prévention de la criminalité, en tenant compte des particularités des milieux et des régions;*
- 2. Faire l'inventaire et l'appréciation du travail accompli par les divers intervenants, en particulier ceux qui oeuvrent dans le champ de compétence du ministère de la Sécurité publique;*
- 3. Identifier les causes de la criminalité dans la perspective d'une intervention préventive éventuelle;*
- 4. Recueillir l'avis des spécialistes et examiner les orientations et les expériences faites ailleurs dans le but de découvrir les facteurs qui favorisent l'implantation de programmes de prévention et ceux qui nuisent à un tel développement;*
- 5. Identifier la contribution attendue des intervenants oeuvrant dans le champ de compétence du ministère de la Sécurité publique.*

Parmi les intervenants dont la contribution pourra être examinée, soulignons :

- la Direction générale de la sécurité et de la prévention;*
- les corps de police;*
- les Services correctionnels et la Commission québécoise des libérations conditionnelles;*
- les organismes bénévoles et communautaires;*
- les comités régionaux de prévention du crime;*
- l'Institut de police du Québec et les établissements d'enseignement dispensant une formation en criminologie et en techniques policières;*

6. Identifier aussi la contribution attendue d'intervenants dont l'action ne relève pas directement du ministère de la Sécurité publique, mais dont le rôle est jugé indispensable.

Parmi ceux-ci, soulignons à titre d'exemple :

- la famille;*
- les commissions scolaires et les institutions d'enseignement;*
- les organismes bénévoles et communautaires à vocation sociale;*
- les entreprises, incluant les assureurs;*
- les municipalités, notamment Montréal;*
- les médias;*
- le ministère de l'Éducation*
- le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science;*
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;*

- le ministère de la Justice;
- le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration;
- le ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle;

7. Identifier les modes d'intervention à privilégier dans la mise au point d'une politique;

8. Identifier la nature et les fonctions éventuelles des structures particulières qui pourraient être requises pour assurer la stabilité, la continuité, l'efficacité et l'harmonisation de l'action, aux plans provincial, régional et municipal.

(Québec, ministre de la Sécurité publique, 1992)

(Haut de la page)

Afin de réaliser son mandat à l'intérieur de l'échéancier prévu et d'alléger son fonctionnement, la Table ronde s'est dotée d'un comité exécutif veillant à l'ordonnancement et à la préparation des travaux. Elle a aussi créé des sous-comités responsables de questions spécifiques. Enfin, elle a pu compter sur la collaboration de la Direction générale de la sécurité et de la prévention dont le personnel a assumé les tâches reliées au secrétariat et à la préparation de ce rapport.

Les sources documentaires dont a profité la Table ronde au cours de ses travaux sont nombreuses et variées. Afin d'obtenir l'opinion du plus grand nombre de citoyens et d'organismes, elle a procédé à des consultations. Douze mémoires lui ont été remis par autant d'organismes ou d'individus dont la liste apparaît à l'annexe II. Des représentants de la Table ronde ont participé à cinq rencontres régionales en Mauricie, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Outaouais, à Laval-Laurentides-Lanaudière et en Montérégie. Ces activités régionales avaient été organisées par les comités régionaux de prévention de la criminalité à la demande de la Table ronde, et elles ont toutes connu un vif succès. À l'occasion de la Semaine de la prévention 1992, près de 1 500 personnes ont fait savoir leur point de vue en répondant à un questionnaire paru dans un publi-reportage. Enfin, tous les membres de la Table ronde ont eu l'occasion de formuler leurs observations par écrit.

La Table ronde a aussi pu consulter une documentation scientifique volumineuse, les résultats de sondages d'opinion, des rapports ministériels, de même que des rapports de gouvernements étrangers et d'instances internationales. Ces sources seront utilisées tout au long du document. La Table ronde a en outre profité de l'expertise inestimable et diversifiée de chacun de ses membres.

(Haut de la page)

Liens pertinents

- Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité
- Introduction
- Section I : Un portrait de la criminalité au Québec
- Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité
- Section III : Des actions à entreprendre
- Conclusion
- Annexes
- Bibliographie

 2002-03-19 16:03

Ministère | Alcool, courses et jeux | Coroner | Criminalité et prévention
Déontologie policière | Détention et réinsertion | Incendie | Police et sécurité privée
Sciences judiciaires et médecine légale | Sécurité civile

Déclaration de services aux citoyens | Politique de confidentialité | Réalisation



© Gouvernement du Québec, 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

Introduction

1. Le mandat et le fonctionnement de la Table ronde
2. Une démarche appuyée par de nombreux événements
 - 2.1 Au niveau international
 - 2.2 Au Canada
 - 2.3 Au Québec
3. L'approche retenue par la Table ronde

2. Une démarche appuyée par de nombreux événements

Afin de mieux situer le contexte de sa démarche, la Table ronde tient à souligner certains événements qui, ici et ailleurs, ont appuyé la réalisation de son mandat et orienté sa réflexion.

De façon très générale, l'intérêt croissant pour la prévention de la criminalité profite des succès de ce type d'approche dans d'autres domaines, comme l'environnement et la santé. La conscience accrue des risques de torts irréparables et l'obligation d'utiliser nos ressources avec plus d'efficacité sont parmi les facteurs qui ont contribué à nous convaincre de la nécessité et des avantages d'anticiper les problèmes et de les prévenir. L'évolution de la prévention de la criminalité se situe indéniablement dans ce courant qui a pris beaucoup d'ampleur depuis quelques décennies et dont, par exemple, témoignent éloquentement le développement fulgurant du Réseau québécois de villes et villages en santé ainsi que la récente Politique de la santé du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

2.1 Au niveau international

Les réalisations de nombreux pays ont retenu l'attention de la Table ronde. Soulignons d'abord la Politique française de la ville et la collaboration qu'elle a suscitée avec les conseils communaux de prévention et de sécurité urbaine. L'Angleterre a aussi très largement contribué à développer le domaine de la prévention par la réduction des occasions de délits. La Suède et les Pays-Bas sont connus pour leurs efforts dans le domaine de la recherche et de l'évaluation des stratégies de développement social et pour le statut juridique qu'ils accordent à la

prévention de la criminalité. Ces expériences constituent des sources importantes d'inspiration qui seront abordées beaucoup plus en détail dans un chapitre ultérieur.

Il importe aussi de rappeler certains événements d'envergure internationale dont l'influence est déterminante. En 1989, sous l'égide de la Fédération canadienne des municipalités, du Forum des collectivités territoriales européennes pour la sécurité urbaine et de la Conférence des maires des États-Unis, se tenait la Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain, dorénavant mieux connue sous le nom de Conférence de Montréal. La déclaration finale de cette conférence est citée en entier à l'annexe III, en raison de son impact majeur et toujours actuel sur la prévention de la criminalité.

Le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, en 1990, reprenait à son compte la Déclaration de Montréal.

À Paris, en 1991, la Conférence internationale sur la sécurité, les drogues et la prévention de la délinquance en milieu urbain poursuivaient dans la voie tracée par Montréal et l'ONU et approfondissait les conditions de mise en oeuvre des orientations qui y avaient été développées. Cette conférence appuyait, en outre, le projet de création, à Montréal, d'un Centre international de prévention de la criminalité.

Enfin, peu après la Conférence de Paris, lors du Sommet de Versailles, les ministres de la Justice des pays membres de l'ONU reconnaissaient que la prévention de la criminalité devait constituer l'une des trois priorités de cet organisme.

(Haut de la page)

2.2 Au Canada

De nombreux événements, au Canada, ont stimulé la prévention de la criminalité. Notons la très importante contribution de la Fédération canadienne des municipalités et le travail incessant de l'Association canadienne de justice pénale. Rappelons, en outre, les initiatives du Solliciteur général du Canada, qui lançait, il y a une douzaine d'années, la Semaine nationale de la prévention de la criminalité, et qui instituait le prix du Solliciteur général en reconnaissance des réalisations des organismes et des individus dans ce domaine.

En mars 1993, le ministre de la Justice du Canada convoquait à Toronto plus de 250 représentants d'organismes concernés par la criminalité afin de jeter les bases d'une politique nationale de prévention et de sécurité. Le gouvernement du Québec a collaboré activement à cette rencontre.

Mais l'événement majeur récent a sans doute été le dépôt du rapport du Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général, présidé par le Dr

Robert Horner et portant sur la prévention du crime au Canada. Après avoir entendu plus de 100 témoins, le Comité recommande notamment l'élaboration d'une politique de prévention de la criminalité dans un esprit de concertation des instances fédérale, provinciales et municipales; il souhaite l'établissement d'un Conseil national de prévention du crime et d'un Centre international de prévention; il suggère que d'ici cinq ans, 5 % du budget fédéral affecté au système de justice pénale soient consacrés à la prévention; enfin, il estime que la volonté du Parlement de prévenir la criminalité doit être clairement exprimée par des principes insérés dans les lois touchées.

(Haut de la page)

2.3 Au Québec

Principalement depuis une dizaine d'années, de nombreuses étapes ont été franchies en prévention de la criminalité au Québec. Les événements que nous allons relater brièvement constituent des moments significatifs de cette évolution de la prévention au Québec, mais ils sont loin d'en retracer l'histoire complète.

Dès 1971, des comités de prévention du crime ont été créés dans les régions administratives du Québec. Alors composés uniquement de policiers, ces comités ont graduellement attiré des citoyens de tous les secteurs de la société. D'abord centrés sur une plus grande efficacité des opérations policières, ils se sont ensuite tournés vers l'expérimentation de programmes de prévention et ont suscité une participation plus grande des municipalités, des organismes communautaires et des individus à la prévention de la criminalité.

Les comités régionaux ainsi que de très nombreux organismes communautaires ont joué un rôle essentiel dans la poursuite d'une réflexion québécoise à ce sujet, notamment en contribuant au développement d'une sensibilité accrue des instances gouvernementales à l'approche préventive.

Ainsi, dès 1985, la question était officiellement à l'ordre du jour au ministère de la Justice. Un bilan des activités des directions de ce Ministère était déposé et on pouvait y lire, dans une lettre de transmission adressée au sous-ministre : « *.l'avenir de l'administration de la justice est lié au développement de la prévention et vous avez manifesté la volonté que le Conseil pense à développer une politique ministérielle de prévention.* ». (Québec, ministère de la Justice, 1985 a)

Cette volonté allait être poursuivie par le Solliciteur général, monsieur Herbert Marx, en 1988, soutenue par un important document d'analyse de la criminalité québécoise et de réflexion sur la prévention et ses conditions de succès, une tournée de consultation devait conduire le ministre dans 11 villes du Québec. (Québec, ministère du Solliciteur général, 1988). À l'issue de cette tournée, le ministre s'engagea à proposer une politique ministérielle. Il affirma également que des ressources financières additionnelles devraient être consacrées à la prévention, que l'expertise et

l'évaluation des programmes de prévention seraient développées, et que des mesures visant à inciter les municipalités et tous les acteurs sociaux à se concerter et à s'engager davantage seraient prises.

Un premier projet de politique, le rapport Bérubé, fut remis en septembre 1990 au ministre de la Sécurité publique, monsieur Sam Elkas, (Québec, ministère de la Sécurité publique, 1990 a). Essentiellement, ce projet de politique confiait au Ministère la responsabilité de promouvoir la prévention, d'agir en concertation avec ses partenaires, d'assurer la recherche et le développement et de coordonner les actions. Monsieur Claude Ryan, actuel ministre de la Sécurité publique, devait remplacer monsieur Elkas avant que celui-ci ne fasse connaître sa position sur ce sujet.

En avril 1990, la Direction de la prévention de la criminalité voyait le jour et recevait notamment le mandat d'accueillir un centre de documentation et de favoriser la concertation de tous les secteurs de la société. Les efforts de cette nouvelle direction allaient, entre autres, donner lieu au premier colloque des partenaires en prévention de la criminalité, tenu à Saint-Hyacinthe, les 18 et 19 octobre 1991. La Fédération des comités régionaux de prévention de la criminalité, Tandem Montréal, le Réseau québécois de villes et villages en santé, l'Association des directeurs de police et pompiers du Québec, la Société de criminologie du Québec, le Conseil québécois du commerce de détail, le Solliciteur général du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec en étaient les co-organisateurs. Plus de 300 personnes de tous les milieux et de toutes les régions du Québec y ont participé. Le thème de ce colloque portait justement sur la nécessité et les conditions du partenariat en matière de prévention de la criminalité.

Entre-temps, un événement majeur, la tenue du Sommet de la Justice en février 1992, se préparait. La question de la prévention de la criminalité comptait parmi les problématiques qui allaient y être abordées. Parmi les recommandations issues du Sommet de la Justice, le ministre de la Sécurité publique a eu l'occasion de commenter celle concernant l'adoption d'une politique de la prévention. En substance, le message du ministre était clair : il désirait doter son Ministère d'une politique concrète et réaliste, appuyé sur une connaissance des causes de la criminalité et des expériences les plus fécondes. Il était, de plus, disposé à constituer une table ronde dont le mandat serait de proposer un bilan du cheminement poursuivi ces dernières années et de faire des recommandations. Ce qui fut fait, le présent rapport en est l'aboutissement.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)

- Conclusion
- Annexes
- Bibliographie



2002-03-19 16:04

Ministère | Alcool, courses et jeux | Coroner | Criminalité et prévention
Déontologie policière | Détention et réinsertion | Incendie | Police et sécurité privée
Sciences judiciaires et médecine légale | Sécurité civile

Déclaration de services aux citoyens | Politique de confidentialité | Réalisation



© Gouvernement du Québec, 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

Introduction

1. Le mandat et le fonctionnement de la Table ronde
2. Une démarche appuyée par de nombreux événements
3. L'approche retenue par la Table ronde
 - 3.1 Il faut mieux comprendre la criminalité
 - 3.2 La prévention est la réponse la mieux adaptée
 - 3.3 La qualité de la vie est le véritable objectif

3. L'approche retenue par la Table ronde

C'est forte de cet immense appui que la Table ronde a pu amorcer sa propre réflexion et la développer dans le cadre général que nous exposons rapidement ici.

3.1 Il faut mieux comprendre la criminalité

Bien que le Québec se compare avantageusement aux autres provinces du Canada et que sa criminalité soit de beaucoup inférieure à celle de ses voisins américains, il n'y a pas de quoi se réjouir. Particulièrement depuis les années soixante, les taux officiels de la criminalité (ceux qui sont enregistrés dans les statistiques policières) ont augmenté de façon consternante. Depuis 1974 seulement, ils ont doublé. Malgré une période d'accalmie durant une partie de la décennie 1980, certains chiffres des récentes années font craindre une recrudescence. Phénomène particulièrement inquiétant, les données officielles concernant la violence contre les personnes n'ont jamais cessé d'augmenter et ont presque décuplé depuis 1962.

Les études de victimisation et de délinquance auto-révélee nous apprennent que, globalement, près des deux tiers des crimes ne sont jamais déclarés à la police. Bien que cette proportion varie beaucoup selon le type de délit, il est indéniable que les statistiques officielles de la criminalité sous-estiment son incidence réelle, particulièrement en ce qui concerne les délits tels que les agressions sexuelles, la violence conjugale, les larcins ou le vandalisme.

Ces mêmes études nous permettent aussi de réaliser que l'augmentation réelle de la criminalité ne correspond pas toujours à celle des statistiques officielles. Ainsi, la hausse de la violence contre les personnes, bien qu'incontestable, serait beaucoup moins rapide que semblent l'indiquer les données officielles. Une intolérance croissante de la population à l'égard de la violence et la conscience de son caractère inacceptable feraient considérablement augmenter les dénonciations, plus rapidement que la violence elle-même ne croît.

À l'inverse, on pourrait aussi soupçonner que certains délits comme les fraudes économiques augmentent plus rapidement que ne nous le laissent deviner les statistiques officielles.

Quoi qu'il en soit de la réalité objective de la criminalité et de la difficulté de l'appréhender avec justesse, nous devons constater qu'elle a aussi une réalité subjective. Le sentiment d'insécurité qu'elle fait naître est de plus en plus palpable dans la population en général et, plus particulièrement, chez les personnes âgées, chez les femmes et dans certains quartiers. Que cette peur soit justifiée ou exagérée ne change rien à l'affaire. Elle est ressentie, elle augmente, et elle dégrade la qualité de vie de notre société.

Les conséquences de la criminalité ne se mesurent donc pas seulement en termes économiques. Bien que les coûts financiers directs et indirects que nous impose la criminalité soient déjà énormes, ses coûts sociaux le sont peut-être davantage encore. Les habitudes de vie se modifient à notre insu, on évite de sortir de chez soi et on s'y barricade, la méfiance et l'isolement s'installent, des quartiers se détériorent et sont abandonnés, le développement économique, touristique et culturel y stagne ou y régresse. Ces conséquences sont parfaitement visibles dans certaines villes américaines et commencent à être observées ici même, dans certains quartiers de nos grandes villes où l'exode urbain est de plus en plus marqué.

Alors que nous avons accompli des progrès remarquables, par exemple sur les plans de la santé et de l'éducation, nous devons constater notre insuccès à contenir la criminalité et la violence. Notre volonté de conserver toute leur valeur à ces acquis exigera dorénavant que nous accordions une priorité élevée à la satisfaction d'un autre droit fondamental : celui de vivre en sécurité.

(Haut de la page)

3.2 La prévention est la réponse la mieux adaptée

Un constat inquiétant accompagne l'évolution qui vient d'être brossée à grands traits et qui sera traitée plus en détail dans des chapitres subséquents. Bien que leurs effectifs soient demeurés relativement stables depuis 1975, l'augmentation très importante des coûts des services de police, particulièrement dans les années 1980, et le recours marqué à la judiciarisation et à l'incarcération n'ont pas réussi à contenir la criminalité et la violence, ni à redonner aux gens le sentiment de sécurité auquel ils

aspirent. On pourrait avancer que la situation serait bien pire encore n'eût été de ces mesures. On pourrait aussi prétendre que la solution doit continuer d'emprunter cette voie et qu'il suffirait d'y consacrer encore plus de ressources.

Nous sommes cependant en mesure d'évaluer l'insuccès de cette dernière approche, par exemple chez nos voisins américains. Les États-Unis ont doublé leurs effectifs policiers et quadruplé leurs services privés de sécurité depuis les 30 dernières années. Leur population carcérale a doublé durant les 10 dernières années et a atteint le taux record de 4 prisonniers par 1 000 habitants, ce qui est au moins quatre fois plus élevé que partout ailleurs en Occident. Ces mesures n'ont pourtant pas empêché les Américains de devoir faire face à des taux de violence trois fois plus élevés que dans les autres pays industrialisés, et de conserver par une marge importante le premier rang dans les taux généraux de délinquance.

Il devient évident que les mesures répressives et punitives peuvent uniquement réparer les pots cassés. Nous devons constater de plus que celles-ci n'ont aucune influence sur la majorité des facteurs responsables de la hausse de la criminalité. Si nous ne réussissons pas à agir sur ces facteurs, il faut craindre que la course ne devienne plus inégale encore, et la répression et les punitions davantage impuissantes.

La prévention réussie de la criminalité paraît tellement logique qu'il est facile de se convaincre des nombreux avantages à en tirer : économies dans les dépenses publiques, qualité de la vie, développement économique mieux assuré, tissu urbain plus enrichissant et sentiment accru de sécurité constitueraient des gains évidents. C'est une toute autre histoire que d'apprendre à faire de la prévention efficace. Celle-ci présente de nombreuses exigences : il faut découvrir les facteurs favorisant et causant la criminalité, choisir des priorités, trouver les moyens d'action appropriés, identifier les intervenants et engager les ressources.

Or, nos connaissances des causes de la criminalité demeurent mal assurées. Si nous avons pu relever de nombreux facteurs associés à la criminalité, ceux-ci sont de niveaux très différents et paraissent interreliés. Qu'ils soient de nature socio-économique, physique, idéologique, collective ou individuelle, aucun de ces facteurs n'est en soi une cause. Il n'y a pas « une cause » de la criminalité, mais un enchevêtrement de facteurs qui concourent à produire la criminalité, dans des proportions variables selon les circonstances. En conséquence, prévenir la criminalité oblige une foule d'acteurs à agir de façon variée, complémentaire et coordonnée.

On ne peut, pour ces raisons, se surprendre de la confusion qui entoure la notion même de prévention de la criminalité, de l'éclectisme des actions qu'elle parraine et du caractère hésitant des politiques qu'elle inspire.

La deuxième section de ce rapport risquera donc la périlleuse entreprise de recenser les principales idées et actions en ce domaine et d'y proposer un peu d'ordre.

3.3 La qualité de la vie est le véritable objectif

Comme c'était son mandat de le faire, la Table ronde s'est surtout attardée à explorer différents aspects de la criminalité et de sa prévention. Elle souhaiterait cependant, dans cette dernière partie du chapitre introductif, élargir quelque peu le débat et tenter de situer la prévention de la criminalité dans une perspective plus globale, celle de la sécurité publique comprise dans son sens de paix sociale.

De bons exemples nous dispensent souvent de raisonnements inutilement longs et complexes. Prenons celui que nous offre la médecine. Quand les médecins ont mieux compris les causes de certaines maladies, ils ont pu faire mieux que de traiter leurs patients déjà atteints ou combattre les épidémies par la quarantaine. Ils devinrent en mesure d'aider à prévenir ces maladies grâce à la promotion de mesures d'hygiène personnelle et publique ou grâce à des campagnes de vaccination. La prévention de la maladie venait de naître et ce fut un grand progrès pour l'humanité.

Mais nous savons aujourd'hui que tous les efforts de prévention de la maladie n'atteignent leur efficacité optimale que dans le cadre plus large d'une politique de la santé. Les définitions modernes de la santé dépassent la seule absence de maladie; on sait que pour être en santé, il ne suffit pas d'attaquer les virus ou de tenter de les prévenir, mais qu'il faut adopter toute une série d'habitudes de vie qui, au premier abord, ne semblent avoir aucun rapport avec la maladie. On découvre, en outre, que prendre la maladie pour seule cible, c'est se condamner à la voir nous rattraper au détour.

Il en va de même à l'égard de la criminalité. Grâce à notre meilleure compréhension des facteurs qui y sont associés, nous sommes dorénavant en mesure de travailler à prévenir la criminalité. Incontestablement, il s'agit là d'un immense progrès et nous devons tout mettre en œuvre pour en tirer profit. Mais sans doute devons-nous faire un pas de plus et nous donner une vision de société favorisant, dans toutes ses composantes, la sécurité publique.

Nous centrer sur la criminalité, c'est faire porter notre attention uniquement sur les individus plus susceptibles à nos yeux de devenir des criminels et sur les situations plus immédiatement favorables au crime. Cette approche est essentielle, mais si elle n'est pas renforcée par une vision plus large, le risque est grand d'être ainsi toujours en retard sur l'action de forces plus fondamentales.

Pour des raisons évidentes, le ministère de la Sécurité publique ne peut assumer seul toutes les tâches qu'exigerait une politique globale de la qualité de la vie. Cependant, à l'intérieur de cette politique globale, il a un rôle déterminant à jouer en ce qui regarde une politique de la sécurité publique.

En matière de santé, on a appris progressivement à dépasser la maladie et à faire appel à la responsabilité de chacun des citoyens, au delà même de l'apport pourtant indispensable des médecins et des hôpitaux. L'éducation a fait éclater les seules limites de l'apprentissage sur les bancs d'école pour répondre au besoin d'épanouissement de chaque individu. On sait que si les juges et les tribunaux font respecter les lois, ce sont les valeurs et les attitudes des citoyens qui fondent véritablement la justice.

Au delà de la présence et du travail indispensable des services policiers et correctionnels, le ministère de la Sécurité publique doit à son tour s'approprier à dépasser le monde limité de la criminalité. Avec l'ensemble de la population, il doit participer à l'acquisition de cet ingrédient essentiel à la vie sociale qu'est la sécurité publique.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-03-19 16:04

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- [Stratégies d'intervention](#)
- [Programmes de financement](#)
- [Projets subventionnés](#)
- [Semaine de la prévention](#)
- [Journées de formation](#)
- [Législation](#)
- [Publications](#)
- [Statistiques](#)
- [Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité](#)

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

 [Aide à la navigation](#)

 [Vous n'avez pas trouvé?](#)

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section I - Un portrait de la criminalité au Québec

 [Impression facile!](#)

 [Liens pertinents](#)

- Chapitre 1 : [Les tendances de la criminalité au Québec](#)
- Chapitre 2 : [Les coûts sociaux de la criminalité](#)
- Chapitre 3 : [Les facteurs associés à la criminalité](#)
- Chapitre 4 : [Les perceptions et les attentes de la population](#)
- Chapitre 5 : [La prévention de la criminalité](#)
- Chapitre 6 : [Une revue des expériences en prévention au Québec](#)
- Chapitre 7 : [Des leçons à tirer des expériences étrangères](#)
- Chapitre 8 : [Stratégies et recommandations](#)

L'analyse de la criminalité que nous proposons dans cette section vise plusieurs objectifs. D'une part, il est souhaitable de développer, autant que possible, une vision objective et partagée des tendances et de l'ampleur du phénomène de la criminalité. D'autre part, afin de donner leur véritable signification aux statistiques, il est nécessaire de reconnaître et de mesurer les conséquences de la criminalité dans notre société. De plus, nous devons dépasser le niveau de la simple observation et chercher à mieux comprendre les facteurs associés à la criminalité, notamment ceux ayant une influence sur ses manifestations et son incidence. Enfin, il est essentiel de comprendre les besoins et attentes que ce phénomène suscite dans la population. Notre capacité de motiver et d'unir les différents acteurs sociaux en prévention de la criminalité et de nous doter de stratégies efficaces repose en grande partie sur l'atteinte de ces objectifs.

La présente section proposera donc des éléments de réponse aux questions suivantes dans quatre chapitres distincts :

- Comment a évolué la criminalité au Québec dans les trente dernières années?
- Quelles sont les conséquences socio-économiques de la criminalité et quels impacts a-t-elle sur les finances publiques?
- Quels sont les principaux facteurs associés à la criminalité?
- Quelles sont les attentes et besoins qu'exprime la population confrontée à la criminalité?

Dans un domaine aussi complexe, il serait présomptueux d'affirmer avoir fait le tour complet de la question et trouvé des réponses définitives. La Table ronde a cependant eu l'occasion de consulter une documentation importante sur ces sujets, de profiter de l'expertise variée de ses membres

et de recevoir des mémoires et avis d'organismes intéressés au domaine. Pour ces raisons, elle est confiante de pouvoir présenter ici un portrait assez juste de la criminalité au Québec et de réussir à rendre compte adéquatement de l'état actuel de nos connaissances sur ses causes et ses conséquences.

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I: Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-03-19 16:05

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)

Québec 

© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques

- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section I - Un portrait de la criminalité au Québec

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

Chapitre 1 | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) |
[Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 1 : Les tendances de la criminalité au Québec

1. Les catégories des statistiques officielles
2. Les limites des statistiques officielles
 - 2.1 Des difficultés d'ordre technique
 - 2.2 La face cachée de la criminalité
 - 2.3 La présentation et l'interprétation des statistiques
3. L'évolution de la criminalité au Québec

Un crime est un geste que l'ensemble de la société réproouve et que les lois nous défendent de poser. On cherche généralement à punir son auteur dans l'espoir de décourager la récidive, de dissuader l'ensemble des citoyens et de les protéger.

Il arrive, cependant, que l'un de ces éléments soit absent ou en porte-à-faux. La loi prend parfois du retard sur la désapprobation sociale, alors qu'en d'autres circonstances, c'est la société dans son ensemble qui n'apporte pas à la loi le soutien nécessaire à son application. Le sort de la prohibition de l'alcool aux États-Unis, les nouveaux enjeux relatifs à la protection de l'environnement et l'attention accrue portée depuis une décennie à la violence faite aux femmes et aux enfants sont, de façon différente, des exemples de ces relations complexes entre le droit et les valeurs sociales.

La notion de ce que constitue un crime, de même que nos attitudes devant à la criminalité sont donc en constante évolution et varient selon les époques et les cultures. Les délits de sorcellerie et de vagabondage, fréquents aux 17^e et 18^e siècles, ne sont plus que curiosités. Aujourd'hui, des mouvements très importants favorisent la prohibition de la détention d'armes à feu ou demandent des actions beaucoup plus énergiques à l'égard de la protection de l'environnement; autant d'exemples de l'évolution récente de notre société.

L'approfondissement des conditions de l'adaptation du droit et de l'appareil judiciaire aux nouvelles réalités sociales ne relève cependant pas directement de notre mandat. Il suffisait de les souligner afin de prendre conscience de la complexité de toute démarche visant à définir ou à mesurer la criminalité.

(Haut de la page)

1. Les catégories des statistiques officielles

Les statistiques officielles dont nous disposons sur la criminalité sont compilées à partir des catégories du programme « *Déclaration uniforme de la criminalité* » (DUC) de Statistique Canada. Elles sont fondées essentiellement sur les distinctions traditionnelles entre les crimes de violence contre la personne, les crimes contre la propriété, et les autres crimes ne correspondant pas aux deux premiers types mais visés par le Code criminel. Une quatrième grande catégorie regroupe les délits de possession et de trafic de drogues ainsi que les infractions aux règlements et aux autres lois. Enfin, les infractions au Code criminel relatives à la circulation constituent un cinquième groupe.

Les crimes avec violence contre la personne comprennent les homicides, les tentatives de meurtre, les infractions d'ordre sexuel, les voies de fait, les vols qualifiés et les enlèvements. Notons que des modifications au Code criminel, en 1983, ont substantiellement fait augmenter les chiffres des voies de fait au détriment de ceux des infractions d'ordre sexuel. En effet, toutes les agressions sexuelles sont depuis lors compilées dans la catégorie « voies de fait ». Seuls quelques autres délits continuent d'appartenir à la catégorie « infractions d'ordre sexuel ».

Les crimes contre la propriété regroupent les introductions par effraction, les vols de véhicules, les vols de plus de 1 000 \$ et ceux de moindre valeur.

La catégorie « autres crimes » comprend principalement le recel, les fraudes, la prostitution, les jeux et les paris illégaux, la détention d'armes offensives et le vandalisme. On y trouve aussi une sous-catégorie résiduelle, appelée elle aussi « autres crimes », qui comprend quelque 200 types de délits secondaires. Notons que les fraudes et le vandalisme pourraient logiquement être assimilés à des crimes contre la propriété. D'ailleurs, les analystes les comptent souvent dans cette catégorie.

La catégorie « infractions aux lois et règlements » réunit les délits de possession, de trafic et d'importation de drogues illégales ainsi que les infractions aux lois fédérales et provinciales relatives aux faillites, aux douanes, à l'alcool, aux valeurs mobilières, etc., de même qu'aux règlements municipaux.

Enfin, les infractions criminelles liées à la circulation comprennent principalement la conduite dangereuse, la conduite avec facultés affaiblies et le délit de fuite.

Dans l'analyse des tendances de la criminalité qui suivra, la Table ronde n'a pas jugé opportun de retenir chacune des catégories contenues dans la Déclaration uniforme de la criminalité. D'une part, la documentation et la recherche disponibles portent davantage sur les grandes catégories d'infractions et ne retiennent généralement que les sous-catégories statistiquement importantes ou ayant une incidence marquée sur le sentiment de sécurité de la population. D'autre part, il était souhaitable d'éviter d'alourdir inutilement un chapitre déjà ardu.

(Haut de la page)

2. Les limites des statistiques officielles

L'analyse des statistiques de la criminalité soulève des débats passionnés. Les embûches sont nombreuses et on a souvent reproché à leurs utilisateurs « d'aborder les statistiques comme la personne ivre use du lampadaire : davantage pour s'appuyer que pour s'éclairer! ». Quelle confiance devons-nous donc accorder aux statistiques sur la criminalité et à quelles conditions peuvent-elles éclairer nos choix ?

2.1 Des difficultés d'ordre technique

La validité des statistiques peut être remise en question de diverses façons. À un niveau technique, l'absence de définitions suffisamment précises des phénomènes à mesurer et un manque d'uniformité ou de rigueur dans les pratiques administratives de compilation des données auront pour effet d'en réduire la fiabilité et l'utilité. Au Canada, plusieurs éléments ont contribué à la résolution partielle de ces problèmes : le système de Déclaration uniforme de la criminalité mis en place en 1962, les ajustements apportés en 1974 par Statistique Canada, ainsi qu'une meilleure formation des policiers à l'égard de la saisie des délits rapportés.

Il demeure, cependant, que les spécialistes continuent de déceler des failles importantes pour les raisons précitées et pour d'autres raisons. Ainsi, on déplore :

la confusion entre les infractions communiquées à la police et celles qu'elle a constatées elle-même :

- l'assimilation dans une seule catégorie des délits de même type, mais de gravité très différente (ex : les vols de banque et les vols de sacs à main);
- l'existence de catégories résiduelles trop importantes;
- l'absence de statistiques à l'égard des victimes. (Normandeau et Rico, 1985)

(Haut de la page)

2.2 La face cachée de la criminalité

Des statistiques idéalement irréprochables au niveau technique n'en

demeureraient pas moins suspectes pour des raisons plus fondamentales. De manière générale, les statistiques ne reflètent que la face apparente de la criminalité et ne permettent pas de mesurer la totalité des délits perpétrés.

On peut expliquer cette déficience de plusieurs façons. D'abord selon leur nature, les crimes ne sont pas tous également rapportés par les victimes. Ainsi, une étude du British Crime Survey, réalisée en 1985, indiquait que si les vols d'automobiles et les cambriolages réussis étaient respectivement signalés à 99 % et 87 %, les vols sur la personne et les délits sexuels ne l'étaient qu'à 31 % et 10 %. Le vandalisme était rapporté à 62 %, le vol qualifié à 57 %, la tentative de cambriolage à 51 % et le vol dans une automobile à 44 %. (Cusson, 1990) La partie canadienne du International Crime Survey de 1991 vient confirmer ces tendances. Au Canada, les vols de voiture et les cambriolages réussis seraient rapportés à 92 % et 82 % respectivement, alors que les vols sur la personne et les délits sexuels ne le seraient qu'à 36 % et 13 %. (Van Dijk et al., 1992)

Ensuite, selon les politiques en vigueur et l'interprétation des directives, tous les délits rapportés aux policiers ne sont pas nécessairement retenus par ces derniers et consignés dans les statistiques officielles.

De plus, l'évolution des valeurs de la société modifie dans le temps le taux de dénonciation de certains délits et l'attention que leur portent les forces policières et le système judiciaire. Ainsi, par exemple, la conscience que nous développons au Québec à l'égard du caractère inadmissible de la violence conjugale et le soutien accru que reçoivent les femmes violentées ont sans doute eu pour effet d'augmenter le nombre de dénonciations de ce type de crime.

Ce n'est pas parce que cette forme de criminalité était moins dénoncée il y a quelques années qu'elle était nécessairement moins présente. Peut-être, aussi, est-elle effectivement en croissance. Il est difficile de répondre avec certitude à ces questions, ce qui risque d'engendrer des erreurs de perception importantes. En effet, alors que notre société s'améliore peut-être sous cet aspect, plusieurs d'entre nous avons l'impression qu'elle se détériore en raison de l'augmentation importante et assez subite des statistiques officielles de violence conjugale.

De l'avis des spécialistes, donc, les statistiques officielles sont davantage éclairantes à l'égard des crimes dont le taux de dénonciation est élevé. Pour les délits dont ce taux est bas ou en progression, l'apport d'enquêtes de victimisation ou d'enquêtes de délinquance auto-révélée nous est nécessaire pour apprécier l'évolution véritable d'un type de délit et pour établir des rapports plus exacts entre la criminalité apparente (celle qui est déclarée) et la criminalité réelle. Il faut cependant noter que ces enquêtes présentent elles aussi des limites, particulièrement en ce qui concerne des délits qui, pour des raisons culturelles et sociales, ne sont pas clairement définis dans l'esprit des gens, ou à l'endroit desquels ils peuvent ressentir une certaine gêne.

2.3 La présentation et l'interprétation des statistiques

Outre les difficultés techniques liées à la collecte des statistiques et les limites de ces dernières sur la réalité qu'elles peuvent décrire, il faut attirer l'attention sur leur mode de présentation et l'analyse qu'on en fait.

En premier lieu, les statistiques sur le crime sont trop souvent présentées uniquement en ce qui a trait au pourcentage d'augmentation des chiffres absolus. Ainsi, on dira que tel type de délit a augmenté de 10 % depuis l'année précédente. Une telle affirmation, malgré sa véracité, mériterait le plus souvent d'être nuancée de bien des façons pour éviter le sensationnalisme.

La seule vraie mesure de l'incidence d'un type de crime est son taux par 100 000 ou par 1 000 habitants. En effet, un délit peut avoir augmenté d'un certain pourcentage en chiffres absolus, mais si la population a elle aussi augmenté du même pourcentage durant la période étudiée, son taux d'incidence sera demeuré stable. Mesurées de cette façon, d'ailleurs, les tendances de la criminalité durant les dix dernières années au Québec prennent une allure beaucoup moins alarmante.

En second lieu, les tendances ne prennent de signification réelle que dans la mesure où elles sont étudiées sur des périodes suffisamment longues. À ce sujet, sans nier la phénoménale croissance de la criminalité des trente dernières années, le criminologue Marc Ouimet souligne qu'elle pourrait n'être qu'un retour à la normale : « Plutôt qu'expliquer la remontée du crime depuis trente ans, il faudrait peut-être expliquer l'extraordinaire rareté du crime durant les années quarante et cinquante de ce siècle ». (Ouimet, 1992) Bien sûr, il est possible de tirer des conclusions significatives à partir de périodes beaucoup plus courtes, mais il faut éviter de monter en épingle des mouvements subits et sans lendemain. En outre, les variations importantes de pourcentage doivent être reçues avec beaucoup de réserve quand les délits sont peu nombreux, comme c'est le cas pour l'homicide.

Enfin, dans la mesure où les statistiques sont agrégées pour l'ensemble du Québec, il faut faire attention de ne pas les interpréter de façon uniforme pour toutes les régions. Le problème peut parfois n'être que local. Par exemple, les règlements de compte épisodiques au sein du crime organisé dans la région montréalaise ne doivent pas nous amener à conclure obligatoirement à une hausse importante des voies de fait et des homicides dans l'ensemble du Québec.

(Haut de la page)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)

- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-04-16 11:20

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

🔍 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section I - Un portrait de la criminalité au Québec

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

Chapitre 1 | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 1 : Les tendances de la criminalité au Québec

1. Les catégories des statistiques officielles
2. Les limites des statistiques officielles
3. L'évolution de la criminalité au Québec
 - 3.1 Une vision globale depuis 1960
 - 3.2 Un regard plus précis depuis 1974
 - 3.3 La distribution géographique de la criminalité
 - 3.4 Le profil des contrevenants
 - 3.5 Ce qu'il faut retenir

3. L'évolution de la criminalité au Québec

Tout en gardant à l'esprit les remarques précédentes, il faut convenir qu'à tout le moins pour les types de délits dont le taux de dénonciation est élevé et stable, les statistiques policières peuvent constituer un outil adéquat en raison du rapport relativement constant qui existerait entre le nombre de crimes déclarés et le nombre de crimes réels. (Cusson, 1990) Pour ce qui est des autres délits, les résultats d'études de victimisation et la comparaison avec les tendances dans d'autres pays seront nécessaires pour une évaluation plus fidèle de leur niveau et de leur tendance.

3.1 Une vision globale depuis 1960

Le mouvement à la hausse de la criminalité officielle depuis les années 1960, que l'on qualifie de vertigineux, n'est pas le seul fait du Québec. À l'exception de la Suisse et du Japon, tous les pays industrialisés ont généralement connu des hausses très marquées de tous les types de délits entre les années 1960 et 1980. Une enquête de victimisation, entreprise dans 14 pays en 1989, démontrait toutefois que les États-Unis, le Canada et l'Australie, dans cet ordre, venaient en tête de liste quant au niveau de criminalité en 1988. (Van Dijk et al., 1991)

Au Québec, de 1962 à 1991, le taux général de criminalité adulte rapportée

par 100 000 habitants a quadruplé (tableaux [no 1](#) et [no 2](#)). Notons, cependant, que le Québec affiche un taux de criminalité significativement plus bas que celui de la majorité des régions canadiennes (tableau [no 3](#)). En 1990, par exemple, son taux était de 7 925 délits par 100 000 habitants, alors que la région atlantique affichait 7 699, l'Ontario 9 340, les Prairies 11 527 et la Colombie-Britannique 14 808. Le taux moyen canadien était de 9 881 délits par 100 000 habitants.

Depuis 1962, les crimes de violence ont quintuplé au Québec, en raison principalement des voies de fait dont le taux s'est multiplié par huit durant cette période. Alors que les taux d'homicides et de vols qualifiés plafonnent ou diminuent légèrement depuis le début des années 1980, celui des voies de fait ne cesse d'augmenter à un rythme inquiétant. En conséquence, on peut se demander s'il s'agit d'une augmentation réelle des voies de fait (criminalité réelle) ou s'il s'agit seulement du résultat d'une augmentation des signalements (criminalité apparente)? Il est possible que ces deux hypothèses soient concurrentes, mais la recherche ne permet pas à ce jour d'en préciser avec certitude l'importance relative. Nous reviendrons plus en détail sur cette question.

En comparaison avec les autres régions canadiennes ([tableau no 3](#)), les statistiques officielles donnent au Québec un caractère nettement moins violent. Depuis 1962, son taux de criminalité violente s'est toujours situé sous la moyenne canadienne et sous les taux des quatre autres régions canadiennes. En 1990, le Québec affichait un taux de 742 crimes violents par 100 000 habitants alors qu'il était de 896 dans la région atlantique, 1 023 en Ontario, 1 145 dans les Prairies et 1 453 en Colombie-Britannique. Le taux moyen au Canada était de 1 013.

Par ailleurs, au Québec, le taux des crimes contre la propriété (incluant aussi le recel et la fraude) a presque quadruplé depuis 1962. Le taux général de ces délits est demeuré remarquablement stable, si l'on excepte les années 1981 et 1991, qui ont connu un bond spectaculaire au niveau statistique. Signalons, par ailleurs, une augmentation sensible des vols d'automobiles durant cette même période (1962 à 1991).

Ici encore ([tableau no 3](#)), la comparaison avec les autres régions canadiennes est favorable au Québec, bien qu'à un degré moindre. En 1990, le taux des crimes contre la propriété au Québec était de 5 262 par 100 000 habitants, alors qu'il était de 4 008 dans la région atlantique, de 5 347 en Ontario, de 6 799 dans les Prairies et de 8 514 en Colombie-Britannique. Le taux moyen canadien était de 5 844 par 100 000 habitants.

En ce qui a trait à la consommation des psychotropes, nos connaissances des tendances sont beaucoup moins assurées. Il s'agit, en effet, d'un des domaines de l'activité criminelle où le taux de dénonciation est le plus bas. Dans cette mesure, les statistiques officielles reflètent bien davantage le niveau d'activité et de succès des forces policières. Malgré les efforts consentis par celles-ci depuis le milieu des années 1980 et les politiques de « tolérance zéro » adoptées, ces infractions (toutes sous-catégories confondues : consommation, commerce et importation) n'ont crû que d'environ 32 % avec un taux actuel d'incidence au Québec de 105 par

100 000 habitants.

[\(Haut de la page\)](#)

Dans une monographie publiée en 1986 par la Fondation de la recherche sur la toxicomanie, on notait qu'en Amérique du Nord :

- l'âge des consommateurs tend à diminuer;
- l'usage des drogues gagne toutes les régions;
- cet usage touche toutes les classes sociales;
- il gagne les deux sexes;
- on décèle de plus en plus de problèmes de polytoxicomanie.

Cependant, le nombre réel des usagers et la tendance à leur augmentation ou diminution sont assez difficiles à établir avec certitude, particulièrement à l'égard des drogues illégales. « Étant donné que la plupart des enquêtes ne fournissent des données que sur une population déterminée à un moment donné, il est impossible d'en tirer des conclusions concernant les tendances dans l'usage des drogues, non plus que sur les changements, face à cet usage, qui se produisent dans le temps. » (Fondation de la recherche sur les toxicomanies, 1986)

Malgré cette réserve, de nombreuses études tendent à démontrer que la consommation aurait chuté dans la population en général depuis le milieu des années 1980. Ainsi, le Centre canadien de la statistique juridique indique que pour l'ensemble du Canada, de 1990 à 1991, le taux des infractions à la **Loi sur les stupéfiants** (loi fédérale abrogée en 1996) a diminué de 5 %. Le taux d'infractions relatives au cannabis a chuté de 15 % durant cette même période. Santé et Bien-être social Canada, à partir des données de son enquête Promotion santé Canada 1985-1990, évalue qu'entre 1985 et 1990, la consommation de cannabis et de cocaïne auraient toutes les deux diminué de 10 %.

Le problème actuel se situerait davantage dans un noyau de consommateurs endurcis et polytoxicomanes dont les habitudes iraient en croissant.

Nous savons cependant que le pourcentage d'usagers de drogues illicites est beaucoup plus important que ne le laissent voir les statistiques criminelles. Selon Santé et Bien-être social Canada, en 1989, 14 % des étudiants âgés de 15 à 19 ans auraient fait usage de cannabis et 2 % de la population en général auraient consommé de la cocaïne. On évalue, en outre, que 5,6 % de la population auraient fumé de la marijuana en 1990.

Par ailleurs, depuis 1974, année à partir de laquelle les données sur la conduite avec capacités affaiblies sont compilées, le Québec a toujours eu le taux le plus bas d'inculpations. Il était de 565 par 100 000 détenteurs de permis de conduire en 1991 selon Statistique Canada.

Au Canada, de façon générale, les taux ont connu leur apogée en 1981 (1 120 par 100 000 détenteurs de permis de conduire) et n'ont cessé de

décroître depuis. En 1991, le taux canadien d'inculpations par 100 000 détenteurs de permis était de 620, une réduction de 38 % par rapport à 1981.

Toujours au Canada, des données de la Fondation de recherche sur les blessures de la route indiquent que cette réduction dans les statistiques serait représentative de la réalité. En effet, de toutes les personnes décédées à la suite d'un accident de circulation, le pourcentage de celles qui avaient les capacités affaiblies est passé de 52 % en 1981 à 35 % en 1990. Encore aujourd'hui, cependant, la conduite avec facultés affaiblies est annuellement responsable de la mort de plus de 120 personnes et de blessures infligées à plus de 1 000 personnes. En 1991, au Québec, la conduite avec capacités affaiblies a fait 36 morts et 321 blessés.

(Haut de la page)

3.2 Un regard plus précis depuis 1974

Avec des exceptions notables, il semble que la croissance effrénée de la criminalité durant les années 1960 et 1970 ait considérablement ralenti et se soit même stabilisée depuis le début des années 1980. À l'aide du [tableau no 4](#), observons ces tendances de plus près.

Les homicides et les tentatives d'homicide

Les taux par 100 000 habitants d'homicides et de tentatives d'homicide sont remarquablement stables depuis 1974. Ils oscillent entre 2,3 (1988) et 3,6 (1975) pour les homicides et entre 3,4 (1977) et 5,1 (1984 et 1990) pour les tentatives.

À titre indicatif, bon an mal an, environ 50 % des homicides sont considérés par la police comme des meurtres au premier degré (avec préméditation); environ 40 % sont classés dans les meurtres au deuxième degré (avec intention) et 10 % dans les homicides involontaires coupables. Près de 80 % de ces crimes sont l'œuvre d'un membre de la famille immédiate ou d'une connaissance de la victime. Ainsi, au Canada, en 1991, les victimes d'homicide commis par un membre de la famille étaient les suivantes : 85 femmes tuées par leur conjoint, 25 hommes tués par leur conjointe, 38 enfants tués par un parent, 24 parents par un enfant et 17 autres personnes par un frère ou une sœur. (Statistique Canada, 1992) En 1990, 64 % des victimes étaient de sexe masculin, cette proportion reflétant la tendance des dix dernières années. Conformément à une autre tendance observée au fil des ans, les prévenus sont des hommes à plus de 85 %, âgés de 18 à 29 ans dans près de 50 % des cas.

Les voies de fait

Depuis 1983, les modifications au Code criminel font en sorte que toutes les agressions sexuelles sont considérées comme des voies de fait. La très grande majorité des infractions sexuelles des années antérieures à 1983 étaient en réalité des agressions; les statistiques de ces deux sous-

catégories ont donc été regroupées afin de ne pas fausser notre perception de l'évolution de la tendance.

S'il est un élément inquiétant de la criminalité québécoise, c'est incontestablement le rythme d'accroissement de cette catégorie de délits qui a augmenté de 137 % depuis 1974 et de 30 % de 1987 à 1991. Alors que la grande majorité des autres types de délits demeure relativement stable, que devons-nous penser de cette tendance de la violence? La hausse des statistiques officielles correspond-t-elle à une croissance comparable dans la réalité ou n'est-elle que le résultat d'une augmentation des dénonciations et d'une attention accrue des forces policières à ces formes de délits?

Il serait pour le moins aventureux d'affirmer que la tendance ne s'explique que par une hausse des dénonciations. Certains indicateurs, comme les résultats d'enquêtes de victimisation et l'observation par les forces policières de nouvelles formes de violence (ex : gang de rue, violence raciale), plaident clairement en faveur d'une détérioration de la vie urbaine par une certaine augmentation de la violence. Il faut par contre éviter de se laisser induire en erreur par la médiatisation de la violence et par l'analyse superficielle des statistiques officielles.

Par exemple, la question demeure à savoir si l'augmentation des statistiques de la violence conjugale correspond à la réalité. Sans pouvoir y répondre avec une précision absolue, il est évident que l'attitude de la société devant ce type de comportement a considérablement et rapidement évolué dans les dernières décennies. Des gestes de violence qu'on considérait comme « privés » et parfois même « légitimes », sont dorénavant réprouvés et criminalisés. En ce sens, une part importante de la hausse des statistiques officielles au sujet des voies de fait témoignerait de nouveaux défis et d'une prise de conscience positive bien davantage que d'une détérioration de notre société.

Ainsi, des données du International Crime Survey, comparant les résultats canadiens pour les années 1988 et 1991, indiquent que si les statistiques officielles concernant les voies de fait et les incidents de nature sexuelle ont augmenté de 43 %, le taux de victimisation décelé par l'enquête à l'égard de ces crimes n'aurait augmenté que de 15 %. (Van Dijk et al., 1991)

Il faut accepter ces résultats avec beaucoup de prudence, mais cet exemple peut servir utilement à la compréhension de la signification des statistiques policières. Bien qu'elles ne reflètent jamais le niveau exact de la criminalité réelle, quand le taux de dénonciation demeure constant, leur mouvement permet de suivre l'évolution de la criminalité réelle et nous donne une idée relativement précise de son ampleur. Mais quand le taux de dénonciation augmente rapidement ou que l'efficacité des forces policières s'accroît, les statistiques officielles tendent à projeter une image exagérée de la hausse de la criminalité. C'est ainsi que le British Crime Survey (Grande-Bretagne, Home Office, 1992) a démontré que la violence en Angleterre n'avait en réalité augmentée que de 9 % entre 1987 et 1991, alors que les statistiques policières montraient un accroissement de 34 % pour la même période. Il faut dire que le taux de dénonciation des délits

violents avait augmenté de 22 %.

[\(Haut de la page\)](#)

Les vols qualifiés

Depuis 1974, le taux des vols qualifiés a augmenté de 46 % et se situe, en 1991, à 186 délits par 100 000 habitants. Notons, cependant, que depuis 1980, où il avait atteint son maximum, ce taux est demeuré relativement stable et a même légèrement diminué. En revanche, la tendance des trois dernières années est de nouveau à la hausse (19 %) et doit être surveillée de plus près, bien qu'elle n'ait pas encore dépassé le plateau de 1980.

Les introductions par effraction

La courbe des introductions par effraction est remarquablement similaire à celle des vols qualifiés. En effet, depuis 1974, le taux de ces délits a augmenté de 63 %; ayant atteint son apogée en 1980, il était depuis en légère régression, mais, depuis 1989, il a progressé de 21 % et rejoint le plateau de 1980.

La similarité de ces deux courbes (vols qualifiés et introductions par effraction) et les périodes où elles atteignent leur maximum (1980 et 1991) laissent songeur quant aux effets des cycles économiques sur l'incidence de ces délits.

Les vols de véhicules motorisés

La hausse alarmante et récente du taux par habitant des vols d'automobiles (90 % depuis 1974 et 66 % depuis trois ans) inquiète et laisse supposer que nous nous dirigeons peut-être vers un nouveau plateau. Cependant, les taux de vols d'automobiles par 100 000 véhicules progressent plus lentement (le parc automobile ayant augmenté beaucoup plus rapidement que la population) et la part relative aux vols d'utilisation (joyride) aurait perdu du terrain au profit de la revente et du recyclage des pièces de rechange. Dans cette mesure, il n'est sans doute pas inutile de souligner que ces délits mettent davantage en cause une criminalité organisée.

[\(Haut de la page\)](#)

Les vols de plus ou moins 1 000 \$

Cette catégorie comprend tous les vols n'impliquant pas la violence, les entrées par effraction, la fraude ou le vol de véhicules motorisés. Le vol à l'étalage, le vol dans les entreprises et le vol dans les automobiles constituent des exemples très importants. Jusqu'en 1986, une distinction était faite entre les délits d'une valeur de plus de 200 \$ et ceux de moins de 200 \$. Par la suite, cette distinction a été portée au niveau de 1 000 \$. Afin de ne pas mal interpréter les tendances de la période étudiée, nous avons donc regroupé les deux catégories en une seule.

Depuis 1974, l'augmentation du taux de ces délits a été de 53 %. Les taux sont cependant demeurés relativement stables à partir de 1980, oscillant entre 2 326 vols par 100 000 habitants en 1988 (le plus bas) et 2 708 en 1991 (le plus élevé). Il s'agit ici aussi d'une catégorie de délits dont le taux de dénonciation est généralement bas, particulièrement à l'égard des larcins, des vols dans les entreprises et des vols à l'étalage; et nous n'avons que peu d'indices sur l'évolution des dénonciations. Avec toute la réserve qui s'impose, le International Crime Survey (Van Dijk et al., 1991) indique cependant que, de 1988 à 1991 au Canada, la prévalence de ce type de délit n'aurait augmenté que de 5 % alors que les statistiques officielles signalent une augmentation de 24 %. L'intolérance croissante des commerçants à l'endroit du vol à l'étalage pourrait, entre autres, constituer une hypothèse expliquant ce phénomène.

La fraude

On parle de plus en plus de la criminalité des cols blancs qui se manifeste par des fraudes toujours plus sophistiquées. Le taux de ces délits a augmenté de 81 % de 1974 à 1991, s'établissant à 361 délits par 100 000 habitants en 1991. Soulignons cependant que les taux les plus élevés ont été atteints entre 1985 et 1988, avec un apogée de 459 en 1986. Depuis, ces délits ne cessent de décroître, l'adaptation des industries et du système bancaire aux nouvelles réalités de l'informatique et des télécommunications ayant peut-être commencé à porter fruit. Mais, compte tenu des nombreux rapports sur les hausses alarmantes de fraudes avec cartes de crédit, il se pourrait aussi que les taux de dénonciation diminuent, à cause d'une relative inefficacité de l'action policière et judiciaire en ce domaine ou du désir des victimes de ne pas perdre la face et de ne pas inquiéter leurs clients. Il s'agit là d'hypothèses qui demanderaient à être vérifiées.

Le vandalisme

Avec les voies de fait, le vandalisme est sans doute l'une des manifestations de la criminalité non organisée les plus préoccupantes, sur son incidence à tout le moins. De 1974 à 1991, le taux de ces délits a augmenté de 110 % et, sauf rares exceptions, il est en croissance continue et marquée. Notons, en outre, que le vandalisme n'est pas uniquement le lot des grands centres urbains et que son taux d'incidence demeure sensiblement le même pour les municipalités de toutes tailles. Il est aussi le délit par excellence des garçons, ceux-ci représentant plus de 40 % des contrevenants identifiés à ce chapitre, que le plus haut pourcentage de leur implication dans tous les types de délits.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)

- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2005-04-18 9:20

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques

- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section I - Un portrait de la criminalité au Québec

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 2 : Les coûts sociaux et économiques de la criminalité

1. Les coûts sociaux de la criminalité
2. Les coûts économiques de la criminalité
3. Le crime coûte cher

De manière générale, lorsqu'il est question de coûts, il est également question d'impact économique. En ce qui concerne la criminalité, il faut non seulement parler de coûts économiques, bien qu'il s'agisse là d'une dimension non négligeable, mais aussi de coûts sociaux, tout aussi sinon plus importants.

Dans un livre récent, Conklin (1975) traite de l'impact de la criminalité, et plus spécifiquement des coûts économiques et sociaux qu'elle engendre. L'auteur insiste sur la différence qu'il faut faire entre ces deux types de coûts. D'une part, il traite des conséquences économiques en distinguant les coûts directement imputables à la perpétration d'une infraction (pertes encourues à la suite d'un vol ou une fraude, dommages résultant d'actes de vandalisme, d'incendies criminels, d'introductions par effraction, etc.) des coûts attribuables aux réactions entraînées par cette infraction (intervention policière, poursuites devant les tribunaux criminels, application de mesures correctionnelles, etc.). Une partie de ces sommes doit être assumée par l'ensemble des contribuables, une autre touche les consommateurs de certains services (assurances automobiles, produits dont les prix à la consommation sont fixés de façon à combler les pertes associées au vol à l'étalage, etc.), tandis que la dernière fraction doit être épongée par les victimes elles-mêmes.

D'autre part, cet auteur explique d'autres conséquences, tout aussi coûteuses, bien que non pécuniaires. Ces conséquences renvoient à trois ordres de réalité. D'abord, les conséquences subies par la victime (blessures physiques, traumatismes psychologiques, modification du style de vie, peur du crime, etc.); ensuite, celles touchant le contrevenant

(détérioration des relations familiales et sociales); et finalement, celles modifiant la société (altération de la qualité de vie, sentiment croissant d'insécurité chez les citoyens, agressivité et punitivité collective à la hausse). Le schéma présenté ci-après reprend et détaille ces trois réalités.

(Haut de la page)

Coûts sociaux	Conséquences pour la victime	• Blessures physiques • Traumatismes psychologiques • Peur du crime • Modification du style de vie
	Conséquences pour le contrevenant	• Détérioration des relations familiales et sociales
	Conséquences pour la société	• Altération de la qualité de vie • Sentiment d'insécurité • Agressivité punitive à la hausse
	Découlant directement de la perpétration d'une infraction	• Assumés par un particulier • Assumés par les consommateurs de certains services
Coûts économiques		• Assumés par un particulier ◦ Moyen de protection ■ Chien de garde ■ Système d'alarme ■ Auto-défense
	Associés à la réaction à la criminalité	• Assumés par l'ensemble des contribuables ◦ Police ◦ Tribunaux ◦ Services correctionnels ◦ Aide aux victimes

Ainsi, nous ferons d'abord porter notre attention sur les coûts sociaux de la criminalité, car ils constituent une facette moins bien connue du phénomène. Nous nous pencherons ensuite sur la question des coûts économiques; une partie de ces coûts pourra être chiffrée, une autre, non. Certaines zones restent obscures, plusieurs questions demeurent en suspens. Effectivement, l'objectif que nous poursuivons ne vise pas à l'exhaustivité, ni à la précision parfaite. Essentiellement, notre but est de faire prendre conscience de l'ampleur des conséquences économiques et sociales du phénomène de la criminalité.

Plusieurs mises en garde méthodologiques s'imposent ici. Certains éléments difficilement apparents de l'analyse des coûts valent quelques explications.

[\(Haut de la page\)](#)

Le chiffre noir de la criminalité

Pour une multitude de raisons, un très grand nombre d'actes criminels ne sont pas dénoncés aux autorités judiciaires. Ces crimes cachés engendrent tout de même des coûts, lesquels sont généralement assumés en entier par les victimes, parfois même secrètement. Il s'avère impossible d'estimer ce chiffre noir de la criminalité. On ne pourra donc jamais en mesurer les conséquences.

L'importance de distinguer l'impact de la criminalité de l'impact d'une forme de criminalité

Lorsqu'on parle de conséquences de la criminalité, il est primordial de tenir compte du type de crime dont il est question. En effet, les diverses infractions n'engendrent pas toutes les mêmes coûts ou conséquences. Un crime de violence contre la personne causera des blessures physiques ou des traumatismes psychologiques, alors qu'un vol par effraction entraînera des pertes et des dommages pour la victime; une voie de fait comme un coup sur un bras ou même dans le visage sera moins douloureux qu'un coup de couteau.

L'impact différent des conséquences d'un acte criminel selon les victimes

Être victime d'un crime n'est jamais une expérience agréable. Il en découle toujours des inconvénients plus ou moins importants pour la victime. Toutefois, les victimes ne souffrent pas toutes de façon semblable. Par exemple, un vol de 50 \$ sera beaucoup plus grave pour une personne démunie que pour quelqu'un de bien nanti. Assurément, une personne âgée ou malade aura plus de difficultés à se remettre de ses blessures qu'un jeune en bonne santé.

La difficulté d'effectuer des calculs exhaustifs

Le prix à payer afin de prévenir et de guérir les conséquences de la criminalité est indéfinissable de façon précise. Nombre de facteurs font en sorte qu'il est extrêmement difficile d'effectuer des calculs exhaustifs dans ce domaine. Ainsi, compte tenu des objectifs de notre démarche, nous avons choisi de nous en tenir aux données les plus sûres. De cette façon, nous offrirons une image suffisamment éloquente, bien que partielle, de la réalité. Cependant, la situation réelle pourrait se révéler encore plus inquiétante, s'il devenait possible d'en brosser un tableau exact.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)

 2002-03-19 15:47

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)

Québec 

© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques

- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section I - Un portrait de la criminalité au Québec

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 2 : Les coûts sociaux et économiques de la criminalité

1. Les coûts sociaux de la criminalité

1.1 Des conséquences pour la victime, autres que financières

1.1.1 Les blessures physiques

1.1.2 Les traumatismes psychologiques

1.1.3 La peur du crime

1.1.4 L'expérience de la justice: nouvelle victimisation

1.2 Des coûts pour le contrevenant

1.3 Des coûts pour la société

2. Les coûts économiques de la criminalité

3. Le crime coûte cher

1. Les coûts sociaux de la criminalité

Telle qu'elle est expliquée précédemment, l'expression « coûts sociaux de la criminalité » désigne les conséquences non pécuniaires découlant d'actes criminels. Elles peuvent toucher un individu ou la société dans son ensemble. Dans le premier cas, il s'agira surtout de blessures physiques, de traumatismes psychologiques, de sentiment de vulnérabilité et de peur du crime. Dans le second cas, il sera plutôt question d'un sentiment généralisé d'insécurité et de méfiance, ainsi que d'agressivité collective à la hausse. Quoi qu'il en soit, on devra conclure que l'on assiste à une baisse de la qualité de vie, personnelle ou sociale.

De plus, soulignons que le contrevenant et son entourage souffrent aussi des conséquences d'un événement criminel; trop souvent, on perd de vue cette réalité.

1.1 Des conséquences pour la victime, autres que financières

Plusieurs conséquences physiques et psychologiques, non quantifiables sur le plan économique, affectent la vie quotidienne des victimes et des témoins d'actes criminels. Avant d'aborder cette question plus en profondeur, nous céderons la place à une victime, la laissant relater son expérience et expliquer les conséquences qui ont marqué sa vie. De fait, pour décrire l'impact d'une victimisation, il n'existe sans doute rien de plus éloquent que le témoignage d'une personne qui en a vécu une.

Extrait tiré de la revue Criminologie, numéro spécial portant sur « La peur du crime » : (1983)

« Le 12 février 1980, j'ai été attaquée par deux hommes en sortant du supermarché. J'étais seule, c'était en fin de journée. La surprise, les sacs que je transportais, la noirceur, m'ont paralysée et je n'ai pas pu me défendre. J'ai été frappée, malmenée, par deux individus que je ne connaissais pas, pour une raison que j'ignore (.) Pourquoi ont-ils posé ce geste? Pour quelques dollars? Sous l'influence de la drogue? Pour le plaisir de faire mal? Nous ne le saurons sans doute jamais. Pour eux l'histoire est finie depuis plus de deux ans. Ils ont probablement oublié. Moi, je continue à la vivre et j'essaie de l'oublier. Depuis ce temps, j'essaie de réapprendre à vivre, réapprendre à sourire et à faire confiance. À marcher librement dans la rue, dans les magasins. Comme avant.

Vous m'avez demandé de parler de la peur. Et je ne sais comment dire. Sur le coup, au moment de l'attaque, la peur est animale. C'est très instinctif, émotif. Il y a beaucoup de volonté de survivre. Il y a une très grande énergie qui est libérée. Il y a aussi l'horreur, un refus; je ne pouvais pas croire que ça m'arrivait à moi, je ne comprenais pas mais je refusais de mourir. À ce moment là, la peur, elle est positive. Elle peut faire la différence entre la vie et la mort.

Plus tard, à l'hôpital, il y a eu des moments où j'étais exaltée d'avoir survécu. C'était un peu comme si j'avais réussi quelque chose d'extraordinaire (.) J'aurais dû être morte et je vivais. Il me restait l'essentiel, la vie.

Ce qui a été beaucoup plus difficile, beaucoup plus long, ce fut de réapprendre à vivre et à faire confiance. C'est à ma vie que j'ai peur. Pas juste à ma vie qui tient aux poumons et au cœur. J'ai peur de souffrir, j'ai peur d'avoir peur, j'ai peur d'être détruite vivante. J'ai appris une vérité terrible : je suis vulnérable (.) J'ai appris aussi qu'on ne contrôle pas plus sa vie émotive que sa vie physique. Les deux peuvent être démolies du jour au lendemain. C'est une découverte qui enlève beaucoup de confiance en soi et aux autres. La peur du crime, ce n'est pas seulement la peur d'être attaqué, c'est aussi une méfiance générale, le sentiment de ne pas être en sécurité, que tout peut arriver. On essaie de se protéger, on se méfie, on change ses habitudes de vie, tout en sachant très bien qu'on n'est jamais à l'abri des événements.

Pour moi c'est ça la peur du crime : c'est ne plus posséder ma vie, mon temps, mon espace. À ce moment-là, la peur devient un sentiment négatif, destructeur. D'abord c'est un handicap qui nous prive de faire des activités, qui nous enlève une certaine jouissance de la vie, qui nous oblige à toujours prendre des précautions. En second lieu, la peur nuit à la vie sociale parce qu'on n'ose plus parler à des inconnus, faire de nouvelles connaissances. Même les relations qu'on avait avec des amis et les membres de la famille sont diminuées, plus tendues, parce que les gens ne comprennent pas le comportement et la peur d'une personne qui a été agressée.

Vous me demandez de parler de la tolérance ou de châtiments. Jusqu'ici je suis trop occupée à survivre pour avoir l'énergie de penser à mes agresseurs. Ils n'ont pas été arrêtés de toute façon (.). Peut-être qu'ils ne comprennent même pas les conséquences de leur geste. Il faut avoir soi-même subi une agression criminelle pour en comprendre la portée. Il faudrait qu'ils subissent eux-mêmes ce qu'ils infligent à d'autres.

Je ne connais pas la solution. La seule chose est d'empêcher de tels individus de poser les mêmes gestes. Mais comment? »

(Haut de la page)

1.1.1 Les blessures physiques

Wolfgang (1982) constate que les pertes de vie, les agressions sexuelles et les autres blessures physiques sont jugées par les citoyens comme étant les conséquences les plus graves de la criminalité. (Baril, 1984)

En 1982, le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain enregistrait 405 700 journées de travail perdues et quelque 50 500 nuits d'hospitalisation, directement attribuables à la criminalité. (Et il ne s'agit ici que des répondants au sondage). Il existe une foule de situations où la violence éclate par des gestes allant de la simple brusquerie jusqu'aux coups nécessitant une intervention chirurgicale. (Grenier et Manseau, 1977) Par ailleurs, diverses « raisons » peuvent amener les criminels à malmener, voir brutaliser leurs victimes : nervosité, défense personnelle, agressivité, tactique d'intimidation, etc.

Cependant, la criminalité de violence n'est pas aussi répandue qu'on le croit. Les statistiques officielles de 1990-1991 dénombrent 48 852 crimes violents au Québec : 161 homicides, 328 tentatives de meurtre, 577 infractions à caractère sexuel, 36 108 voies de fait, 157 enlèvements, de même que 11 521 vols qualifiés. (Québec, ministère de la Sécurité publique, 1991a) Rappelons que ces chiffres représentent uniquement les délits connus de la police, et que moins du tiers des victimisations sont dénoncées. En outre, les actes de violence, particulièrement les agressions sexuelles, ne comptent pas parmi les plus rapportés. Ainsi donc, chaque année, nombre de victimes subissent des lésions corporelles pouvant aller d'une simple ecchymose à la blessure mortelle.

Certains ne s'en remettent jamais; leur mobilité et leur autonomie s'en trouveront affectées pour le reste de leur vie. Soulignons, par contre, que le fait de se faire blesser sera moins dramatique pour certaines personnes que pour d'autres. Tout dépend, en premier lieu, de la gravité de la blessure, mais aussi de l'âge de la victime, de sa capacité de récupération, de sa santé, etc. (Lamarche et Brillon, 1983 : Cousineau, 1987)

1.1.2 Les traumatismes psychologiques

Généralement, une agression criminelle provoque un choc émotionnel puissant chez la victime. Sa santé physiologique et mentale risque de s'en trouver fort perturbée. Bien sûr, les victimes de crimes contre la personne ne sont pas toutes traumatisées, ou à tout le moins, pas toutes également. Néanmoins, plusieurs seront bouleversées au point de ne plus pouvoir travailler pendant quelques jours, alors que d'autres devront suivre des thérapies plus ou moins intensives. Des commis démissionneront; des propriétaires choisiront de déménager, etc. Bref, les séquelles varient selon les gens et ne se ressemblent ni en nature, ni en durée, ni en intensité. Mais elles existent et font du tort.

En effet, comme le souligne Morissette (1985), "*une fois que le criminel s'est enfui, pour lui l'infraction est terminée. Toutefois, pour la victime, il est possible que les problèmes ne fassent que commencer.*" Selon l'auteur, l'apparition et la résorption des séquelles peuvent s'expliquer de diverses façons. D'abord, par les facteurs propres au crime lui-même. En second lieu, par des éléments socio-démographiques comme l'âge, le sexe, la condition économique, etc. Finalement, par des variables psychosociales telles que la personnalité de la victime, la fréquence de l'agression, et le soutien psychologique de l'entourage.

Habituellement, l'expérience d'une victimisation engendre un sentiment d'insécurité, d'anxiété et de vulnérabilité, particulièrement chez les femmes et les personnes âgées. De plus, l'acte criminel peut provoquer chez l'agressé un sentiment d'injustice, ou encore de dévalorisation et d'impuissance. (Baril, 1984) Enfin, s'il existe une relation entre la victime et l'agresseur, la dévalorisation ressentie est d'autant plus aiguë, et elle atteint assurément son paroxysme lorsqu'il s'agit de violence familiale, de violence conjugale, ou d'inceste.

Pour terminer, faisons remarquer que le fait d'être victime à plusieurs reprises n'est pas une chose rare, surtout chez les petits commerçants. Cette récurrence de la criminalité devient insupportable à la longue. Chez ceux qui ne craquent pas tout bonnement se développe progressivement une agressivité qui prend parfois des proportions alarmantes et peut, par exemple, les pousser à s'armer avec la ferme intention de se faire justice eux-mêmes la prochaine fois. (Grenier et Manseau, 1977) Cette escalade de la violence est inquiétante.

(Haut de la page)

1.1.3 La peur du crime

En 1968, aux États-Unis, le National Advisory Commission on Civil Disorders observait que le sentiment de sécurité personnelle représente une condition de base de la qualité de vie, et que ce sentiment est altéré par la criminalité plus que par tout autre chose.

Notons que le sentiment de sécurité - ou d'insécurité - est avant tout relié à l'image que l'on s'est fait de la criminalité. Cette perception est à deux niveaux. (Brillon et al., 1982) À un premier niveau, plus général et plus abstrait, les citoyens croient que la criminalité a augmenté assez rapidement au cours des dernières années, et qu'il s'agit surtout d'une criminalité de violence. Ils pensent également que les criminels qui courent les rues sont principalement des récidivistes, des psychopathes et des sadiques sans scrupules.

À un second niveau, plus concret et plus familier, les citoyens appelés à évaluer le danger dans leur environnement immédiat sont considérablement plus optimistes et estiment que la délinquance dans leur localité est moins grave que partout ailleurs. En conséquence, ils se considèrent relativement en sécurité dans leur patelin.

Cette antinomie est logique et s'explique, entre autres, par la perception de la proximité du danger et l'effet des médias. Ainsi, l'image peu rassurante que les gens ont de l'ampleur et de la gravité de la criminalité en général est en majeure partie causée par une certaine " presse à sensation " qui diffuse de manière souvent alarmiste des faits divers concernant les crimes violents. Se fiant à cette image, les citoyens peuvent adopter un comportement d'évitement pour se protéger de la menace que constitue, à leurs yeux, le crime dans la société.

La vision de la criminalité dans le quartier s'appuie, quant à elle, sur une expérience quotidienne et sur la connaissance directe de l'environnement immédiat. C'est en regard de cette perception que le citoyen peut prendre la décision de faire appel à différents moyens de protection préventive ou défensive afin d'assurer sa sécurité.

Il y aurait donc, d'une part, une crainte mobilisatrice non traumatisante poussant les citoyens à se protéger, et d'autre part, une peur largement plus destructrice et envahissante, amenant les gens à changer leurs habitudes de vie, à éviter de sortir seuls le soir, à délaisser la fréquentation de certains endroits, et même à se priver de services tel le métro. Certains iront jusqu'à se barricader chez eux afin d'éviter tout danger. En définitive, il faut à tout prix combattre l'amorce d'une société terrorisée, à l'image de l'America Affraid que décrivait Figgie (1980).

[\(Haut de la page\)](#)

1.1.4 L'expérience de la justice : nouvelle victimisation

« Trop souvent, la victime n'est qu'un accessoire qui ne reçoit pas de traitement particulier à l'intérieur d'un système accusatoire; elle doit comprendre un langage judiciaire complexe, se plier à des horaires qui lui

sont étrangers et sur lesquels elle n'est pas consultée, se soumettre aux interrogatoires, perdre du temps, parfois de l'argent. » (Morissette, 1985)

« Les professionnels de la justice n'ont pas été formés à considérer le crime comme un comportement qui lèse les individus de leurs droits fondamentaux. Le crime est vu comme une infraction à la règle. » (Baril et al., 1984)

Comme ces deux auteurs nous l'indiquent, les victimes dont la cause sera entendue devant les tribunaux expriment des besoins qui, s'ils ne sont pas comblés, risquent fort de se traduire par une nouvelle forme de victimisation, cette fois directement imputable à leur expérience face à la justice. Toutefois, la situation semble en voie de changer; on s'interroge de plus en plus sur les besoins des victimes et des témoins, de même que sur les moyens à prendre pour y répondre. Mais il n'en demeure pas moins que la situation des victimes et des témoins d'actes criminels dans le système pénal est peu enviable.

Or, l'opinion des clients du système de justice criminelle devrait être privilégiée. Ce service ayant originellement été conçu pour les victimes, elles sont, dans une certaine mesure, en droit d'en évaluer la qualité et la pertinence. De plus, leur degré de satisfaction ainsi que leurs sentiments de sécurité ou de crainte pourraient notamment constituer un indice de la qualité de vie et des relations État-citoyens. (Grenier et Manseau, 1977)

Si quelques victimes se disent satisfaites du déroulement des procédures judiciaires, la grande majorité exprime de la frustration, de l'amertume, voire de l'agressivité à ce sujet. De manière générale, les commentaires des victimes et des témoins rejoignent trois thèmes principaux : les pertes de temps et d'argent, les négociations hors cours et le traitement reçu par le tribunal. (Grenier et Manseau, 1977; Baril, 1984) Dans le même ordre d'idées, Baril (1984) et Morissette (1985) observent que les victimes ayant vécu une expérience pénale se montrent pessimistes en ce qui concerne l'efficacité du système de justice et la place qu'il leur réserve. Quel est l'impact réel d'un tel désillusionnement face à la justice, non seulement sur le système judiciaire, mais aussi sur tout le tissu social?

En résumé, non seulement les victimes doivent assumer personnellement une partie des pertes découlant de l'infraction, mais elles subissent aussi - et peut-être principalement - d'autres types de conséquences, physiques ou psychologiques, qui affectent leur style de vie. La plupart des citoyens victimisés auront surtout à vivre avec la peur qui s'installe, bien souvent pour rester.

(Haut de la page)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)

- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-03-19 15:47

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

 Aide à la navigation

 Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section I - Un portrait de la criminalité au Québec

 Impression facile!

 Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 2 : Les coûts sociaux et économiques de la criminalité

1. Les coûts sociaux de la criminalité
 - 1.1 Des conséquences pour la victime, autres que financières
 - 1.2 Des coûts pour le contrevenant
 - 1.3 Des coûts pour la société
2. Les coûts économiques de la criminalité
3. Le crime coûte cher

1.2 Des coûts pour le contrevenant

Bien qu'il s'agisse d'une réalité que l'on oublie souvent, les accusés assument aussi des coûts sociaux énormes engendrés par leurs démêlés avec la justice. (Landreville et al., 1981; Hamelin, 1986) Spontanément, lorsqu'on entend parler de crime, on pense à la criminalité de violence : meurtres, viols, enlèvements d'enfants, etc. De la même façon, quand il est question de criminels, on visualise tout de suite un tueur de sang-froid, un récidiviste notoire, ou un libéré conditionnel qui dès sa première sortie, passe de nouveau aux actes criminels. Aussi, il est logique que l'on ait de la difficulté à concevoir que les contrevenants souffrent des accusations criminelles portées contre eux. C'est pourtant le cas.

Étudiée empiriquement, la situation apparaît bien différente. En effet, on constate que :

« Le système pénal gère des situations problématiques très disparates, généralement de peu d'importance, qui n'ont rien de « criminel » (.). À première vue, le système pénal constitue une énorme entreprise de « dépannage social ». Divers individus et divers organismes sollicitent l'intervention de cette entreprise chaque fois que se présente un problème qu'ils ne peuvent résoudre et dont la solution leur paraît urgente » (Par exemple, les querelles entre voisins ou le tapage nocturne produit par un itinérant). (Landreville et al., 1981)

De fait, une grosse partie de la population carcérale (environ 30 %) est constituée de gens qui n'ont pas payé une amende relative à une infraction de la circulation. Un autre pourcentage considérable est composé d'inculpés en attente de procès. Bien sûr, une partie de ces derniers seront jugés coupables, alors que d'autres seront acquittés.

Quoi qu'il en soit, pour tous ceux qui auront à vivre l'expérience d'une intervention pénale, il en découlera des conséquences qui, dans certains cas, se révéleront encore plus pénalisantes que l'expérience pénale elle-même. Ainsi, Landreville et al. (1981) ont-ils pu observer qu'un contact avec la justice risque d'avoir des répercussions graves sur l'emploi, la carrière professionnelle et la trajectoire sociale d'un individu. Ses relations familiales et sociales pourront se trouver grandement modifiées par les événements le menant devant les tribunaux. Souvent, tout l'entourage du contrevenant aura à subir les conséquences d'une accusation criminelle, de façon encore plus aiguë si l'inculpé se retrouve en détention provisoire ou s'il fait face à une sentence d'incarcération.

Par ailleurs, les femmes justiciables souffrent de façon encore plus évidente des coûts sociaux du système pénal. Effectivement, comme le démontre Hamelin (1986), la liste des conséquences négatives vécues par les femmes accusées de crimes est longue; elle s'allonge pour celles qui sont mères, et davantage encore pour les femmes chef de famille monoparentale. Par exemple, elles doivent trouver quelqu'un pour s'occuper de leurs enfants de façon sporadique lorsqu'elles doivent se présenter au poste de police ou au tribunal, et de façon permanente si une sentence d'emprisonnement est prononcée.

De toute façon, quel que soit le sexe de l'accusé, toute la famille se trouve punie par la situation. Généralement, les trois problèmes majeurs rencontrés par les familles dont l'un des membres est aux prises avec des accusations de nature criminelle sont les problèmes d'argent, les problèmes reliés à la garde et à l'éducation des enfants ainsi que les problèmes de solitude. (Morris, 1965; Landreville et al., 1981) De plus, différents auteurs ont observé qu'une mise en accusation, une condamnation et, a fortiori, l'imposition d'une sentence d'emprisonnement ont un impact néfaste pour l'image de soi et le niveau de stress vécu par le justiciable.

Enfin, Landreville et al. (1981) constatent que les coûts sociaux résultant d'un contact avec le système pénal ne seront pas épongés de la même façon par tous les contrevenants. Aussi, les individus les plus démunis socialement seront également ceux qui auront le plus de difficulté à se sortir de l'impasse où ils se trouvent.

Il y aurait, certes, encore beaucoup à dire sur cette facette trop souvent négligée des conséquences de la justice sur les accusés. Mais l'essentiel est de souligner le fait que les coûts sociaux et économiques de la criminalité s'appliquent aussi, bien que différemment, aux contrevenants.

1.3 Des coûts pour la société

Les coûts de la criminalité pour la société correspondent aux coûts individuels que nous venons de décrire. Ils ne font que se répandre à l'ensemble de la société, provoquant un sentiment général d'injustice, d'insécurité, d'impuissance et de colère.

Il suffit parfois d'un seul événement dramatique rapporté avec force détails par les médias pour entraîner un sentiment de panique dans la population en général ou chez certains groupes de citoyens en particulier. Les personnes âgées, par exemple, se sentent plus vulnérables, et sont par conséquent plus sensibles à ce genre de choses. Pour le même motif, les femmes pourront être bouleversées par une vague d'agressions sexuelles ou même par un seul cas; les parents n'oseront plus amener leurs enfants dans les centres commerciaux de peur qu'ils ne se fassent enlever.

La somme des situations criminogènes auxquelles nous faisons personnellement face, ajoutées à celles dont nous prenons indirectement connaissance, finissent par créer une atmosphère collective tangible d'insécurité et, éventuellement, d'agressivité. De toute évidence, les gens ne réagiront pas tous aussi violemment les uns que les autres. Toutefois, certains iront jusqu'à s'acheter des armes ou des chiens dressés à l'attaque, avec l'intention de contre-attaquer s'ils sont victimes d'une quelconque agression. Ce cercle vicieux pourrait - peut-être même à court terme - résulter en une escalade dramatique et incontrôlable de la violence.

Conklin (1975) affirme que si certains prétendent que la criminalité peut pousser les « bons citoyens » à se mobiliser, à se consulter et à s'organiser pour lutter contre ce fléau, la preuve est loin d'être faite que tel est le cas.

L'auteur défend, quant à lui, une position opposée à cette vision plutôt optimiste des effets de la criminalité. Ainsi dira-t-il :

« In fact, crime is more likely to generate interpersonal distrust, feelings of insecurity, and dislike for one's neighborhood than to produce solidarity. This distrust and suspicion stems as much from the unpredictability of crime and the sense of invasion of private space as from the direct harm produced by offenders. Fortifying homes with watchdogs, burglar alarms, locks and bars, and spotlights may minimize vulnerability to some extent, although these measures may merely shift crime onto less protected targets. These protective measures also create barriers between people and reduce social solidarity, possibly contributing to increased crime rates. Newcomers to a community are not accepted for a long time. Neighbors stay home rather than venture past a barking dog to borrow a cup of sugar. Other neighbors may be avoided as potentially dangerous because they keep a loaded shotgun in their homes. » (Conklin, 1975; 9)

C'est ainsi qu'un sentiment généralisé d'insécurité peut se propager et devenir paralysant. Des quartiers sont désertés à cause de leur mauvaise réputation; des professionnels, des commerces ou des usines refusent de s'y installer afin de ne pas augmenter les risques d'être vandalisés ou de

subir d'incessants vols par effraction; des parents craignent de laisser partir leurs enfants pour l'école, de peur qu'ils ne soient attaqués sur la rue, dans la cour d'école ou dans les transports en commun; nombre d'usagers du métro évitent de voyager à certaines heures ou de descendre à telle station de peur d'être agressés. L'achalandage s'en ressent, et l'économie tout autant.

La mauvaise réputation d'un quartier ou d'une grande ville a tôt fait de voyager. Par exemple, plusieurs grandes villes ou quartiers américains (New-York, le Bronx, Chicago, Los Angeles, Washington, etc.) sont connus comme étant tellement violents qu'il est tout à fait déconseillé de s'y aventurer à toute heure du jour ou de la nuit. Leur réputation d'endroits malfamés et dangereux compromet leur développement économique, social et culturel.

(Haut de la page)

Dans le même ordre d'idées, Skogan (1990) parle de la dégradation de certaines zones urbaines désertées, laissées à l'abandon et devenues les endroits privilégiés des criminels, des clochards et des traîneurs de toute sorte. L'auteur affirme que ce délabrement n'est pas une conséquence directe de la grande criminalité, mais qu'elle naît plutôt d'éléments de *désordre* signalés de plus en plus couramment. Ainsi, poursuit Brodeur (1991), un quartier qui est d'abord la proie systématique de désordres mineurs et de petits délits deviendra progressivement un terrain propice à la grande délinquance et se transformera en zone sinistrée ou en ghetto habité par de grands prédateurs terrorisant le reste de la population. Brodeur, traduisant une séquence décrite à l'origine par Wilson et Kelling (1982), présente l'enchaînement suivant, qu'on estime mener tout droit à la déchéance de quartiers complets :

- le désordre et la petite délinquance sont essentiellement responsables de la genèse et du développement d'un sentiment aigu d'insécurité dans le quartier;
- lorsqu'il est suffisamment aigu, le sentiment d'insécurité paralyse les habitants du quartier, les démobilise et détermine un effondrement des contrôles informels (famille, groupes de pairs, etc.);
- quand les contrôles informels qui régissent les comportements se sont effondrés et que la police porte tout le poids du contrôle social, elle est impuissante à réprimer le désordre, la petite délinquance et la criminalité;
- les grands délinquants ont alors le champ libre, et le quartier, pris dans ce processus de dégradation, se vide peu à peu de ses éléments les plus actifs (et, dans bien des cas, les plus sains);
- au terme du processus s'érige une zone habitée par une population passive (chômeurs, personnes âgées, personnes dépendantes de l'aide sociale), à la fois terrifiée et exploitée par les grands criminels qui y exercent leurs activités en toute impunité.

Autrement dit, en luttant contre le sentiment d'insécurité, on se trouve, à plus long terme, à lutter aussi contre la criminalité. La police communautaire tend à concrétiser ce genre d'approche, mais elle ne constitue en fait qu'une solution incomplète au sentiment accru d'insécurité. En effet, la police communautaire ne peut pas s'attaquer à l'une des racines les plus profondes de ce problème : l'impact des médias sur les sentiments de la population. Cette réalité est confirmée par des recherches qui révèlent trois causes majeures au sentiment d'insécurité :

« La première de ces causes tient dans un phénomène d'amplification, par les médias de communication, de la fréquence et de la gravité des délits qui sont perpétrés dans certains endroits. La seconde cause est constituée par le phénomène de la rumeur et, de façon plus générale, par l'échange, de bouche à oreille, d'anecdotes inquiétantes qui portent sur des incidents criminels. La troisième cause est celle qui est le plus communément alléguée. Elle tient dans les taux de victimisation, qui doivent être distingués des taux de criminalité. Les taux de criminalité mesurent le nombre d'incidents qui sont rapportés à la police, alors que les taux de victimisation réfèrent au nombre réel d'agressions perpétrées contre les victimes. »(Brodeur, 1991)

Chose certaine, tous ces facteurs et sentiments résultent du développement réel ou perçu de la criminalité et concourent à diminuer la qualité de la vie ainsi qu'à installer un climat de suspicion et de violence, malsain pour les santés économique et morale de la société dans son ensemble. En substance, les conséquences de la criminalité sur la société dépassent largement l'idée que l'on s'en fait spontanément. On parle de dégradation des quartiers, de démobilité, de démolition et de panique chez les habitants de ces lieux, de zones « ghettoisées », abandonnées, sinistrées; l'heure est grave. Il s'agit de phénomènes observés d'abord et avant tout dans les grandes villes. Cependant, il n'est pas exclu qu'on les retrouve, avec une intensité et une fréquence probablement différentes, un peu partout, même en région¹. Sans aucun doute, la prévention prend ici tout son sens.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)

Ministère | Alcool, courses et jeux | Coroner | Criminalité et prévention
Déontologie policière | Détention et réinsertion | Incendie | Police et sécurité privée
Sciences judiciaires et médecine légale | Sécurité civile

Déclaration de services aux citoyens | Politique de confidentialité | Réalisation



© Gouvernement du Québec, 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques

- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

 Aide à la navigation

 Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section I - Un portrait de la criminalité au Québec

 Impression facile!

 Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 2 : Les coûts sociaux et économiques de la criminalité

1. Les coûts sociaux de la criminalité
2. Les coûts économiques de la criminalité
 - 2.1 Les coûts directement associés à la perpétration d'une infraction
 - 2.2 Les coûts découlant de la réaction au crime
 - 2.3 Les conséquences économiques de la criminalité au Québec : un minimum de 3 milliards...annuellement!
3. Le crime coûte cher

2. Les coûts économiques de la criminalité

Les coûts économiques, comme les coûts sociaux, englobent une foule pratiquement innombrable de facteurs. Cette forme de répercussion de la criminalité ne se mesure pas seulement en ce qui a trait aux biens volés ou aux dommages matériels subis. Il faut aussi tenir compte d'autres types de dépenses, comme le montant des primes d'assurances, l'investissement en matière de prévention et le coût de l'intervention judiciaire (incluant police, tribunaux, services correctionnels, etc.). Par ailleurs, tout comme les coûts sociaux, les répercussions économiques seront supportés inégalement par les victimes, les consommateurs de services spécifiques et les contribuables.

2.1 Les coûts directement associés à la perpétration d'une infraction

Les coûts économiques découlant directement de la perpétration d'une infraction s'associent facilement dans nos esprits aux crimes contre les biens. Cependant, à l'heure actuelle, il n'existe aucune source permettant de dresser un bilan suffisamment précis et exhaustif de ces pertes. Nous formulerons donc des observations plus qualitatives que quantitatives, comme nous le faisons généralement tout au long de ce chapitre.

D'abord, il y a tout lieu de croire que le montant des pertes provenant d'une victimisation varie grandement en fonction du type d'infractions. De plus, il diffère encore à l'intérieur d'une même catégorie de délit, selon le type de cibles visées. Ceci dit, on peut aisément concevoir que, généralement, le vol d'un sac à main rapporte moins que celui d'un petit commerce, ce dernier étant à son tour moins lucratif qu'un vol de banque.

En revanche, les études ont montré que le montant empoché par les voleurs n'est habituellement pas très élevé et que les vols de banque spectaculaires rapportant à leurs responsables des millions de dollars sont tout à fait exceptionnels.

En ce qui concerne les petits commerçants, les profits à tirer d'un vol seraient très restreints. Aussi, en 1977, les petits commerçants victimes de vol à main armée rencontrés par Grenier et Manseau déclaraient des pertes de l'ordre de 20 \$ à 1 800 \$. Le sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (Canada, Solliciteur général, 1983b) signalait des pertes moyennes de l'ordre de 167 \$ par incident. Morissette (1985), pour sa part, établissait que 82 % des victimes de vol à main armée estimaient la valeur du butin dérobé à moins de 500 \$. Notons que ces montants devront parfois être partagés entre plusieurs complices.

Par contre, les voleurs ne se contenteront pas toujours du montant de la caisse; ils feront le plein de cigarettes ou d'autres articles. Et s'ils demeurent insatisfaits de la somme amassée, certains iront jusqu'à dévaliser les gens sur place. (Morissette, 1985) Mais ces quelques profits supplémentaires restent toutefois insuffisants pour changer le fait que les gains retirés d'un tel larcin sont, somme toute, peu imposants.

La petitesse des gains peut s'expliquer par le fait que des mesures de prévention ont déjà été prises, lesquelles peuvent consister à garder le moins d'argent possible dans le tiroir-caisse, à se munir d'une caisse à déverrouillage minuté ou à faire des dépôts fréquents à la banque à des heures irrégulières.

Quoiqu'il en soit, " *Ces chiffres ne doivent pas nous aveugler quant à la souffrance que cette perte financière peut réellement représenter. Les répercussions de pertes financières semblables seront différentes selon le revenu des victimes, leur aptitude à se faire indemniser par une compagnie d'assurance privée ou autrement, etc. Dans environ 88 % des incidents comportant une perte financière, les victimes n'ont nullement été dédommagées (.) De toute évidence, les répercussions financières de la victimisation sont beaucoup plus importantes pour ceux qui ont des revenus faibles ou fixes. De plus, même lorsqu'il y a indemnisation, la période d'attente constitue souvent une rude épreuve.* " (Himelfarb, 1984)

Considérées isolément, les pertes financières subies par les victimes de vols pourraient paraître négligeables; mais une fois combinées, au contraire, elles totalisent un montant substantiel beaucoup plus significatif. À preuve, les chiffres du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, réalisé il y a un peu plus de dix ans :

Biens et argent non récupérés	211 500 000 \$
Dommages contre les biens non réclamés	41 900 000 \$
Frais médicaux et pertes de salaire	7 600 000 \$
Versements de primes d'assurances privées en compensation des pertes découlant d'actes criminels	170 000 000 \$
TOTAL	431 000 000 \$

(Haut de la page)

En additionnant ces données, les auteurs présentent le chiffre impressionnant de 431 millions de dollars, correspondant aux pertes financières **directement** attribuables à la perpétration d'infractions, et ce, pour une seule année, soit 1982.

Il faut ajouter à ces pertes directes d'autres coûts, imputables aux dégâts matériels commis volontairement ou accidentellement au moment du vol. En effet, la nervosité du voleur ou encore sa déception devant le faible gain que lui rapporte son délit peuvent se traduire par des actes de vandalisme visant à intimider la victime ou à exprimer de la frustration. (Normandeau et Pinsonneault, 1985)

Par ailleurs, bon nombre de particuliers et la plupart des marchands sont dotés d'assurances leur permettant de récupérer une partie de leurs pertes. Cependant, il leur faut assumer l'augmentation des frais de ces assurances, ainsi que les indemnités qui souvent ne couvrent pas le montant des pertes et assurément ne changent rien aux désagréments causés par les démarches nécessaires, notamment au remplacement des serrures, des vitres cassées et des voitures disparues. Ainsi, plusieurs propriétaires, afin d'éviter une augmentation trop considérable de leurs primes d'assurances, décident d'éponger eux-mêmes les pertes associées au vol en ne les déclarant pas. (Normandeau et Pinsonneault, 1985)

Enfin, les initiatives personnelles de protection et de prévention relatives aux biens (meilleures serrures, portes et fenêtres plus résistantes, système d'alarme, etc.) ont aussi des incidences pécuniaires non négligeables, tant pour les victimes que pour l'ensemble des témoins directs ou indirects de ces actes criminels. Effectivement, les citoyens se considéreront comme tenus de se protéger. Après tout, peut-être seront-ils les prochaines victimes?

Rappelons que fréquemment, des personnes sont victimisées plus d'une fois, C'est, entre autres, le cas des propriétaires de petits commerces. À la suite de ces victimisations répétées, un certain sentiment d'écoeurement se développe chez ces gens qui perdent trop souvent des sommes qui, sans être nécessairement importantes, ont tout de même exigé de nombreuses heures de travail. (Normandeau et Pinsonneault, 1985)

En dernier lieu, il arrive que certains tentent de résister au voleur. Or, bien

que la résistance semble associée à l'échec du vol, elle augmente également la probabilité d'occurrence de blessures, conséquence grandement plus fâcheuse. (Morissette, 1985)

En conclusion, il apparaît qu'à moins d'événements très exceptionnels, dans la plupart des situations où se produit une infraction criminelle, et même dans le cas de crimes dirigés précisément contre les biens :

- les profits seront dérisoires pour les voleurs;
- les pertes et dommages subis par la victime seront somme toute peu élevés;
- les coûts sociaux d'une victimisation risquent fort de se révéler beaucoup plus importants pour la victime que les coûts économiques directs.

Toutefois, dans l'évaluation des coûts économiques liés à la criminalité, il faudra aussi tenir compte des coûts énormes engendrés par la réaction à la criminalité, ceux-ci touchant non seulement la victime mais l'ensemble des contribuables.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2005-07-21 16:37

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007



• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
 - Programmes de financement
 - Projets subventionnés
 - Semaine de la prévention
 - Journées de formation
 - Législation
 - Publications
 - Statistiques
-
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

🔍 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section I - Un portrait de la criminalité au Québec

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) |
[Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 2 : Les coûts sociaux et économiques de la criminalité

1. Les coûts sociaux de la criminalité
2. Les coûts économiques de la criminalité

2.1 Les coûts directement associés à la perpétration d'une infraction

2.2 Les coûts découlant de la réaction au crime

- 2.2.1 Les divers corps policiers
- 2.2.2 Les renseignements de sécurité
- 2.2.3 Les agences de sécurité privée
- 2.2.4 Les tribunaux
- 2.2.5 L'aide juridique
- 2.2.6 Les services correctionnels
- 2.2.7 Les jeunes contrevenants
- 2.2.8 Les amendes et le non-paiement
d'amendes
- 2.2.9 L'aide aux victimes
- 2.2.10 L'enseignement de la criminologie et
des techniques de justice
- 2.2.11 D'année en année : des projets
spéciaux

2.3 Les conséquences économiques de la criminalité au Québec : un minimum de 3 milliards...annuellement!

3. Le crime coûte cher

2.2 Les coûts découlant de la réaction au crime

Les coûts découlant de la réaction à la criminalité ou reliés à son contrôle

sont immenses. Nous présenterons ici une estimation, encore une fois minimale, des dépenses liées aux principaux secteurs de l'activité pénale⁴. Les services donnés par les écoles, les centres de loisirs ou les hôpitaux, et qui n'ont qu'un rapport indirect et occasionnel avec la réaction au crime, sont exclus de cet exercice. Le bilan qui suit est tout de même extrêmement éloquent, comme en témoigne d'ailleurs le tableau synthèse présenté en fin de chapitre.

2.2.1 Les divers corps policiers

En 1991, le Québec comptait 162 corps policiers municipaux, auxquels il faut ajouter le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, la Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada. La GRC n'est pas responsable, au Québec, des services de police provincial et municipaux; elle assume par contre des activités de sécurité proprement fédérales, comme le contrôle des douanes et accises, de même que certaines enquêtes liées au trafic de stupéfiants.

Durant l'année fiscale 1990-1991, près d'un milliard et demi de dollars ont été consacrés au maintien des activités policières, dont les fonctions premières concernent le maintien de l'ordre, la prévention et la répression de la criminalité.

2.2.2 Les renseignements de sécurité

Nous allons ici brièvement parler du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), créé en 1984. Auparavant, ce service était intégré à la GRC. Le SCRS, à l'image de la CIA (central intelligence agency) américaine, se préoccupe principalement de la sécurité de l'État et de ses représentants, ainsi que du terrorisme national et international. Pour 1990-1991, le budget du SCRS se chiffrait à presque 205 millions de dollars. Considérant que le Québec représente 25 % de la population canadienne, nous estimons que les activités du SCRS coûteraient annuellement un peu plus de 51 millions de dollars aux contribuables québécois. Il s'agit donc là d'une dépense dont il faut tenir compte.

2.2.3 Les agences de sécurité privée

Les agences de sécurité privée sont très nombreuses et constituent une autre source de dépenses en partie indéterminée s'associant à la prévention, à la détection, à la répression et au traitement de la criminalité. Le personnel de sécurité privée au Canada est omniprésent dans notre société et touche pratiquement tous les domaines de notre vie quotidienne. D'ailleurs, la Commission de réforme du droit du Canada le soulignait dans un rapport datant déjà de 1980. En outre, le pouvoir de " police " dans les lieux publics est de plus en plus souvent confié au personnel de sécurité privée, en raison du développement moderne de la " propriété privée de masse. " (Canada, Commission de réforme du droit, 1980)

Évidemment, les coûts de ces services sont difficiles à évaluer avec

précision. D'une part, il faut tenir compte de la multiplicité et de la variété des agences. D'autre part, il est impossible de quantifier, pour chacune des agences, la part des activités correspondant à la prévention, à la détection, à la répression et au traitement de la criminalité. Une chose est certaine, des sommes importantes sont incessamment investies à ce chapitre. Fourcaudot (1988), se basant sur les chiffres de 1982, dernière année pour laquelle une telle estimation est disponible, évaluait à plus de 538 millions de dollars les sommes investies annuellement en matière de sécurité privée. En se fiant uniquement à l'augmentation du coût de la vie, on peut penser que ce montant a crû d'au moins 50 % et a donc atteint environ 1,77 milliard de dollars.

2.2.4 Les tribunaux

Chaque année, divers paliers de tribunaux sont appelés à intervenir pour juger les causes criminelles. L'activité menée par ces tribunaux engendre des frais importants. Les coûts prévus pour chaque procédure sont surtout les frais d'enregistrement, de transcription, de traduction des témoignages, les frais d'huissier et d'expertise, de même que les indemnités payables aux témoins, les honoraires professionnels et les traitements versés au personnel des tribunaux.

En 1990-1991, la Chambre criminelle et pénale et la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec⁵ ont dépensé, à elles seules, 28 millions de dollars pour le traitement judiciaire de quelque 369 617 dossiers, dont près de 40 % concernaient des manquements aux règlements de la circulation. À ce montant s'ajoutent environ 46 millions de dollars représentant les salaires versés aux membres de la magistrature.

D'autres tribunaux de diverses juridictions sont également appelés à intervenir en matière pénale au Québec. C'est notamment le cas de la Cour supérieure et de la Cour d'appel du Québec, de la Cour fédérale et de la Cour Suprême du Canada. Il nous est cependant impossible, à partir des sources que nous avons consultées, de tenir compte des coûts associés à ces divers types de tribunaux. D'une part, chacun d'eux agit aussi bien en matière civile que criminelle, et il est impossible de faire la part des coûts entre ces deux instances. D'autre part, en ce qui a trait aux tribunaux de juridiction fédérale, il n'est pas possible de déterminer la part des activités de ces cours qui sont directement attribuables au traitement de causes criminelles et pénales québécoises. Il faut donc préciser, encore une fois ici, que l'évaluation des coûts que nous présentons est minimale.

2.2.5 L'aide juridique

Les services d'aide juridique existent dans le but de garantir que la justice soit accessible à tous. Au Québec, la Commission des services juridiques chapeaute le réseau d'aide juridique, constitué de corporations régionales ou locales d'aide assurant les services aux justiciables. En outre, la Commission voit à la promotion des intérêts juridiques des personnes économiquement défavorisées, par la mise sur pied de programmes

d'information, de recherche et d'assistance technique.

Pendant l'année fiscale 1990-1991, le réseau de l'aide juridique aura dépensé près de 37 millions de dollars, au Québec seulement et dans le seul secteur criminel et pénal. Cette somme a été répartie à peu près également par les gouvernements fédéral (16 042 791 \$) et provincial (20 579 733 \$).

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2005-07-21 14:14

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)

Québec

© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007



• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
 - Programmes de financement
 - Projets subventionnés
 - Semaine de la prévention
 - Journées de formation
 - Législation
 - Publications
 - Statistiques
-
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section I - Un portrait de la criminalité au Québec

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) |
[Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 2 : Les coûts sociaux et économiques de la criminalité

1. Les coûts sociaux de la criminalité
2. Les coûts économiques de la criminalité

2.1 Les coûts directement associés à la perpétration d'une
infraction

2.2 Les coûts découlant de la réaction au crime

2.2.1 Les divers corps policiers

2.2.2 Les renseignements de sécurité

2.2.3 Les agences de sécurité privée

2.2.4 Les tribunaux

2.2.5 L'aide juridique

2.2.6 Les services correctionnels

2.2.6.1 Probation

2.2.6.2 Ressources
communautaires

2.2.6.3 Prisons et pénitenciers

2.2.6.4 Libérations
conditionnelles

2.2.7 Les jeunes contrevenants

2.2.8 Les amendes et le non-paiement
d'amendes

2.2.9 L'aide aux victimes

2.2.10 L'enseignement de la criminologie et
des techniques de justice

2.2.11 D'année en année : des projets
spéciaux

2.3 Les conséquences économiques de la criminalité au Québec : un minimum de 3 milliards...annuellement !

3. Le crime coûte cher

2.2.6 Les services correctionnels

2.2.6.1 Probation

Le Service de probation du Québec, en plus d'assurer la surveillance des accusés condamnés à une période de probation, offre aussi son expertise pour la réalisation des rapports présentenciels et des enquêtes communautaires. En outre, ce service supervise les travaux communautaires et compensatoires. En 1990-1991, le ministère de la Sécurité publique enregistrait des crédits de presque 17 millions de dollars pour l'accomplissement de ces différentes tâches.

2.2.6.2 Ressources communautaires

La Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique négocie, avec certaines agences privées, des services communautaires de diverse nature. En 1990-1991, les dépenses faites par le ministère de la Sécurité publique pour les services rendus par ces divers organismes se chiffraient à près de 12 millions de dollars. Le plus gros de ces dépenses fut consacré à l'hébergement communautaire et à la fourniture de soins spécialisés, notamment à l'Institut Philippe Pinel, au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, aux centres d'intervention en toxicomanie le Portage, Mélaric, l'Intervalle, et la maison Diane Boucher.

2.2.6.3 Prisons et pénitenciers

Au Canada, la responsabilité de la garde des adultes incarcérés est partagée. Le gouvernement fédéral voit à la gestion des sentences de deux ans et plus purgées dans les *pénitenciers* canadiens, tandis que les gouvernements provinciaux assurent l'administration des *prisons* provinciales, où sont purgées les sentences de deux ans moins un jour, et où sont gardés les prévenus en attente de procès touchés par une ordonnance de détention provisoire.

Le coût des prisons au Québec est d'environ 125 millions de dollars par année. Ceci dit, puisque le Québec représente 25 % de la population canadienne, nous estimons que le coût annuel du Service correctionnel du Canada pour les pénitenciers, pour les maisons de transition (Centres correctionnels communautaires et Centres résidentiels communautaires) et pour les bureaux de libération conditionnelle en territoire québécois est de plus de 231 millions de dollars.

Au total, l'administration de la détention au Québec engendre annuellement

des coûts de l'ordre de 356 millions de dollars; ce nombre tient compte de la détention provisoire et des sentences d'emprisonnement.

2.2.6.4 Libérations conditionnelles

Tout comme c'est le cas pour les institutions de détention, la responsabilité de l'administration des libérations conditionnelles est scindée entre les instances fédérales et provinciales, selon que cette mesure s'applique à des sentences de juridiction fédérale (deux ans et plus) ou provinciale (moins de deux ans).

D'une part, la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC) intervient au cours d'une sentence d'emprisonnement d'une durée se situant entre six mois et deux ans moins un jour. En 1991, la CQLC dépensait près de deux millions de dollars aux seules fins de décisions d'octroi, de refus ou de révocation des libérations conditionnelles.

D'autre part, la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) est responsable de la décision d'accorder ou de refuser aux détenus fédéraux la libération conditionnelle, la semi-liberté ou la libération d'office. Puisque le Québec constitue 25 % de la population canadienne, nous évaluons que les activités de la CNLC coûtent annuellement près de six millions de dollars au Québec. Ce chiffre ne comprend pas les dépenses liées aux bureaux de libération conditionnelle responsables de la surveillance des personnes, car elles sont intégrées au budget du Service correctionnel du Canada.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2005-04-15 15:41



© Gouvernement du Québec, 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques

- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section I - Un portrait de la criminalité au Québec

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 2 : Les coûts sociaux et économiques de la criminalité

1. Les coûts sociaux de la criminalité
2. Les coûts économiques de la criminalité
 - 2.1 Les coûts directement associés à la perpétration d'une infraction
 - 2.2 Les coûts découlant de la réaction au crime
 - 2.2.1 Les divers corps policiers
 - 2.2.2 Les renseignements de sécurité
 - 2.2.3 Les agences de sécurité privée
 - 2.2.4 Les tribunaux
 - 2.2.5 L'aide juridique
 - 2.2.6 Les services correctionnels
 - 2.2.7 Les jeunes contrevenants
 - 2.2.8 Les amendes et le non-paiement d'amendes
 - 2.2.9 L'aide aux victimes
 - 2.2.10 L'enseignement de la criminologie et des techniques de justice
 - 2.2.11 D'année en année : des projets spéciaux
 - 2.3 Les conséquences économiques de la criminalité au Québec : un minimum de 3 milliards...annuellement!
3. Le crime coûte cher

2.7 Les jeunes contrevenants

Les adultes ne sont pas les seuls touchés par des mesures privatives de liberté. Chaque année, des milliers de jeunes contrevenants sont admis dans plus d'une trentaine de centres d'accueil dispersés sur le territoire québécois. Le coût de fonctionnement de ces centres se chiffrait à 190 millions de dollars en 1990-1991.

Nous avons déjà établi les coûts - pour l'ensemble des citoyens - de la police, de la Cour du Québec et de la Chambre de la jeunesse. En plus, une somme de l'ordre de 49 millions se trouve consacrée chaque année aux " services aux jeunes contrevenants ", services donnés par les Centres de Services sociaux, la Direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse (DPEJ), les Centres locaux de services communautaires (CLSC) et autres ressources en toxicomanie, psychologie et psychiatrie. Nous faisons ici abstraction de bien d'autres dépenses de services de santé et d'éducation spécialisée, qui s'ajouteraient à ce moment si nous étions en mesure de préciser les coûts s'associant spécifiquement aux comportements délinquants.

Au Québec, un minimum de 240 millions de dollars sont donc voués annuellement à l'intervention auprès des jeunes contrevenants, qu'il s'agisse d'intervention coercitive ou sous forme d'aide.

2.2.8 Les amendes et le non-paiement d'amendes

Les sommes destinées à l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes ont, elles aussi, beaucoup augmenté. L'étude de Néron (1988) établit à 4,5 jours le temps moyen d'emprisonnement des détenus incarcérés pour non-paiement d'amende dans les prisons du Québec. En 1990-1991, 40 % des admissions carcérales étaient attribuables à ce délit. Chacune des 21 182 personnes admises pour ce motif coûtait chaque jour 104,74 \$: on peut donc estimer à environ 13 millions de dollars le montant qu'il a fallu déboursier pour administrer ces sentences. En revanche, les amendes engendrent aussi des revenus qui, depuis quelques années, paraissent dépasser largement les dépenses engagées par l'administration de cette forme de sanction. Un bilan positif, de l'ordre de 25 millions de dollars, apparaît donc à ce chapitre. Rappelons toutefois que l'incarcération pour non-paiement d'amende, comme toute forme d'emprisonnement, représente des coûts sociaux considérables pour les justiciables qui y sont soumis et pour leur entourage.

[\(Haut de la page\)](#)

2.2.9 L'aide aux victimes

Le ministère de la Justice du Québec, dans son rapport annuel de 1990-1991, ne fait état ni spécifiquement ni globalement des crédits accordés aux différents organismes agissant directement ou indirectement à des fins d'aide aux victimes. Il est donc, encore une fois, impossible de prétendre exposer un bilan exhaustif. D'ailleurs, toute une partie du financement de ces services d'aide provient de sources hétéroclites (subventions de différents ministères : Sécurité publique, Santé et Bien-être social, et Environnement, ainsi que d'organismes comme Centraide, de diverses organisations religieuses, de fondations privées, et de particuliers).

À tout le moins, nous savons qu'au seul plan de l'indemnisation des victimes d'actes criminels, l'IVAC (qui relève de la Commission de la santé et de la sécurité du travail) aura déboursé, en 1990-1991, plus de 26 millions de dollars. La plus grande partie de cette somme (61 %) est

versée en compensation d'une incapacité permanente et en rentes aux personnes dépendantes d'une victime d'acte criminel. Le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC), les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) et d'autres organismes d'aide aux victimes présentent un budget dépassant les deux millions de dollars. En tout, plus de 28 millions de dollars sont consentis à l'aide aux victimes d'actes criminels, de la part de sources officielles. Reste toute une kyrielle de services, financés de façon plus ou moins fragmentaire de part et d'autres, et sur lesquels nous ne possédons pas d'information. Les frais couverts par ces différents services viennent, par conséquent, s'ajouter aux coûts cachés de la criminalité.

2.2.10 L'enseignement de la criminologie et des techniques de la justice

Au Québec, différentes maisons d'enseignement offrent des programmes permettant de former des gens aux techniques de la justice, de même qu'à l'intervention auprès des victimes et des contrevenants, jeunes et adultes, faisant partie de populations captives ou évoluant sous surveillance à l'extérieur des murs des prisons. De la même manière, d'autres encore sont initiés à la recherche en criminologie et en victimologie.

C'est ainsi que, depuis 1960, au Québec, une formation spécialisée en criminologie est offerte en exclusivité à l'Université de Montréal. Un budget annuel d'environ 2,5 millions de dollars y est alloué. Pour leur part, depuis 1970, neuf cégeps offrent, au moins en partie, un programme de formation en " techniques de la justice " comprenant trois volets : techniques policières, judiciaires et correctionnelles. Environ 16,5 millions de dollars sont annuellement investis dans ces divers programmes collégiaux. Enfin, à lui seul, l'Institut de police du Québec enregistre des dépenses annuelles de quelque 13 millions de dollars. De plus, il faudrait encore ajouter à ces coûts la formation des psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés et autres intervenants appelés à agir auprès des contrevenants et des victimes. Encore une fois, il nous est impossible de tenir compte de ces dépenses, à cause de leur dispersion. Nous devons nous contenter d'une estimation minimale.

2.2.11 D'année en année : des projets spéciaux

Les ministères fédéraux du Solliciteur général, de la Justice et de la Santé et du Bien-être social consacrent chaque année plusieurs millions de dollars au financement de projets spéciaux visant directement le contrôle de la criminalité, ou encore, l'intervention auprès des contrevenants et des victimes.

Par ailleurs, des projets nationaux ad hoc engendrent également des dépenses importantes assumées par les contribuables (par exemple la " Stratégie nationale de lutte contre la drogue " et la " Stratégie nationale de lutte contre la violence familiale ").

Au total, on peut estimer qu'il se dépense, au Québec, au moins quelque

36 millions de dollars en projets spéciaux directement liés au contrôle de la criminalité ou découlant des conséquences de cette dernière (projets d'aide aux victimes, intervention auprès de groupes spécifiques de contrevenants, etc.).

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2005-04-15 15:44

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)

Québec

© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques

- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

 Aide à la navigation

 Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section I - Un portrait de la criminalité au Québec

 Impression facile!

 Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 2 : Les coûts sociaux et économiques de la criminalité

1. Les coûts sociaux de la criminalité
2. Les coûts économiques de la criminalité
 - 2.1 Les coûts directement associés à la perpétration d'une infraction
 - 2.2 Les coûts découlant de la réaction au crime
 - 2.3 Les conséquences économiques de la criminalité au Québec : un minimum de 3 milliards...annuellement !
3. Le crime coûte cher

2.3 Les conséquences économiques de la criminalité au Québec : un minimum de trois milliards... annuellement!

Tout au long de l'exposé qui a précédé, nous avons insisté sur le fait que les estimations auxquelles nous nous livrions étaient partielles et minimales. En effet, il est souvent difficile de trouver des chiffres le moins fiables ou explicites, c'est-à-dire pour lesquels on peut établir exactement à quoi ils correspondent. Dans plusieurs cas, nous avons dû laisser tomber des données parce qu'il était impossible de savoir si elles étaient comptabilisées plus d'une fois dans les différents budgets et portions de budget que nous étudions.

En conséquence, il est clair que le bilan que nous présentons n'est que la pointe d'un iceberg largement immergé. Il faudrait en outre :

- tenir compte, de manière vraiment détaillée, précise et exhaustive, de tous les intervenants prenant une part active au plan de l'aide apportée aux victimes d'actes criminels, et de tous les gens engagés dans la détection, la répression, le traitement et la prévention de la criminalité;
- mettre à jour des bilans vieux parfois de plus d'une dizaine d'années;

- questionner les citoyens afin de savoir combien ils investissent personnellement afin d'assurer leur protection contre le crime;
- quantifier tout le travail bénévole qui se fait auprès des victimes d'actes criminels et des agresseurs;
- ajouter au bilan que nous traçons les coûts investis dans la formation des spécialistes agissant dans les domaines de la prévention, de la détection, de la répression et du traitement de la criminalité;
- tenir compte de toutes les instances (et non seulement des principales) investissant dans des activités plus ou moins spécialisées de contrôles de la criminalité (contrôle des armes à feu, programmes de conseillers parajudiciaires auprès des autochtones, etc.).

S'il était possible de réaliser toutes ces tâches, il paraît évident que les trois milliards de dollars dont il est question ici pourraient se trouver multipliés par deux, cinq ou même dix. Il est, selon nous, impératif qu'une étude soit entreprise afin de déterminer l'impact de la criminalité. Qu'on fasse surgir l'iceberg autant qu'on le peut!

Tout compte fait, comme nous le signale le [tableau synthèse](#) qui suit, les dépenses publiques et privées investies en réaction contre la criminalité dépassent annuellement les trois milliards de dollars.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)

 2006-04-05 9:13

Ministère | Alcool, courses et jeux | Coroner | Criminalité et prévention
 Déontologie policière | Détention et réinsertion | Incendie | Police et sécurité privée
 Sciences judiciaires et médecine légale | Sécurité civile

Déclaration de services aux citoyens | Politique de confidentialité | Réalisation

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques

- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section I - Un portrait de la criminalité au Québec

• Impression facile!

• Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 2 : Les coûts sociaux et économiques de la criminalité

1. Les coûts sociaux de la criminalité
2. Les coûts économiques de la criminalité
3. Le crime coûte cher

3. Le crime coûte cher

Une première chose saute aux yeux quand vient le temps de faire le bilan des coûts économiques et sociaux du crime : le manque de données disponibles. La portion du sujet la mieux documentée est probablement celle des conséquences individuelles non pécuniaires. Toute une avenue se dessine donc ici pour la recherche.

Malgré la carence évidente d'information, un certain nombre de constats s'imposent. Nous pensons avoir fait la démonstration que le crime coûte cher, très cher. Rappelons quelques chiffres parmi les plus frappants :

•

431 millions de dollars en biens et argent non récupérés, en dommages non réclamés, en frais médicaux, en pertes de salaire et versements de montants d'assurances;

- près d'un milliard et demi en services policiers et un autre milliard en matière de sécurité privée;
- 28 millions dépensés en poursuites devant les tribunaux criminels;
- près de 600 millions consacrés à la garde des prévenus et accusés, juvéniles et adultes;
- 28 millions pour venir en aide aux victimes;

soit un total de trois milliards de dollars qui ne représente qu'une fraction des coûts réels.

Bref, le crime coûte extrêmement cher sur le plan financier; mais il s'avère sûrement encore plus dispendieux concernant les coûts sociaux. Effectivement, la souffrance psychologique et physique des victimes, des contrevenants ainsi que de leur entourage est très importante, même si elle ne se mesure pas en chiffres et en statistiques, tout comme la peur du crime et ses conséquences.

Qu'en coûterait-il de prévenir plutôt que de guérir? En 1985, le United States Committee for Economic Development concluait que chaque dollar dépensé pour la prévention faisait économiser 4,75 \$ en matière de mesures de redressement, d'éducation, d'aide sociale et de lutte contre le crime. Il serait trop facile, et sans doute incorrect, d'appliquer littéralement ces données à la situation québécoise. Il ressort qu'on aurait tout à gagner à investir massivement dans la prévention. Sur le plan pécuniaire, la démonstration reste à faire. Le bilan que nous avons présenté est évidemment loin de suffire, même s'il est possible de faire mieux avec moins que les trois milliards de dollars actuellement dépensés. Sur le plan des coûts sociaux, par contre, il y a peu à discuter. Chaque crime empêché impliquera *ipso facto* moins de souffrances, de déception, de colère, et une meilleure qualité de vie pour tout un chacun.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2005-07-21 15:10

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)

Québec

© Gouvernement du Québec, 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section 1 - Un portrait de la criminalité au Québec

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 3 : Les facteurs associés à la criminalité

1. Les objectifs et les limites de l'étude des causes de la criminalité
2. L'organisation des nations unies et les facteurs associés à la criminalité
3. Les facteurs socio-économiques et la récidive
4. Les facteurs associés à la criminalité d'occasion
5. Des facteurs connexes ou aggravants
6. La multiplicité et la diversité des causes de la criminalité

Les conséquences très sérieuses de la criminalité peuvent difficilement être évitées si nous ne parvenons pas à comprendre les causes de celles-ci. Notre capacité à prévoir les problèmes de demain et à solutionner ceux d'aujourd'hui dépend largement de notre aptitude à déceler et à comprendre les facteurs qui favorisent la criminalité et l'insécurité. De l'avis de nombreux spécialistes, bien que beaucoup reste à faire en ce domaine, nos connaissances actuelles sont susceptibles de nous orienter et de nous faire progresser.

1. Les objectifs et les limites de l'étude des causes de la criminalité

Définir avec certitude et de façon exhaustive les raisons qui incitent au crime pose une série de problèmes complexes. D'une part, nous savons que la simple découverte de corrélations entre le comportement criminel et certains facteurs ne nous permet pas d'établir des relations de cause à effet. D'autre part, le laboratoire de la criminologie est la société. Cette caractéristique ainsi que le nombre et la nature diverse des facteurs en jeu rendent très difficile le contrôle des variables pouvant conduire à l'identification certaine de causes.

Ces réserves étant émises, il demeure que de nombreuses études longitudinales, aux États-Unis, en Angleterre et au Canada, ont trouvé des variables socio-économiques permettant de prédire de façon acceptable la

probabilité ou le risque accru de comportements criminels. En outre, des expériences ayant réussi à modifier certains de ces éléments de risque ont permis d'obtenir des résultats positifs et ainsi, de vérifier certaines des hypothèses retenues par les études longitudinales. Nous pouvons dès lors, avec la prudence qui s'impose, émettre sérieusement l'hypothèse que la généralisation d'interventions choisies au niveau social pourrait, à moyen et à long terme, réduire la criminalité.

(Haut de la page)

À un autre niveau, l'analyse plus systématique des conditions entourant les mobiles et la perpétration des crimes a aussi permis d'associer des causes dites « situationnelles » à la criminalité. Il s'agit ici d'un ensemble de facteurs qui ont pour effet de rendre la perpétration d'un délit plus ou moins difficile, probable ou attrayante. On pense principalement à des attitudes de négligence de la part de la population, à la configuration physique de certains lieux, ou à toute autre condition objective favorisant la délinquance.

De l'avis de nombreux spécialistes, la modification de ces facteurs a davantage d'effets dissuasifs sur la petite délinquance ou sur les criminels d'occasion que sur les récidivistes. Cependant, on reconnaît de plus en plus que ces modifications peuvent, à court terme et à certaines conditions, réduire la criminalité et augmenter le sentiment de sécurité des gens.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence certains comportements sociaux qui pourraient agir à titre de facteurs connexes ou aggravants. Certaines pratiques individuelles et collectives (l'intolérance, par exemple), l'étalement de la violence (à la télévision particulièrement) et l'usage répandu de psychotropes peuvent constituer un terrain très favorable au développement de la criminalité.

La recherche et l'analyse des causes de la criminalité poursuivent donc trois objectifs à la fois distincts et complémentaires :

- la compréhension des facteurs socio-économiques criminogènes dans le but, à moyen et à long terme, de réduire ou de stabiliser la criminalité récidiviste;
- l'identification des situations facilitant la perpétration d'actes criminels, dans le but de réduire les occasions d'infraction et de décourager une certaine délinquance;
- l'adoption de valeurs sociales et de styles de vie propres à recréer un sens communautaire, à renforcer le contrôle social informel et à favoriser la responsabilisation des individus.

Afin de mettre ces objectifs en perspective, rappelons que les spécialistes estiment généralement qu'au moins 50 % des crimes ont pour auteurs environ 10 % de la population criminelle, dite récidiviste. (Wolfgang, Figlio, Sellin, 1972) Certains affirment même que près de 70 % des crimes sont commis par ces 10 % de criminels récidivistes. (Waller, 1991)

2. L'organisation des Nations Unies et les facteurs associés à la criminalité

En septembre 1990 se tenait le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. La résolution adoptée lors de cet événement propose en ces termes une recension des facteurs favorisant la délinquance :

« .les facteurs favorisant la délinquance comprennent :

- a. *la pauvreté, le chômage, l'analphabétisme, l'absence de logements corrects et bon marché ainsi que des systèmes d'enseignement et de formation inadaptés;*
- b. *le nombre croissant de citoyens sans perspective d'insertion sociale et, dans le même temps, l'aggravation des inégalités sociales;*
- c. *la dissolution des liens sociaux et familiaux, aggravée par une éducation parentale inadéquate, éducation rendue souvent plus difficile du fait des conditions de vie;*
- d. *les conditions difficiles que connaissent les gens qui émigrent vers les villes ou vers d'autres pays;*
- e. *la destruction des identités culturelles d'origine ainsi que le racisme et la discrimination, qui peuvent mener à des désavantages au plan social, de la santé et de l'emploi;*
- f. *la dégradation de l'environnement urbain, notamment l'insuffisance des équipements collectifs dans certains quartiers, qui favorise la délinquance;*
- g. *les difficultés, créées par la société moderne, à s'insérer correctement dans la communauté, la famille, le milieu de travail, l'école et à s'identifier à une culture;*
- h. *l'abus d'alcool, de drogues et autres substances dont le développement est aussi favorisé par les facteurs susmentionnés;*
- i. *la multiplication des activités reliées au crime organisé, notamment le trafic de drogues et le recel;*
- j. *la promotion, notamment par les médias, d'idées et d'attitudes qui sont sources de violence, d'inégalité et d'intolérance ". (ONU, 1990)*

Cette énumération s'appuie sur des études scientifiques menées à travers le monde, profite des expertises les plus diverses, et s'inspire de la mise en commun des conclusions tirées par de nombreux pays aux prises avec la

criminalité. Elle mérite certainement, sans que nous proposons ici une revue complète de la documentation, une analyse un peu plus fouillée des mécanismes par lesquels ces facteurs agissent.

(Haut de la page)

3. Les facteurs socio-économiques et la récidive

Toutes les études constatent qu'il existe deux catégories de délinquance : la première, plus épisodique et occasionnelle, généralement bénigne, reliée à l'adolescence et à laquelle environ 80 % des adolescents s'adonnent un jour ou l'autre (Le Blanc, 1983); la deuxième, plus permanente, donnant souvent lieu à l'adoption d'un mode de vie criminel jusque dans la vie adulte avancée. Wolfgang, Figlio et Sellin ont démontré, dans une étude longitudinale sur des garçons nés à Philadelphie en 1945 et suivis jusqu'à leur 18^e anniversaire, que 52 % des crimes commis étaient l'oeuvre de 6 % d'entre eux, et que la gravité de leurs gestes allait en augmentant (Wolfgang et al., 1972). Au Québec, Le Blanc et Fréchette (1989) ont établi une proportion semblable dans leurs travaux sur la multirécidive.

Par ailleurs, il est démontré que la criminalité a sa géographie et que certains quartiers d'une ville connaissent des taux de criminalité plus élevés et plus graves. Dans toutes les grandes villes des sociétés occidentales, ces quartiers sont ceux des communautés défavorisées. Cette réalité a été confirmée pour Montréal et d'autres villes du Québec. (Le Blanc et al., 1973; Gariépy et Le Blanc, 1976)

Enfin, la criminalité a un âge et un sexe. Les garçons, dans une proportion de 9 contre 1, ont davantage que les filles une propension aux activités délinquantes. Cependant, plusieurs chercheurs observent depuis quelques années une progression modérée de la délinquance dans la population féminine, ce que confirme l'évolution des statistiques québécoises. Des recherches ont aussi indiqué que les facteurs généralement associés à la délinquance masculine peuvent entraîner chez les filles des problèmes de santé mentale, de grossesses précoces et de négligence des enfants. Ces problèmes, à leur tour, peuvent influencer de façon négative les garçons de ces jeunes femmes (Biron et al., 1980)

Il est reconnu que la période de la vie la plus propice à l'activité délinquante se situe entre le début de l'adolescence et le commencement de la vingtaine, pour ensuite tendre vers un déclin (Farrington, 1992). Ainsi, le taux général de la criminalité dans une société donnée varierait avec une certaine constance en fonction de la pyramide des âges, bien que d'autres facteurs puissent nuancer cette tendance. (Cusson, 1990)

En outre, il est démontré que plus un individu s'adonne à des activités délinquantes à un âge précoce, plus les risques qu'il devienne un délinquant récidiviste sont grands. Les travaux de Le Blanc et Fréchette (1987 et 1989) ont démontré que, en moyenne : les habitués du Tribunal, à Montréal, ont commencé leur " carrière " à l'âge de 11 ans; ils ont été condamnés pour la première fois vers l'âge de 15 ans; et les délits qu'ils ont commis ont eu tendance à s'aggraver. Il importera donc d'accorder une

grande attention aux jeunes enfants et aux adolescents dans toute stratégie de prévention de la criminalité récidiviste.

De manière générale, et depuis de très nombreuses années, les criminologues ont mis en évidence que les sociétés où la richesse est très inégalement distribuée et qui donnent peu accès à l'éducation ainsi qu'aux services de santé connaissent des taux de criminalité plus élevés. Au delà de cette constatation universelle, des études longitudinales ont permis de mieux comprendre le rôle considérable de la famille, de l'école et du quartier dans le développement de la criminalité, de même que les rapports que ces facteurs entretiennent avec la pauvreté. Les principales conclusions qui vont suivre s'appuient particulièrement sur les études et autres recherches de Fréchette et Le Blanc au Québec (1987 et 1989), Farrington en Angleterre (1986) et Wolfgang, Figlio et Sellin aux États-Unis (1972). Elles sont, de plus, confirmées par des revues documentaires très complètes préparées par Loeber et Dishion (1983) ainsi que par Rutter et Giller (1983).

(Haut de la page)

La famille

La famille joue, de la naissance à la fin de l'adolescence, un rôle prépondérant dans le développement de dispositions à la criminalité récidiviste.

La négligence parentale, qu'elle soit attribuable à des conditions de vie difficiles, au temps consacré à gagner un revenu, à des carences personnelles ou à l'extrême jeunesse des mères, semble constituer un facteur de risque très élevé. Dans la mesure où cette hypothèse se vérifie, l'éclatement du noyau familial et l'augmentation phénoménale du nombre de familles monoparentales vivant sous le seuil de la pauvreté deviennent extrêmement préoccupants à moyen terme.

Au sein de la famille, la discipline s'exerçant de façon incohérente ou par des châtiments physiques excessifs, et la faiblesse des relations affectives entre conjoints ainsi qu'entre parents et enfants, augmentent de façon significative le risque de mésadaptation et de comportements violents. La criminalité chez un parent, l'alcoolisme ou la toxicomanie, la présence de conflits conjugaux et, surtout à l'adolescence, la famille reconstituée sont aussi des facteurs associés de façon significative.

L'école

Les difficultés scolaires, souvent à cause du manque de préparation à la scolarisation, sont source d'une faible estime de soi et de perturbations émotives. Certaines études avancent que 40 % des enfants ayant des problèmes de comportement à l'école éprouveront, à l'âge adulte, de

sérieuses difficultés psychosociales. Par contre, des expériences (comme le programme Perry Preschool aux États-Unis) ont démontré qu'une attention particulière portée aux enfants susceptibles d'éprouver des difficultés à l'école faisait baisser de façon très substantielle le taux d'activités délinquantes de ces enfants, comparativement à celui d'un groupe témoin.

(Haut de la page)

Le travail

La corrélation entre le taux de chômage et le taux de criminalité n'est pas probante. Par contre, « il semblerait que le taux de chômage des jeunes et des minorités visibles ait un lien avec le taux de délinquance. Les personnes prédisposées à la délinquance risquent davantage de commettre des infractions pénales si elles sont au chômage. » (Waller, 1991)

Il faut par ailleurs considérer les conséquences que peuvent avoir les fermetures subites d'usines et le chômage massif qu'elles créent. Une étude menée dans la ville d'Austin, au Minnesota, en a démontré les effets. (Koeppel, 1989) Cette ville, jadis un modèle quant à la sécurité qu'elle offrait, a vu l'incidence des meurtres, de la violence familiale et de l'abus de psychotropes augmenter de façon considérable à la suite de problèmes de relations de travail non résolus avec l'employeur principal. Des études conduites par le Midwest Center for Labor Research (1990) ont démontré que le risque d'une criminalité accrue était bien réel dans de semblables circonstances.

Les quartiers

Dans les villes, la pauvreté se manifeste par la faiblesse des infrastructures, la concentration de logements inadéquats, l'absence de services, la mobilité de la population et la désorganisation sociale. Ces quartiers défavorisés sont aussi les premiers touchés par les vagues d'immigration et les risques de « ghettoïsation ». Les difficultés familiales et scolaires rapportées dans les paragraphes précédant ne sont pas nécessairement le lot de la pauvreté, mais se multiplient dans ce contexte. Ces facteurs de risque interagissent davantage en raison de leur concentration extrême, et parce que se trouve favorisée la fréquentation des pairs ayant les mêmes difficultés et tendances à l'activité délinquante. Or, les études longitudinales mettent en relief l'influence notable des pairs sur les jeunes; il s'agirait d'un des facteurs les plus fiables pouvant expliquer la délinquance persistante.

Dans ces quartiers défavorisés, la concentration de la misère, l'absence d'équipements collectifs et le désœuvrement créent véritablement une spirale.

En résumé, nos connaissances actuelles sur les moteurs de la criminalité récidiviste nous indiquent que les facteurs les plus importants agissent dès l'enfance, qu'ils ont une influence durable, qu'ils mettent en cause principalement la famille, l'école et le quartier et qu'ils se développent

davantage dans un contexte de pauvreté relative.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-04-16 11:28

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

🔍 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section 1 - Un portrait de la criminalité au Québec

Chapitre 1 | Chapitre 2 | Chapitre 3 | Chapitre 4 | Chapitre 5 | Chapitre 6 |
Chapitre 7 | Chapitre 8

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

Chapitre 3 : Les facteurs associés à la criminalité

1. Les objectifs et les limites de l'étude des causes de la criminalité
2. L'organisation des nations unies et les facteurs associés à la criminalité
3. Les facteurs socio-économiques et la récidive
4. Les facteurs associés à la criminalité d'occasion
5. Des facteurs connexes ou aggravants
6. La multiplicité et la diversité des causes de la criminalité

4. Les facteurs associés à la criminalité d'occasion

Fondées sur le constat qu'un délinquant, occasionnel surtout, hésitera à commettre un geste criminel si les risques sont élevés ou si le profit à en tirer est moindre, de nombreuses études ont mis en lumière les conséquences de l'évolution de nos modes de vie sur la criminalité.

L'étalement urbain et la création de cités-dortoirs abandonnées le jour et au sein desquelles les liens de voisinage sont déficients ont multiplié les cibles du vol par effraction et les ont rendues plus vulnérables. Mais même dans les villes dont la population est dense, l'augmentation des heures consacrées aux loisirs, l'engagement massif des femmes sur le marché du travail et l'évolution vers la famille nucléaire ont diminué le degré de surveillance de nos domiciles.

En outre, l'augmentation phénoménale de la possession de biens par la classe moyenne (automobiles, appareils ménagers, téléviseurs, etc.) a multiplié les occasions de délits. La publicité a, pour sa part, exacerbé le désir et les tentations. La technologie, grâce à la miniaturisation, a notamment rendu la perpétration du délit plus aisée. Enfin, la facilité de remplacement des biens et le sentiment relatif de sécurité offert par l'accessibilité et la généralisation des assurances ont favorisé la négligence à l'égard de mesures élémentaires de protection.

Les responsables de l'aménagement urbain et de l'architecture des édifices n'ont que très tardivement compris les rapports entre la sécurité des gens et la conception des logements ainsi que des espaces publics. Les parcs mal éclairés, les issues mal aménagées et les passages aveugles, pour ne citer que ces exemples, constituent autant de facteurs facilitant la perpétration de délits et alimentant la peur.

Aux États-Unis particulièrement, la possession généralisée d'armes à feu a suscité questions et études. Il est dorénavant établi que le taux d'homicides commis avec une arme à feu augmente en proportion du nombre de personnes possédant de telles armes.

Ces facteurs, dit « situationnels », se distinguent des facteurs socio-économiques en ce qu'ils sont surtout responsables d'une criminalité occasionnelle. Bien sûr, leur présence facilite aussi l'activité des criminels récidivistes. Il ne faut pas non plus sous-estimer leur importance, compte tenu qu'ils peuvent favoriser le passage de la délinquance commune vers la criminalité persistante.

(Haut de la page)

5. Les facteurs connexes ou aggravants

Nous sommes nombreux à nous demander dans quelle mesure certaines valeurs et certains comportements sociaux acceptés ne viennent pas cautionner ou aggraver la criminalité. Parmi ces facteurs, la déresponsabilisation des individus, l'étalement de la violence à la télévision, et l'usage répandu de l'alcool et des drogues illicites ont retenu l'attention de la Table ronde.

La déresponsabilisation

L'identification de facteurs sociaux et situationnels ne nous dispense pas de nous demander pourquoi la plupart des individus qui évolue dans des conditions sociales et situationnelles inadéquates ne deviennent pas des criminels. S'il est évident que la pauvreté favorise la criminalité et que l'occasion fait parfois le larron, il est tout aussi vrai que la majorité des gens pauvres sont honnêtes et que des riches commettent aussi des crimes. Réfléchir aux causes de la criminalité nous oblige donc à nous pencher sur la question de la responsabilité des individus.

Les études sur les caractéristiques psychologiques des criminels révèlent très souvent des attitudes égocentriques ainsi qu'une inaptitude à comprendre les conséquences de leurs gestes et à accepter leurs responsabilités à cet égard. Ces personnes sont très souvent uniquement centrées sur le moment présent et incapables d'orienter leurs actions en fonction d'objectifs d'avenir.

Assurément, toute tentative de réhabilitation ou d'action préventive auprès de jeunes à risque n'aura d'effets positifs que dans la mesure où elle

réussira à les responsabiliser. Aussi, il est sans doute inutile de s'attaquer à cette question de façon uniquement moralisatrice. Il importe de cerner les conditions matérielles de la responsabilisation. Par exemple, s'il est vrai que déresponsabilisation et sentiment d'impuissance entretiennent des rapports étroits, il faut trouver les moyens de redonner le contrôle de leur vie aux citoyens. Si ces moyens doivent parfois emprunter à la thérapie, il apparaît évident qu'ils doivent aussi s'appuyer sur l'intégration à la communauté et sur la possibilité d'activités valorisantes. L'isolement des individus qui a accompagné l'urbanisation, l'extrême fragilité de la famille nucléaire en cas de coup dur, le développement paradoxal de l'individualisme dans un contexte d'État providence et la prédominance des droits sur les obligations des individus ne pourront sans doute pas être contrés si nous ne parvenons à faire revivre le sens de la communauté.

C'est pourquoi l'objectif de responsabilisation convient aussi à notre société dans son ensemble. La section précédente sur la place de la famille, de l'école et du quartier dans le développement des individus soulève d'emblée cette question.

(Haut de la page)

L'usage des drogues

Une opinion répandue dans la population, mais non vérifiée, associe 80 % de la criminalité à la drogue. La très grande majorité de tous les crimes serait le fait de personnes en mal de drogue et à la recherche des moyens de s'en procurer, ou encore qui ont perdu la tête sous son effet. De tels propos méritent certainement d'être nuancés, ne serait-ce qu'en raison du regard pudique qu'ils portent généralement sur la consommation d'alcool et ses conséquences tout autant, sinon plus dévastatrice (National Research Council, 1993).

Malgré tout, le commerce et la consommation des drogues illégales sont en eux-mêmes des crimes. Il est tout aussi certain que les guerres entre trafiquants pour le contrôle de ce marché lucratif sont violentes et à la source de nombreux homicides et voies de fait. Nous devons aussi admettre que certains individus commettent parfois des vols par effraction, des vols qualifiés ou des fraudes afin de se procurer de la drogue. Enfin, il est reconnu que certains criminels se donnent du courage en prenant de l'alcool ou de la drogue, et que bon nombre de crimes non prémédités n'auraient jamais été commis si leurs auteurs n'avaient pas été sous l'influence d'un psychotrope.

Malgré tous ces liens entre la toxicomanie et le crime, les recherches ne permettent pas d'établir une relation causale directe, et encore moins de laisser présager que l'éradication des drogues entraînerait une baisse de 80 % de la criminalité. On constate plutôt que l'usage de drogues ne conduit qu'une minorité d'adeptes à l'abus, et que l'abus ne mène pas nécessairement à d'autres crimes. En ce sens, la toxicomanie serait davantage un style de vie adopté par une proportion importante de criminels qu'une cause ayant entraîné ces personnes au crime.

Il demeure cependant qu'il faut prévenir la toxicomanie. Nos succès à cet égard pourraient nous permettre d'espérer une certaine réduction de la criminalité.

(Haut de la page)

La violence à la télévision

La question de la violence à la télévision et de ses effets sur la criminalité fait actuellement couler beaucoup d'encre. Le législateur se voit confronté à des pressions de plus en plus fortes demandant une forme de contrôle et une réduction de l'étalement de la violence, particulièrement dans les émissions destinées aux enfants et présentées aux heures de grande écoute.

Dans une revue de la documentation scientifique commandée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Andrea Martinez (Canada, 1991) rapporte les indices de violence télévisée compilés par Gerbner, de l'Université de Pennsylvanie, de 1967 à 1986. Durant cette période, en moyenne six incidents violents à l'heure ont été présentés sur les chaînes de télévision aux heures de grande écoute où les adultes sont les principaux consommateurs. Ce nombre déjà élevé grimpe à plus de 21 incidents violents à l'heure dans les programmes du samedi matin destinés aux enfants.

A-t-on pu démontrer un lien de causalité entre le visionnement de scènes violentes et le développement d'attitudes agressives? De nombreuses recherches se contredisent à cet égard, mais la majorité sont en accord sur les points suivants : l'exposition répétée à la violence s'accompagne d'une désensibilisation à son égard; elle favorise des perceptions qui font de la violence une réponse adéquate, acceptable et efficace. Par ailleurs, on reconnaît très généralement que l'influence de la violence télévisée n'est pas la même pour tous et qu'elle ne saurait, à elle seule, expliquer un comportement violent.

L'ensemble de la documentation refuse généralement d'appuyer la thèse voulant que les résultats contradictoires des recherches s'annulent et qu'on ne saurait conclure que la télévision n'influence pas le comportement.

« (.) Bien que la violence télévisée ne soit pas l'unique « responsable » des tendances agressives et des comportements anti-sociaux (suicides, homicides, autres crimes et distorsions perceptives), elle constitue un facteur à risque parmi d'autres. La majorité des études s'entendent en effet sur une relation positive, quoique de faible intensité, entre l'exposition à la violence télévisée et les réactions agressives. Il est vrai cependant, que cette relation bidirectionnelle ne se vérifie pas de façon systématique dans toutes les cultures ni même au sein d'une culture en particulier (.). Mais ce serait illogique, comme le souligne Van der Voort (1986), d'en conclure « qu'un phénomène n'existe pas simplement parce qu'il ne se vérifie pas à certaines moments ni dans certaines circonstances. » (Canada, CRTC, 1991)

Malgré le fait qu'aucune étude n'ait pu établir un lien de causalité directe et indubitable entre la violence télévisée et la violence réelle, il demeure que l'inquiétude paraît réelle dans une portion croissante de la population, et que les résultats de la recherche nous invitent fortement à pousser la réflexion.

(Haut de la page)

6. La multiplicité et la diversité des causes de la criminalité

Il n'y a certainement pas une cause unique à la criminalité. Un enchevêtrement de facteurs de nature et de niveaux différents, dont nous ne comprenons pas toujours très bien les mécanismes d'action, se conjuguent et la favorisent. Les inégalités sociales et la pauvreté relative constituent la scène sur laquelle se jouent le plus souvent les drames de la famille, de l'école et du quartier. Le jeune négligé ou maltraité dans sa famille, en difficulté à l'école ou soumis au mauvais exemple dans son quartier, apprend très vite à devenir un délinquant, d'autant plus que les occasions sont nombreuses et faciles. Cet apprentissage donnera lieu à un mode de vie durable pour environ 1 % des adolescents. (Le Blanc et Fréchette, 1989)

Le besoin d'approfondir nos connaissances à ce sujet est flagrant. Mais nos hypothèses sont suffisamment crédibles pour que nous développions davantage les moyens de les vérifier. Il est dorénavant nécessaire de lancer à une plus vaste échelle des programmes expérimentaux visant à agir sur les moteurs de la criminalité, assortis d'études longitudinales permettant d'évaluer les résultats. Les quelques données dont nous disposons déjà sont prometteuses.

Toutefois, aucun programme ne peut s'attaquer en même temps à tous les facteurs associés à la criminalité. Étant donné que ceux-ci sont en interaction très complexe, nos chances de succès exigent une action massive, diversifiée et complémentaire.

À ce titre, les conclusions de la Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain, tenue à Montréal en 1989, constituent sans doute l'une des réflexions les plus conséquentes de l'état actuel de nos connaissances sur les facteurs associés à la criminalité :

« C'est au niveau de la cité que doit avant tout se mener une politique de prévention. Les autorités publiques de tous les niveaux doivent soutenir les efforts de prévention développés au niveau local;

- si nous voulons prévenir la délinquance dans nos villes, nous devons apporter des réponses qui ne soient pas seulement en termes de justice pénale ou policière. Il nous faut mettre en œuvre des solutions à long terme tout en répondant aux besoins immédiats;

- la prévention doit rassembler les responsables du logement des services sociaux, des loisirs, des écoles, de la police et de la justice, afin de faire face aux situations génératrices de délinquance;
- les élus de tous les niveaux doivent user de leur autorité politique et assumer leurs responsabilités pour lutter contre la délinquance urbaine. Sans cet engagement, notre confiance dans la société, la qualité de vie dans nos villes et les droits de la personne seront menacés;
- la prévention c'est l'affaire de tous. Les dirigeants politiques doivent favoriser le développement d'une solidarité entre les membres de la collectivité. »

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)

 2005-04-15 15:50

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)

Québec 

© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques

- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section 1 - Un portrait de la criminalité au Québec

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 4 : Les perceptions et les attentes de la population

1. L'insécurité que la criminalité suscite
 - 1.1 Qui a peur et qui craint-on ?
 - 1.2 Deux niveaux d'insécurité
 - 1.3 Pourquoi a-t-on peur ?
2. Les causes de la criminalité selon la population
3. Les solutions privilégiées par la population
4. Les attentes plus particulières de certains groupes
5. Un message dominant : l'engagement nécessaire des communautés

Le portrait de la criminalité au Québec serait incomplet si la parole n'était pas aussi donnée à nos concitoyennes et concitoyens, qui sont les premiers à en ressentir les effets. Comme le chapitre sur les facteurs associés à la criminalité nous l'a certainement laissé voir, leur concours est absolument essentiel à la prévention de la criminalité.

Ce chapitre porte donc sur les perceptions et les attentes que la prévention de la criminalité suscite au sein de la population. Il y sera question du sentiment d'insécurité qu'elle éprouve et de ses perceptions quant à l'ampleur de la criminalité, ses causes et les solutions à privilégier. De façon plus précise aussi, les besoins de certains groupes de la société seront abordés.

Nous nous sommes principalement inspirés, tout au long de ce chapitre, d'études et de mémoires portants sur ces questions, des principales tendances exprimées par des sondages d'opinion, des comptes rendus de tables régionales tenues au cours de la Semaine de la prévention 1992 et des réponses que plus de 1 500 personnes nous ont transmises à partir d'un questionnaire que la Table ronde a fait paraître dans un publi-reportage en novembre 1992.

1. L'insécurité que la criminalité suscite

« Selon la perception de la population, la situation, en regard du niveau de sécurité dont jouissent les citoyens se serait détériorée au cours des dix dernières années. »

Cette conclusion est tirée des résultats d'un sondage commandé par la Direction de la prévention du ministère de la Sécurité publique afin de mieux connaître la perception de la population face à la sécurité publique au Québec.

Les entrevues téléphoniques ont été effectuées par l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP), en avril 1992, auprès de 999 personnes choisies aléatoirement dans tout le Québec. Lors de la compilation des résultats, les répondants ont été regroupés en trois catégories : ceux du grand Montréal (Île de Montréal, Laval et Rive-Sud), ceux des villes de plus de 40 000 habitants et ceux des plus petites villes.

Les résultats démontrent que plus de 63 % des gens considèrent que leur niveau de sécurité s'est détérioré au cours des dix dernières années. Il importe ici de tenter de préciser la nature de cette insécurité et d'en expliquer l'importance.

[\(Haut de la page\)](#)

1.1 Qui a peur et que craint-on ?

Les résultats du sondage sur la perception de la sécurité publique au Québec donnent des indications précieuses sur l'insécurité ressentie par la population québécoise.

D'une part, la perception des gens quant aux types de crimes les plus fréquents ne correspond pas du tout à la réalité objective. Respectivement, 15 % et 24 % des répondants croient que les agressions et la violence conjugale sont les crimes les plus souvent commis, tandis que 39 % attribuent la palme aux cambriolages et aux vols d'automobiles. Quand on leur demande quels sont les crimes qui ont le plus de probabilité de les atteindre dans les prochaines années, les vols (cambriolage du domicile et vol d'automobile) recueillent 68 % des réponses et les agressions 21 %. Cette tendance est conforme à ce que d'autres recherches nous apprennent : la peur du crime a augmenté beaucoup plus rapidement que les risques objectifs de victimisation. (Stinchcombe et al., 1980; Garofolo, 1979)

D'autre part, ce sont surtout les personnes âgées (77 % des répondants de cette catégorie), les personnes dont le revenu est inférieur à 20 000 \$ (73 %), les femmes (69 %) et les habitants de la région de Montréal (69 %) qui expriment le plus leur insécurité.

Enfin, près de 75 % des répondants ont peu confiance en l'avenir et croient

que toutes les formes de criminalité iront en augmentant.

(Haut de la page)

Paradoxalement, quand on demande aux répondants s'ils se sentent en sécurité dans leur quartier, 89 % d'entre eux répondent « oui » alors que 11 % seulement avouent avoir peur. Un sondage Infra, en 1986, avait donné des résultats comparables. Cette proportion diminue cependant dans la région de Montréal pour se situer à 78 %. Les différences entre hommes et femmes, jeunes et personnes âgées ne sont pas significatives. Elles le deviennent toutefois lorsqu'on considère la catégorie de revenu : 18 % des personnes gagnant moins de 20 000 \$ se sentent en danger dans leur quartier contre 8 % des personnes à haut revenu.

À la demande de Tandem Montréal, le groupe Léger et Léger inc. a organisé et dirigé trois groupes de discussion, à Montréal, en 1992. Les participants de chaque groupe ont été invités à faire part de leurs perceptions et de leurs commentaires au sujet de l'insécurité urbaine, en tenant compte d'expériences personnelles vécues. On y a dit éviter certains quartiers à cause de la drogue, des affrontements ethniques et de la violence. Les participants ont également ajouté, pour la plupart, que le manque d'éclairage, le phénomène des gangs, la prostitution et la violence conjugale seraient surtout le lot des quartiers défavorisés.

En général, la perception du danger semble davantage reliée aux caractéristiques sociales et physiques de l'environnement qu'au taux réel de la criminalité. Elle s'appuie sur la vision que se font les gens du crime et de ses causes : « Les gens voient le crime là où il y a malpropreté, promiscuité, flânage. en d'autres termes, là où il y a un mode de vie engendré par la pauvreté. » (Durand, 1981)

En 1990, Statistique Canada a publié les résultats d'une enquête sociale intitulée « Profil de la victimisation au Canada ». Voici quelques conclusions tirées de cette enquête :

- un Canadien sur quatre a indiqué qu'il ne se sentait pas en sécurité quand il marchait seul dans son quartier une fois la nuit tombée;
- les personnes qui se disent le plus souvent préoccupées de leur sécurité personnelle sont les femmes, les personnes âgées, les résidents des régions urbaines, ainsi que les personnes ayant été victimes d'un acte criminel;
- pour se protéger des actes criminels, les Canadiens sont nombreux à indiquer qu'ils ont modifié leurs activités quotidiennes (ne pas sortir le soir, prendre un taxi plutôt que le métro, etc.);
- une majorité de Canadiens (57 %) croient que le taux de criminalité est moins élevé dans leur propre quartier que dans d'autres régions du pays. Seulement 8 % expriment un avis contraire.

(Haut de la page)

1.2 Deux niveaux d'insécurité

Bien qu'assez généralisée, la peur du crime paraît donc affecter davantage les personnes âgées ainsi que les femmes qui ont les plus bas revenus et qui vivent dans les grandes villes. Mais, cette peur semble agir de deux façons. Le « Figgie Report on Fear of Crime » (1980) qualifie ainsi ces deux niveaux :

De façon diffuse, la peur provient d'une menace lointaine et imprécise, d'une préoccupation vis-à-vis de la criminalité dans sa dimension de danger social. Elle traduit un sentiment d'insécurité face au crime en général et s'alimente le plus souvent de croyances ayant peu de liens avec les faits.

De façon concrète, qu'elle soit fondée ou non, la peur est vécue comme une probabilité d'être atteint personnellement par un acte criminel grave.

Ces deux types de peur entraînent des réactions différentes et, par conséquent, des besoins différents. Selon Louis-Guérin (1984), la peur diffuse (ou sociale) provient davantage des idées et des images que les gens entretiennent au sujet de la criminalité, des criminels et de la justice en général. Quant à la peur concrète (ou personnelle), on doit l'analyser à partir de variables contextuelles et individuelles. Les résultats du sondage présentés ci-dessus indiquent clairement que le quartier de résidence, le niveau de revenus ainsi que, dans une moindre mesure, l'âge et le sexe, jouent un rôle important dans le développement de la peur concrète. Mais ils suggèrent aussi que la peur diffuse est beaucoup plus importante.

(Haut de la page)

1.3 Pourquoi a-t-on peur ?

Lors de la diffusion d'un questionnaire paru dans un publi-reportage au cours de la Semaine de la prévention 1992, la Table ronde invitait la population à participer à ses travaux. (Québec, ministère de la Sécurité publique, 1992) Environ 1 500 personnes y ont répondu. Bien sûr, cet exercice ne peut être assimilé à un sondage et ses résultats ne doivent d'aucune façon être interprétés comme étant représentatifs de l'opinion de l'ensemble de la population. Les réponses gardent cependant une grande valeur parce qu'elles constituent une contribution unique que des citoyennes et citoyens ont voulu apporter.

Nous leur avons, entre autres, demandé de nous dire d'où ils tiraient le sentiment d'insécurité qu'ils étaient une majorité à éprouver. La réponse est notable : les médias jouent un rôle plus important que l'expérience personnelle ou le voisinage comme source d'acquisition du sentiment d'insécurité.

Cette constatation soulève toute la question de la responsabilité des médias devant la peur du crime qui se généralise et s'amplifie. L'étalage quotidien de la violence dans les médias crée très certainement d'importantes distorsions dans notre perception de la criminalité. D'une

part, ce ne sont que les crimes les plus graves et les plus exceptionnels qui y sont systématiquement rapportés. Nous finissons tous par croire que tous les délits leur ressemblent, par oublier que les crimes de violence ne représentent que 8 % de la criminalité totale et que, par exemple, les vols de moins de 1 000 \$, le vandalisme et la fraude comptent pour plus de 40 % de tous les délits commis. Le nombre de crimes dont nous prenons connaissance tous les jours, qui pour la plupart ont été commis à des kilomètres de distance, a aussi pour effet de fausser notre perception des véritables risques auxquels nous sommes exposés.

D'une certaine façon, même les statistiques officielles contribuent à augmenter le climat de peur. Une fâcheuse tendance à présenter l'évolution de la criminalité sous son jour le plus sombre (voir le chapitre sur les tendances de la criminalité à ce sujet) suscite de nombreuses questions. Il est excessivement rare, de surcroît, qu'on se donne la peine de présenter les « chiffres » sous leur véritable perspective et d'expliquer, par exemple, qu'à l'égard d'un type de délit, l'augmentation des statistiques officielles a correspondu davantage à une hausse des dénonciations qu'à celle de la fréquence réelle de perpétration du délit considéré.

C'est d'autant plus malheureux que la peur diffuse se traduit par la méfiance envers la justice (qui semble inapte à protéger les citoyens) et par des attitudes punitives accrues à l'égard des auteurs des crimes (Brillon, 1983). En novembre 1992, un sondage Gallup révélait que huit Canadiens sur dix considèrent les tribunaux trop cléments envers les criminels. Cette proportion représente une augmentation de 10 % depuis l'année dernière et sa courbe de croissance se calque étroitement sur celle de la peur. Quant à la peur concrète, le chapitre sur les conséquences de la criminalité a largement démontré ses effets pernicieux.

[\(Haut de la page\)](#)

2. Les causes de la criminalité selon la population

Dans le publi-reportage mentionné précédemment, la Table ronde a aussi demandé aux gens de lui dire quels étaient, à leur avis, les facteurs responsables de la criminalité et sur lesquels il faudrait agir en priorité.

À partir d'une liste de 15 choix, la consommation d'alcool et de drogues, la violence dans les médias, l'influence des amis ou de la « gang » et le taux élevé du chômage viennent en tête de liste dans l'ordre de leur énumération. Quant aux domaines d'intervention jugés prioritaires, le chômage, la consommation d'alcool et de drogues, la violence dans les médias, l'influence de la « gang », le milieu familial et la perte du sens des responsabilités ont été retenus principalement et dans cet ordre.

À une question posée dans le sondage de 1992, sur « La perception de la sécurité publique au Québec » (IQOP, 1992), relative aux meilleurs moyens de réduire la criminalité, 39 % des répondants ont indiqué la diminution de la pauvreté et 30 % l'amélioration de la prévention, alors que 22 %

souhaitaient une plus grande sévérité des sentences et 7 % un nombre accru de policiers.

Les tables régionales tenues lors de la Semaine de la prévention 1992 et les mémoires reçus par la Table ronde partagent ces points de vue. Parmi les causes de la criminalité les plus généralement soulevées, notons les suivantes :

- la détérioration du tissu social;
- la pauvreté;
- l'éclatement de la famille;
- l'isolement social et la perte de l'esprit communautaire;
- la déresponsabilisation collective;
- l'impact des médias;
- l'absence de célérité du système judiciaire, et de certitude de la peine.

(Haut de la page)

3. Les solutions privilégiées par la population

Les mémoires reçus par la Table ronde et les messages transmis par les tables régionales lors de la Semaine de la prévention 1992 ne laissent planer aucun doute : il faut absolument prévenir plus efficacement la criminalité.

Les moyens à utiliser sont multiples et obéissent à des conditions particulières où chacun se trouve. Certains mettent davantage l'accent sur la célérité et la sévérité du système judiciaire. Quelques-uns insistent surtout sur la promotion de valeurs sociales et sur l'éducation alors que d'autres préconisent l'adoption de mesures de développement social et économique ou encore, la généralisation de système de sécurité et de méthodes de protection. De l'avis de la Table ronde cependant, un fil conducteur apparaît :

- à la base, les citoyennes et les citoyens dans leur famille, leur école et leur quartier, soucieux de recréer les communautés;
- un tissu social dont l'ossature est constituée d'organismes communautaires, capables d'accompagner et d'appuyer les individus;
- des villes et des quartiers qui stimulent et coordonnent l'action communautaire, et agencent l'ensemble de leurs pouvoirs et ressources en fonction d'objectifs de qualité de vie et de sécurité publique;
- des services de police en rapport étroit avec la communauté, tournés vers la solution des problèmes;
- un ministère de la Sécurité publique qui exerce un leadership de la prévention en proposant des objectifs, des priorités et des méthodes grâce à ses capacités d'analyse, de recherche,

d'évaluation et de communication;

- un gouvernement qui appuie les initiatives locales grâce à ses ressources de coordination et de financement.

Ces orientations fondamentales sont soutenues par le sondage sur la perception de la sécurité publique de 1992. Bien qu'ils soient à 62 % satisfaits du travail des policiers, 85 % des répondants sont en accord avec le fait que les citoyens peuvent souvent faire plus que la police pour prévenir la criminalité. Ils sont 62 % à considérer qu'actuellement, le gouvernement n'attache pas suffisamment d'importance à la sécurité publique de ses citoyens.

Les citoyennes et citoyens qui ont participé à la réflexion de la Table ronde, en répondant au questionnaire paru dans le publi-reportage, croient majoritairement qu'il faut d'abord travailler à réduire les causes sociales de la criminalité. Quant aux responsables identifiés à cette tâche, le gouvernement, les corps policiers, les organismes communautaires, l'école et la famille sont les plus souvent cités, dans cet ordre.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I: Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-04-16 10:55

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

 Aide à la navigation

 Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section 1 - Un portrait de la criminalité au Québec

 Impression facile!

 Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) |
[Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 4 : Les perceptions et les attentes de la population

1. L'insécurité que la criminalité suscite
2. Les causes de la criminalité selon la population
3. Les solutions privilégiées par la population
4. Les attentes plus particulières de certains groupes
 - 4.1 Les aînés
 - 4.2 Les femmes
 - 4.3 Les jeunes
 - 4.4 Les communautés autochtones
 - 4.5 Les groupes victimes de délits dus à l'intolérance
5. Un message dominant : l'engagement nécessaire des communautés

Certains groupes sociaux sont plus souvent que la moyenne victimes de délits ou le sont de façon particulière. À ce titre, ils expriment des besoins plus spécifiques. Sans avoir la prétention de n'oublier personne et d'approfondir suffisamment, la Table ronde a jugé utile d'aborder succinctement la question des aînés, des femmes, des jeunes, des autochtones et des groupes visés par une criminalité d'intolérance tels que la communauté gaie et lesbienne ainsi que certaines communautés ethniques.

4.1 Les aînés

On prédit qu'en l'an 2021, le Canada comptera six millions de personnes âgées. La prise de conscience des conditions de vie des aînés se développe rapidement grâce, notamment, à la formation d'organisations de défense et à la tenue de nombreux événements publics. Encore récemment, on annonçait la tenue de sept forums régionaux à travers le Canada afin de cerner le phénomène de la violence faite aux aînés.

Dès 1988, à l'occasion d'une consultation ministérielle réalisée au Québec, la violence envers les aînés est devenue un sujet de préoccupation

gouvernementale. Les rapports " Vieillir . en toute liberté " (Québec, Comité sur les abus exercés à l'endroit des personnes âgées, 1989) et " Vers un nouvel équilibre des âges " (Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1991a), ont ouvert la voie à de nouvelles avenues en réponse aux besoins des aînés en matière de prévention de la criminalité. L'Assemblée nationale a aussi adopté, en décembre 1992, une *Loi sur le Conseil des aînés*. Ce Conseil aura principalement pour fonctions de promouvoir les droits et intérêts des personnes âgées ainsi que leur participation à la vie collective.

L'étude de l'Institut Ryerson, " Une enquête nationale sur le mauvais traitement des personnes âgées au Canada " (1990), révélait que 2,5 % des personnes âgées, habitant une maison privée au Canada, sont victimes d'abus matériel, 1,4 % d'agression verbale chronique, 0,5 % de violence physique, 0,4 % de négligence et 0,8 % d'abus multiples. Le ministère de la Santé et du Bien-être social Canada croit que ces chiffres sont en deçà de la réalité. À son avis, si la situation des personnes âgées vivant en milieu hospitalier ou dans des centres d'hébergement était connue, le taux de victimisation serait possiblement plus élevé.

L'analyse des données fournies par treize services de police au Canada révèle que 3 % des victimes de crimes avec violence étaient âgées de 60 ans et plus, ce pourcentage étant bien au-dessous de leur représentativité au sein de la population canadienne en 1991 (16 %). Moins d'une victime de vol qualifié sur dix était une personne âgée.

Selon le sondage de l'Institut québécois d'opinion publique (1992) déjà mentionné, les gens âgés sont les plus inquiets à l'égard de la détérioration du niveau de sécurité depuis les dix dernières années. Même si elles ont davantage peur d'être victimes d'un acte criminel, les personnes âgées semblent moins enclines à prendre des mesures pour prévenir ces crimes. Le mode de vie qu'elles adoptent réduit toutefois leur degré d'exposition au crime. Elles sont, en effet, plus portées à demeurer à la maison et fréquentent peu les endroits à risque élevé. (Statistique Canada, 1990)

Dorénavant, les aînés veulent participer aux décisions qui les concernent et contrôler le financement de l'application des programmes qui leur sont destinés. À l'égard de la prévention de la criminalité et des abus qui peuvent les toucher, ils réclament notamment :

- a reconnaissance de leur droit de continuer à participer activement à la vie sociale; la mise en place de mesures favorisant l'exercice de ce droit;
- une information adéquate concernant les mesures à prendre pour protéger leur environnement physique et se prémunir contre la criminalité économique;
- une sensibilisation aux manifestations possibles de la violence exercée contre eux et aux moyens et ressources disponibles pour la contrer;
- des mécanismes de protection contre les mauvais traitements de la part de leurs proches, des intervenants des centres hospitaliers et des centres d'accueil;

-

de l'information sur les dangers de la surconsommation de médicaments.

(Haut de la page)

4.2 Les femmes

À l'occasion de la conférence " J'accuse la peur ", tenue à Montréal au mois de mars 1992, les femmes ont exprimé l'insécurité qu'elles ressentent, surtout en milieu urbain. Elles ont associé les notions de " sécurité publique ", de " droit à la ville " et de " qualité de vie en milieu urbain " au droit de toute femme au respect de son intégrité physique, psychologique et sexuelle.

Selon le sondage de l'Institut québécois d'opinion publique (1992) sur la perception de la sécurité dans la population québécoise, les femmes observent beaucoup plus que les hommes une détérioration du niveau de sécurité (69 % contre 57 %). On peut tenter d'expliquer cette perception qu'ont les femmes par le genre de crimes dont elles sont victimes, particulièrement les agressions sexuelles et la violence conjugale qui portent plus durement atteintes à leur intégrité physique et psychologique.

En effet, les femmes sont sept fois plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'une agression sexuelle. Cependant, des études indiquent qu'environ 33 % seulement des victimes rapportent l'agression à la police. On explique le faible taux de signalement par le manque de confiance des femmes envers les autorités policières et judiciaires. (Mémoire déposé à la Table ronde par le Secrétariat à la condition féminine, 1993)

Des événements comme ceux survenus à l'École Polytechnique de Montréal en 1989, où 14 femmes ont été abattues par un tireur fou les accusant d'être des féministes, ont relancé tout le débat sur la violence envers les femmes. On met ainsi en évidence de nombreux comportements abusifs envers les femmes qui ne sont pas toujours apparents : la violence verbale, le harcèlement sexuel, les menaces et la violence psychologique en sont des manifestations. Ces différentes formes de violence affectent toutes les femmes quels que soient leur âge, leur milieu social et leur origine culturelle.

(Haut de la page)

Quant à la problématique de la violence conjugale, de nombreux changements sont intervenus dans l'attitude des tribunaux et du législateur. En 1986, le ministère de la Justice du Québec instaurait une politique d'intervention en matière de violence conjugale. (Québec, ministère de la Justice, 1986) Depuis ce temps, cette violence est davantage dénoncée par les victimes, mais il demeure difficile de percevoir toute son ampleur.

L'expérience prouve que les conjoints violents ont de la difficulté à respecter les conditions de remise en liberté imposées par les tribunaux. Plusieurs demandes ont été réitérées par des groupes de pression auprès du ministère de la Justice et encore dernièrement, lors du Sommet de la Justice en février 1992, afin de donner un meilleur encadrement aux conjoints violents, de les inciter à respecter les conditions de remise en liberté et d'assurer la protection des victimes. À ce titre, le Centre canadien de la statistique juridique publiait en 1989 des données selon lesquelles 15 % de toutes les victimes d'homicide étaient des femmes tuées par leur partenaire masculin (Statistique Canada, 1989).

Devant les problèmes plus spécifiques de la criminalité subie par les femmes, les mesures préventives suivantes ont été portées à l'attention de la Table ronde :

- accroître l'aide aux femmes victimes et aux hommes agresseurs, en valorisant les ressources communautaires existantes et en développant de nouvelles ressources;
- supporter financièrement, à moyen et à long terme, les maisons d'hébergement et les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel;
- développer des programmes éducatifs de nature à susciter des comportements égalitaires entre filles et garçons;
- dénoncer la violence sous toutes ses formes;
- véhiculer avec plus de force le message que la violence conjugale et familiale est criminelle, inacceptable et doit être dénoncée;
- faciliter les démarches des femmes et les accompagner dans les procédures judiciaires;
- porter une attention accrue à la sécurité des femmes dans les rues et les lieux publics par des mesures auxquelles elles sont associées et touchant, entre autres, l'aménagement urbain;
- amener les hommes à briser leur silence face à la violence faite aux femmes.

(Haut de la page)

4.3 Les jeunes

Dans le domaine de la prévention du crime, tous s'accordent pour dire que les jeunes doivent être la cible prioritaire. Au Québec, récemment, trois groupes de travail - Bouchard, Harvey et Jasmin - ont fouillé la question et proposé des façons de mieux adapter les services aux besoins des jeunes et de leur famille.

" Un Québec fou de ses enfants " (Groupe de travail pour les jeunes, présidé par Camil Bouchard, Québec, 1991b), constitue une première au Québec par l'importance qu'il accorde à la prévention. Il propose un

programme d'action ambitieux pour les dix prochaines années et invite la société québécoise à placer les enfants et les adolescents au centre de ses préoccupations.

" *La protection de la jeunesse . plus qu'une loi* " (Québec, Groupe de travail sur l'évaluation de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et l'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, présidé par Michel Jasmin, 1992b), fait le point sur les modifications requises pour améliorer une loi considérée comme un des fleurons législatifs du Québec dans la défense des droits et intérêts de l'enfant. Cette révision législative passe par le réexamen du processus judiciaire afin de le rendre plus adapté aux exigences de l'intervention sociale.

" La protection sur mesure, un projet collectif " (Québec, Groupe de travail sur l'application des mesures de protection de la jeunesse, présidé par Jean Harvey, 1991c), exprime la volonté ferme de mieux venir en aide aux enfants et aux jeunes dont la sécurité ou le développement est compromis.

C'est donc dire tout l'intérêt porté au bien-être et au développement harmonieux des jeunes. Et pour cause! Qu'on en juge par ces brefs comptes rendus de la situation des jeunes.

(Haut de la page)

Le rapport Bouchard présente une analyse détaillée de la situation des jeunes Québécois. On y apprend que :

- " 20 % des jeunes connaissent la pauvreté et près des deux tiers des enfants de famille monoparentales sont pauvres " (les familles monoparentales constituant 21 % des familles québécoise);
- " Le taux de grossesses précoces est passé de 12,5 à 17,3 pour 1000 entre 1980 et 1989 chez les 14 à 17 ans ";
- " .33 600 jeunes ont abandonné l'école en 1991, dont 60 % des garçons. Selon cette définition, sur 100 jeunes qui s'inscrivent, 36 abandonneront avant la fin du secondaire ";
- " Depuis la fin des années 1970, le Québec enregistre une progression marquée du suicide chez les 15 à 19 ans. Le taux pour 100 000 habitants est passé du simple au double (9,8 contre 17). ";
- on retient, en outre, que la négligence, le rejet, l'abandon, la sous-stimulation, la violence, la toxicomanie, les troubles du comportement et l'itinérance représentent des problèmes accablants pour les jeunes.

Dans le Plan d'action canadien pour les enfants *Grandir ensemble* (1992) du gouvernement fédéral, le ministre de Santé et Bien-être social Canada déclarait que plus d'un million d'enfants se trouvent dans des conditions qui menacent leur capacité de devenir des adultes heureux et en santé, en mesure de contribuer au mieux-être de la société.

Au sujet des risques de victimisation, les jeunes Canadiens de 15 à 24 ans sont huit fois plus susceptibles d'être victimes de voies de fait que les 45 à 64 ans. Une récente étude québécoise, " Le chiffre noir de la victimisation chez les jeunes " (Dumas, 1990), traite de ce problème. Selon l'auteur, la peur du crime est une réalité pour les jeunes comme pour les adultes, et les jeunes en général expriment cette peur autant que ceux qui ont été victimes d'un délit.

Selon les réponses au questionnaire de la Table ronde, les jeunes de moins de 25 ans considèrent que la consommation d'alcool et de drogues et l'influence du groupe d'amis fréquentés sont des facteurs majeurs de criminalité.

Un sondage réalisé par Léger et Léger à la demande du Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse, au mois d'octobre 1992, auprès de 304 jeunes de 12 à 17 ans de la région montréalaise, démontre que les jeunes ont une conscience sociale élevée. Ils se disent préoccupés par la pollution (87 %), par la violence (84 %), par la pauvreté et le racisme (82 %), par les MTS (78 %), par la drogue et le suicide (73 %), et par le décrochage scolaire (70 %).

Dans ce sondage, les jeunes ont très majoritairement indiqué qu'ils aimeraient s'impliquer davantage dans les organisations qui viennent en aide aux personnes pauvres (94 %). Ils aimeraient aussi s'engager dans des groupes qui viennent en aide aux jeunes de leur âge qui ont des problèmes (93 %), dans des groupes de protection de l'environnement (90 %), auprès des personnes âgées (88 %), des enfants plus jeunes (87 %) et des jeunes de la même école (85 %).

(Haut de la page)

Les solutions qui ont été proposées à la Table ronde au cours de ses travaux sont essentiellement les suivantes :

- réduire la pauvreté dans laquelle vivent les enfants;
- donner aux familles l'aide nécessaire afin de réduire la négligence des enfants et prévenir les mauvais traitements;
- soutenir particulièrement les jeunes mères monoparentales;
- chercher les moyens de mieux adapter l'école aux enfants qui présentent des troubles de comportement ou des difficultés d'apprentissage;
- donner à l'enfant la place qui lui revient dans sa communauté, son école et son milieu;
- particulièrement dans les quartiers défavorisés, développer les services de loisirs et d'encadrement des enfants et des jeunes;
- améliorer et mieux cibler les campagnes de sensibilisation sur le trafic et la consommation de drogues et d'alcool;

- mettre sur pied des initiatives facilitant la liaison avec les services policiers et les organismes sociaux s'intéressant aux jeunes;
- favoriser la participation des jeunes à la communauté;
- développer une action concertée envers et avec les jeunes.

Plusieurs de ces moyens de prévention de la délinquance des jeunes renvoient directement à des recommandations du rapport Bouchard. La Table ronde invite le lecteur à prendre connaissance de ce rapport qui, à son avis, constitue un complément essentiel au sien.

(Haut de la page)

4.4 Les communautés autochtones

Certaines statistiques officielles de la criminalité en milieu autochtone sont préoccupantes. Au Québec, en 1991, la violence occasionnée par les voies de fait y présentait un taux de 36 par 1 000 habitants, six fois plus élevé que le taux moyen québécois de 6 par 1 000 habitants. Cela pourrait paraître d'autant plus surprenant que le taux des délits contre la propriété y était de 26 par 1 000 habitants, ce qui représente moins de la moitié du taux moyen québécois pour ce type de criminalité.

Il s'agit d'ailleurs d'une constante que de nombreuses études ont mis en évidence (Canada, Solliciteur général, 1987; Affaires indiennes et du Nord Canada, 1990) : la criminalité contre les biens est traditionnellement très basse en milieu autochtone, mais l'incidence des voies de fait, particulièrement dans les réserves les plus rapprochées des grands centres urbains, y est très élevée. On y note aussi des taux de vandalisme (principalement l'oeuvre de jeunes sans encadrement) et de désordres sociaux (correspondant à la sous-catégorie fourre-tout « autres crimes » qui recense plus de 200 types de délits mineurs) environ deux fois plus élevés que le taux moyen québécois.

Autre fait marquant : selon les sources déjà citées, plus de 40 % des délits de violence se produisent à l'encontre de membres de la famille immédiate, surtout les épouses et les enfants. L'abus d'alcool et, dans une moindre mesure, d'autres drogues, est signalé dans une proportion très importante de ces cas. Cette particularité a d'ailleurs été mise en évidence lors du Sommet de la Justice de 1992 par Mme Michèle Rouleau, représentante des femmes autochtones du Québec, et l'urgence d'agir y a été reconnue par de nombreux leaders des Premières nations.

Il ne s'agit pas ici de produire une analyse détaillée des causes précises de ce phénomène, d'ailleurs largement étudié par de nombreuses commissions gouvernementales et par plusieurs organismes autochtones. Il importe, cependant, de mettre en évidence que ces taux de criminalité moyens n'affectent pas également toutes les communautés autochtones. Par exemple, dans une analyse produite pour le compte du ministère du Solliciteur général du Canada en 1987, Hyde et Laprairie ont démontré que les taux de criminalité varient selon la perte plus ou moins importante des

valeurs culturelles traditionnelles, le niveau de désorganisation sociale et la proximité relative des réserves par rapport aux grands centres urbains.

Généralement, d'ailleurs, la littérature relie principalement l'incidence de la violence en milieu autochtone à l'extrême pauvreté, à la dépendance qui en découle, à la disparition de la structure sociale traditionnelle d'autorité et d'influence et aux transformations des modes de production économique.

Quant aux priorités généralement établies afin de prévenir la violence familiale et les désordres sociaux, on s'entend assez généralement sur les éléments suivants :

- la reconnaissance des valeurs propres à la culture autochtone et l'application de ces valeurs à toute action de prévention;
- des actions visant à mieux encadrer et éduquer les jeunes et à revaloriser l'influence des aînés;
- des politiques de logement et d'emploi favorisant des conditions de vie décentes;
- une priorité accordée à la question de la violence conjugale et familiale, en apportant le soutien nécessaire aux femmes et aux enfants;
- plus d'efforts consacrés à la lutte à l'alcoolisme et à la toxicomanie;
- une plus grande prise en charge du système judiciaire par les autochtones, de telle sorte que les notions de droit collectif et de compensation pour la victime ou la communauté, conformes aux valeurs traditionnelles, y soient davantage présentes que celle de la punition.

(Haut de la page)

4.5 Les groupes victimes de délits attribuables à l'intolérance

Des manifestations d'intolérance à l'endroit de certains groupes de notre société, donnant lieu à des gestes de violence, attirent de plus en plus l'attention des policiers et du système judiciaire depuis quelques années.

L'arrivée massive d'immigrants durant la décennie de 1970 à 1980, la concentration de ceux-ci dans la région montréalaise et l'importance de minorités visibles par la couleur ou par les traits (10 % de la population du territoire de la CUM) ont rapidement modifié les caractéristiques de certains quartiers. Par ailleurs, l'évolution de la reconnaissance des droits de la personne a permis aux individus qui ont des orientations sexuelles ou religieuses minoritaires de se manifester plus ouvertement.

De l'avis de la Table ronde, la société québécoise dans son ensemble fait preuve d'ouverture à l'égard de ces groupes. Cependant, il faut constater l'émergence de discours haineux et d'une violence plus ou moins organisée à leur endroit. Les discours et graffitis racistes, les attaques de groupes de « skinheads », la profanation de cimetières juifs, les agressions nombreuses et parfois mortelles dont sont victimes les communautés gaies et lesbiennes, en sont des manifestations inquiétantes.

Il n'est pas facile de mesurer avec exactitude l'ampleur de ces nouvelles manifestations. Il demeure, cependant, qu'elles sont suffisamment nombreuses et dramatiques pour être prises au sérieux et commander des solutions. Par exemple, les minorités ethniques et la communauté gaie et lesbienne mènent actuellement des campagnes énergiques pour sensibiliser la société aux dangers de l'intolérance et pour obtenir des actions de la part des responsables de la sécurité publique.

À ce sujet, le Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques (Québec, Commission des droits de la personne, 1988) et le Rapport du groupe de travail du ministère de la Sécurité publique sur les relations entre la communauté noire et le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (Québec, ministère de la Sécurité publique, 1992e) ont déjà proposé des mesures essentielles à une plus grande sensibilité des forces policières à ces réalités et à une action concertée plus efficace. Une collaboration s'établit aussi entre le Service de police de la CUM et la communauté gaie et lesbienne.

Ces mesures constituent sans aucun doute un premier pas visant à assurer que les services de police eux-mêmes soient, dans leur travail, aussi exempts que possible d'attitudes racistes ou discriminatoires et qu'une véritable collaboration s'établisse avec ces groupes. Mais elles ne sauraient suffire à elles seules à nous prémunir complètement contre la criminalité causée par les préjugés, l'intolérance et le racisme. De nombreuses autres mesures apparaissent nécessaires. Voici celles dont la Table ronde a pu prendre connaissance et qui lui sont apparues les plus importantes :

- des politiques d'intégration des communautés visibles propres à éviter la formation d'enclaves dans les villes et à contrer partout la discrimination systémique;
- des mesures d'éducation s'adressant à la population en général et aux jeunes en particulier, visant la disparition des préjugés;
- une plus grande responsabilisation des médias à cet égard;
- le développement de mécanismes permanents de dialogue et de concertation entre les leaders des communautés victimes d'intolérance et les responsables de la sécurité et de la prévention.

(Haut de la page)

5. Un message dominant : l'engagement nécessaire des communautés

La peur du crime est bien réelle, mais elle paraît beaucoup plus répandue dans sa forme diffuse que concrète. En ce sens, elle est peut-être davantage le produit de notre environnement médiatique et d'une propension à présenter la criminalité sous son jour le plus sombre.

La peur existe aussi dans la tête et dans le cœur de bien des gens pour des raisons concrètes et immédiates. Tout comme la criminalité, elle a alors un âge, un sexe et un statut social; ainsi, les aînés, les femmes et les gens à faible revenu confinés dans des quartiers défavorisés l'expérimentent

davantage.

Mais au delà de la peur existent une réflexion, des solutions et une volonté. La sagesse populaire semble avoir perçu depuis bien longtemps que la pauvreté et les mauvais traitements entretiennent des liens étroits avec le crime, que la violence appelle la violence. Bien sûr, les gens considèrent que les gouvernements doivent intervenir et investir des ressources publiques, mais nous n'avons pas perçu qu'ils attendaient d'eux qu'ils se substituent aux communautés. Au contraire, l'accent a été le plus souvent mis sur le rôle de la communauté de base, celle qui responsabilise l'individu, qui exige, mais qui offre l'opportunité de l'action valorisante.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2005-04-15 15:51

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)

Québec

© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

🔍 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section II - La prévention de la criminalité : une nécessité

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 5 : La prévention de la criminalité

1. La prévention de la criminalité : recherche d'une spécificité
2. Une définition fonctionnelle de la prévention
3. Des stratégies complémentaires qui gagnent à être distinguées

La prévention de la criminalité ne peut être assimilée à une mode passagère. Au delà de motifs attribuables au sens commun le plus élémentaire, en raison du fait qu'il est toujours préférable d'éviter qu'un problème ne se manifeste, la nécessité de la prévention de la criminalité s'est imposée pour diverses raisons.

D'une part, la hausse réelle de la criminalité et l'accroissement plus rapide encore de la peur qui accompagne ce phénomène ont fait du crime une question pressante pour la population et les responsables politiques. D'autre part, malgré l'augmentation des coûts relatifs aux systèmes policier, judiciaire et carcéral, il faut reconnaître notre impuissance à réduire ou même à contenir la criminalité. Enfin, les succès de la prévention dans le domaine de la santé et le développement de nos connaissances en criminologie, notamment au sujet des facteurs reliés à la criminalité et des conditions propices à la perpétration de certains crimes, ont favorisé le développement de diverses hypothèses et expérimentations.

Si la notion même de prévention n'est pas nouvelle, son application à la criminalité est cependant relativement récente. La prévention de la criminalité souffre encore d'une grande confusion quant à sa nature, sa méthode et ses objectifs spécifiques. Cette faille conceptuelle est aggravée par l'éclectisme, la rareté relative et la pauvreté de l'évaluation des expériences sur le terrain. Enfin, son laboratoire est la société. Peut-être que toute autre discipline, elle est à la merci de la volonté politique et des ressources publiques pour espérer se développer.

Ces difficultés sont interdépendantes. Si elles ne sont pas résolues, elles

continueront d'être source d'immobilisme, de défaitisme, de découragements et de gaspillages. Encore aujourd'hui, de nombreux spécialistes considèrent que la rhétorique de la prévention de la criminalité alimente davantage les discours idéologiques que l'application de solutions aux problèmes. De façon lapidaire, le professeur Ross Hastings, de l'Université d'Ottawa, résume bien ce point de vue largement partagé par les spécialistes du Québec : " The problem, as I see it, is that crime prevention has not really been tried. " (Hastings, 1991)

Afin de remplir son mandat, qui est justement de contribuer à briser ce cercle vicieux, la Table ronde doit tenter de jeter un peu de lumière sur la notion de prévention de la criminalité et sur certaines de ses implications. Sans prétention, ce chapitre s'y consacre.

[\(Haut de la page\)](#)

1. La prévention de la criminalité : recherche d'une spécificité

Étant donné le nombre, la nature, la diversité, la complexité et les interrelations des facteurs associés à la criminalité, il est difficile de définir la prévention de la criminalité et de bien circonscrire son champ d'application.

Tel que discuté dans le chapitre sur les facteurs associés à la criminalité, les explications de ce phénomène sont de niveaux très différents. D'une part, on sait que des facteurs socio-économiques particuliers favorisent l'émergence d'une criminalité accrue et persistante. D'autre part, l'environnement physique urbain et domestique ainsi que l'évolution des modes de vie ont un impact sur l'incidence de certains types de délits. L'évolution des valeurs sociales dominantes et la plus ou moins grande efficacité du contrôle social, tant formel (système judiciaire et corps policiers) qu'informel, ont aussi une influence. Enfin, il faut bien constater que, parmi toutes les personnes soumises à ces facteurs, seule une minorité adopte un style de vie délinquant. Il n'est donc pas surprenant de constater que des douzaines de définitions et de typologies de la prévention s'affrontent.

À la limite, toute mesure sociale favorisant de meilleures conditions de vie pour l'ensemble de la population doit être vue comme participant à la prévention du crime. Mais si nous nous satisfaisons de la définir de façon aussi générale, la prévention de la criminalité cesse d'être un objectif en soi et ne devient qu'un sous-produit aléatoire de politiques poursuivant d'autres buts. Il devient dès lors impossible de se doter de politiques précises, d'établir des priorités, d'en identifier les responsables et de mesurer les résultats. Sous des dehors généreux, l'attentisme et l'impuissance nous guettent. Par contre, le fait de réduire la prévention de la criminalité à l'installation de serrures plus résistantes ou à des incarcérations plus longues serait faire fi de nos connaissances actuelles des facteurs associés à la criminalité et nous condamner à l'échec.

Une autre difficulté découle du sens que l'on donne aux mots. Il est incontestable que la *diminution* de la criminalité exige non seulement qu'on

agisse avant que le problème ne se manifeste, mais aussi qu'on résorbe celui qui existe déjà, grâce aux moyens disponibles. S'il est vrai que la répression joue un rôle essentiel dans la diminution de la criminalité et qu'elle contribue à empêcher que des délits supplémentaires ne soient commis, le sens commun du terme « prévention » paraît lui convenir légitimement.

Dans le langage usuel, en effet, le terme « prévenir » est très près des sens de « diminuer » ou « réduire ». On confond aisément l'action (prévenir) et son effet (diminuer) et on assimile facilement deux actions de nature différente, posées à des moments distincts (par exemple : prévenir et punir) si elles ont le même effet (diminuer).

Toutes les sciences sociales font face à cette difficulté sémantique un jour ou l'autre, lorsqu'elles doivent donner à un terme un sens précis (scientifique), différent du sens commun. La criminologie est confrontée à ce problème quand elle tente de limiter le sens du terme « prévention » aux mesures qui visent la diminution de la criminalité par l'action sur les causes, entreprise *avant* la manifestation du problème, et de les distinguer des mesures de répression (la recherche, la capture et la punition des auteurs de délits afin qu'ils cessent de mettre en danger la société).

Le débat est loin d'être clos. Quelles que soient les questions théoriques qu'il soulève, la Table ronde a choisi de l'aborder sous un angle pratique. On observe d'ailleurs cette approche dans les politiques de sécurité publique d'autres pays. Un exemple est celui de la France, dont la politique récente s'appuie sur la thèse voulant que la réduction efficace de la criminalité repose sur le triptyque Prévention-Dissuasion-Répression. On met ainsi en lumière qu'il faut absolument reconnaître le caractère essentiel et complémentaire de ces trois éléments, et que chacun a de meilleures chances d'être adéquatement développé si on réussit à lui donner un sens relativement précis.

À cet égard, tout en admettant que la répression permet de prévenir la répétition des gestes d'un délinquant, nous devons constater qu'à l'heure actuelle, elle est infiniment plus pratiquée que les mesures s'attaquant aux causes de la criminalité. En outre, notre bilan actuel au sujet de la diminution de la criminalité nous oblige à nous orienter davantage vers ses causes. Les différences des résultats obtenus entre les pays qui s'y sont plus ou moins attaqués indiquent clairement ce que nous avons à y gagner.

Pour ces raisons, tout en les situant dans le cadre général de l'ensemble des activités visant à réduire la criminalité, le présent chapitre portera davantage sur les mesures découlant d'une définition relativement étroite de la prévention : des actions qui portent sur les *causes* de la criminalité.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité
- Introduction
- Section I : Un portrait de la criminalité au Québec
- Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité
- Section III : Des actions à entreprendre
- Conclusion
- Annexes
- Bibliographie

 2005-11-25 15:32

Ministère | Alcool, courses et jeux | Coroner | Criminalité et prévention
Déontologie policière | Détention et réinsertion | Incendie | Police et sécurité privée
Sciences judiciaires et médecine légale | Sécurité civile

Déclaration de services aux citoyens | Politique de confidentialité | Réalisation



© Gouvernement du Québec, 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

🔍 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section II - La prévention de la criminalité : une nécessité

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 5 : La prévention de la criminalité

1. La prévention de la criminalité : recherche d'une spécificité
2. Une définition fonctionnelle de la prévention
 - 2.1 L'héritage du domaine de la santé
 - 2.2 Un modèle croisé
 - 2.2.1 La prévention par le développement socio-économique
 - 2.2.2 Les stratégies situationnelles
 - 2.2.3 La responsabilisation individuelle et collective
3. Des stratégies complémentaires qui gagnent à être distinguées

2. Une définition fonctionnelle de la prévention

Avant de proposer une définition aussi fonctionnelle que possible de la prévention de la criminalité, nous présentons un **modèle général des activités liées à la diminution de la criminalité**. Ce modèle réunit l'ensemble des moyens dont nous disposons pour ce faire. Il indique la façon d'utiliser ces moyens, en fonction de la cible que nous retenons ou du contexte dans lequel nous intervenons.

2.1 L'héritage du domaine de la santé

Afin de bien comprendre le modèle proposé ci-haut, il est utile de comprendre ce qu'il doit au modèle de la santé publique, fondé sur les distinctions entre interventions de type primaire, secondaire et tertiaire. En substance, ce modèle caractérise les diverses interventions selon le contexte et la clientèle visée.

Au niveau primaire, tout comme le système de santé cherche à éviter

l'apparition même de la maladie par la promotion de la santé, le système de sécurité publique tente de minimiser l'émergence même de la criminalité. Par exemple, l'installation d'égouts adéquats améliore le niveau général de la santé. De même, des mesures généralisées d'accès aux garderies peuvent favoriser une meilleure socialisation et éducation des enfants et, en conséquence, une société moins criminogène.

Au niveau secondaire, les risques pour la santé se manifestent de façon critique. Il faut s'y attaquer le plus rapidement possible afin d'en minimiser les conséquences et d'éviter les complications. L'analogie tient toujours dans le domaine de la criminalité et nos interventions viseront des situations ou des populations ciblées en fonction de risques particuliers. Par exemple, aux programmes de nutrition correspondent des programmes d'organisation communautaire dans des quartiers défavorisés.

Enfin, au niveau tertiaire, la maladie a réussi à s'implanter et à faire son oeuvre. Il faut de toute urgence guérir le patient, prévenir les complications tant pour lui-même que pour les autres et, au besoin, le réhabiliter. Dans le domaine de la criminalité, on parle alors de prévention de la récidive, de réhabilitation et de réinsertion sociale.

Le grand attrait de ce modèle repose sur la mise en évidence de la possibilité, de la nécessité même, d'agir dans des contextes différents en visant des populations distinctes :

- avant qu'un tort ne soit commis, dans un contexte large et général, auprès de l'ensemble de la population;
- avant qu'un problème relativement mineur ne s'aggrave, dans un contexte et auprès d'une population ciblée en fonction des facteurs de risque;
- auprès des délinquants, un tort ayant été commis, afin que celui-ci ne se reproduise pas.

Malgré son utilité, ce cadre conceptuel a aussi été source de confusion. Même dans le domaine de la santé, ce modèle n'a pas la prétention de ne définir que l'intervention sur les causes de la maladie. Il intègre toutes les mesures possibles de réduction ou de diminution de la maladie. Par exemple, le niveau tertiaire d'intervention exige des actions répressives. À ce stade, on doit réprimer la maladie afin de se protéger de sa contagion, de son aggravation et de ses séquelles. L'analogie est aussi valable pour le domaine de la criminalité, et l'utilisation de ce seul modèle dans la recherche d'une définition fonctionnelle de la prévention a souvent été source de problèmes conceptuels.

Les conséquences de cette confusion ne sont pas uniquement théoriques. Celle-ci a sans doute aussi contribué à maintenir un certain *statu quo* dans les politiques de lutte à la criminalité ainsi qu'une répartition des ressources favorisant davantage le niveau tertiaire d'intervention et, à l'intérieur de celui-ci, les activités répressives.

Par ailleurs, l'approche de la prévention au moyen du seul contexte de nos interventions nous oblige à placer dans une même catégorie des actions de

nature très différente. Par exemple, un système universel de garderies, une campagne de sensibilisation aux dangers de la consommation d'alcool et l'imposition de certaines normes de construction résidentielle sont des mesures qui pourraient toutes relever de la prévention primaire. On perd alors facilement de vue que différentes stratégies peuvent et doivent être adoptées dans chacun des contextes d'intervention ou en fonction des populations visées. Il devient difficile de reconnaître et d'agencer le rôle d'intervenants distincts, de définir des objectifs clairs et de mettre en place des mesures sérieuses d'évaluation des résultats.

(Haut de la page)

2.2 Un modèle croisé

C'est pourquoi, sans rejeter le modèle de la santé, de nombreux praticiens et théoriciens de la prévention ont senti la nécessité de lui adjoindre une deuxième dimension dans laquelle on choisit les diverses stratégies possibles.

Les stratégies d'intervention les plus souvent retenues sont issues de notre connaissance des facteurs reliés à la criminalité (socio-économiques, situationnels et reliés aux valeurs de la société). Elles portent en conséquence le plus souvent sur :

- la prévention par le développement socio-économique;
- la prévention par la réduction des occasions;
- la prévention par la responsabilisation individuelle et collective.

Le modèle proposé ci-haut met en évidence la possibilité d'utiliser chacune des stratégies dans chacun des contextes définis par le modèle de la santé.

2.2.1 La prévention par le développement socio-économique

Les stratégies de prévention par le développement socio-économique reposent sur la modification des conditions de vie jugées comme pouvant être criminogènes. On parle alors, notamment, du soutien à la famille et à l'enfance, de logement, d'éducation, de loisirs, etc. On considère ainsi que des gens heureux, ayant des conditions de vie décentes et jouissant de rapports sociaux et affectifs satisfaisants auront moins tendance à adopter des attitudes délinquantes.

L'analyse des facteurs socio-économiques reliés à la délinquance dans le chapitre sur les causes de la criminalité a mis en lumière l'utilité fondamentale de cette approche. On sait maintenant qu'une proportion importante de crimes (plus de 50 %) sont commis par un sous-groupe de délinquants récidivistes représentant tout au plus 10 % de l'ensemble des auteurs de délits. Les études longitudinales ont d'autre part révélé les indices précurseurs de la délinquance persistante (question abordée plus en détail dans le chapitre précité). Parmi ceux-ci, la pauvreté relative, l'abandon et les échecs vécus dès la tendre enfance, dans la famille, le quartier et à l'école, semblent constituer le ferment le plus puissant de la

criminalité récidiviste. Il y a donc lieu de croire que les programmes de développement social mis en place dans le cadre de la prévention de la criminalité devraient accorder une attention particulière aux jeunes enfants dans leurs trois milieux de vie les plus importants. Bien qu'elles paraissent essentielles, les mesures sociales n'entraînent pas d'effets immédiatement ou facilement mesurables et ne sauraient à elles seules être garantes d'une société libre de toute criminalité. Les responsables de la prévention doivent, en outre, privilégier certaines de ces mesures sociales en fonction de ce que nous apprennent les études longitudinales. L'évaluation des résultats ainsi obtenus devra être faite avec les moyens appropriés.

(Haut de la page)

2.2.2 Les stratégies situationnelles

L'approche situationnelle est ainsi définie par le professeur Maurice Cusson (1992) : " L'ensemble des mesures non pénales visant à empêcher le passage à l'acte en modifiant les circonstances particulières dans lesquelles une série de délits semblables sont commis ou pourraient l'être ".

Essentiellement, à partir de ce que l'on dénomme l'analyse criminologique, ces mesures tentent de modifier un environnement particulier et de réduire ainsi les occasions de perpétration d'un type de délit. On sait, en effet, que les auteurs de délits obéissent à une certaine rationalité et que de nombreuses situations constituent de véritables aubaines pour eux. Ces mesures de réduction des occasions de délits s'appuient notamment sur :

- la mise en place de systèmes de surveillance et de détection;
- la création d'obstacles physiques à la perpétration d'un délit;
- des mesures d'éloignement des délinquants de leurs cibles ou vice-versa;
- la réduction des bénéfices pouvant être tirés d'un délit.

Généralement, cette approche vise à prévenir une forme spécifique de délit. Son succès repose sur notre capacité à bien circonscrire les caractéristiques du délit visé, à bien analyser les conditions environnementales qui en facilitent l'exécution, à faire le tour de tous les moyens à notre disposition pour modifier ces conditions, à mettre en pratique celles qui sont les plus efficaces et à en évaluer l'impact. (Clarke, 1992)

Mais malgré le nombre d'expériences tentées dans cette voie (particulièrement aux États-Unis et en Angleterre) et le succès incontestable de certaines d'entre elles, des spécialistes ont sérieusement mis en doute la possibilité, grâce à cette seule stratégie, de réduire de façon efficace et durable les taux de criminalité.

D'une part, on considère que les mesures situationnelles présentent davantage d'efficacité à l'endroit des délinquants occasionnels (qui, comme on l'a vu, sont responsables de moins de 50 % de tous les crimes), et à l'égard des types de délits qui présentent une composante fortement opportuniste. Elles n'auraient donc que peu d'effets dissuasifs à l'égard des délinquants récidivistes et conviendraient mal à la prévention de crimes

tels que l'homicide ou la violence conjugale.

D'autre part, l'évaluation serrée de certains programmes a souvent permis d'observer un déplacement de la criminalité qu'on voulait prévenir. Si, effectivement, un type de délit était devenu moins fréquent dans le secteur où le programme avait été implanté, très souvent ce même délit avait émigré vers d'autres quartiers, était commis à d'autres moments et selon d'autres méthodes ou, encore, était remplacé par une autre forme de délit.

(Haut de la page)

Ces critiques sont bien fondées, mais elles méritent d'être nuancées. Dans une revue de la question et en s'appuyant sur l'évaluation minutieuse de nombreux programmes de prévention situationnelle, Clarke a mis en évidence ce qui suit (Clarke, 1992) :

- tout crime dépend en partie des circonstances dans lesquelles il a lieu; ainsi, la disponibilité d'une arme à feu peut transformer en homicide ce qui n'aurait été qu'une bagarre;
- il importe davantage de définir les limites des mesures situationnelles par l'analyse poussée des circonstances entourant des types de délits bien circonscrits que par le seul développement d'arguments théoriques généraux;
- bien que le phénomène de déplacement constitue toujours un risque, il est rarement de 100 % et parfois, il s'effectue vers une forme plus bénigne de criminalité, ou encore il la redistribue de façon plus équilibrée dans l'ensemble de la société;
- tout en reconnaissant qu'il sera théoriquement toujours impossible d'assurer qu'il n'y a pas eu déplacement, il paraît possible de le réduire substantiellement dans certaines circonstances;
- il sera malgré tout nécessaire de raffiner nos outils de prédiction du sens et de l'ampleur du déplacement;
- malgré ses lacunes et ses limites, cette stratégie de prévention a démontré qu'elle joue un rôle non négligeable sur la réduction de la peur; nous n'aurions aucun motif, dans l'état actuel des choses, de ne pas poursuivre l'expérimentation et l'évaluation.

(Haut de la page)

2.2.3 La responsabilisation individuelle et collective

La responsabilisation, collective ou individuelle, est un facteur qu'on ne peut dissocier du phénomène de la criminalité. Derrière tout comportement délinquant intervient le libre arbitre. La plupart des gens soumis aux conditions sociales les plus difficiles ne deviennent pas des criminels et ces derniers ne sont pas tous issus de milieux défavorisés. au delà de ces conditions qui, incontestablement, agissent comme ferment, les valeurs qu'un individu aura intégrées joueront un rôle déterminant.

Sur le plan collectif, il est démontré que l'étendue du contrôle social informel influe sur les niveaux de délinquance et que celui-ci est largement tributaire du niveau de cohésion de la communauté. Il s'agit d'ailleurs d'une explication répandue des différences de niveau de criminalité entre les milieux urbains et ruraux et de la situation exceptionnelle au Japon eu égard à son taux de criminalité. (Cusson, 1990)

Pour ces raisons, des stratégies de responsabilisation des individus et des communautés sont depuis longtemps apparues nécessaires. En pratique, cette orientation a donné lieu à deux grands types d'activités :

- celles axées sur l'éducation-sensibilisation des individus à des valeurs responsabilisantes (apprentissage de la communication, recherche d'alternatives aux toxicomanies, conduite en état d'ébriété, etc.);
- celles visant le resserrement des liens communautaires et fondées sur l'hypothèse qu'un milieu de vie favorisant des contacts étroits et multiples entre ses membres développe du même coup un meilleur contrôle social informel et une plus grande habileté à se prémunir de la criminalité. On pense aussi que de telles communautés optimisent les retombées des stratégies de développement social et des stratégies situationnelles.

Ces stratégies de responsabilisation sont souvent associées à celles du développement socio-économique et de la réduction des possibilités, et leur servent d'appui. Elles sont parfois aussi utilisées pour et par elles-mêmes (par exemple, campagne de sensibilisation aux toxicomanies, cours de formation personnelle et sociale dans les écoles, création d'organismes communautaires de services et de loisirs, etc.).

Les activités d'éducation-sensibilisation méritent cependant qu'on les aborde avec professionnalisme et souci d'efficience. Par exemple, une recension des évaluations de ce type de programmes dans le domaine de la prévention des toxicomanies a été effectuée par Santé et Bien-être social Canada en 1992. Celle-ci démontrait que peu de programmes présentaient des résultats significatifs, alors que certains avaient eu des conséquences néfastes, contraires aux objectifs poursuivis, soit la réduction de la consommation de drogues.

(Haut de la page)

3. Des stratégies complémentaires qui gagnent à être distinguées

Le tableau que nous avons utilisé plus haut visait uniquement à faire saisir visuellement le modèle conceptuel retenu par la Table ronde. Des dizaines d'exemples différents auraient pu être présentés. Les zones de chevauchement peuvent être nombreuses entre les divers programmes et le lecteur aurait peut-être été tenté d'en situer un dans une case différente de celle que nous avons retenue. Il en sera toujours ainsi et nous ne croyons pas devoir nous en inquiéter outre mesure.

En effet, la réflexion que nous avons soumise tout au long de ce chapitre n'avait pas pour but principal de fournir un outil sans faille de catégorisation des divers programmes de prévention. Elle visait plutôt à suggérer que :

- révention, dissuasion et répression participent à la lutte à la criminalité; bien que la répression et la dissuasion peuvent présenter un caractère préventif, elles ont des objectifs spécifiques différents et il faut éviter de les confondre;
- des activités de prévention peuvent et doivent être entreprises dans tous les contextes de la vie sociale et viser des populations différentes;
- dans chacun de ces contextes et compte tenu de ce que nous savons des facteurs reliés à la criminalité, des actions relevant de stratégies de développement social, d'approches situationnelles et de responsabilisation individuelle et collective sont possibles et souhaitables;
- elles ont toutes des qualités et des limites, mais les relations multiples et complexes des facteurs de la criminalité nous suggèrent qu'elles sont essentielles et complémentaires.

Bien sur, ceux qui doivent participer à la prévention de la criminalité n'interviendront pas tous de la même façon dans les activités proposées. Le leadership devra être partagé. Les chapitres suivants portant sur les expériences étrangères et québécoises devraient orienter notre réflexion et nos interventions à cet égard.

[\(Haut de la page\)](#)

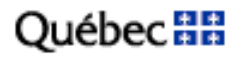
Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)

 2005-07-21 16:44

Sciences judiciaires et médecine légale | Sécurité civile

Déclaration de services aux citoyens | Politique de confidentialité | Réalisation



© Gouvernement du Québec, 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques

- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

 Aide à la navigation

 Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section II - La prévention de la criminalité : une nécessité

 Impression facile!

 Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 6 : Une revue des expériences en prévention au Québec

1. La prévention dans le milieu policier
 - 1.1 La Gendarmerie royale du Canada (GRC)
 - 1.2 La Sûreté du Québec (SQ)
 - 1.3 Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM)
 - 1.4 Les services policiers municipaux
 - 1.5 Des besoins exprimés et des solutions avancées
2. La prévention en milieu municipal et communautaire
3. L'enseignement de la criminologie et la prévention
4. Le milieu privé et la prévention
5. Le gouvernement fédéral et la prévention
6. Le gouvernement du Québec et la prévention

Un relevé de l'ensemble des activités de prévention de la criminalité au Québec fut impossible à réaliser avec les moyens dont disposait la Table ronde. Seulement pour les programmes de prévention des services de police, un inventaire fait par la Direction de la prévention, en 1990, avait donné lieu à la préparation d'un bottin de plus de 300 pages.

Ce chapitre n'a donc pas pour objectif de renseigner très précisément le lecteur sur tout ce qui se fait en prévention. Nous espérons néanmoins réussir à rendre compte de l'existence d'un dynamisme important et de préciser les orientations qui se dessinent depuis quelques années au Québec.

À ce titre, il est incontestable que la prévention de la criminalité retient l'attention de tous les secteurs de la société, que la reconnaissance de son absolue nécessité est de plus en plus partagée, et que les initiatives se multiplient à un rythme important. Il est certain, aussi, que la prévention de la criminalité adopte sur le terrain des stratégies visant plus que la seule réduction des occasions de délits. Bien qu'on ne délaisse pas cette

approche, on intervient dorénavant sur les causes sociales de la criminalité, et on mise davantage sur le rôle des communautés.

Mais, que ce soit au niveau des plus hautes instances gouvernementales, ou à celui du plus humble organisme communautaire, nous sentons bien que ce mouvement est jeune et en est encore à se définir. De nombreuses difficultés, que le compte rendu qui suit mettra en évidence, subsistent : les rôles de chacun sont encore à préciser; l'isolement dans lequel se trouvent de nombreux organismes n'a pas encore fait place à la concertation et à la coordination; la recherche et l'évaluation ne rendent toujours que bien peu de services à ceux qui s'évertuent sur le terrain. En conséquence, les initiatives sont souvent marquées par la fragilité, par l'amateurisme et par des résultats décevants. Bref, nous ne nous sommes pas encore donnés les moyens qu'exigeraient nos discours.

(Haut de la page)

1. La prévention dans le milieu policier

Si on se rappelle le « premier commandement » de Sir Robert Peel lors de la création de la police de Londres, en 1829, qui établissait la ferme priorité de la prévention sur la répression, on ne s'étonnera pas que ce soit au sein des divers corps de police que se sont développés les premiers programmes de prévention du crime.

De fait, en 1952, on retrouve dans une publication de la Gendarmerie royale du Canada, « La loi et l'ordre dans la démocratie canadienne », un chapitre complet consacré à la prévention. Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal possède une sous-section de la prévention criminelle depuis 1966. La Sûreté du Québec s'est dotée d'un « Service de prévention du crime » depuis 1977. Enfin, les services municipaux, par l'intermédiaire de la *Loi de police*, sont à l'origine même du réseau actuel des comités régionaux de prévention de la criminalité qui, au départ, n'étaient constitués que de policiers.

1.1 La Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Les premiers à avoir parlé de prévention du crime au Canada sont les membres de la Gendarmerie royale du Canada. Dans la publication mentionnée plus haut, on consacrait un chapitre complet sur ce sujet. Certains grands principes de la prévention y étaient élaborés :

« L'intervention pratique dans la prévention du crime prend deux formes distinctes. La première consiste en des manoeuvres physiques destinées à dresser des obstacles sous les pas des criminels en puissance, à augmenter pour eux les risques d'être pris et à réduire les bénéfices du délit. La seconde, c'est un programme rationnel d'éducation dirigé contre le milieu qui engendre l'ignorance, le défaut d'adaptation sociale et le crime. » (Canada, Gendarmerie royale du Canada, 1952)

Comme on le sait, en dehors de ses fonctions proprement fédérales, la GRC

agit comme Sûreté provinciale dans toutes les provinces canadiennes, sauf au Québec et en Ontario. C'est donc dans huit provinces et dans les territoires que la GRC mène d'abord ses activités de prévention. Au Québec, la GRC poursuit ses activités préventives principalement par l'information et la sensibilisation auprès des jeunes sur le problème de la consommation de drogues illicites.

(Haut de la page)

1.2 La Sûreté du Québec (SQ)

À la Sûreté du Québec, la préoccupation d'une action préventive soutenue est apparue dès 1971. Le Service de prévention du crime, établi en 1977, a été remplacé, en 1987, par le Service des relations communautaires puis en 1993 par la Direction des relations communautaires. Dotée d'une philosophie précise en matière de « police communautaire », la Direction coordonne toutes les activités de prévention pour l'ensemble des postes et unités de ce service policier. La Sûreté est très présente dans le réseau des Comités régionaux de prévention de la criminalité où, souvent, elle fournit locaux, matériel de bureau, téléphone, etc.; elle répond à de nombreux autres besoins reliés à leurs activités. Elle est aussi engagée dans de nombreux programmes touchant, par exemple, les domaines des drogues illicites, de l'abus d'alcool et des crimes contre la personne et la propriété.

La Sûreté développe sans cesse de nouveaux programmes selon les besoins définis : par exemple, un projet concernant la conduite de la motoneige sous l'influence de l'alcool, et un autre relatif à la sécurité et à l'intégrité des jeunes dans la pratique des sports organisés. Cependant, les responsables de ce secteur à la Sûreté du Québec n'hésitent pas à dire, qu'en raison du manque de ressources spécialisées et d'outils de communication efficaces, les développements sont lents. Pour ces motifs, il est difficile d'adapter rapidement des mesures préventives aux tendances ou aux nouvelles formes de criminalité, qui évoluent sans cesse.

Comme c'est le cas pour l'ensemble des services policiers, le financement du développement de nouveaux programmes est très problématique. Malgré des sommes importantes consenties pour les salaires à la Direction des relations communautaires, très peu de fonds sont disponibles pour le développement proprement dit de programmes de prévention. Il va sans dire que cette situation explique largement la difficulté de soumettre les activités de prévention à des processus d'évaluation serrée. Les sources externes de financement sont également très limitées pour la Sûreté. Cette réalité pose des limites évidentes aux efforts de développement et d'évaluation des activités de prévention de la criminalité.

La Sûreté affecte à la prévention 28 policiers à temps plein. Depuis 1989, elle a formé en prévention communautaire au delà de 500 policiers patrouilleurs et gestionnaires qui travaillent sur l'ensemble du territoire couvert par ce service policier. Le budget ainsi consacré à la prévention de la criminalité est évalué à 4 millions de dollars, incluant les salaires.

1.3 Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM)

Tel que mentionné précédemment, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal s'est donné une sous-section de prévention criminelle dès 1966. Depuis 1986, la prévention du crime est décentralisée dans le cadre d'un nouveau programme de prévention communautaire, par lequel 24 postes sont établis sur le territoire, comptant chacun un policier conseiller en prévention. Ses objectifs sont :

- d'améliorer l'image du policier aux yeux des citoyens;
- de développer chez le citoyen un sens de la prévention;
- de promouvoir la collaboration entre le policier et le citoyen;
- d'intervenir plus efficacement devant les problèmes soulevés.

La réalisation du Programme de prévention communautaire s'appuie sur 134 zones d'intervention communautaire. Elle est assurée par un conseiller dont le rôle est de promouvoir la prévention communautaire auprès des officiers de direction et des membres de la police; d'assurer l'élaboration, la coordination et le suivi des projets; de réévaluer annuellement les zones d'intervention; et de parfaire la formation du personnel. Caractéristique inusitée, ce programme est évalué par la Société de criminologie du Québec qui, jusqu'ici, s'est montrée satisfaite des résultats.

« Info-crime », en collaboration avec l'entreprise privée, est un des programmes les plus réussis du SPCUM. Il vise l'identification, par les citoyens, des auteurs de délits graves non résolus.

La Communauté urbaine de Montréal et son Service de police ont également organisé avec succès le Colloque « La Police à l'heure de la concertation » (septembre 1990), qui a contribué à l'orienter vers l'option « police communautaire ».

Un document de planification stratégique et d'analyse des tendances à long terme, préparé pour le SPCUM, met l'accent sur :

- la mobilisation de la communauté par les programmes de prévention;
- la décentralisation des services (mini-stations, stands);
- les patrouilles à pied;
- l'embauche de policiers issus des minorités ethniques;
- l'introduction en grand nombre de civils;
- l'accroissement du nombre de femmes policières.

Les effectifs du SPCUM réservés à la prévention sont de 62 agents, 3 sergents et un agent de bureau. Le budget est de 4 500 000 \$. Le Service juge que le personnel est trop peu nombreux pour donner à son nouveau programme de prévention communautaire sa pleine ampleur. On s'inquiète aussi de son faible impact réel sur la prévention des crimes, puisque la

progression de l'indice de la criminalité, de 1984 à 1988, était de 10 % pour l'ensemble du Canada, mais de 17 % pour Montréal.

(Haut de la page)

1.4 Les services policiers municipaux

Les services policiers municipaux du Québec comprennent tous les corps de police autres que la GRC, la SQ et le SPCUM. La Ville de Laval possède un service de prévention réputé au sein de son corps policier. Pour sa part, la Ville de Québec a vu son service policier recevoir une médaille du ministère de la Sécurité publique, pour un de ses programmes de prévention, à l'occasion de la Semaine de la prévention de la criminalité en 1992.

De façon générale, les services policiers municipaux sont actifs dans des programmes de prévention situationnelle et coopèrent activement avec des réseaux comme les Comités régionaux de prévention, Parents-Secours, les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels, Opération Nez Rouge, les organisations de protection du voisinage, etc. La Semaine de la police et la Semaine de la prévention de la criminalité leur offrent l'occasion de faire connaître l'ensemble de leurs programmes à la population.

Selon les réponses fournies en 1991 à un questionnaire destiné aux corps de police et administré annuellement par le ministère de la Sécurité publique (Québec, 1992e), les ressources financières consacrées spécifiquement à des programmes de prévention de la criminalité seraient à peine supérieures à 300 000 \$, en excluant les salaires des policiers. La prévention conserve donc une place marginale dans les services policiers municipaux. Toujours selon les réponses données dans le questionnaire précité :

- dans les municipalités de **5 000 habitants et moins** (41 municipalités), 14 policiers se consacrent à la prévention à temps partiel;
- dans les municipalités de **5 000 à 10 000 habitants** (38 municipalités), 29 policiers s'y consacrent à temps partiel;
- dans les municipalités de **10 000 à 15 000 habitants** (28 municipalités), 1 policier à temps plein, 23 policiers à temps partiel et 1 civil à temps partiel s'y consacrent;
- dans les municipalités de **15 000 à 20 000 habitants** (10 municipalités), 5 policiers s'y consacrent à plein temps, ainsi qu'un policier et un civil à temps partiel;
- dans les villes de **20 000 à 25 000 habitants** (13 villes), 10 policiers s'occupent de prévention à temps plein et 1 policier à temps partiel;
- dans les villes de **25 000 à 35 000 habitants** (8 villes), la prévention occupe 4 policiers à temps plein et 24 policiers à temps partiel;

- enfin, dans celles de **35 000 à 50 000 habitants** (10 villes), 11 policiers se consacrent à la prévention à temps plein, 6 policiers et 2 civils à temps partiel.

(Haut de la page)

Malgré ce manque d'effectifs et de financement on note l'émergence de quelques expériences de police communautaire. Sérieusement en retard à ce chapitre sur l'Ontario, la Colombie-Britannique et même la Nouvelle-Écosse, le Québec peut néanmoins faire état de son poste de police communautaire de Hull et de projets en cours d'implantation à la Sûreté du Québec et à la Communauté urbaine de Montréal. On espère, dans de nombreux milieux, que le succès de ces initiatives en suscitera d'autres semblables.

En résumé, pour l'ensemble des services, le milieu policier possède donc la plus longue histoire et la plus longue feuille de route en matière de prévention du crime. Il a servi d'incubateur à de nombreuses initiatives communautaires qui se multiplient depuis quelques années. Par contre, en plus de manquer de moyens financiers, la fonction préventive en milieu policier souffre d'être trop restreinte à la prévention purement situationnelle. Si on y fait preuve d'efforts pour inviter la communauté à travailler avec la police, on y démontre encore une certaine timidité à travailler effectivement avec et dans la communauté. S'il est juste de penser que la vraie police préventive, c'est la police communautaire, on doit dire qu'il y a encore beaucoup plus d'espoirs que de réalisations.

(Haut de la page)

1.5 Des besoins exprimés et des solutions avancées

Dans le cadre des travaux de la Table ronde, certains organismes directement associés au travail policier ont fait état de besoins et suggéré des avenues propres à favoriser une meilleure prévention de la criminalité.

La Fédération des policiers du Québec souhaite que le système des libérations conditionnelles assure un meilleur contrôle des conditions de remise en liberté. La Fédération propose la formation d'un comité permanent au ministère de la Sécurité publique, afin d'orienter les autres ministères dont l'action a une incidence sur la criminalité. De plus, ce comité favoriserait une meilleure formation des intervenants.

La Sûreté du Québec, bien qu'elle possède actuellement les moyens de définir les besoins de la population, croit cependant que les besoins liés à la prévention de la criminalité se situent à plusieurs niveaux. Il faut d'abord aider au développement de nouveaux programmes par une expertise technique en prévention communautaire, en recherche et en évaluation. Il faut également apporter un appui financier au développement de programmes de prévention de la criminalité, puisque l'ensemble des services policiers n'a pas les ressources nécessaires pour le faire. De toute évidence, la concertation est au cour d'une démarche efficace en matière

de prévention de la criminalité. Il est donc essentiel de favoriser la formation des policiers et des bénévoles dans ce domaine. Le ministère de la Sécurité publique se doit d'assumer son leadership et d'assurer cette formation, tout particulièrement auprès des bénévoles.

Par ailleurs, l'Association des directeurs de police et pompiers du Québec résume ainsi ses priorités :

- le développement d'une approche communautaire;
- l'adoption de stratégies de développement social dans la prévention de la criminalité;
- la concertation;
- la recherche et l'évaluation des programmes de prévention;
- la formation des intervenants;
- un support financier adéquat.

(Haut de la page)

De l'avis de l'Institut de police du Québec, on doit s'attaquer plus fermement à la criminalité organisée. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une concertation aux plans international, national et local. L'Institut suggère en outre de travailler à responsabiliser les individus, à promouvoir l'intérêt de la collectivité et à valoriser l'honnêteté et le respect sous toutes ses formes.

Dans un autre ordre d'idées, l'Association des policiers provinciaux du Québec suggère l'élaboration de plans d'urbanisme tenant compte d'objectifs de sécurité dans les lieux publics. De plus, elle recommande d'inviter les institutions judiciaires et pénales à mieux éduquer la population à l'égard des conditions de remise en liberté des contrevenants et de la multiplication induite des procès. L'Association demande également la collaboration des médias dans la prévention de la criminalité.

Quant au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (programme de Techniques policières), il croit que le concept de police communautaire adopté par certaines organisations policières, ainsi que l'accent mis sur la prévention de la criminalité par les différents intervenants socio-judiciaires, exigent le développement de qualités professionnelles qui n'étaient pas nécessairement valorisées par une police plus traditionnelle et hiérarchisée.

On demande aux policiers d'aujourd'hui de travailler en partenariat avec la communauté, de siéger à des tables de concertation, de travailler auprès de clientèles de plus en plus diversifiées, et d'utiliser des pouvoirs discrétionnaires de nature à solutionner différents problèmes, sans nécessairement devoir en référer au système judiciaire déjà surchargé.

Ces nouvelles fonctions exigent des habiletés de communication qui permettent de créer des liens avec autrui, de s'intéresser à ses problèmes, d'assumer un leadership, de s'exprimer clairement devant un auditoire, de susciter la confiance, de rassurer et d'expliquer clairement les choses. Par

ailleurs, l'autonomie et le sens de l'organisation sont conditionnels à la grande marge de manœuvre qu'on laisse au policier communautaire. La capacité de résoudre des problèmes suppose enfin, de la part du policier communautaire, un esprit d'analyse et de synthèse, de la rigueur intellectuelle et une aptitude à imaginer des solutions efficaces.

Pour ces raisons, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, responsable du diplôme de Techniques policières et de certains cours de perfectionnement pour les policiers par le réseau collégial, trouve très important, et même essentiel, que les futurs policiers du Québec reçoivent une formation solide en matière de police communautaire et de prévention de la criminalité. Quant aux policiers déjà à l'emploi des services de police, ils devraient recevoir une formation continue afin de diminuer la résistance aux changements et d'accélérer le rythme d'implantation d'une nouvelle approche.

(Haut de la page)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2005-04-18 9:21

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques

- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

 Aide à la navigation

 Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section II - La prévention de la criminalité : une nécessité

 Impression facile!

 Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 6 : Une revue des expériences en prévention au Québec

1. La prévention dans le milieu policier
2. La prévention en milieu municipal et communautaire
 - 2.1 Les comités régionaux de prévention de la criminalité
 - 2.2 Les organismes communautaires
 - 2.3 Les organismes municipaux de prévention
 - 2.4 Le Réseau québécois de villes et villages en santé
 - 2.5 Des besoins exprimés et des solutions avancées
3. L'enseignement de la criminologie et la prévention
4. Le milieu privé et la prévention
5. Le gouvernement fédéral et la prévention
6. Le gouvernement du Québec et la prévention

2. La prévention en milieu municipal et communautaire

La « Déclaration de Montréal », lors de la Première conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité, en octobre 1989, a mis en évidence le fait que la prévention est l'affaire de chaque citoyen, dans sa communauté et dans sa ville. L'unanimité de la Conférence sur cette question marque une transition importante : de fonction d'abord policière axée sur le crime, la prévention devient une fonction de concertation visant la sécurité et la qualité de vie des citoyens. Cette transition n'est pas terminée, mais les tentatives récentes d'élaboration de politiques et les activités des organismes engagés en prévention, y compris des services policiers, s'en inspirent assurément de plus en plus.

2.1 Les comités régionaux de prévention de la criminalité

L'évolution des comités régionaux de prévention de la criminalité illustre

clairement cette transition. Créés par la Commission de police du Québec en 1971, afin d'améliorer l'efficacité des opérations policières, et soutenus par l'Association des directeurs de police et pompiers du Québec à partir de 1976, les comités régionaux se sont progressivement ouverts à des représentants d'organismes communautaires engagés dans les programmes de prévention.

Parallèlement, les comités régionaux illustrent la fragilité de cette transition : précarité du financement, absence de vrais mécanismes d'évaluation des programmes, difficulté à diffuser leur message, et soutien minimal du ministère de la Sécurité publique, qui leur a assuré un soutien financier global de 162 000 \$ en 1992-1993. Les comités régionaux présentent donc de grandes inégalités de développement : les uns deviennent des modèles de concertation communautaire réussie et parviennent à s'insérer solidement dans leur milieu; les autres illustrent la très grande difficulté de se maintenir avec peu de moyens, particulièrement sur des territoires très vastes.

Vus par les uns comme un échec, perçus par d'autres ministères comme le réseau communautaire naturel de la Sécurité publique, les comités sont conscients de la transition en cours et y participent activement. C'est dans cette optique qu'ils ont choisi de s'orienter vers une vocation qui les rende plus complémentaires à la prépondérance d'initiatives locales. Ainsi, leur plan d'action prioritaire en 1992 visait la promotion de l'engagement des municipalités dans la prévention et la multiplication de comités municipaux.

(Haut de la page)

2.2 Les organismes communautaires

Il est impossible de dresser ici un tableau le moins exhaustif des organismes communautaires engagés directement ou indirectement dans des activités de prévention de la criminalité. Il existe un nombre impressionnant de tout petits organismes de quartier actifs dans une dimension précise, comme la lutte à la drogue, l'organisation de loisirs de quartier pour les jeunes, l'intégration des immigrants, le soutien aux familles ou la protection du voisinage. Ces organismes, entièrement bénévoles pour la plupart, poursuivent des objectifs directement ou indirectement reliés à des problèmes de criminalité. Dans tous les cas, cependant, leur intervention a pour effet de resserrer les liens communautaires, d'offrir aux gens des possibilités d'action valorisante et d'améliorer certaines conditions sociales.

Des organismes fédérateurs de grande taille, comme l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ), l'Association des intervenants en toxicomanie, la Fédération des comités de parents du système scolaire, la Fédération des centres d'action bénévole, le Regroupement des organismes communautaires référents du Québec, le Regroupement des organismes orienteurs du Québec, le Regroupement des organismes d'assistance aux victimes de violence sexuelle, le Regroupement des maisons de jeunes du Québec, ou l'Association Parents-Secours accomplissent un travail essentiel : ils participent activement à

l'établissement des besoins des gens et au développement de programmes; ils soutiennent efficacement leurs membres, entre autres, par la formation; et ils sensibilisent la population à leurs causes.

Il faut aussi mentionner des organismes de grande renommée, comme Jeunesse au Soleil (Sun Youth) à Montréal, le YMCA et Opération Nez Rouge, qui a débuté à Québec.

Ces organismes et leurs programmes répondent à un grand nombre de besoins. Qu'on en juge par ces quelques exemples :

- La sélection des biens pour les diverses opérations de burinage;
- la protection des personnes grâce, entre autres, à Parents-Secours;
- la protection du voisinage et des commerces avec, par exemple, « Opération prévol » et « Piquer c'est voler » grâce au Conseil québécois du commerce de détail;
- la sensibilisation aux besoins des victimes et la promotion de leurs droits grâce au travail de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes;
- les services communautaires (d'action préventive et de réinsertion sociale d'approche éducative, de sensibilisation et d'entraide) à dimension chrétienne réalisés par le Centre de services communautaires « Justice et Foi » ainsi que par le Conseil des Églises pour la justice et la criminologie;
- les nombreux programmes anti-drogue comme ceux de l'association des intervenants en toxicomanie;
- les organismes d'assistance tels que le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence, ou encore la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté;
- l'encadrement des jeunes grâce au Regroupement des maisons de jeunes du Québec;
- des mesures de rechange à l'incarcération assurée par le Regroupement des organismes communautaires référents du Québec qui, en 1991-1992, a traité plus de 17 000 cas et permis des économies de plus de 18 millions de dollars.

(Haut de la page)

La diversité de ces organismes traduit aussi la multiplicité des succès et des difficultés rencontrées. Toutefois, il est probable que, s'il existe une vision communautaire commune face à la prévention, cette vision est bien exprimée par la Directrice générale de l'ASRSQ dont l'organisme mobilise plus de 2 000 bénévoles et dessert annuellement environ 20 000 clients :

« D'entrée de jeu, spécifions que l'ASRSQ adhère aux principes de la

Déclaration de Montréal. Celle-ci correspond à notre vision des choses, à la mission même de l'ASRSQ qui est de promouvoir et de supporter la participation de la communauté à l'administration de la justice et à la prévention du crime. Nous sommes d'avis que la Déclaration doit constituer le cour de toute politique de prévention.

Deuxièmement, la politique de prévention ne devrait pas être une priorité exclusive au ministre de la Sécurité publique ou à celui de la Justice. Bien au contraire, les causes diverses à l'origine de la criminalité nous indiquent clairement qu'une politique de prévention se situe carrément au rang des priorités gouvernementales. Si on souhaite atteindre pleinement nos objectifs de prévention, les différents ministères doivent être amenés à se concerter, à harmoniser leurs politiques et leurs actions. (.)

Dans la mesure où l'on accepte le principe suivant lequel la prévention repose entre les mains de la communauté, la mise en œuvre de la politique m'apparaît assez simple. (.) Il ne manque qu'un chef d'orchestre dont le rôle serait limité à coordonner les efforts collectifs, à les supporter financièrement, à assurer l'information du grand public et à garantir la qualité et la disponibilité des services. Ce rôle appartient au gouvernement et la politique à venir devrait être claire sur ce point primordial. » (Vallée, 1992)

(Haut de la page)

2.3 Les organismes municipaux de prévention

Sur le plan de l'action municipale en matière de prévention de la criminalité, il serait impensable de ne pas commencer avec **Tandem Montréal**. Créé en 1982 par la Ville de Montréal afin de prévenir les vols par effraction, Tandem Montréal, sous la coordination du Service des loisirs et du développement communautaire de la Ville de Montréal, est devenu un vaste réseau d'organismes communautaires doté d'un budget de 1 741 700 \$ en 1993.

Si l'évolution de Tandem Montréal est impressionnante sur le plan quantitatif, elle l'est encore davantage grâce à sa nouvelle vocation axée sur la sécurité et la qualité de la vie urbaine :

« Tandem Montréal n'a pas changé de mandat, mais a plutôt élargi son champ d'action et nuancé ses interventions pour les rendre plus conformes aux besoins des quartiers et de la Ville de Montréal.

*Pour la majorité des citoyens-nes, c'est surtout une approche plus réaliste et plus concrète des efforts conjugués entre la communauté et Tandem Montréal, pour aborder plus directement les problèmes de **sécurité urbaine** de chaque rue, chaque quartier et chaque arrondissement.*

Tandem Montréal s'occupe donc désormais de la sécurité urbaine. Essentiellement, Tandem ne s'occupe plus de combattre la criminalité par le biais de tel crime ou méfait. Tandem Montréal va plutôt tenter de définir

avec les citoyens-nes les prémisses de leur sécurité et de leur insécurité. Quels sont les problèmes? Quels sont leurs effets? Quelles sont les lacunes dans le milieu urbain?

Des projets qui ne touchent plus l'acte criminel mais qui tentent de résoudre les mêmes problèmes et d'atteindre le même résultat : rendre Montréal une ville saine et sécuritaire, où il fait bon vivre et où chaque citoyen-ne peut profiter pleinement de tous les avantages de circuler, travailler, grandir, jouer en ville. »

(Par le trou de la serrure, vol. 3, nov. 1992).

Si Montréal est nettement à l'avant-garde de la prévention au Québec, la métropole n'est pas seule à se montrer active sur ce terrain, ni la seule à voir ses efforts couronnés par le ministère de la Sécurité publique.

Citons à titre d'exemple, Rouyn-Noranda, qui est administrée depuis quelques années à partir d'une philosophie axée sur la qualité de la vie des citoyennes et des citoyens.

Cette orientation s'est notamment concrétisée par la création d'une table de concertation réunissant les services municipaux, le service de police, des organismes de la santé et du milieu scolaire, et les organismes communautaires. Cette table de concertation se penche sur toute question ayant une incidence sur la sécurité des gens. Elle a eu une influence majeure sur les politiques de la Ville et sur le dynamisme du milieu communautaire. Cette initiative de Rouyn-Noranda lui a mérité la reconnaissance du Ministère lors de la Semaine de la prévention 1992.

Par ailleurs, c'est dans les hautes sphères internationales que Ville d'Anjou va chercher sa reconnaissance. Ainsi, en 1991, Opération Surveillance Anjou (OSA) a vu un de ses programmes recevoir une médaille du Commonwealth britannique, par l'intermédiaire du Secrétariat d'État-Service à la jeunesse. Créée en 1986 comme organisme de protection du voisinage, OSA a rapidement élargi sa base participante ainsi que le nombre et la variété de ses programmes. Aujourd'hui, l'organisme compte plus de 2 000 membres et environ 80 bénévoles responsables d'activités de prévention des toxicomanies, de prévention de la violence à l'école et autres. Il profite de l'appui du district 54 du SPCUM et de la Ville qui fournit les locaux et le budget pour payer une secrétaire et une professionnelle.

Ailleurs au Québec, des programmes municipaux en prévention sont réalisés, des élus sont présents dans certains comités régionaux. À partir principalement de la participation aux tables régionales tenues lors de la Semaine de la prévention 1992 et des discussions qui y ont alors été tenues, on sent que la conscience de la nécessité et des avantages de la prévention s'accroît. Malgré qu'elle ne connaisse pas tout ce qui est en marche dans chacune des municipalités, la Table ronde garde cependant l'impression que, dans l'ensemble et pour l'instant, bien peu de municipalités se sont donné une personnalité propre dans la prévention de la criminalité.

2.4 Le Réseau québécois de villes et villages en santé

Il y a quelques ambiguïtés à savoir si la philosophie du « Réseau québécois de villes et villages en santé » est d'origine européenne ou californienne, mais il n'y a en aucune à reconnaître le développement rapide au Québec de ce réseau, désormais sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé. Chaque municipalité s'engage, par son adhésion, dans une démarche globale destinée à offrir le meilleur milieu de vie possible à tous les citoyennes et citoyens, qui sont invités à définir positivement le type de milieu qu'ils veulent habiter.

La Ville de Rouyn-Noranda a ouvert la marche en devenant la première « ville en santé » d'Amérique du Nord. La Ville de Sherbrooke accueillait, en 1992, le Troisième colloque international francophone des villes et villages en santé. Le ministère de la Santé et des Services sociaux assume, depuis 1988, le financement d'un centre provincial permanent d'information dont l'enthousiasme est au cour de la rapide expansion du réseau. En quatre ans, 79 municipalités, représentant 42 % de la population québécoise, sont devenues des villes ou villages en santé.

Cette approche s'adapte facilement à un quartier de grande ville. Citons comme exemple le quartier Mercier-Est, à Montréal, qui est devenu un " quartier en santé ". Les habitants de ce quartier économiquement faible sont les premiers, à Montréal, à s'être engagés dans la mise en œuvre de projets visant l'amélioration de la santé de toute la communauté. Depuis 1988, ils ont agi sur leur environnement en abordant des problèmes comme la délinquance chez les jeunes, le caractère non sécuritaire de certains lieux publics et l'absence de qualité de vie dans les HLM. Ils ont même fleuri une rue avec la collaboration du service des Travaux publics de la Ville de Montréal. Le dynamisme des bénévoles a redonné aux gens du quartier le courage et le désir de se prendre en main.

Le lien entre cette nouvelle philosophie municipale et la prévention de la criminalité n'allait pas de soi au départ. Toutefois, dans la mesure où la prévention se traduit davantage comme une préoccupation relative à la qualité de vie, le réseau des villes, des villages et des quartiers en santé devient une terre d'accueil particulièrement propice à l'action préventive. Témoignage éloquent de cette nouvelle coopération, le « Réseau québécois de villes et villages en santé » a été un des huit « Partenaires en prévention de la criminalité » responsables de la tenue du colloque de Saint-Hyacinthe au mois d'octobre 1991. La reconnaissance éventuelle de la prépondérance de l'initiative municipale dans le domaine de la prévention pourrait amener le ministère de la Sécurité publique et l'ensemble du réseau du « Réseau québécois de villes et villages en santé » à tisser des liens de plus en plus étroits.

La prévention de la criminalité devient, grâce à l'engagement croissant des municipalités et au dynamisme des organismes communautaires, l'affaire de chaque citoyen dans sa maison, sa rue, son quartier, son village ou sa ville. La prévention devient de plus en plus une « affaire communautaire ».

Quelques expériences communautaires et municipales donnent des résultats très probants, parfois même exceptionnels. En très grande majorité sous-financées, toutes attendent un leadership moral et un soutien concret du gouvernement. La plupart des municipalités demeurent des chantiers à ouvrir. Le mariage de la prévention avec le Réseau québécois de villes et villages en santé n'est que partiel. Mais, dans la perspective où les municipalités deviendraient les maîtres d'œuvre de la prévention, comme les y incite la " Déclaration de Montréal ", ce Réseau pourrait offrir un cadre idéal à un tel développement. Des comités régionaux de prévention réussissent à se doter d'une véritable dimension régionale et participent efficacement au développement d'organismes municipaux de prévention.

(Haut de la page)

2.5 Des besoins exprimés et des solutions avancées

Les messages transmis à la Table ronde par le milieu communautaire, les comités régionaux de prévention et les municipalités sont multiples.

Dans le mémoire présenté à la Table ronde par leur instance fédérative (le Conseil québécois de prévention de la criminalité), les comités régionaux définissent clairement leur orientation :

« Les conseils (régionaux) de prévention de la criminalité doivent se définir par une vision élargie du concept de prévention. Il ne faut pas orienter les actions des conseils en fonction seulement d'une activité criminelle. La clientèle de ces conseils de prévention doit être le citoyen et non le criminel. Si cette prémisse de base n'est pas prise en considération par les intervenants, les interventions seront toujours évaluées en fonction de la hausse et de la baisse de la statistique criminelle. Cette évaluation des objectifs ne reflète pas la prise en charge de la population et les forces vives du milieu. La pierre angulaire qui guide nos actions devrait être la mobilisation de la communauté, donc des efforts et engagements à long terme afin d'avoir une incidence sur la criminalité. »

En outre, le milieu communautaire privilégie le développement social dans son ensemble et la recherche des causes de la criminalité. Il souhaite voir s'harmoniser les rapports entre les divers groupes d'intérêt dans l'administration de la justice. Il favorise l'éducation et le soutien, surtout auprès des jeunes et de la famille. Il regrette également le manque de ressources techniques, financières et humaines. À ce titre, certains organismes communautaires demandent la création de maisons d'hébergement pour conjoints violents afin d'assurer leur encadrement et la sécurité des femmes et des enfants.

Les élus municipaux démontrent la plus grande ouverture à l'égard du rôle primordial qu'on leur demande de jouer dans la prévention de la criminalité. Ils demeurent cependant inquiets au sujet des mécanismes de concertation à développer avec le gouvernement provincial et quant à

l'éventuelle répartition des ressources. Ils rappellent que, dans les petites municipalités surtout, l'expertise est souvent mince. Ils souhaitent donc la collaboration des instances gouvernementales dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'évaluation, ainsi que leur engagement au niveau financier.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-04-16 11:04

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)

Québec

© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

🔍 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section II - La prévention de la criminalité : une nécessité

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 6 : Une revue des expériences en prévention au Québec

1. La prévention dans le milieu policier
2. La prévention en milieu municipal et communautaire
3. L'enseignement de la criminologie et la prévention
4. Le milieu privé et la prévention
5. Le gouvernement fédéral et la prévention
6. Le gouvernement du Québec et la prévention

3. L'enseignement de la criminologie et la prévention

L'Université de Montréal possède une excellente école de criminologie, réputée au Canada. Par contre, cette discipline ne s'enseigne dans aucune autre université du Québec.

À l'École de criminologie et à la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal (certificat en criminologie), la part réservée à l'enseignement de la prévention est minime, pour ne pas dire marginale. L'Université de Montréal est le siège du Centre international de criminologie comparée, mais là aussi, la place qu'occupe la recherche en prévention est réduite. En outre, l'enseignement des Techniques policières au niveau collégial consacre un cours spécifiquement aux questions de prévention, et plusieurs modules relatifs à la question viennent se greffer à la matière d'autres cours. Enfin, les cours de formation de base donnés par l'Institut de police du Québec contiennent une part plutôt réduite portant sur la prévention. L'Institut offre cependant un cours de perfectionnement en relations communautaires qui aborde le volet de la prévention, mais pour lequel la demande est faible.

Pourtant, par leurs recherches et leur engagement social, les criminologues québécois apportent une contribution importante à l'évolution actuelle de la prévention de la criminalité. La Société de criminologie du Québec (SCQ) a été une des « Partenaires en prévention » qui ont organisé le colloque de

Saint-Hyacinthe en 1991. Fondée en 1960, la SCQ se veut un carrefour de la recherche scientifique, de la pratique professionnelle et de l'action communautaire en matière de justice pénale. Bien que l'accent mis sur la prévention y soit plutôt limité, la Société organise beaucoup de congrès, de journées d'étude, de colloques et de cours de perfectionnement. Nous avons déjà souligné le rôle que joue la SCQ dans l'évaluation du programme de prévention communautaire du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

La criminologie québécoise est donc à l'avant-garde dans certaines sphères telles que la coopération avec les services policiers et la conception d'une police communautaire. Par contre, concernant son enseignement surtout, elle semble peu préoccupée par les questions de prévention.

(Haut de la page)

4. Le milieu privé et la prévention

Le milieu des affaires est, lui aussi, très touché par la criminalité. Le vol par effraction et le vol d'automobiles coûtent très cher aux compagnies d'assurance. Les vols à l'étalage et les vols à l'interne sont une plaie pour les commerçants et les manufacturiers. Les fraudes de toutes sortes, particulièrement par cartes de crédit, sont un casse-tête pour les institutions financières.

Pour remédier à la situation, le Comité provincial de prévention de la criminalité économique (CPPCE) rassemble des enquêteurs, des dirigeants d'organismes spécialisés et des responsables d'entreprises. Les objectifs du CPPCE sont les suivants :

- éduquer et sensibiliser les intervenants et le public en matière de prévention de la criminalité économique;
- formuler des recommandations auprès des organismes directement concernés (ministères, agences gouvernementales, etc.);
- sensibiliser les intervenants aux ressources disponibles et à la nécessité de coordonner les activités;
- développer les connaissances sur la situation de la criminalité économique.

De son côté, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) sensibilise la population grâce à des campagnes d'éducation, participe à la mise sur pied de programmes de prévention, effectue des recherches et soumet des recommandations aux instances appropriées. Le BAC est un organisme sans but lucratif représentant plus de 100 groupes d'assureurs appartenant à environ 180 sociétés différentes, qui perçoivent près de 85 % de toutes les primes d'assurances de dommages versées au Canada. Son centre d'information reçoit au Québec plus de 40 000 appels par an. Avec le regroupement des assureurs automobiles, il intervient de plus en plus dans le dossier du vol automobile pour convaincre le public de l'importance de la prévention. Il a également été particulièrement actif dans le programme de burinage des automobiles.

D'autres associations d'entreprises sont plus actives que la moyenne dans le domaine de la prévention de crimes commis à l'égard de leurs membres. Ainsi, l'Association de banquiers canadiens (ABC) a instauré un système informatisé pour traiter les données sur les crimes visant les banques. Le Conseil québécois de commerce de détail s'est donné un programme de prévention - " Piquer c'est voler " - dont le succès est tel qu'il est mieux connu que son auteur.

L'entreprise privée s'est engagée dans la prévention de la criminalité pour réduire ou effacer ses propres pertes financières. La croissance du crime économique va sans doute l'obliger à s'engager davantage. De plus en plus, les conseillers en prévention du secteur privé se retrouvent dans des rencontres, des comités ou des tables de concertation avec leurs vis-à-vis du milieu communautaire. Les premiers bénéficient de l'expertise et de l'enracinement du milieu communautaire; les seconds espèrent pouvoir compter sur le soutien financier du milieu des affaires. Si la coopération est encore un peu malhabile, il demeure qu'elle met progressivement en place les conditions propices à la création d'une force commune.

(Haut de la page)

5. Le gouvernement fédéral et la prévention

L'histoire de la prévention de la criminalité au gouvernement fédéral en est une de gros investissements et de programmes très larges mais, en même temps, de difficultés à rejoindre les organismes prometteurs à la base.

À l'échelle du Québec, il peut être assez surprenant de voir la « Stratégie nationale de lutte contre la drogue » dotée d'un budget de 270 000 000 \$ sur cinq ans, de 1992 à 1997; ou la « Stratégie nationale de lutte contre la violence familiale » bénéficiant de 136 000 000 \$ pour quatre ans, de 1991 à 1995; ou encore, la nouvelle politique de l'enfance commander un budget de 500 000 000 \$. En raison de la difficulté précitée de rejoindre les organismes, plusieurs sur le terrain se demandent quelle part de ces sommes reviennent au Québec et quel usage il en est fait.

De 1983 à 1987, les programmes de prévention du crime étaient la responsabilité du ministre du Solliciteur général du Canada. Ce Ministère avait pris l'initiative des « Semaines nationales de prévention », en 1983. La démarche actuelle du ministre du Solliciteur général, la plus significative pour le Québec en matière de prévention, consiste en sa diffusion d'une philosophie de police communautaire. En 1990, il a publié un document intitulé « Police - Défi 2000, une vision de l'avenir de la police au Canada ». Appuyé sur une consultation très large à travers le Canada et rédigé par deux auteurs, dont André Normandeau de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, le document ouvre la voie au développement d'une police préventive et engagée dans la communauté.

(Haut de la page)

Depuis 1987, la responsabilité ministérielle de la prévention du crime a été

confiée au ministère de la Justice. L'approche de Justice Canada a été d'abord pénale. Ainsi, on a procédé à une consultation gouvernementale des citoyens canadiens sur un vaste projet de réforme visant à améliorer la façon de déterminer la peine, les affaires correctionnelles et la mise en liberté sous condition. L'objectif visé est un régime pénal plus équitable, plus abordable et plus uniforme.

Le ministre de la Justice organisait, à Toronto, du 10 au 12 mars 1993, un « Colloque national sur la sécurité communautaire et la prévention du crime », destiné à alimenter une prochaine politique fédérale officielle. Des membres de la Table ronde ont participé à cet événement et en ont rapporté des éléments ayant fait l'objet de consensus et d'une attention particulière de la part du ministre de la Justice du Canada :

- la nécessité d'une approche globale, en axant désormais la justice davantage sur le citoyen et moins sur les contrevenants;
- l'importance de viser les causes du crime et de s'arrêter moins aux symptômes;
- le développement d'un partenariat entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le milieu communautaire;
- la revalorisation communautaire (" community empowerment ") comme objectif central;
- un leadership fédéral clair et explicite;
- un rôle de soutien gouvernemental aux actions communautaires;
- l'importance de s'adresser tout d'abord aux problèmes des enfants et des jeunes;
- de façon générale, l'acceptation du Rapport Horner.

(Haut de la page)

L'effort important du gouvernement fédéral pour en arriver à une politique intégrée est manifeste dans le Douzième rapport du Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général (Chambre des Communes, 1993), intitulé : « Prévention du crime au Canada : vers une stratégie nationale », paru quelques jours avant le colloque national. Comme les recommandations du comité présidé par le député Robert Horner ont déjà reçu une approbation générale du ministre de la Justice, il est utile de les résumer ici :

- le gouvernement fédéral doit assumer un rôle national de premier plan et énoncer une politique nationale;
- il doit appuyer l'établissement d'un conseil national de prévention du crime;
- il doit, sur un échéancier de cinq ans, à raison de 1 % additionnel chaque année, arriver à consacrer à des activités de prévention du crime 5 % du budget alloué à la police, aux tribunaux et au système correctionnel;
- il importe que le ministère de la Justice demeure responsable de la prévention du crime;

- le gouvernement fédéral doit appuyer la création d'un centre international pour la prévention de la criminalité affilié aux Nations Unies;
- la volonté du Parlement de prévenir le crime doit être clairement exprimée dans les principales lois pertinentes;
- le gouvernement fédéral doit élargir le programme de sondages de Statistique Canada sur la victimisation;
- il doit collaborer avec les provinces, les territoires et les professionnels compétents à promouvoir la prévention de la violence en tant que partie intégrante du programme des écoles primaires et secondaires du Canada;
- le ministre de la Justice doit donner plus de force aux politiques actuelles d'inculpation et aux présents pouvoirs d'arrestation dans les cas de violence familiale;
- le Code criminel doit interdire à quiconque de suivre une personne ou de la harceler de quelque façon dans l'intention de lui transmettre une menace;
- le Code criminel doit être amendé à l'article 495 de façon à permettre à la police d'arrêter sans mandat les personnes trouvées en état de bris des conditions de leur libération conditionnelle.

(Haut de la page)

Justice Canada est actif de façon importante sur un autre plan. Le gouvernement fédéral n'ayant pas de juridiction en matière d'affaires municipales, le ministère de la Justice subventionne la Fédération canadienne des municipalités (FCM), en particulier pour ses programmes de sécurité urbaine. La FCM reçoit 365 000 \$ pour trois ans. En retour, elle relie les municipalités canadiennes en un réseau national où la Fédération organise conférences, projets et publications. Une contribution particulièrement percutante de la FCM a été son manifeste « Pour des villes plus sûres » qui, soumis et approuvé à la Première conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain, est devenu la « Déclaration de Montréal ».

D'autres ministères ou organismes fédéraux mènent des actions dont les conséquences sont importantes pour la prévention de la criminalité. Ainsi, à la suite du Sommet mondial pour les enfants, en septembre 1990, Santé et Bien-être social Canada a élaboré le programme « Grandir ensemble, investir dans les enfants canadiens », qui dispose d'un budget d'un demi milliard de dollars pour des initiatives durables à long terme.

Par ailleurs, le Secrétariat d'État est très présent dans tous les domaines relatifs à la condition féminine. Il a notamment été l'inspirateur d'une conférence à Montréal, en mars 1992, sous le thème : « J'accuse la peur », et accorde un financement important à l'organisme Femmes et sécurité urbaine pour continuer à développer des initiatives à l'échelle provinciale.

Enfin, au mois d'août 1991, la ministre responsable de la Condition féminine créait un Comité national chargé d'étudier la violence faite aux femmes; le Comité dispose d'un budget de 10 000 000 \$ et doit faire rapport très prochainement.

Le gouvernement du Canada est donc sérieusement engagé dans une démarche formelle pour se doter d'une politique et d'une stratégie nationales en matière de sécurité communautaire et de prévention du crime. Outre des sommes d'argent immensément plus importantes, son avantage sur le Québec réside probablement dans la concertation interministérielle. En effet, au colloque national de Toronto, en mars 1993, les ministres de la Justice, de Santé et Bien-être social, de la Condition féminine et le Solliciteur général faisaient front commun et recherchaient une stratégie conjointe.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-04-16 11:05

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques

- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section II - La prévention de la criminalité : une nécessité

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 6 : Une revue des expériences en prévention au Québec

1. La prévention dans le milieu policier
2. La prévention en milieu municipal et communautaire
3. L'enseignement de la criminologie et la prévention
4. Le milieu privé et la prévention
5. Le gouvernement fédéral et la prévention
6. Le gouvernement du Québec et la prévention
 - 6.1 Le ministère de la Sécurité publique
 - 6.2 Les autres ministères

6. Le gouvernement du Québec et la prévention

6.1 Le ministère de la Sécurité publique

Depuis qu'il a été créé, il y a sept ans, le ministère du Solliciteur général, devenu par la suite ministère de la Sécurité publique, s'est vu attribuer la responsabilité de la prévention de la criminalité. L'ancienne Direction générale de la sécurité publique de ministère de la Justice, d'où émanaient la plupart des initiatives gouvernementales en matière de prévention, est devenue, au sein du ministère de la Sécurité publique, la Direction générale de la sécurité et de la prévention. La DGSP s'est dotée, en avril 1990, d'une Direction de la prévention.

Au sein du ministère de la Sécurité publique, trois directions générales ont des activités reliées à la prévention de la criminalité : la Sûreté du Québec (voir plus haut), les Services correctionnels (voir ci-après) et la Direction générale de la sécurité et de la prévention. En outre, deux organismes ont des responsabilités en ce domaine : la Commission québécoise des libérations conditionnelles et la Régie des permis d'alcool du Québec.

Avant avril 1990, la DGSP avait une Direction de la coordination et des

services consultatifs dont le rôle principal consistait à fournir un soutien aux programmes des services policiers dirigés vers ce qu'on appelle communément le « durcissement de la cible ». Son remplacement par une Direction de la prévention correspondait à la transition vers la prévention communautaire. Ainsi, le colloque de Saint-Hyacinthe, à l'automne de 1991, et les Semaines de la prévention 1991 et 1992 ont tous été tenus sous le thème « Partenaires en prévention de la criminalité » et réalisés en collaboration avec :

- le Conseil québécois de la prévention de la criminalité et ses conseils régionaux;
- Tandem Montréal;
- L'Association des directeurs de police et pompiers du Québec;
- Le Réseau québécois de villes et villages en santé;
- La Société de criminologie du Québec;
- Le Conseil québécois du commerce de détail;
- Le ministère du Solliciteur général du Canada.

(Haut de la page)

De façon générale, la Direction de la prévention gère le programme de subventions aux conseils régionaux de prévention (162 000 \$) et le programme de subventions aux organismes communautaires (200 000 \$) engagés dans la lutte aux toxicomanies. Elle a également la responsabilité de préparer annuellement la « Semaine nationale de prévention de la criminalité ».

Enfin, la Direction a reçu le mandat de recevoir le Centre de documentation de l'ancienne Commission de police et d'en faire progressivement un instrument au service de l'ensemble du Ministère. Ce mandat est d'autant plus important que le ministère de la Sécurité publique, au moment où il a mis fin à sa cohabitation avec le ministère de la Justice, s'est retrouvé sans bibliothèque ministérielle. Or, un centre de documentation axé au moins en partie sur la prévention, sera indispensable à un rôle de soutien ministériel en matière d'information, de documentation et de recherche.

Pour l'ensemble de ses fonctions, la Direction de la prévention dispose d'un budget de 700 000 \$, salaires compris. La Direction a toujours insisté sur son rôle de soutien, et non pas de substitution, mais même dans ce contexte, il est évident que le budget alloué reste microscopique.

Après la Sûreté du Québec, les services correctionnels constituent la deuxième plus grande Direction générale du Ministère. La mission des services correctionnels comporte trois volets : l'éclairage aux tribunaux judiciaires et la Commission québécoise de libérations conditionnelles, l'administration des sentences et la réinsertion sociale des personnes contrevenantes. Les services correctionnels et la Commission québécoise de libérations conditionnelles (CQLC) sont donc les intervenants principaux du Ministère en matière de prévention de la récidive.

Tel que souligné lors des travaux de la Table ronde, les services correctionnels sont d'autant plus convaincus de la nécessité de la

prévention de la criminalité, qu'ils sont à même de constater quotidiennement les conséquences des efforts non consentis en ce domaine. Le fait que nous consacrons peu d'efforts à modifier les causes de la criminalité place les services correctionnels dans un cercle vicieux. Les ressources sont presque entièrement drainées par des activités de poursuite et de punition des personnes contrevenantes. Durant ce temps, le nombre de délinquants augmente et on doit investir toujours plus d'argent dans la répression.

Cependant, les services correctionnels et la CQLC ont développé un ensemble d'activités visant à faciliter la réinsertion sociale des personnes contrevenantes et ainsi, prévenir la récidive. Parmi ceux-ci, mentionnons;

- en probation, le programme Alcofrein, le programme de travaux communautaires, le programme de travaux compensatoires;
- dans les établissements de détention, les programmes de formation scolaire, de travail et de loisirs et le programme d'absences temporaires, qui permet à la personne incarcérée de renouer de façon progressive des liens avec la communauté par toute une gamme de mesures d'encadrement en milieu ouvert.

(Haut de la page)

Soulignons aussi la collaboration constante de ressources communautaires travaillant auprès des personnes contrevenantes, entre autres les ressources d'hébergement communautaires, les ateliers de réinsertion par le travail et divers organismes d'aide auprès des personnes ayant des démêlés avec la justice.

À la Direction générale des services correctionnels, on juge que les obstacles rencontrés sur le chemin d'une action préventive efficace sont l'absence d'intégration des fonctions ministérielles en matière de prévention, de répression et de réinsertion sociale, et le fait que l'allocation des ressources ne se fasse pas toujours en fonction des discours tenus. En effet, alors que la mission du ministère de la Sécurité publique affirme que la démarche la plus importante est celle de la prévention, il est certain que sa priorité budgétaire va à la répression. Cette dimension financière est particulièrement préoccupante.

Au sein du ministère de la Sécurité publique, la Régie des permis d'alcool du Québec consacre de plus en plus de son énergie à une approche préventive. Même si cette approche est à ses débuts, elle n'en est pas moins en pleine croissance. L'exercice de la juridiction disciplinaire de la Régie constitue une alternative préventive très efficace par rapport aux modes traditionnels de pénalisation. Par le processus de l'émission de permis, il est possible de sanctionner certaines activités en agissant directement sur le permis lui-même, son retrait, son utilisation restreinte, etc., plutôt qu'en imposant des amendes ou des sanctions d'emprisonnement. Parallèlement, la Régie s'engage de plus en plus dans des programmes éducatifs comme « Info-alcool » ou « Éduc-alcool »; ainsi, elle est amenée à travailler avec des partenaires divers, notamment la

Société de l'assurance automobile du Québec et l'Association des restaurateurs. Enfin, la Régie exerce une influence préventive importante sur les fabricants de boissons alcooliques qui ont l'obligation de lui soumettre leurs programmes de publicité.

(Haut de la page)

6.2 Les autres ministères

Hors du ministère de la Sécurité publique, mais toujours au sein du gouvernement québécois, un grand nombre de programmes et d'initiatives concernent la prévention. À tel point que parfois le mot « prévention » semble prendre des sens indéfiniment extensibles. Nous nous limiterons donc aux secteurs qui englobent la prévention de la criminalité ou qui lui sont « proches parents ».

La Politique gouvernementale de lutte contre les toxicomanies est régie directement par le Bureau du Premier ministre. Elle est issue du Rapport Bertrand dont la première recommandation était de donner la priorité l'approche préventive, et a libéré à ce jour plus de 35 millions de dollars principalement consacrés à des programmes des ministères de l'Éducation ainsi que de la Santé et des Services sociaux. (Québec, Groupe de travail sur la lutte contre la drogue, 1990)

Pendant l'année 1992-1993, un peu plus de 2 000 000 \$ étaient réservés pour les programmes du ministère de la Sécurité publique. Un comité ministériel de coordination (Sûreté du Québec, Services correctionnels, Institut de police, Sécurité et prévention, Association des directeurs de police et de pompiers, et SPCUM), chargé d'évaluer la phase 1991-1992 d'implantation de cette politique au Ministère, l'a jugé déficiente et a transmis des recommandations prônant une réorientation.

Le ministère de l'Éducation vise la prise en charge de la prévention par les organismes scolaires. Le programme d'études « Formation personnelle et sociale », dans son volet « Éducation à la vie en société », traite plus particulièrement de sujets relatifs à la criminalité sous les thèmes suivants :

- au niveau secondaire : les jeunes et la loi, le système judiciaire, les problèmes sociaux ainsi que la nature, l'importance et les moyens de la prévention;
- au niveau primaire : les droits et les responsabilités des jeunes, les règles et les lois.

Le ministère de l'Éducation a produit, en 1988, un document d'information intitulé « Prévenir et contrer la violence à l'école ». Ce document s'adresse à tous les intervenants du milieu scolaire. Une session de formation sur ce thème a été offerte aux organismes scolaires qui s'en sont prévalus largement depuis les deux dernières années.

Dans le cadre de la politique gouvernementale de lutte contre les toxicomanies, le Ministère a engagé d'importantes ressources pour la

formation d'intervenants qui offriront une éducation de qualité à ce sujet aux élèves suivant les cours de formation personnelle et sociale.

Finalement, une équipe de travail composée de représentants des ministères de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux, de la Sécurité publique et de la Justice ont élaboré une entente relative à l'intervention intersectorielle à la suite d'allégations d'abus sexuels en milieu scolaire. Ce guide d'intervention est actuellement implanté dans l'ensemble des organismes scolaires de niveaux préscolaire, primaire et secondaire. De son côté, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, par l'entremise des cégeps, offre le cours de « Techniques policières ». Les étudiants inscrits à cette spécialité reçoivent une formation spécifique de quarante-cinq heures en prévention du crime et en relations communautaires. En outre, dans plus de 70 % des autres cours de spécialisation, ce sujet est traité.

(Haut de la page)

Par ailleurs, à l'Institut de police du Québec, une vingtaine de policiers suivent chaque année un cours en prévention du crime et en relations communautaires.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux est le principal responsable de la politique gouvernementale de lutte contre les toxicomanies. Cette politique accorde la priorité à l'approche préventive. À cette fin, le Ministère a désigné des coordonnateurs régionaux. Au delà du contexte de lutte contre la drogue, on peut espérer que le très percutant rapport Bouchard, « Un Québec fou de ses enfants », aura un jour prochain une influence déterminante sur le développement d'une politique de prévention au ministère de la Sécurité publique. Le Ministère a aussi très bien compris les liens que de nombreux aspects de la santé entretiennent avec la criminalité. La récente politique de la santé met définitivement l'accent sur la prévention et sur les effets qu'on peut en attendre, par exemple, à l'égard de la santé mentale ainsi que du soutien à la famille et aux jeunes. (Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992)

Au niveau du Conseil exécutif, le Secrétariat à la condition féminine et le Secrétariat à la famille possèdent des intérêts évidents dans la prévention de la criminalité. Le Secrétariat à la condition féminine aborde cette question surtout sous l'angle de la victimisation des femmes. Le Secrétariat à la famille, dans son « Deuxième plan d'action en matière de politique familiale 1992-1994 » (Québec, Conseil exécutif, 1992), invite directement le ministère de la Sécurité publique à assumer certaines responsabilités.

Au moment où le ministère du Solliciteur général, devenu aujourd'hui le ministère de la Sécurité publique, a été dissocié du ministère de la Justice, la prévention de la criminalité a été confiée au premier, tandis que la responsabilité des victimes a été laissée au second. En 1989, le ministère de la Justice a créé le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC), qui chapeaute le réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Le Ministère est aussi à l'origine de la ligne

téléphonique « S.O.S. violence conjugale », dont la coordination est assurée par le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence et la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec. Un autre acteur important dans le champ de la victimologie est l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, fondée en 1982 et regroupant quelque 250 membres partageant les objectifs suivants :

- développer et diffuser des connaissances sur la situation des victimes d'actes criminels et sur la victimisation;
- susciter des projets d'intervention et de recherche;
- appuyer l'expansion et la permanence du réseau d'aide aux victimes;
- favoriser la coordination et la complémentarité dans le travail;
- aider les victimes d'actes criminels par l'information et la référence aux diverses ressources.

(Haut de la page)

Dans le secteur gouvernemental, la prévention au sens large, y compris la prévention de la criminalité, est un mot populaire. La réalité de la traduction en politiques et en programmes est un événement récent et en voie de réalisation. Au niveau du gouvernement fédéral, l'initiative est très récente; on paraît prendre les bouchées doubles, l'argent semble encore abondant, et on se dirige vers le communautaire.

Au ministère de la Sécurité publique, alors que la prévention est proclamée comme la première démarche pour assurer la sécurité publique, la grande part des efforts vont aux activités de répression. Les programmes préventifs les mieux structurés et les mieux financés sont ceux des Services correctionnels, qui sont entièrement tournés vers la prévention de la récidive, un domaine limité, où les succès sont pour le moins incertains. Les programmes préventifs de la Sûreté du Québec, généralement appréciés de la population, apparaissent néanmoins un peu dispersés et en manque de ressources humaines et budgétaires. Enfin, les moyens dont dispose la Direction générale de la sécurité et de la prévention en personnel et en budget, sont très insuffisants.

Depuis à peine une dizaine d'années, le chemin parcouru est cependant très encourageant. La prévention du crime, spécialité policière, est devenue prévention de la criminalité, responsabilité de la communauté. Aux niveaux gouvernemental, municipal, communautaire et privé, le dynamisme est incontestable et la multiplication d'initiatives diverses témoigne d'une prise de conscience et d'une volonté de plus en plus affirmée.

Néanmoins, les difficultés de la Table ronde dans la rédaction de ce chapitre illustrent les faiblesses majeures de la prévention de la criminalité, faiblesses qui devront être surmontées. Les initiatives actuelles sont éparpillées et mal connues; leur caractère complémentaire est mal exploité et les mécanismes de concertation et de coordination sont déficients ou absents. Le choix des actions et leur implantation profitent peu de l'évaluation disponible des expériences passées; cette même évaluation

est, elle aussi, le plus souvent absente ou déficiente. Il est évident que le partenariat auquel tous aspirent ne peut se développer par génération spontanée. Bref, la Table ronde ministérielle n'est pas un luxe, mais l'étape nécessaire vers une politique et un leadership qui sont, de toutes parts et depuis longtemps, attendus.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-04-16 11:05

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques

- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section II - La prévention de la criminalité : une nécessité

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) |
[Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 7 : Des leçons à tirer des expériences étrangères

1. Des consensus au niveau international
 - 1.1 L'organisation des Nations Unies (ONU) et la prévention de la criminalité
 - 1.2 La Conférence internationale sur la police : la prévention est la voie de l'avenir
 - 1.3 La Conférence de Paris : trouver des moyens d'action et des modes de financement
2. Les problèmes sous-jacents à la criminalité
3. Les promesses du partenariat
4. Des exemples de centres et de politiques en matière de prévention de la criminalité
5. Les principes généraux issus des expériences étrangères

Les positions adoptées par les instances internationales de même que les politiques et programmes choisis par de nombreux pays dans le domaine de la prévention de la criminalité sont riches d'enseignements. Bien sûr, des cultures et des traditions politiques différentes font en sorte que les solutions adoptées ailleurs ne peuvent être appliquées sans discernement au Québec. Mais il s'en dégage des principes généraux qui, de l'avis de la Table ronde, sont de nature à guider la démarche du Québec vers une prévention efficace de la criminalité.

1. Des consensus au niveau international

1.1 L'organisation des Nations Unies (ONU) et la prévention de la criminalité

En 1992, l'Organisation des Nations Unies a fait de la prévention de la criminalité en milieu urbain, de la violence et de la délinquance juvénile une de ses priorités à l'intérieur de son programme visant le crime et la justice pénale.

La Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain, tenue à Montréal en 1989, a constitué une étape importante, non seulement par la priorité accordée à la prévention de la criminalité, mais aussi par son apport au contenu même de l'approche préventive. La déclaration de cette conférence, « Pour des villes plus sûres », a servi de fondement à la résolution concernant la prévention de la délinquance en milieu urbain adoptée au huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Cette résolution est devenue le point de repère des Nations Unies pour la prévention de la délinquance.

Lors de ce congrès, on a défini de la façon suivante les conditions de réussite de la prévention de la criminalité :

« Un programme réussi visant à réduire la criminalité ne peut être envisagé uniquement en termes de police et de justice pénale et [...] il doit aller de pair avec une politique de prévention active prévoyant notamment les moyens de renforcer les valeurs communes afin que la responsabilité personnelle et communautaire face à la délinquance soit reconnue, ainsi que les stratégies de développement social et communautaire et de diminution des risques de perpétration d'infractions criminelles ». (ONU, 1990)

L'ONU souligne que « la prévention est l'affaire de l'ensemble de la société : le citoyen, les collectivités et les institutions » et que :

« La prévention doit rassembler les responsables de la planification et du développement de la politique familiale, de la santé, de l'emploi et de la formation, du logement, des services sociaux, des loisirs, des écoles, de la police et de la justice, afin de faire face aux situations génératrices de délinquance » (ONU, 1990)

Elle recommande que les politiques de prévention mettent en place des mesures dans les domaines et secteurs d'intervention suivants : la famille, l'enfance, la jeunesse, l'éducation, le logement communautaire, le développement urbain, la police, les victimes, la prévention de la violence, de l'abus d'alcool, de drogues et autres substances toxiques et la prévention de la récidive.

L'Organisation affirme enfin que les gouvernements doivent soutenir financièrement les efforts des villes et des communautés, favoriser l'adoption de solutions à long terme et fournir une assistance technique.

L'importance accordée à la prévention par les Nations Unies profite d'un mouvement plus vaste, tant en santé qu'en environnement, visant la mise en place de mesures stratégiques en prévention. Par exemple, si l'Organisation mondiale de la santé rappelle, dans ses programmes de santé communautaire, la nécessité des traitements sur une base individuelle par les médecins, il n'en demeure pas moins, pour cet organisme, que les percées les plus significatives en matière de promotion

de la santé sont le fruit d'actions préventives comme les programmes d'immunisation massive et d'amélioration de la qualité de l'eau des municipalités.

(Haut de la page)

1.2 La Conférence internationale sur la police : la prévention est la voie de l'avenir

Lors de la Conférence internationale sur la police, tenue en 1990, on a notamment retenu les recommandations suivantes : (Canada, Collège canadien de police, 1991)

« il faut s'intéresser sérieusement à la prévention, de telle sorte que l'on puisse aussi reconnaître les facteurs favorisant la délinquance, et non seulement les symptômes du crime [...] À cette fin, les responsables politiques et institutionnels devront [...] accorder des ressources et prendre des mesures concertées [...] ;

on doit s'interroger sur l'organisation et les pratiques traditionnelles de la police et les modifier. La police ne peut plus fonctionner comme une entité professionnelle isolée [...] ;

il est essentiel de procéder à des travaux de recherche et d'évaluation des activités de prévention de la criminalité ;

[...] la véritable prévention de la criminalité doit se faire et être dirigée par la collectivité, en accord avec ses besoins tels qu'elle les définit. La police constitue l'une des ressources dont dispose la collectivité. »

(Haut de la page)

1.3 La Conférence de Paris : trouver des moyens d'action et des modes de financement

Plus de 1600 maires, conseillers municipaux, policiers, responsables du développement social et représentants des pouvoirs publics se sont réunis à Paris, en 1991, pour partager leurs expériences et déterminer les moyens de mise en œuvre de la Déclaration de Montréal; « Pour des villes plus sûres ».

Ils ont souligné la nécessité de développer des activités de prévention de la délinquance et ont mis en évidence le fait que la diminution des occasions de délinquance et le développement social ont déjà donné des résultats probants.

Les participants à cette conférence ont retenu cinq principes, fruit de la réflexion et de l'expérience en matière de prévention dans toutes les parties du monde, riches ou pauvres. Ils ont en outre fait les suggestions suivantes sur la façon dont les pays devraient réaffecter certains fonds

pour répondre aux besoins de la prévention :

- les pays doivent financer, dès maintenant, des politiques sociales et urbaines, particulièrement pour les personnes marginalisées et les jeunes en danger;
- les pays doivent établir des structures nationales de prévention de la délinquance. Leur mandat sera d'entreprendre des projets de recherche et de développement en plus de faciliter la mise en oeuvre de programmes efficaces de prévention, surtout dans les villes;
- les municipalités doivent établir des structures de prévention de la délinquance qui mobilisent, à leur propre échelle, les principaux responsables des politiques à l'égard du logement, des familles, des jeunes, des services sociaux, de la police et de la justice;
- les villes, les pays, les organismes internationaux et les organisations non gouvernementales doivent encourager les citoyens à participer à la prévention et les aider à comprendre à quel point il est essentiel, pour le développement des villes, de mettre en oeuvre les moyens de rendre nos communautés plus sûres;
- les pays développés doivent s'associer pour appuyer la création d'un centre international de la prévention de la délinquance, en accord avec les objectifs de l'ONU et affilié à celle-ci.

En substance, la Conférence de Paris a fait valoir qu'il y a peu de chance que les gouvernements parviennent à réduire la délinquance au plan national s'ils n'augmentent pas considérablement les ressources allouées à la prévention.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

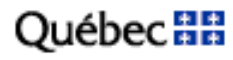
- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I: Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-04-16 11:06

Sciences judiciaires et médecine légale | Sécurité civile

Déclaration de services aux citoyens | Politique de confidentialité | Réalisation



© Gouvernement du Québec, 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

 Aide à la navigation

 Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section II - La prévention de la criminalité : une nécessité

 Impression facile!

 Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) |
[Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 7 : Des leçons à tirer des expériences étrangères

1. Des consensus au niveau international
2. Les problèmes sous-jacents à la criminalité
 - 2.1 Les limites du maintien de l'ordre traditionnelle
 - 2.2 Les services policiers et la stratégie de résolution des problèmes
 - 2.3 Les limites de l'incarcération
 - 2.4 La prévention des situations qui favorisent la délinquance
 - 2.5 Seattle : un exemple réussi de prévention communautaire
 - 2.6 Le développement social a prouvé son efficacité
3. Les promesses du partenariat
4. Des exemples de centres et de politiques en matière de prévention de la criminalité
5. Les principes généraux issus des expériences étrangères

2. Les problèmes sous-jacents à la criminalité

Depuis trente ans, la plupart des pays industrialisés ont enregistré des augmentations annuelles de l'ordre de 5 % dans les taux officiels de délinquance; c'est dire que le nombre de crimes per capita a doublé tous les 14 ans.

La réponse des pays industrialisés à cette hausse s'est surtout limitée à l'embauche de policiers additionnels, au développement important du gardiennage privé et à l'investissement dans les prisons. Le nombre de personnes incarcérées dans les prisons pour adultes a légèrement augmenté au Canada durant cette période.

Parallèlement, la recherche a enrichi nos connaissances au sujet de l'efficacité relative de divers moyens de contrer la criminalité. Les conclusions soutiennent que le maintien traditionnel de l'ordre et l'incarcération sont des moyens peu efficaces pour réduire la criminalité. Elles soulignent les possibilités de diminuer la peur du crime et, afin de

réduire la délinquance elle-même, mettent en évidence l'importance de s'attaquer professionnellement aux problèmes sous-jacents.

(Haut de la page)

2.1 Les limites du maintien de l'ordre traditionnel

Selon Lee Brown, commissaire de police de la Ville de New York, tout individu rationnel serait d'accord pour dire que les approches traditionnelles ne réussissent pas à résoudre les problèmes. Aux États-Unis, déclare-t-il, on s'occupe des échecs sociaux en se servant du système de justice pénale afin de les camoufler. (Webber, 1991)

La recherche des trois dernières décennies sur l'efficacité des activités policières traditionnelles de dissuasion et de répression remet en question la manière dont sont actuellement utilisées les ressources de la police.

Plusieurs de ces recherches ont porté sur les services policiers américains. Dans une importante étude menée à Kansas City, la Police Foundation a évalué l'efficacité de la patrouille préventive de routine. Les patrouilles ont été supprimées complètement dans certains quartiers, alors que dans d'autres, leur nombre a doublé. Après un an, des sondages de victimisation et des statistiques policières sur la criminalité ont permis de vérifier si les changements introduits dans les patrouilles avaient eu des effets sur la délinquance. Aucune différence n'a été notée, et les chercheurs ont conclu que la patrouille préventive n'a pas d'effet général sur le taux de criminalité.

D'autres chercheurs ont évalué qu'un agent de police patrouillant dans un quartier urbain ne se trouverait à moins de 100 mètres d'un cambriolage qu'une fois tous les 8 ans (Clarke et Hope in Waller, 1989). Même à cette rare occasion, il est probable que de sa voiture de patrouille, le policier ne se rende pas compte du délit. En outre, le risque pour un individu d'être reconnu coupable d'un cambriolage est inférieur à 50 %.

Environ 60 % des appels à la police proviennent de secteurs qui représentent tout au plus 10 % de l'ensemble de la communauté. Quelque 10 % des victimes sont les cibles d'environ 40 % des délits. Près de 10 % des contrevenants les plus endurcis commettent à peu près 50 % des infractions. (Stephens, in Canada, Collège canadien, 1991, et Sherman, in Tonry et Morris, 1992)

Enfin, on estime que seulement 2 % des appels à la police exigent une réponse immédiate. Toutefois, dans une proportion importante des services de police en Amérique de Nord, un tiers ou plus des ressources sont encore consacrées à la patrouille au hasard, et un autre tiers répond aux appels du Service 911.

Darryl Stephens, directeur de police et membre du Police Executive Research Forum, déclare que « l'importance accordée par la police et la collectivité aux patrouilles au hasard, à l'intervention rapide et aux

enquêtes criminelles pourrait ne pas être bien fondée ». Il ajoute que : « Devant l'augmentation constante de la criminalité, de la consommation de drogue, de la violence, des demandes d'intervention, et devant la diminution des ressources, certains dirigeants ont commencé à encourager les policiers à examiner de plus près les causes sous-jacentes à ces problèmes, [...] à porter plus attention aux problèmes qu'aux « incidents », et à se tourner vers le partenariat avec les communautés ». (Canada, Collège canadien, 1991)

Cependant, même les efforts visant à rendre la police plus « communautaire », n'ont généralement connu que des succès restreints en ce qui a trait à la diminution de la criminalité. (Skogan, 1992) Les expériences faites avec la patrouille à pied ont pu démontrer une réduction du niveau de peur et une amélioration de la confiance publique envers la police, mais peu de changements dans les taux de délinquance. Cependant, des évaluations similaires des postes de police communautaire à Victoria (Colombie-Britannique) laissent voir les mêmes résultats limités quant à la réduction de la criminalité.

(Haut de la page)

2.2 Les services policiers et la stratégie de résolution des problèmes

Une réduction de 35 % du cambriolage résidentiel a été obtenue dans la ville de Newport News quand un officier de police a pu convaincre la municipalité de modifier profondément les méthodes de surveillance d'un ensemble d'habitations à loyer modique (HLM). Cette approche privilégie des techniques de maintien de l'ordre axées sur la stratégie de résolution des problèmes et sur la nécessité d'entreprendre l'analyse des causes profondes de la délinquance.

Dans le cas de Newport News, le problème concernait un quartier de HLM construites sur une base temporaire, en 1942, qui s'étaient détériorées depuis, au point de devenir des taudis; 23 % des logements étaient cambriolés chaque année. Un policier fut mandaté pour résoudre le problème. L'analyse des réponses à un sondage s'adressant aux habitants lui a permis de déceler les nombreuses déficiences physiques dont souffrait l'édifice. Un avis sur la situation, assorti de recommandations à l'intention de plusieurs autres services municipaux, a donc été transmis au directeur du service policier. En 1986, les propositions étaient acceptées et leur mise en œuvre allait donner le résultat précité.

Le Service de police de la Ville d'Edmonton (Alberta) a publié un manuel décrivant le succès obtenu grâce à la stratégie de résolution des problèmes. Cette stratégie est utilisée par le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal dans le cadre de son projet Action concertée en enquête de stupéfiants (ACES) et oriente, de manière globale, son action en matière de prévention du crime. (Chalom et Kousik, 1993)

Même là où on a adopté cette approche, les programmes reliés à cette stratégie sont parfois relégués au deuxième rang en raison de la pression

que créent les nombreuses demandes d'intervention. Il n'est pas facile, en effet, pour les administrations policières, de muter des ressources de la patrouille de routine aux activités axées sur la résolution des problèmes tout en maintenant l'équilibre voulu.

[\(Haut de la page\)](#)

2.3 Les limites de l'incarcération

Pendant les années 1970, de nombreuses recherches sur l'efficacité de la prison ont démontré qu'au moment de leur libération, les contrevenants demeuraient aussi susceptibles de récidiver qu'ils l'étaient lors de leur admission. La conclusion est évidente : les prisons n'assurent pas la réhabilitation des contrevenants.

Quelques expériences limitées ont démontré que des programmes soigneusement planifiés peuvent réduire la récidive s'ils s'attaquent aux situations ou aux attitudes qui ont conduit les contrevenants en prison.

Par ailleurs, les prisons, auxquelles sont consacrées près de 25 % des dépenses québécoises en matière de maintien de l'ordre et de justice pénale, font peu pour réduire la criminalité dans son ensemble. Les États-Unis ont connu une augmentation de 300 % de leur population carcérale et atteint une proportion de 425 détenus par 100 000 habitants, comparativement au taux canadien de 110 détenus par 100 000 habitants. Bref, les États-Unis ont un taux d'incarcération de quatre fois supérieur à celui des autres pays industrialisés. En même temps, ils devancent le reste du monde par leur taux de meurtres, de viols, de vols et, probablement, de violence familiale et de décès attribuables à des délits criminels liés à la circulation. Si les prisons suffisaient à assurer des communautés plus sûres, les États-Unis seraient la société industrialisée la plus sécuritaire et non la plus portée au crime.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



Ministère | Alcool, courses et jeux | Coroner | Criminalité et prévention
Déontologie policière | Détention et réinsertion | Incendie | Police et sécurité privée
Sciences judiciaires et médecine légale | Sécurité civile

Déclaration de services aux citoyens | Politique de confidentialité | Réalisation



© Gouvernement du Québec, 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques

- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

🔍 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section II - La prévention de la criminalité : une nécessité

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 7 : Des leçons à tirer des expériences étrangères

1. Des consensus au niveau international
2. Les problèmes sous-jacents à la criminalité
3. Les promesses du partenariat
4. Des exemples de centres et de politiques en matière de prévention de la criminalité
 - 4.1 Les conseils de prévention de la criminalité
 - 4.2 Les services de prévention de la criminalité
 - 4.3 Les fondations privées et le financement de la prévention de la criminalité
5. Les principes généraux issus des expériences étrangères

3. Les promesses de partenariat

Les effets de la coopération entre organismes se font sentir à plus long terme et sont plus difficiles à mesurer. Toutefois, des évaluations préliminaires suggèrent que le partenariat développé en France, grâce à la création de conseils municipaux de prévention de la délinquance, contribue à des réductions généralisées dans les taux de criminalité. Par exemple, les municipalités ayant constitué les premiers conseils municipaux de prévention ont connu des baisses de 10 % à 15 % de leurs taux de criminalité, si on les compare à ceux des municipalités avoisinantes qui n'en avaient pas créé. Cette réussite est majeure. En effet, bien que sur le plan des proportions la comparaison avec les résultats de projets expérimentaux puisse décevoir, à l'échelle d'une municipalité, la diminution en chiffres absolus que représente une baisse de 10 % du taux de criminalité est d'une importance capitale.

La mise sur pied d'un comité de prévention de la criminalité regroupant divers organismes n'exige pas l'embauche d'un grand nombre d'employés. Il faut essentiellement pourvoir aux besoins de l'analyse de la criminalité et assurer que quelqu'un puisse travailler avec les autorités municipales à

l'organisation des réunions du comité et de son secrétariat.

Les projets élaborés en France varient d'une communauté à l'autre, mais comprennent généralement divers programmes. Certains visent à aider les jeunes à passer leur été à l'extérieur des centres-villes mal dotés d'équipements collectifs. D'autres regroupent des policiers, des travailleurs sociaux et des gestionnaires d'habitations à loyer modique. Parmi les buts visés, l'on cherche à prévenir les cas d'enfants fugueurs ou les problèmes de délinquance dans les logements publics.

(Haut de la page)

4. Des exemples de centres et de politiques en matière de prévention de la criminalité

On constate donc que depuis plusieurs années, bon nombre de pays ont fait l'essai de projets spécifiques. Pourtant, les initiatives ayant fait leurs preuves n'ont pas souvent été mises en pratique universellement. Ce n'est qu'au cours de la dernière décennie que certains pays ont commencé à établir des institutions nationales pour la prévention du crime. À présent, des pays tels que la France, l'Angleterre et les Pays-Bas font la promotion des projets réussis sur l'ensemble de leurs territoires.

Malheureusement, la plupart de ces nouveaux organismes n'ont qu'un financement embryonnaire. Ils souffrent souvent de l'absence d'une législation claire qui assurerait leur indépendance de la police, qui fixerait des objectifs et qui définirait leur mission et leur façon de fonctionner.

Néanmoins, tous ces pays possèdent des institutions de recherche, de développement et d'évaluation, ainsi que des programmes de formation. Ils réservent aussi des sommes importantes pour appuyer des projets locaux. De plus en plus, l'octroi des subventions est lié à un plan d'action communautaire pour la prévention de la criminalité, qui doit s'appuyer sur ce qui a été reconnu comme étant efficace pour réduire la délinquance.

4.1 Les conseils de prévention de la criminalité

En Suède

En 1974, le gouvernement de la Suède a créé un Conseil national de prévention de la criminalité. Il s'agit d'une agence gouvernementale relevant du ministère de la Justice, dont le mandat consiste à réduire, à long terme, la criminalité, à en diminuer l'incidence et à améliorer la sécurité publique.

La loi exige notamment du Conseil :

- d'observer, d'analyser et de prévoir l'évolution de la délinquance;
- d'observer, de soutenir et de susciter des travaux de recherche et de développement sur les causes de la délinquance et les méthodes de prévention;

- d'évaluer et de diffuser les résultats de ces travaux.

Pour y parvenir, l'accent est mis sur la recherche, le développement et l'information au public. Le Conseil travaille en collaboration active avec les agences gouvernementales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système judiciaire, de même qu'avec les administrations locales, les organismes et les individus intéressés à la prévention de la criminalité.

À l'heure actuelle, son programme de développement vise une collaboration accrue entre le Conseil, les municipalités et les quartiers, pour la réalisation de projets locaux de prévention, fondés sur les résultats des recherches à long terme au sujet des facteurs associés à la criminalité récidiviste. Le programme de recherche du Conseil s'intéresse aux mesures conçues pour contrer la violence, la criminalité des immigrants, l'abus des drogues et les infractions aux règlements de la circulation. Le programme d'information fournit un service à des groupes comme les décideurs, les professeurs, les officiers de police et les journalistes.

Environ 35 personnes travaillent au sein du Conseil, dont le budget s'élève à 20 millions de SEK (3,3 millions de dollars canadiens) pour une population de 8,5 millions d'habitants.

(Haut de la page)

En France

En 1983, la France a créé le Conseil national de prévention de la délinquance, présidé par le Premier ministre. Inspiré du modèle suédois, ce Conseil faisait toutefois appel à des membres de l'Assemblée nationale, à des ministères, à des dirigeants municipaux, à des représentants communautaires et à des experts. Son mandat était de proposer des moyens de contrer la délinquance. Il répondait aux recommandations faites par la Commission Bonnemaïson (France, 1982) à partir d'audiences tenues par un groupe de maires sur les problèmes de sécurité urbaine.

Aujourd'hui, ce Conseil est intégré au Conseil national des villes et chapeaute plus de 700 conseils communaux (municipaux) de prévention de la délinquance, lesquels regroupent les directeurs régionaux de plusieurs ministères (Logement, Éducation, Services sociaux, Justice) et des dirigeants des services de police. Plusieurs programmes français s'occupent des situations sociales génératrices de délinquance, comme le chômage des jeunes, les HLM sans infrastructures de loisirs et sans services de garderie.

Le succès des conseils communaux de prévention de la délinquance relève en partie du système de contrats spéciaux entre le gouvernement central et les collectivités locales. En vertu de ces contrats, le financement dépend de la création du conseil local, ainsi que de son analyse des problèmes de délinquance et des correctifs élaborés par les agences de logement, les services sociaux, les écoles et les services policiers.

Les communautés ayant constitué les premiers conseils municipaux de

prévention ont connu des diminutions de 10 % à 15 % de leur taux de criminalité.

En Océanie

La Nouvelle-Zélande et les États de l'Australie méridionale et de Victoria ont instauré d'importants programmes de prévention qui s'inspirent de l'approche française. De plus, l'Australie méridionale a nommé un ministre chargé de la prévention de la délinquance.

[\(Haut de la page\)](#)

4.2 Les services de prévention de la criminalité

Au début des années 1980, les gouvernements des Pays-Bas, de l'Angleterre et du Pays de Galles ont créé des services gouvernementaux responsables de la prévention de la criminalité. Ces services qui regroupent des policiers, des gestionnaires et des chercheurs, subventionnent des projets locaux et assurent la diffusion de l'information. (Waller, 1989)

En Grande-Bretagne

Une des activités du service anglais est la sensibilisation des citoyens à ce que les individus peuvent faire pour se protéger contre le crime. Des millions de ménages anglais ont reçu le document le mieux connu, « Practical Ways to Crack Crime ».

La recherche et le développement de ce que les Anglais appellent « Situational Crime Prevention » est un autre volet des activités du service. Il s'agit d'une approche visant à diminuer les occasions de délinquance en rendant les délits plus difficiles à perpétrer, plus risqués ou moins payants. Ces travaux ont permis la mise en place, par exemple, des horloges à l'épreuve du vandalisme, des numéros personnels d'identification pour les cartes de crédit, des fouilles de bagages, du burinage des biens et des campagnes de remisage des voitures dans les garages. De nombreux rapports relatifs à ces expériences ont été publiés. (Clarke, 1992)

En 1988, on lançait le programme « The Safer Cities », qui vise à endiguer la délinquance, à réduire la peur de la délinquance et à créer des villes propices à l'épanouissement des activités économiques et sociales. Ce programme dispense une aide financière et technique à différents quartiers de vingt villes présentant des taux de délinquance élevés et des problèmes socio-économiques importants.

Chaque projet compte un coordonnateur, un coordonnateur adjoint et un secrétaire, tous recrutés localement. Le Home Office paie les salaires du personnel et les dépenses de fonctionnement des bureaux locaux, en plus d'octroyer à chaque projet une subvention annuelle d'environ 600 000 \$.

[\(Haut de la page\)](#)

Les vingt villes faisant partie du programme ont été à l'origine de l'adoption de 2 700 mesures de prévention du crime et de sécurité communautaire ayant une valeur de 17 millions de livres (presque 40 millions de dollars canadiens), pour une population de 49 millions d'habitants en Angleterre et au Pays de Galles. À l'échelle québécoise, ces chiffres équivaldraient à une somme de 5 millions de dollars canadiens pour une population de près de 7 millions d'habitants. Cependant, les 17 millions de livres comptent pour moins de la moitié des dépenses totales effectuées par l'Angleterre et le Pays de Galles pour la prévention du crime. D'autres sommes sont allouées à la recherche et au développement, aux salaires des employés du Service de prévention de la délinquance, à la formation, à « Crime Concern » et à la diffusion de l'information.

En 1992, le gouvernement anglais a créé la Commission Morgan afin de trouver des moyens de mieux réagir à l'accroissement de la criminalité. Les recommandations de la Commission accordent la priorité à une prévention active, fondée sur la diminution des occasions de même que sur le développement social. Elles soulignent également l'importance, pour les instances locales, d'assumer un rôle plus actif et de susciter la collaboration des divers organismes dans la planification à court et à long terme. De plus en plus, les villes anglaises comptent des services de sécurité communautaires qui font la promotion de méthodes susceptibles de réduire la peur et la délinquance.

En 1993, le ministre responsable du Home Office a annoncé le développement d'un nouveau Conseil national pour la prévention du crime. Il a également fait connaître des décisions dont l'effet est de doubler le nombre de projets du programme « Safer Cities ». Le nouveau Conseil sera présidé par le ministre. Il regroupera des représentants du milieu des affaires, des organisations bénévoles, de l'industrie et du commerce. En outre, un comité interministériel sur la prévention de la délinquance rassemblera 12 ministres afin d'élaborer une approche commune et gouvernementale visant à éliminer les causes et les occasions de la criminalité.

[\(Haut de la page\)](#)

Aux Pays-Bas

Au Pays-Bas, plus de 100 municipalités se sont dotées d'un coordonnateur chargé de la prévention de la délinquance. Son rôle consiste à imaginer des moyens de lutte contre la délinquance, en fonction des approches de diminution des occasions et de développement social. (Waller, 1991)

Quoique les approches néerlandaise et anglaise se ressemblent, elles sont différentes sur quelques points importants. D'abord, un cadre supérieur assure la direction de l'unité de prévention néerlandaise. Il relève du sous-ministre, de la même façon que les directeurs de l'administration pénitentiaire et les procureurs de la Couronne. En conséquence, les politiques néerlandaises en matière de justice pénale sont davantage marquées par une préoccupation de prévention et ont tendance à accorder

à cette dernière une importance stratégique plus grande dans le cadre des activités régulières.

De plus, puisqu'ils affectent à l'évaluation 10 % de toutes les sommes consacrées à la prévention du crime, les Néerlandais connaissent bien les programmes grâce auxquels les occasions de délinquance sont réduites. Ils sont donc en mesure de cibler ceux qui mériteraient des investissements additionnels.

En 1990-1991, le budget de la Direction de la prévention néerlandaise s'élevait à l'équivalent de 30 millions de dollars canadiens. Depuis, il continue à faire l'objet d'augmentations.

[\(Haut de la page\)](#)

4.3 Les fondations privées et le financement de la prévention de la criminalité

En 1980, la Fondation Einsenhower a été créée aux États-Unis afin de mettre à jour l'analyse et les recommandations de la Commission présidentielle des années 1960 sur la violence. La Fondation organise des débats annuels sur les politiques relatives à la violence aux États-Unis. Elle a aussi mis au point son propre programme de projets de prévention de la délinquance et cible les problèmes particuliers des jeunes demeurant dans les centres-villes américains.

Le « National Crime Prevention Council », aux États-Unis, a vu le jour au début des années 1980, à la suite d'initiatives publicitaires ayant pour but d'inciter les citoyens à prendre des précautions pour prévenir la criminalité. Ce projet a donné lieu à la mise sur pied d'une coalition de plus de cent vingt organismes nationaux et régionaux voués à la prévention. Au cours des dernières années, ce Conseil s'est consacré plus particulièrement aux situations génératrices de violence et d'abus des drogues. Un de ses projets est d'établir, au Texas, des conseils municipaux de prévention. La Ville de San Antonio a récemment créé la première commission municipale officielle de prévention de la criminalité.

Au Royaume-Uni, « Crime Concern » a vu le jour sous la forme d'un organisme privé chargé d'encourager les activités de prévention de la criminalité. Il travaille avec la police, les entreprises, les gouvernements locaux, les services d'éducation surveillée et de probation et les associations de bénévoles. Ses travaux ont, au début, surtout porté sur l'îlotage des quartiers, la création de comités privés de prévention de la délinquance, les programmes de réduction de la délinquance, les initiatives des jeunes et les délits économiques. Par la suite, il a joué un rôle catalyseur important auprès des autorités locales, notamment en incitant les administrations municipales à créer des services spéciaux chargés de la sécurité urbaine. « Crime Concern » a aussi obtenu des fonds privés destinés aux programmes de prévention de la délinquance juvénile.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2005-04-15 14:30

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- [Stratégies d'intervention](#)
- [Programmes de financement](#)
- [Projets subventionnés](#)
- [Semaine de la prévention](#)
- [Journées de formation](#)
- [Législation](#)
- [Publications](#)
- [Statistiques](#)
- [Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité](#)

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

 [Aide à la navigation](#)

 [Vous n'avez pas trouvé?](#)

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section II - La prévention de la criminalité : une nécessité

 [Impression facile!](#)

 [Liens pertinents](#)

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) |
[Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 7 : Des leçons à tirer des expériences étrangères

1. [Des consensus au niveau international](#)
2. [Les problèmes sous-jacents à la criminalité](#)
3. [Les promesses du partenariat](#)
4. [Des exemples de centres et de politiques en matière de prévention de la criminalité](#)
5. Les principes généraux issus des expériences étrangères

5. Les principes généraux issus des expériences étrangères

Du compte rendu de ces quelques expériences et approches développées à l'étranger se dégagent des orientations et mesures qui paraissent fondamentales pour l'avenir d'une politique réussie en prévention de la délinquance.

Le support de la loi

La législation suédoise qui a institué le Conseil de la prévention de la délinquance a favorisé l'adoption d'une perspective à long terme et le maintien d'activités permanentes de prévention de la criminalité.

En France, malgré le nombre important de municipalités engagées dans la prévention de la délinquance, plusieurs émettent l'hypothèse que le défunt Conseil de prévention de la délinquance conférait à la prévention une spécificité essentielle qu'il est difficile de conserver aujourd'hui. Autrement dit, l'absence d'une législation qui aurait pu rendre ce Conseil permanent est perçue comme une des faiblesses de leur approche.

En Angleterre, on a tendance à éviter la législation quand il est possible d'utiliser des mesures administratives. Il n'est donc pas surprenant de constater que le service de prévention de la criminalité évolue de façon

pragmatique, sans législation. Toutefois, le Children's Act exige que les gouvernements locaux prennent des mesures encourageant les enfants à ne pas commettre de délits. Cette loi garantit généralement le bien-être et les services sociaux pour les enfants.

Aux Pays-Bas, on a apporté d'intéressantes innovations à la prévention de la criminalité, entre autres, en rendant obligatoire que 10 % des sommes allouées à des programmes de prévention par le gouvernement central soient consacrés à l'évaluation des résultats. En outre, le directeur du Service de la prévention est au même niveau hiérarchique que ceux de l'administration pénitentiaire et de l'administration de la justice, et répond au même officier supérieur. L'influence de la Direction de la prévention sur les politiques du ministère de la Justice est ainsi beaucoup mieux assurée.

(Haut de la page)

Des contrats de prévention

La formule des contrats, afin d'assurer une collaboration entre les divers organismes gouvernementaux, municipaux et communautaires, est de plus en plus répandue. Les gouvernements acceptent ainsi de financer, selon des formules variables de partage des coûts, l'élaboration et la réalisation de programmes de prévention. Dans des pays comme la France, l'Angleterre ou les Pays-Bas, ce système est devenu une partie du processus visant à assurer l'efficacité de la prévention de la délinquance.

L'octroi de tels contrats est cependant assorti d'exigences. D'une part, ils doivent correspondre aux grandes orientations et priorités retenues aux plans national et régional. D'autre part, les projets doivent s'appuyer sur :

- une analyse du problème de la criminalité et des circonstances qui l'engendrent;
- une revue des solutions possibles;
- une implantation planifiée des solutions retenues;
- une évaluation du programme en place et de ses résultats.

Essentiellement, les contrats de prévention permettent aux gouvernements d'assumer un leadership respectueux des besoins locaux et d'appuyer financièrement des activités qui engagent leur responsabilité. Ces contrats favorisent en outre un engagement réel des municipalités et des communautés, tout en assurant que ces dernières demeurent les maîtres d'œuvre et que les programmes répondent aux véritables besoins de la population.

Un centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)

Lors de la Deuxième conférence internationale sur la sécurité, la drogue et la prévention de la délinquance en milieu urbain, tenue à Paris en novembre 1991, une série de résolutions destinées à donner corps à la Déclaration de Montréal furent adoptées. L'une de ces résolutions prévoyait l'établissement d'un centre international pour la prévention de la

criminalité, devant être affilié aux Nations Unies.

Cette résolution était appuyée par la Communauté urbaine de Montréal, la Fédération canadienne des municipalités, le Forum des collectivités territoriales européennes sur la sécurité urbaine et la Conférence américaine des maires. Une rencontre, en mai 1992, à Montréal, a permis d'élaborer un premier projet détaillé. En janvier 1993, le ministre de la Sécurité publique du Québec a proposé au ministre de la Justice du Canada d'examiner en profondeur ce projet avec le ministère de la Ville du gouvernement de la France et de la Communauté urbaine de Montréal. Les échanges qui ont suivi ont conduit, le 18 mars 1993, à une **Déclaration relative à la création d'un centre international pour la prévention de la criminalité à Montréal** émise conjointement par le ministre de la Justice du Canada, le ministre de la Sécurité publique du Québec et le ministre de la Ville du gouvernement de la France.

Un Conseil chargé de préparer la mise sur pied du Centre international a été formé sous la présidence de monsieur Gilbert Bonnemaïson, président du Forum européen. Le Conseil devra remettre un rapport aux gouvernements membres au plus tard le 31 décembre 1993. Si tout fonctionne comme prévu, le Centre international pour la prévention de la criminalité devrait être officiellement créé, à Montréal, au début de 1994.

Le CIPC permettra aux gouvernements et aux communautés d'être informés des derniers développements en sécurité urbaine et en prévention de la délinquance. Il pourra aussi contribuer à la formation des dirigeants et des praticiens, et remplir des obligations à l'échelle internationale afin d'aider les villes à contrôler l'insécurité urbaine et, ainsi, à mieux se développer socialement et économiquement.

Concrètement, le CIPC pourra susciter des échanges entre les divers pays et communautés, au sujet des projets réussis dans le domaine de la prévention. Il pourra fournir une assistance technique aux gouvernements et aux municipalités, consentir une aide financière aux pays en voie de développement et offrir des ateliers, des séminaires, des cours de formation, des analyses et des documents d'orientation. Enfin, il pourra proposer des programmes précis touchant la prévention de la délinquance à l'échelle municipale, les politiques nationales de prévention, la police communautaire et l'aide aux victimes de violence.

[\(Haut de la page\)](#)

Les centres de formation

En Angleterre, le Centre de prévention de la délinquance est essentiellement responsable de la formation des officiers de police en prévention de la délinquance. Il a aussi organisé plusieurs stages à l'intention des architectes et des professionnels de l'assurance.

Le " National Crime Prevention Institute ", établi au Kentucky, offre toute une gamme de cours aux policiers sur la manière de réduire les

opportunités de délits, d'encourager la population à prendre certaines précautions et d'améliorer les rapports entre la police et le public.

Financer la prévention : une garantie de la sécurité des communautés

Finalement, il faut des fonds. Les avantages d'un tel investissement, là où il est consenti, paraissent indéniables. En effet, bon nombre de projets spécifiques ont permis, à des échelles réduites, une diminution de la délinquance de 30 %, 50 % ou même 70 %, et ce, avec des moyens financiers qui sont relativement modestes. Dans les pays ayant véritablement tenté l'expérience de la prévention, les dépenses relatives aux politiques de prévention de la criminalité ont rapidement augmenté. Par exemple, aux Pays-Bas, en 1990, le budget pour la prévention de la délinquance s'élevait à 30 millions de dollars, ce qui équivalait à 1 % des dépenses totales annuelles consacrées à la police, à la justice pénale et au système carcéral.

Dans la mesure où nous réussissons à orienter ces sommes à l'aide d'un diagnostic précis des problèmes, à nous attaquer simultanément aux occasions et aux causes socio-économiques de la criminalité, et à nous astreindre à des évaluations sans complaisance, nous aurons investi et non pas dépensé.

En conclusion, en de nombreux endroits, la prévention de la criminalité devient une priorité stratégique pour réduire la délinquance. Les gouvernements nationaux créent des conseils nationaux afin d'assurer le leadership, la vision et la coordination nécessaires. Ils mettent sur pied des services de prévention pour réaliser la mise en application des politiques. Ils demandent à ces services de donner la priorité à la recherche, au développement, à l'évaluation et à la formation. Dans le but d'établir solidement ces orientations, ils recourent à la loi. Des contrats sont conclus avec les municipalités et les communautés afin de susciter leur engagement et d'assurer une réponse adéquate aux véritables besoins. Ils encouragent le secteur privé et tous les autres secteurs de la société à contribuer à la mission de prévention de la criminalité. Ces expériences ne demandent qu'à être exploitées davantage.

Les villes ont un intérêt particulier à participer à cette démarche car, en dernière analyse, leur succès et leur survie dépendent de l'implantation de politiques qui leur assurent la qualité de vie que l'on retrouve dans les communautés sûres.

(Haut de la page)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)

- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-04-16 11:17

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- [Stratégies d'intervention](#)
- [Programmes de financement](#)
- [Projets subventionnés](#)
- [Semaine de la prévention](#)
- [Journées de formation](#)
- [Législation](#)
- [Publications](#)
- [Statistiques](#)
- [Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité](#)

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

 [Aide à la navigation](#)

 [Vous n'avez pas trouvé?](#)

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section III - Des actions à entreprendre

 [Impression facile!](#)

 [Liens pertinents](#)

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 8 : Stratégies et recommandations

1. Les domaines nécessitant une intervention
 - 1.1 [Le développement socio-économique](#)
 - 1.2 [La réduction des occasions de délits](#)
 - 1.3 [La responsabilisation des individus et des communautés](#)
2. [Les conditions du succès](#)
3. [Une structure en appui aux stratégies retenues](#)

Les stratégies et recommandations proposées dans ce chapitre s'articuleront autour des trois axes suivants :

- Les domaines nécessitant une intervention
- Les conditions du succès
- Une structure en appui aux stratégies retenues

1. Les domaines nécessitant une intervention

Les études qui ont été signalées, principalement dans le chapitre sur les facteurs associés à la criminalité et dans celui sur les expériences étrangères, suggèrent trois grands domaines d'intervention : l'adoption de certaines mesures de développement socio-économique reliées spécifiquement à des objectifs de prévention de comportements antisociaux; la modification des situations qui invitent au crime et facilitent la perpétration de certains délits; la responsabilisation des individus et des collectivités par l'éducation, la sensibilisation et la promotion de l'engagement communautaire.

Il ressort aussi des analyses et des évaluations d'expériences en prévention, qu'en raison du nombre, de la nature variée et de l'action simultanée des facteurs associés à la criminalité, aucun programme ne peut à lui seul agir sur toutes les causes de la criminalité et espérer donner des résultats absolument concluants. Il faut accepter que le succès

dépendra des effets complémentaires de plusieurs programmes et il exigera, en conséquence, l'engagement et la concertation de nombreux acteurs.

De façon globale et dans ce contexte, la Table ronde est d'avis que des progrès significatifs en prévention de la criminalité sont liés aux grandes stratégies suivantes :

- il sera nécessaire de consacrer des efforts beaucoup plus importants à la prévention de la criminalité et d'y associer les communautés locales, les divers secteurs de la société ainsi que de nombreux ministères pour que nos actions donnent des résultats satisfaisants;
- un élément clé de tout succès en prévention de la criminalité repose sur la reconnaissance de la nécessité d'intervenir de façon massive, complémentaire et cohérente dans ces trois domaines à la fois : développement socio-économique, réduction des occasions de délits et responsabilisation des individus et des collectivités;
- l'élaboration de programmes efficaces de prévention de la criminalité doit s'appuyer sur des diagnostics sérieux des problèmes, sur une analyse poussée de leurs composantes, sur une action bien planifiée et sur une évaluation sans complaisance des résultats;
- la prévention de la criminalité doit être perçue comme l'un des trois éléments essentiels au succès des efforts de réduction du crime, les deux autres étant la dissuasion et la répression. Il ne s'agit donc pas de considérer cette approche comme une panacée;
- en corollaire, cependant, la prévention se doit absolument de garder un caractère spécifique par rapport aux deux autres éléments du triptyque que sont la dissuasion et la répression afin qu'on puisse lui assurer des ressources qui lui seront consenties en propre.

(Haut de la page)

Compte tenu de ces éléments généraux de stratégies, la Table ronde recommande au ministre de la Sécurité publique :

Recommandation 1

que, dans l'état actuel de la législation et du partage des responsabilités gouvernementales, le ministère de la sécurité publique assume le leadership de la prévention de la criminalité, notamment par l'adoption d'une politique en ce domaine.

1.1 Le développement socio-économique

Nous savons que les délinquants récidivistes (environ 10 % de tous les auteurs de délits) sont responsables d'une majorité des crimes commis (de 50 % à 70 % selon les sources). Nous savons aussi qu'une majorité d'entre

eux ont vécu dès leur enfance la négligence, les mauvais traitements et les difficultés scolaires. De plus, ils ont grandi dans des quartiers défavorisés et ont été mis en contact très jeunes avec d'autres délinquants. Pour ces personnes, les condamnations, l'incarcération et les efforts de réhabilitation sociale sont trop souvent sans effet. À un autre niveau, nous devons convenir que les gestes de violence ne sont pas seulement l'œuvre de délinquants récidivistes. Les actes d'homicides et de voies de fait sont largement commis dans un contexte familial ou par des personnes connues. Mais les facteurs qui sont à l'origine de ces gestes et qui les ont favorisés sont le plus souvent très semblables à ceux qui suscitent la délinquance persistante.

Dans une véritable perspective de prévention de cette criminalité récidiviste ou de violence, il faut sans doute accepter que nos priorités se détournent des délinquants persistants et visent ceux qui n'ont pas encore adopté ces modes de vie : les jeunes enfants. Logiquement, des mesures de développement socio-économique pour modifier les conditions connues qui prédisposent à la délinquance persistante ou à la violence, paraissent les plus prometteuses.

Cette orientation pose cependant une triple difficulté : son caractère général et généreux la prédispose à une imprécision qui peut être coûteuse et inefficace; l'action doit être multisectorielle et exiger de grands efforts de concertation, de coordination et d'évaluation; les résultats ne peuvent le plus souvent être espérés qu'à moyen et long terme.

(Haut de la page)

De l'avis de la Table ronde, combattre ces embûches, particulièrement à l'intérieur des prérogatives du ministère de la Sécurité publique, suppose l'adoption des stratégies suivantes :

- *premier responsable de la sécurité publique et de la prévention de la criminalité, le ministère de la Sécurité publique doit promouvoir auprès des autres instances gouvernementales les mesures de développement socio-économique qui lui apparaissent prioritaires, et développer les mécanismes de concertation nécessaires. Il doit, en outre, établir des priorités à partir des connaissances actuelles au sujet des facteurs socio-économiques principalement reliés à la criminalité récidiviste et de violence, ainsi que favoriser par la recherche le développement de telles connaissances;*
- *en se fondant sur la reconnaissance des principaux signes avant-coureurs actuellement connus d'une « carrière » criminelle, le Ministère doit privilégier, auprès de ses partenaires gouvernementaux, les mesures de développement socio-économique touchant l'enfance et l'adolescence dans les milieux de la famille, de l'école et du quartier. Dans ce cadre général, il doit proposer les programmes qui, à partir des évaluations, paraissent les plus prometteurs;*
- *à ce titre, au Québec, les recommandations faites au ministre de la*

Santé et des Services sociaux dans le rapport Bouchard, « Un Québec fou de ses enfants », et au Premier ministre par le Secrétariat à la famille dans son « Deuxième plan d'action en matière de politique familiale : Familles en tête », insistent très nettement et très concrètement sur la prévention et la concertation. La récente « Politique de la Santé et du Bien-être » retient ces mêmes orientations. On ne peut espérer un contexte plus favorable;

- pour sa part, le gouvernement du Canada est un partenaire essentiel en raison de ses nombreuses prérogatives, de ses politiques en matière de logement, de santé et de bien-être, par exemple, et de ses programmes dans des domaines tels que les toxicomanies, la violence familiale et l'enfance en difficulté. Il a récemment, avec le rapport unanime d'un comité de la Chambre des communes, « Prévention du crime au Canada : Vers une stratégie nationale », et par l'organisation du Colloque national sur la sécurité communautaire à Toronto en mars 1993, fait preuve d'un intérêt marqué pour cette question et d'une grande ouverture à la concertation;
- le Ministère doit développer principalement, à l'aide de la recherche longitudinale, des mécanismes d'évaluation des programmes de développement socio-économique auxquels il donne la priorité. Il doit le faire en fonction des objectifs de réduction de la criminalité récidiviste et de violence qu'il retient;
- par ailleurs, au sein même du Ministère et en raison de son expertise, la Direction générale des services correctionnels pourrait être appelée à participer davantage à la définition et à la mise sur pied de mesures de développement social propres à aider à la réinsertion sociale des contrevenants;
- enfin, l'adoption par les services policiers d'une approche visant à trouver et à solutionner les problèmes, plutôt qu'à réagir aux événements de façon ponctuelle, apporterait aux communautés une contribution essentielle à la mise en œuvre de ces mesures de développement social.

(Haut de la page)

En conséquence, la Table ronde recommande au ministre de la Sécurité publique :

RECOMMANDATION 2

que la politique de prévention de la criminalité que le ministère de la sécurité publique pourra adopter reconnaisse l'absolue nécessité d'intervenir en priorité auprès des jeunes les plus défavorisés, dans leur famille, leur école et leur quartier.

RECOMMANDATION 3

que le ministère de la sécurité publique invite les autres ministères compétents en la matière à participer, à l'intérieur d'une structure

interministérielle horizontale, au choix et à la mise en oeuvre des mesures de développement socio-économique nécessaires à la prévention de la criminalité.

RECOMMANDATION 4

que le ministère de la sécurité publique fasse, auprès des corps policiers, la promotion de la police communautaire et de la stratégie de résolution des problèmes, et qu'il apporte son soutien à la réalisation de ces orientations.

(Haut de la page)

1.2 La réduction des occasions de délits

Les mesures de prévention dites situationnelles, c'est-à-dire celles qui visent la réduction des occasions de crime, se sont multipliées. Bien que ces mesures soient qualifiées par les uns de « gadgets » et présentées par les autres comme les seules actions véritablement efficaces de prévention de la criminalité, les récentes études justifient de plus en plus une réconciliation entre ces positions extrêmes.

En effet, les lacunes des mesures de prévention situationnelles sont dorénavant reconnues. D'une part, on sait que leur application risque de donner lieu à un simple déplacement de la criminalité vers d'autres lieux ou d'autres types de délits. D'autre part, on reconnaît que cette approche donne généralement de meilleurs résultats à l'égard des délinquants occasionnels et des délits pour lesquels l'élément d'opportunité est important.

En contrepartie, il est aussi démontré que l'analyse minutieuse des composantes du type de délit à prévenir ainsi que l'adoption de méthodes adéquates de prise de décision et de gestion peuvent réduire sensiblement les lacunes précitées, donner des résultats positifs et diminuer de façon remarquable le sentiment d'insécurité et d'impuissance auprès des populations visées.

(Haut de la page)

Pour ces raisons, la Table ronde considère que les stratégies suivantes doivent être retenues :

- *les mesures de prévention situationnelles doivent être perçues comme une des composantes essentielles de la prévention de la criminalité;*
- *le ministère de la Sécurité publique doit s'attribuer la responsabilité première dans la recherche des programmes les plus efficaces, dans l'expérimentation et l'évaluation de nouvelles mesures de ce type et dans la communication de ces mesures aux instances appropriées;*
- *étant donné la nature de ces mesures et les exigences de leur succès, les municipalités et les communautés locales doivent en*

être le plus souvent les maîtres d'œuvre. En effet, bien que certains principes soient universellement applicables, la réussite de ces mesures repose essentiellement sur l'analyse minutieuse des caractéristiques propres d'une situation de même que sur l'adhésion des individus, des familles, des organismes du territoire et des entreprises aux solutions retenues;

- l'expertise des services de police est tout à fait essentielle au développement et à l'implantation des mesures de prévention situationnelles. À ce titre, ces services se doivent de collaborer avec les communautés locales. Ce sont, en effet, les policiers qui peuvent le plus rapidement se rendre compte de l'émergence de certains problèmes de nature criminelle et alerter la communauté. De plus, ils disposent des données essentielles à l'analyse des situations problématiques et, grâce à leur formation, sont en mesure de proposer des solutions efficaces;*
- bien que la plupart des mesures de prévention situationnelles doivent répondre à des besoins locaux et être diversifiées et adaptées, il peut être souhaitable, dans certaines circonstances, que ces mesures soient adoptées simultanément sur l'ensemble du territoire. On sait, par exemple, que l'installation de mécanismes de sécurité contre le vol des voitures n'est globalement efficace que si elle est faite partout et en même temps. Il pourrait aussi en être de même à l'égard de certaines réglementations concernant le Code du bâtiment.*

En conséquence, la Table ronde recommande au ministre de la Sécurité publique :

RECOMMANDATION 5

que la politique de prévention de la criminalité que le ministre de la sécurité publique pourra adopter reconnaisse la valeur des initiatives de prévention fondées sur la réduction des occasions de délits et le rôle de soutien que le ministère doit assumer dans le développement de telles initiatives.

(Haut de la page)

1.3 La responsabilisation des individus et des communautés

Les valeurs intégrées par les individus et celles qui modèlent les communautés ont indubitablement un rôle à jouer dans la prévention de la criminalité. La responsabilisation des individus vise à leur redonner le contrôle de leur vie (" empowerment ") et constitue, sans aucun doute, un élément essentiel de la socialisation. Il est incontestable à cet égard que des rapports égalitaires entre les hommes et les femmes, que l'apprentissage des rôles parentaux et que le respect des différences constituent des ingrédients essentiels à la diminution de la violence et à la sécurité des gens.

Par ailleurs, il est démontré que la solidarité des membres d'une communauté influe directement sur l'efficacité du contrôle social informel. En outre, elle constitue un gage de plus grand succès des mesures de développement social ou de prévention situationnelle qu'on y développe. L'évaluation démontre, en effet, qu'il est inutile de tenter d'implanter certains programmes dans des milieux auxquels on n'a pu redonner une cohésion acceptable.

Ici encore, le champ des interventions possibles est très large et les acteurs sont fort nombreux. Tout comme pour le développement social, toute mesure d'éducation à la responsabilité peut être positive. Néanmoins, dans la perspective de la prévention de la criminalité, il importe de choisir celles qui seront prioritaires. De l'avis de la Table ronde, les stratégies suivantes doivent être retenues :

- *les municipalités, en concertation avec les organismes locaux, sont les plus aptes à promouvoir, susciter et supporter le développement de solidarité dans leurs milieux. Par exemple, l'approche du Réseau québécois de villes et villages en santé, les programmes comme celui de Tandem Montréal, et les tables de concertation comme celle de la Ville de Rouyn-Noranda poursuivent avec succès ces objectifs. À un autre niveau, complémentaire au premier, les expériences de surveillance communautaire de quartier, les maisons de jeunes, l'intervention de travailleurs de rue et les activités d'organismes tels Parents-Secours constituent des initiatives à explorer, dont il faut tirer les conditions de succès et qu'il faut diffuser;*
- *il importe aussi de veiller à ce que les campagnes de sensibilisation et d'éducation à la responsabilité individuelle ou collective soient conduites avec professionnalisme. Cela exige des analyses sérieuses des caractéristiques des clientèles visées, une définition claire des messages à diffuser, la formulation adéquate du message, l'utilisation du médium le mieux adapté et une évaluation des résultats. Il est triste, par exemple, de prendre connaissance d'évaluations montrant que de nombreuses initiatives de sensibilisation aux toxicomanies dans les écoles n'ont eu aucun effet et même, parfois, des effets contraires à ceux que l'on recherchait.*

En conséquence, la Table ronde recommande au ministre :

RECOMMANDATION 6

que le ministère de la sécurité publique s'associe aux municipalités, aux associations et aux groupes qui ont déjà une expertise du développement communautaire; qu'il analyse avec eux les conditions de réussite, les difficultés rencontrées et les solutions adoptées; et qu'il diffuse largement les résultats de ces travaux.

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-04-16 11:18

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

🔍 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section III - Des actions à entreprendre

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 8 : Stratégies et recommandations

1. Les domaines où il faut intervenir;
 - 2.1 Un leadership partagé
 - 2.2 Le support de la loi
 - 2.3 La recherche, l'expérimentation et l'évaluation
 - 2.4 La promotion de la prévention
 - 2.5 La formation
 - 2.6 Le financement de la prévention
3. Une structure en appui aux stratégies retenues

2. Les conditions du succès de nos interventions

Les stratégies qui viennent d'être proposées quant aux domaines où il faut agir prioritairement ne répondent cependant pas à la question du « comment? ». Comment, en effet, doivent se partager les responsabilités? Quels supports financiers, administratifs et législatifs et quelles expertises doit-on accorder à la prévention de la criminalité? Enfin, comment pourrions-nous le mieux assurer que les mesures adoptées seront efficaces?

2.1 Un leadership partagé

Nous avons tous un rôle à jouer dans la prévention de la criminalité. Individuellement, dans nos maisons et dans nos déplacements, des mesures élémentaires de prudence y contribuent. À titre de membre d'une communauté, d'habitant d'un quartier, d'un village ou d'une ville, nous avons à cour, pour plusieurs d'entre nous, de participer au mieux-être et la sécurité de notre milieu.

Mais à quelle porte frapper, à qui nous adresser? Il revient certainement au

niveau politique le plus près du citoyen, la municipalité, d'offrir à ses membres les possibilités de s'engager dans la collectivité. On parle énormément de partenariat, de solidarité et de responsabilisation collective. Mais le partenariat ne naît pas par génération spontanée, et se développe difficilement dans le vide organisationnel. Un leadership municipal doit s'exercer de façon à rassembler les citoyens, les organismes bénévoles et les entreprises du milieu, et les faire travailler de concert avec les services municipaux et les organismes sociaux.

C'est ainsi que le monde municipal a lui-même reconnu ces principes lors des conférences de Montréal et de Paris :

- les municipalités sont les premiers lieux de rassemblement des citoyens et des organismes communautaires;
- à ce titre, elles ont la responsabilité et la capacité du développement de la mise en œuvre des mesures de prévention qui ne requièrent pas une intervention d'ensemble au plan provincial ou national;
- elles doivent en outre participer, avec les gouvernements de niveaux supérieurs, aux grandes orientations et à la définition des priorités nationales et les adapter aux réalités locales.

(Haut de la page)

Mais ce rôle primordial des gouvernements municipaux a besoin, pour s'exercer pleinement, de l'appui des gouvernements supérieurs. En effet, la plupart du temps, les municipalités n'ont pas la perspective et les moyens d'assumer pleinement les responsabilités suivantes :

- l'observation et l'analyse des tendances de la criminalité et des autres causes de l'insécurité sociale;
- la recherche et la diffusion des connaissances sur les causes de la criminalité et de l'insécurité sociale;
- la recherche, le développement et l'évaluation de solutions préventives à grande échelle;
- la concertation nécessaire entre les diverses instances gouvernementales;
- la diffusion des connaissances, la promotion des approches de prévention et, selon les orientations et priorités retenues, le support technique et financier à leur réalisation au niveau local.

L'exercice de ces responsabilités ministérielles exige cependant que l'on se dote de ressources humaines compétentes et suffisantes et que l'organisation administrative qui les encadre reflète le niveau d'importance qu'on leur attribue. À ce sujet, plusieurs hypothèses ont été abordées par

la Table ronde (voir annexe IV).

Il est certain que si on a à cœur de placer cette fonction, autant que faire se peut, à l'abri de certaines contingences administratives et politiques, de lui accorder une visibilité optimale et de la relier aussi directement que possible à la responsabilité ministérielle, la création d'un organisme indépendant relevant directement du ministre doit être privilégiée.

Dans le contexte actuel de resserrement des dépenses et compte tenu de la tendance à réduire le nombre de ces organismes, l'expression d'une volonté arrêtée de donner le coup de barre qui s'impose dans le domaine de la prévention pourrait aussi donner lieu à la création d'une direction générale uniquement chargée de la prévention au sein du Ministère. Sans présenter la valeur symbolique et les garanties d'indépendance de la première hypothèse, cette avenue offre l'avantage de placer la prévention de la criminalité au niveau administratif le plus élevé possible et de mettre cette responsabilité sur un pied d'égalité avec les autres missions du Ministère. Les expériences étrangères, à cet égard, mettent en évidence qu'il est opportun de donner la prévention un niveau hiérarchique aussi élevé que possible.

Mais si on devait juger que la prévention peut être adéquatement servie par une direction sous la responsabilité d'une direction générale, comme c'est le cas actuellement, il importera à tout le moins que des moyens financiers et humains appropriés lui soient consentis. Ce n'est qu'à ce prix que les partenaires du Ministère lui accorderont leur confiance et que les tâches précitées pourront être convenablement assumées.

(Haut de la page)

La Table ronde n'a pas jugé opportun de trancher cette question, mais quel que soit le choix du ministre, elle n'hésite pas à recommander :

RECOMMANDATION 7

que le ministère de la sécurité publique se dote d'une structure et des ressources requises pour assumer adéquatement les fonctions d'observation et d'analyse permanentes des tendances de la criminalité, de recherche et d'évaluation des programmes en prévention, de promotion de ces programmes et d'aide à leur implantation.

De plus, il importe que le Ministère suscite l'engagement des municipalités dans la prévention de la criminalité de telle sorte que naisse une véritable concertation des citoyens, des organismes communautaires, du monde des affaires, des services policiers et des autres agents sociaux. Cette entreprise ne peut cependant être imposée. Elle devra pouvoir sacrifier l'uniformité à la diversité et associer de façon permanente les municipalités, à titre de partenaires privilégiés et maîtres d'œuvre de la prévention sur leur territoire, aux orientations et politiques du Ministère.

En conséquence, la Table ronde fait la recommandation suivante :

RECOMMANDATION 8

que le ministre de la sécurité publique invite les municipalités à mettre en œuvre sur leur territoire des mécanismes de concertation en prévention de la criminalité et qu'il amorce avec elles les discussions relatives au soutien que son ministère pourra leur accorder.

[\(Haut de la page\)](#)

2.2 Le support de la loi

Une loi présente indéniablement certains avantages sur de simples directives administratives. Outre son caractère plus contraignant, elle offre des garanties de plus grande pérennité et présente une valeur symbolique et pédagogique. Pour ces raisons et parce que la prévention de la criminalité est une approche nouvelle, requérant une grande volonté, il pourrait être souhaitable que certains principes et objectifs soient inscrits plus clairement dans la loi. C'est de fait une recommandation que le Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général de la Chambre des communes a retenue dans son récent rapport sur la prévention du crime au Canada. À ce sujet aussi, la Table ronde s'est penchée sur diverses hypothèses. D'une part, certaines expériences étrangères donnent à l'adoption d'une loi sur la prévention de la criminalité un caractère très séduisant. D'autre part, seule une telle loi générale aurait le pouvoir d'intégrer des objectifs de prévention aux mandats de l'ensemble des ministères concernés et de les obliger à en rendre compte. Elle faciliterait, en outre, la création d'un organisme indépendant de prévention de la criminalité.

Par ailleurs, sans aller jusqu'à l'adoption d'une loi spécifique, la loi constitutive du ministère de la Sécurité publique pourrait mieux définir les responsabilités du ministre au sujet de la prévention de la criminalité. Il est apparent que c'est la seule fonction dont la teneur n'est pas précisée à l'article 9 de la loi actuelle, alors que c'est peut-être celle qui en aurait le plus besoin. Une modification de cette nature aurait pour effet de faire de la prévention une expression plus claire de la volonté de l'Assemblée nationale et de la mettre davantage à l'abri de la discrétion ministérielle.

Enfin, la récente *Loi de police* de l'Ontario présente un modèle inspirant en raison des principes suivants qu'elle intègre en préambule :

- la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens;
- l'exigence du respect des droits fondamentaux;
- le besoin de coopération entre la police et la communauté;
- le respect des victimes et la compréhension de leurs besoins;
- la sensibilité au caractère pluraliste de la société;
- la représentativité de la communauté dans la composition des corps de police.

Une éventuelle modification à la *Loi de Police* du Québec pourrait profiter avantageusement de semblables ajouts.

La Table ronde n'a pas retenu de faire une recommandation précise au ministre à l'égard de possibles modifications législatives ou d'une nouvelle loi. Par contre, elle suggère :

RECOMMANDATION 9

que le ministre de la sécurité publique assure à la prévention de la criminalité, au moyen de la loi si nécessaire, la visibilité, la clarté des objectifs, l'influence et la pérennité qu'exige le succès dans ce domaine.

(Haut de la page)

2.3 La recherche, l'expérimentation et l'évaluation

Le développement des fonctions de recherche, expérimentation et évaluation est essentiel à tout progrès en prévention de la criminalité. Malheureusement, ici comme presque partout ailleurs, on doit constater que ces fonctions sont en état de sous-développement.

Le ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec les milieux universitaires et les acteurs sur le terrain, doit assumer cette responsabilité. Il doit mettre en place les moyens d'observer en permanence les tendances de la criminalité, de mieux comprendre les facteurs qui y sont associés, de déterminer et de développer les mesures préventives les plus efficaces, de les évaluer et de les faire connaître par ceux qui peuvent les appliquer.

Des recommandations générales ont déjà été proposées par la Table ronde à cet égard. De façon plus concrète, cependant, nous recommandons :

RECOMMANDATION 10

que le ministère développe, sur une base annuelle, une série d'indicateurs de l'état de la sécurité publique au Québec. ces indicateurs devraient mesurer, notamment, les tendances de la criminalité par des sondages de victimisation, le sentiment de sécurité des populations et leur degré de satisfaction.

RECOMMANDATION 11

que le ministère subventionne de façon permanente des projets novateurs de prévention. ces projets seraient choisis par concours, soumis à des règles sérieuses d'évaluation et subventionnés pour des périodes de trois ans.

RECOMMANDATION 12

qu'avant de les proposer à l'ensemble de la population, les programmes soient expérimentés dans des municipalités disposées à les accueillir et à les administrer selon des techniques de gestion éprouvées. de tels projets pilotes peuvent éviter des erreurs coûteuses.

RECOMMANDATION 13

que le ministère s'assure que l'on diversifie ces expérimentations selon les problèmes jugés prioritaires dans les diverses régions et municipalités.

RECOMMANDATION 14

que les projets pilotes et programmes retenus s'adressent principalement aux jeunes, aux femmes, aux aînés et aux communautés particulièrement victimes d'intolérance.

(Haut de la page)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2005-04-15 16:00

Ministère | Alcool, courses et jeux | Coroner | Criminalité et prévention
Déontologie policière | Détention et réinsertion | Incendie | Police et sécurité privée
Sciences judiciaires et médecine légale | Sécurité civile

Déclaration de services aux citoyens | Politique de confidentialité | Réalisation



• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques

- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section III - Des actions à entreprendre

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 8 : Stratégies et recommandations

1. Les domaines où il faut intervenir;
2. Les conditions de succès de nos interventions;
 - 2.1 Un leadership partagé
 - 2.2 Le support de la loi
 - 2.3 La recherche, l'expérimentation et l'évaluation
 - 2.4 La promotion de la prévention
 - 2.5 La formation
 - 2.6 Le financement de la prévention
3. Une structure en appui aux stratégies retenues

2.4 La promotion de la prévention

La sensibilisation de l'ensemble de la population à la nécessité et aux avantages de la prévention ainsi qu'au caractère essentiel de son engagement apparaît comme une autre garantie de succès. Elle a certes des effets sur les attitudes individuelles, mais aussi, elle prédispose à la responsabilisation collective et au développement de liens communautaires plus étroits.

Aux plans national et local, les campagnes de sensibilisation et de promotion sont nombreuses. Malheureusement et trop souvent, elles engloutissent d'énormes ressources financières et humaines sans grands résultats. La Table ronde est consciente des difficultés inhérentes à toute entreprise du genre, mais elle considère qu'on peut améliorer la situation.

Il faut certainement viser à ce que nos campagnes de promotion ou de sensibilisation soient menées de façon professionnelle. De concert avec nos partenaires, nous devons constamment rechercher les thèmes les plus pertinents et les outils les plus efficaces. Nous devons aussi nous imposer des mesures d'évaluation des résultats de nos initiatives. Ce n'est qu'à ce prix que nous apprendrons et que nous nous améliorerons.

En conséquence, la Table ronde retient la recommandation suivante :

RECOMMANDATION 15

que le ministère de la sécurité publique s'assure que ses campagnes de promotion en faveur de la prévention de la criminalité soient menées de façon professionnelle et que des évaluations en soient faites.

2.5 La formation

Tout au long de ses travaux et lors des consultations qu'elle a tenues, la Table ronde a pu réaliser jusqu'à quel point les besoins de formation étaient grands. Ces besoins visent, bien sûr, les intervenants dont c'est le métier de faire de la prévention, tels que les policiers et certains fonctionnaires du Ministère. Mais ils concernent aussi tous les autres acteurs, dont les élus et fonctionnaires municipaux et les nombreux bénévoles et travailleurs d'organismes communautaires.

Dans les cégeps spécialisés en techniques policières ou dans d'autres techniques d'intervention sociale ainsi qu'à l'Institut de police du Québec, on pourrait consacrer beaucoup plus de temps d'enseignement à la prévention, aux approches de solution des problèmes et à l'intervention communautaire. De plus, il faudrait que le contenu de cette formation soit constamment enrichi et actualisé.

Il est devenu évident que les exigences nouvelles à l'égard du travail des policiers ne pourront être que difficilement satisfaites par ceux-ci si nous ne trouvons par le moyen de leur assurer une formation continue et le perfectionnement nécessaire.

Enfin, on peut regretter que l'École de criminologie de l'Université de Montréal ne forme pas plus de diplômés spécialisés dans la prévention de la criminalité. Mais il faut, du même coup, comprendre les réticences à développer des programmes qui n'offrent pas de débouchés sur le marché du travail. Il s'agit là d'un cercle vicieux difficile à rompre.

Cependant, il demeure évident que les besoins de formation doivent absolument être mieux comblés et la Table ronde recommande :

RECOMMANDATION 16

que le ministre de la sécurité publique favorise, par tous les moyens à sa disposition, la formation continue des policiers dans le domaine de la prévention et l'enrichissement des programmes

actuels dans les universités, dans les cégeps et à l'institut de police du Québec, et qu'il développe des outils de formation à l'intention des intervenants communautaires et municipaux.

2.6 Le financement de la prévention

Il est incontestable que l'élaboration de telles stratégies exigera une nouvelle répartition des ressources humaines et financières. L'actuelle Direction de la prévention, ou toute autre unité administrative qui la remplacerait, devra être dotée de ressources humaines compétentes et suffisantes afin de permettre au Ministère de jouer le rôle qu'on lui attribue. Le soutien à la recherche et aux programmes sur le terrain exigera des montants encore plus importants.

Le Table ronde est consciente de l'actuelle rareté des ressources et de la grande difficulté de dégager de nouveaux fonds. Par contre, elle espère avoir réussi à démontrer que la prévention constitue un investissement nécessaire et rentable. Elle souhaite également avoir prouvé jusqu'à quel point la population lui donne un caractère prioritaire.

Les solutions au problème d'un financement adéquat de la prévention peuvent être multiples, les unes plutôt traditionnelles, les autres originales et innovatrices. La Table ronde a choisi de proposer d'abord au ministre un objectif minimal, et de lui soumettre certaines avenues inédites ainsi qu'un objectif idéal.

L'objectif minimal est de lui soumettre certaines avenues inédites ainsi qu'un objectif idéal.

L'objectif minimal retenu de 1 % du budget actuel du Ministère d'ici trois ans n'a-t-il qu'une valeur symbolique ou s'appuie-t-il sur une analyse serrée? À cette question, la Table ronde doit répondre qu'à son avis, huit millions de dollars consacrés à la prévention de la criminalité constituent une trop petite somme en regard des milliards engloutis dans la réparation des pots cassés. La Table ronde est même confiante de voir les efforts augmenter significativement dans un proche avenir. Mais elle est aussi augmentée significativement dans un proche avenir. Mais elle est aussi consciente qu'il serait peut-être imprudent, dans l'état actuel de désorganisation de la prévention, d'y investir trop rapidement des sommes démesurément importantes. Dans ce contexte, elle considère que l'augmentation graduelle du budget de la prévention jusqu'à ce montant d'environ huit millions de dollars constitue une mesure adéquate, mais minimale, permettant d'asseoir le développement de la prévention sur des bases solides et de commencer à diversifier ses sources de financement.

La Table ronde ne peut cependant se satisfaire entièrement de cette seule perspective. Elle doit rappeler les sommes importantes que consentent avec succès d'autres pays à la prévention, les économies substantielles (parfois dans un rapport de 5 pour 1) qu'ont permis des programmes évalués sérieusement et les coûts astronomiques que génère la criminalité. Compte tenu de ces éléments et à la lumière de la recommandation du Rapport Horner qui fixe au gouvernement fédéral un objectif de 5 % de

toutes les dépenses reliées à la justice pénale et à la police, consacrées à la prévention, la Table ronde n'hésite pas à souligner qu'une semblable proportion, au Québec, pourrait être utilisée avec profit.

Si un budget récurrent de huit millions de dollars au terme de trois ans lui apparaît un strict minimum permettant au Ministère d'exercer les responsabilités essentielles qui lui reviennent, il apparaît aussi que 40 millions de dollars, dont la plus grande partie devra être utilisée sur le terrain, seront nécessaires à la mise en place d'interventions suffisamment diversifiées, nombreuses, complémentaires et véritablement efficaces.

(Haut de la page)

En conséquence, elle recommande :

RECOMMANDATION 17

que dans un premier temps et de façon graduelle, d'ici trois ans, le ministre de la sécurité publique accorde annuellement un minimum de 1 % des budgets de son ministère (soit environ huit millions de dollars à l'heure actuelle), à la mise en place des principales recommandations soumises. Ce montant correspond à un peu plus d'un million de dollars par habitant.

RECOMMANDATION 18

que dans un deuxième temps et de façon graduelle, d'ici cinq ans, le ministère dégage, en concertation avec ses partenaires gouvernementaux, l'équivalent de 5 % des budgets du ministère (soit environ quarante millions de dollars à l'heure actuelle), pour soutenir de façon récurrente la mise en place de toutes les recommandations du rapport. ce montant correspond à un peu plus de six dollars par habitant.

RECOMMANDATION 19

que le ministre de la sécurité publique s'assure que la plus grande part de ces fonds soit destinée à soutenir les initiatives de prévention implantées ou parrainées par les municipalités.

RECOMMANDATION 20

que dans le cadre des négociations actuelles concernant le partage des fonds saisis en vertu de la loi c-61, une part de ces sommes serve au financement de recherches, de projets pilotes et de programmes de formation en prévention de la criminalité.

RECOMMANDATION 21

que soit analysée la possibilité de créer un fonds conjoint auquel

contribueraient les ministères pouvant bénéficier d'une baisse de la criminalité. ce fonds serait destiné à des initiatives de prévention interministérielles principalement axées sur le développement socio-économique.

RECOMMANDATION 22

que le projet de mise sur pied d'une fondation publique de prévention de la criminalité soit étudié.

(Haut de la page)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)

 2005-04-15 16:00

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- [Stratégies d'intervention](#)
- [Programmes de financement](#)
- [Projets subventionnés](#)
- [Semaine de la prévention](#)
- [Journées de formation](#)
- [Législation](#)
- [Publications](#)
- [Statistiques](#)
- [Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité](#)

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

 [Aide à la navigation](#)

 [Vous n'avez pas trouvé?](#)

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section III - Des actions à entreprendre

 [Impression facile!](#)

 [Liens pertinents](#)

[Chapitre 1](#) | [Chapitre 2](#) | [Chapitre 3](#) | [Chapitre 4](#) | [Chapitre 5](#) | [Chapitre 6](#) | [Chapitre 7](#) | [Chapitre 8](#)

Chapitre 8 : Stratégies et recommandations

1. [Les domaines où il faut intervenir;](#)
2. [Les conditions de succès de nos interventions;](#)
3. Une structure en appui aux stratégies retenues
 - 3.1 [À la base : les municipalités et leur population](#)
 - 3.2 [Au sommet : le ministère de la sécurité publique](#)
 - 3.3 [Entre la base et le sommet](#)

3. Une structure en appui aux stratégies retenues

Comme l'a mis en évidence le chapitre sur les expériences québécoises en prévention, de nombreuses initiatives, tant locales que régionales ou provinciales ont été lancées au Québec depuis au moins une décennie. Mais il se dégage de ce dynamisme une impression d'isolement des intervenants, d'absence de moyens, de manque de soutien par la recherche et l'évaluation et d'essoufflement des ressources humaines travaillant dans le milieu. De grands efforts sont incontestablement investis, mais la force qu'ils pourraient ensemble créer semble se disperser dans toutes les directions et se perdre.

Il importe de trouver le moyen de canaliser son énergie. C'est l'objectif que la Table ronde entend poursuivre dans cette section, où elle se risque à proposer trois modèles de structures ([voir annexe IV](#)).

Il ne s'agit, en effet, que d'hypothèses visant à susciter la réflexion et non de propositions arrêtées. De fait, il revient aux intervenants qui travaillent quotidiennement au sein des structures de leur donner une forme plus achevée, de les modifier et de les adapter à leurs besoins.

[\(Haut de la page\)](#)

3.1 À la base : les municipalités et leur population

Au niveau des communautés, il importe que le leadership de la sécurité publique et de la prévention soit assumé par les élus municipaux. Cela veut dire, concrètement, que la municipalité doit regrouper les forces vives qui travaillent dans le milieu : les citoyens et leurs organisations communautaires, les écoles, les services de santé, l'entreprise privée, les services municipaux et policiers, etc.

Bien sûr, les formes que peuvent prendre ces regroupements ont de multiples visages. La ville de Montréal, celle de Trois-rivières et le village du Lac-Saguay n'ont pas les même populations, les même caractéristiques, ni les mêmes problèmes. Si Tandem Montréal regroupe dans une structure relativement complexe 17 bureaux de quartier, près de 60 travailleurs permanents et des centaines de bénévoles, Rouyn-Noranda ou Chicoutimi n'ont qu'une seule table de concertation regroupant une douzaine d'élus, de responsables municipaux et de représentants d'organismes du milieu.

Mais ces groupes, si différents à plusieurs égards, partagent des caractéristiques communes. Ainsi, à l'initiative de la municipalité, des personnes d'horizons différents partagent leur analyse respective des problèmes de violence ou de criminalité auxquels leur milieu fait face, se donnent des objectifs communs de prévention, rendent leurs actions respectives complémentaires, lancent des initiatives conjointes et orientent les décisions de la municipalité.

Selon la Table ronde, ce dynamisme constitue le gage essentiel du succès de la prévention de la criminalité. C'est pourquoi elle a recommandé au ministre d'inviter et d'inciter les municipalités à assumer ce leadership.

Ceci dit, il faut convenir que la majorité des municipalités du Québec n'ont pas les ressources nécessaires pour effectuer des recherches, évaluer des méthodes et se donner tous les outils essentiels à une action efficace. Par ailleurs, des démarches doivent être harmonisées, des mesures sociales ou économiques doivent s'appliquer dans tout le Québec et des priorités ou de grandes orientations doivent parfois être retenues pour le bien commun. Enfin, les coûts d'application de certains programmes peuvent dépasser les capacités de payer de certaines villes ou, encore, relever du gouvernement.

(Haut de la page)

3.2 Au sommet : le ministère de la sécurité publique

Répondre aux besoins des structures à la base constitue la première responsabilité du Ministère en matière de prévention. La Table ronde a déjà indiqué qu'à son avis, l'accomplissement de cette fonction exigerait entre autres que le Ministère se dote d'un bureau ou d'une direction avec les ressources suffisantes pour observer et analyser les tendances de la criminalité, effectuer les recherches nécessaires, expérimenter et évaluer des approches préventives, promouvoir les meilleures d'entre elles, améliorer la formation des intervenants et soutenir l'action locale grâce à

son expertise et à des activités de promotion.

Mais il ne suffit pas de donner des conseils théoriques. À titre de premier responsable de la prévention de la criminalité, et dans la mesure où il reconnaît le rôle essentiel des municipalités, le Ministère doit assumer une part des coûts, selon ses moyens bien sûr. La Table ronde a déjà recommandé que des projets novateurs, choisis par concours, soient subventionnés pour des périodes de trois ans et évalués soigneusement afin d'en mesurer l'utilité réelle. Voilà une façon d'inciter les municipalités à s'engager dans la réalisation de programmes.

Par ailleurs, le Ministère voudra-t-il, de sa propre initiative, dans certaines régions ou certaines villes, donner la priorité à des actions, s'attaquer à un problème précis de criminalité ou expérimenter de nouvelles approches? Encore là, la collaboration des municipalités lui sera essentielle. Afin d'inciter le plus grand nombre à offrir cette collaboration, il pourrait être opportun de proposer des contrats de service aux municipalités qui accepteront d'implanter les programmes retenus. Les modalités de ces contrats ainsi que leur financement devront bien sûr être négociés avec le milieu municipal; il sera toutefois nécessaire qu'une part importante des budgets ministériels de la prévention serve à ces fins.

En conséquence, la Table ronde recommande :

RECOMMANDATION 23

que le ministre de la sécurité publique institue un mécanisme par lequel il pourra accorder des contrats de service aux municipalités qui accepteront d'implanter chez elles des programmes de prévention répondant aux priorités et orientations du ministère.

Le rôle du Ministère, comme nous l'avons vu dans la section concernant les mesures de développement socio-économique, touche aussi la concertation interministérielle. De nombreux autres ministères, par exemple l'Éducation ou la Santé et les Services sociaux, ont une prise directe sur des facteurs qui favorisent la criminalité. Il importe au plus haut point que le ministre de la Sécurité publique associe ses collègues à sa démarche préventive, qu'il les informe des actions qui lui apparaissent prioritaires du point de vue de la prévention de la criminalité, et qu'il explore avec eux les possibilités de faire converger les actions.

(Haut de la page)

Pour cette raison, la Table ronde recommande :

RECOMMADNATION 24

que le ministre de la sécurité publique invite les ministres concernés à un comité interministériel qui se penchera sur les questions de prévention de la criminalité ne relevant pas directement du ministère de la sécurité publique et orientera

l'action gouvernementale.

Le Ministère accomplit-il son travail à la satisfaction du milieu? Certaines orientations ne mériteraient-elles pas d'être repensées? Certaines questions devraient-elles se voir accorder plus d'importance? Un Conseil consultatif, composé de représentants des municipalités, des organismes communautaires, des services policiers (directions et syndicats), du milieu universitaire, des médias et de l'entreprise privée, fonctionnant selon un modèle semblable à celui de la Table ronde, bien qu'en format plus réduit, garantirait que ces questions ne restent pas sans réponse. En effet, de l'avis de la Table ronde, il importe que soit instituée en permanence une structure représentative du milieu, capable d'informer le ministre des besoins des intervenants, de le conseiller au sujet des priorités et des orientations souhaitables et de lui faire part d'insatisfactions, le cas échéant. Il est également de première importance que les municipalités aient un véritable statut de partenaires à l'égard de la prévention et qu'elles puissent négocier les conditions et les aménagements de ce partenariat. Le Conseil pourrait favoriser le dialogue à cet effet.

La Table ronde recommande donc :

RECOMMANDATION 25

que le ministre de la sécurité publique s'entoure d'un conseil consultatif habilité à lui transmettre des avis sur toute question reliée à la sécurité publique et à la prévention de la criminalité.

3.3 Entre la base et le sommet

Entre la base et le sommet, est-il besoin de structures intermédiaires, régionales ou intermunicipales?

La réponse à cette question peut sans doute varier selon les caractéristiques géographiques et démographiques des différents milieux. Par exemple, dans certaines régions plus rurales, composées de petits villages, des regroupements intermunicipaux pourraient mieux convenir aux besoins et aux possibilités. Dans ces cas, la Table ronde est d'avis que les modalités de subventions pour des projets novateurs ou que le financement de contrats de service devraient tenir compte de ces structures intermunicipales.

Par ailleurs, sur la base des municipalités régionales de comté (MRC) ou des régions administratives, les municipalités peuvent sentir le besoin de se regrouper afin de se donner des moyens supérieurs d'analyse ou d'action. La Table ronde est cependant d'avis que ces regroupements doivent être laissés à la discrétion des municipalités et des régions concernées, et demeurer sous leur responsabilité. Toutefois, il va de soi que, dans la mesure où elles seraient créées, des liens privilégiés devraient être institués entre le Ministère et ces structures.

Dans le contexte de la décentralisation en cours au ministère de la Santé et

des Services sociaux, par exemple, les régies régionales de la santé auront un contrôle important des budgets de la santé et des services sociaux. Il en va de même pour les conseils régionaux de développement économique. Comment et à quel niveau pourra alors s'exercer la concertation nécessaire et l'arrimage des initiatives? Cette question demeure sans réponse pour l'instant, mais on peut penser qu'elle dépendra aussi des rapports que développeront ces nouvelles structures avec les municipalités.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-04-16 11:20

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)

Québec 

© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- [Stratégies d'intervention](#)
- [Programmes de financement](#)
- [Projets subventionnés](#)
- [Semaine de la prévention](#)
- [Journées de formation](#)
- [Législation](#)
- [Publications](#)
- [Statistiques](#)
- [Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité](#)

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

 [Aide à la navigation](#)

 [Vous n'avez pas trouvé?](#)

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section II - La prévention de la criminalité : une nécessité

 [Impression facile!](#)

 [Liens pertinents](#)

- Chapitre 1 : [Les tendances de la criminalité au Québec](#)
- Chapitre 2 : [Les coûts sociaux de la criminalité](#)
- Chapitre 3 : [Les facteurs associés à la criminalité](#)
- Chapitre 4 : [Les perceptions et les attentes de la population](#)
- Chapitre 5 : [La prévention de la criminalité](#)
- Chapitre 6 : [Une revue des expériences en prévention au Québec](#)
- Chapitre 7 : [Des leçons à tirer des expériences étrangères](#)
- Chapitre 8 : [Stratégies et recommandations](#)

La section précédente a présenté les tendances de la criminalité au Québec, ses conséquences, les facteurs connus qui la favorisent ainsi que les perceptions et attentes de la population à son endroit.

L'analyse des statistiques officielles de la criminalité et des études de victimisation nous ont montré qu'il n'était pas facile d'appréhender avec justesse et certitude l'ampleur de la criminalité, mais que notre société n'est sans doute pas aussi violente que nous pourrions être portés à le croire de prime abord.

Malgré tout, la criminalité est un problème très sérieux. Entièrement justifié ou non, le sentiment d'insécurité que fait naître la criminalité est réel et influe de manière pernicieuse sur l'ensemble de nos vies. En outre, la criminalité coûte cher : elle engloutit une part importante des deniers publics, elle nuit au développement économique, elle dévalorise les villes et les quartiers, elle cause des pertes importantes aux victimes et elle détruit des vies.

Pour ces raisons, nous ne pouvons laisser croître la criminalité et les avantages de sa réduction sont évidents. Malheureusement, ce n'est pas une tâche facile. Jusqu'ici, nos tentatives pour contrer la criminalité se sont avérées de plus en plus coûteuses et de moins en moins efficaces. Il faut se rendre à l'évidence : les forces en action sont supérieures à notre capacité de réaction. Il est dorénavant essentiel d'ériger un barrage en amont.

Les causes de la criminalité sont cependant complexes, nombreuses et variées. Nous savons qu'elles sont à l'œuvre, bien avant la perpétration d'un premier crime. Elles agissent dès la tendre enfance, au sein de la famille, à

l'école et dans le quartier. Le plus souvent, elles se nourrissent de pauvreté et de misère et elles profitent de notre complaisance ainsi que des occasions de facilité que nous lui fournissons.

Malgré la difficulté de trouver les meilleurs moyens d'action, nos concitoyens nous ont dit qu'il fallait redoubler d'ardeur, débusquer les causes de la criminalité et travailler à éviter que les problèmes ne se produisent, c'est-à-dire prévenir.

Avant de formuler des recommandations, la Table ronde a cependant jugé nécessaire de faire le point sur la signification de cette notion de « prévention », beaucoup plus ambiguë qu'elle ne le paraît, de profiter de l'expérience déjà acquise au Québec et de jeter un coup d'œil sur ce qui se fait ailleurs. La présente section contient donc trois chapitres :

- une tentative de précision de la notion de prévention;
- une reconnaissance des expériences québécoises en prévention;
- une présentation de certaines approches préventives développées à l'étranger.

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-03-19 16:05

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)

Québec

© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- [Stratégies d'intervention](#)
- [Programmes de financement](#)
- [Projets subventionnés](#)
- [Semaine de la prévention](#)
- [Journées de formation](#)
- [Législation](#)
- [Publications](#)
- [Statistiques](#)
- [Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité](#)

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

 [Aide à la navigation](#)

 [Vous n'avez pas trouvé?](#)

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention

Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

Section III - Des actions à entreprendre

 [Impression facile!](#)

 [Liens pertinents](#)

- Chapitre 1 : [Les tendances de la criminalité au Québec](#)
- Chapitre 2 : [Les coûts sociaux de la criminalité](#)
- Chapitre 3 : [Les facteurs associés à la criminalité](#)
- Chapitre 4 : [Les perceptions et les attentes de la population](#)
- Chapitre 5 : [La prévention de la criminalité](#)
- Chapitre 6 : [Une revue des expériences en prévention au Québec](#)
- Chapitre 7 : [Des leçons à tirer des expériences étrangères](#)
- Chapitre 8 : [Stratégies et recommandations](#)

D'entrée de jeu, les constats et les analyses que la Table ronde a rapportés tout au long de ce rapport l'amènent à retenir ces quelques grandes conclusions.

- La sécurité publique exige que l'on s'attaque à toutes les manifestations et à toutes les causes de l'insécurité sociale. Par analogie, cette vision plus large de la sécurité publique peut s'inspirer du chemin parcouru dans le domaine de la santé : des pas en avant considérables y ont été accomplis depuis que la santé n'est plus seulement définie par l'absence de la maladie. De même, la promotion de la sécurité publique n'est pas limitée à la lutte au crime; plus positivement, elle vise la qualité des liens communautaires.
- Il demeure, cependant, que dans son état actuel et en raison des tendances qu'elle présente, la criminalité suscite une peur croissante au sein de la population et diminue la qualité de vie. Il est démontré que là où ces conséquences prennent trop d'ampleur, le développement économique et social est mis en péril. Les quartiers se détériorent, la mobilité de leurs habitants mine la vie communautaire, et les industries s'en vont ailleurs.
- Les efforts consentis afin de réprimer le crime et de mettre les citoyens à l'abri de certains criminels n'ont pas réussi à endiguer la criminalité et ses effets négatifs. Bien que la tendance à la hausse de la criminalité au Québec ne soit pas aussi dramatique qu'on le pense généralement, il demeure qu'elle est en croissance. La montée de la violence et de l'intolérance est la plus inquiétante, mais nous ne pouvons, non plus, sous-estimer celle de certains délits contre la propriété, comme les vols par effraction, les vols d'automobiles, la fraude et le vandalisme.

- Il ne suffit plus de réagir aux événements. Il faut trouver le moyen d'agir sur les causes de la criminalité, de tarir la source. En un mot, il est nécessaire de **prévenir** la criminalité. La prévention est devenue essentielle non seulement en raison de l'échec de la seule approche répressive et de ses coûts importants, mais aussi parce que nous ne pouvons plus ignorer les résultats très positifs obtenus là où la prévention a sérieusement été mise à l'essai.
- Il n'y a cependant pas une cause unique à la criminalité, mais un enchevêtrement de facteurs qui la favorisent et la suscitent. Parmi ces facteurs, nous devons considérer les conditions sociales et économiques qui paraissent avoir un effet marqué sur les taux de la criminalité, les situations qui facilitent et même, parfois, invitent à la perpétration de crimes, ainsi que nos valeurs individuelles et collectives. Prévenir la criminalité, c'est intervenir de façon complémentaire et simultanée à tous ces niveaux.
- Malheureusement, la théorie et le discours paraissent actuellement bien en avance sur nos pratiques. La prévention de la criminalité souffre d'une absence de vision et de volonté politique clairement exprimées, d'un sous-financement chronique, et d'un manque de concertation et d'engagement des diverses instances concernées.

Bien qu'elles les orientent, il va de soi que ces grandes conclusions ne sauraient à elles seules tenir lieu de stratégies. Celles-ci doivent s'appuyer sur une connaissance aussi précise que possible du phénomène à contrer et de ses causes, sur une vision claire des objectifs poursuivis et des priorités à retenir, ainsi que sur une sensibilité aux besoins et caractéristiques des personnes et groupes appelés à intervenir.

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-03-19 16:05



© Gouvernement du Québec, 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

En conclusion.

L'essentiel des recommandations de la Table ronde vise à donner à la prévention de la criminalité une assise solide. À la base, des municipalités qui assurent un leadership local dans leur communauté. Au sommet, un Ministère qui refuse de se substituer aux communautés, mais fermement résolu à les appuyer et à les stimuler.

La Table ronde a choisi de présenter des recommandations qu'elle juge réalistes. Elle croit honnêtement qu'il serait possible et rentable d'engager les sommes nécessaires par la prévention communautaire de la criminalité. En fait, elle est certaine d'une chose : il faut investir en prévention si nous ne voulons pas assister, impuissants, à la dégradation de notre qualité de vie. La Table ronde pense aussi qu'une concertation interministérielle est réalisable autour des objectifs de la prévention, et que des ajustements à nos programmes de développement social, en fonction des principaux facteurs connus favorisant la criminalité, pourraient donner des résultats probants d'ici dix ans.

La Table ronde a été à même de constater non seulement les craintes que suscite la criminalité, mais aussi le désir profond de changement exprimé par la population et la place que celle-ci accorde à la prévention ainsi qu'à la qualité de vie. L'exercice même du mandat de la Table ronde et l'objectif d'une politique de prévention de la criminalité exprimé par le ministre ont ravivé l'espoir, dans tous les milieux, que nous nous donnerons les moyens de nos discours. Il y a urgence d'agir.

Liens pertinents

- Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité
- Introduction
- Section I : Un portrait de la criminalité au Québec
- Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité
- Section III : Des actions à entreprendre
- Conclusion

- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-03-19 15:58

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

Annexes

- Annexe I : Liste des organismes membres de la table ronde sur la prévention de la criminalité
- Annexe II : Liste des organismes rencontrés en consultation et/ou ayant présenté des mémoires
- Annexe III : Déclaration finale de la conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain : pour des villes plus sûres
- Annexe IV : Propositions de structures en support à la prévention de la criminalité (PDF, 13 ko)

Liens pertinents

- Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité
- Introduction
- Section I : Un portrait de la criminalité au Québec
- Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité
- Section III : Des actions à entreprendre
- Conclusion
- Annexes
- Bibliographie

 2006-05-19 15:21



© Gouvernement du Québec, 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

🔍 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

Annexe 1

Liste des organismes membres de la Table ronde sur la prévention de la criminalité

- **Président**
M. Yvan Bordeleau, Député
de l'Acadie
- **Secrétaire**
M. Michel Patenaude
Direction de la prévention
(M. Michel Émond, de la
Direction des
communications, a assuré le
secrétariat pendant la phase
préparatoire, d'août à
décembre 1992)
- **Association des
directeurs de police et
pompier du Québec**
Membre : M. Lorrain Audy,
président
- **Association des
intervenants en
toxicomanie**
Membre : M. Michel Drolet,
président
Substitut : Mme Carmen
Trottier, directrice exécutive
- **Association des policiers
provinciaux du Québec**
Membre : M. Jocelyn
Turcotte, président
Substitut : M. André Malouf,
vice-président
- **Association des services**
- **Centre international de
criminologie comparée
Université de Montréal**
Membre : M. Jean-Paul
Brodeur, directeur
- **Comité provincial de
prévention de la
criminalité économique**
Membre : Mme Niquette
Delage, présidente
- **Commission québécoise
des libérations
conditionnelles**
Membre : Mme Renée
Collette, présidente
- **Communauté urbaine de
Montréal**
Membre : M. Michel Hamelin,
président
Substituts :
M. Claude Vézina, adjoint au
président
M. Lorrain Lavoie, conseiller
en techniques policières
- **Conseil québécois de la
prévention de la
criminalité**
Membre : M. Michel
Gaudreau, président
- **Fédération des comités
de parents de la Province**

**de réhabilitation sociale
du Québec**

Membre : Mme Johanne
Vallée, directrice générale
Substitut : Mme Claudette
Lamontagne, déléguée

- **Centre de services
communautaires justice
et foi**

Membre : M. Luc Landry,
animateur régional

- **Fédération des policiers
municipaux du Québec**

Membre : M. Jean-Guy Roch,
président
Substituts : M. André
Pronovost, trésorier
M. Martin Bourgeois,
directeur de la région 08
(Laurentides)

- **Fédération des
ressources
d'hébergement pour
femmes violentées et en
difficulté du Québec**

Membre : Mme Patricia
Rossi, présidente
Substitut : Mme Pauline
Grandchamp, membre du
Conseil d'administration

- **Fraternité des policiers et
policières de la
Communauté urbaine de
Montréal**

Membre: M. Yves
Prud'Homme, président
Substitut : M. Raymond
Billette, trésorier

- **Institut de police du
Québec**

Membre : M. Gilles
Bouchard, directeur général

- **Ministère de l'Éducation,
Direction de la
coordination des réseaux**

Membre : M. Michel Paquet,
Sous-ministre
Substitut : M. Pierre-Paul
Allaire, directeur

de Québec

Membre : M. Marc Arnold,
1er vice-président

- **Fédération des
commissions scolaires du
Québec**

Membre : Mme Diane
Drouin, présidente
Substitut :
Mme Lise Desmarais
Grimard, directrice au
bureau de Direction et
membre du Conseil
d'administration

- **Regroupement des
maisons de jeunes du
québec**

Membre : M. Jocelyn
Bathalon, président

- **Regroupement des
organismes
communautaires de
référence du Québec**

Membre : Mme Nicole
Raymond, présidente

- **Regroupement provincial
des maisons
d'hébergement et de
transition pour femmes
victimes de violence**

Membre : Mme Liliane Côté,
porte-parole

- **Service de police de la
communauté urbaine de
Montréal**

Membre : M. Alain Saint-
Germain, directeur
Substitut : M. John Dalzell,
directeur des opérations
régionales centre

- **Société de criminologie
du Québec**

Membre : M. Samir Rizkalla,
secrétaire générale

- **Sun Youth Organization
Inc.**

Membre : M. Sid Stevens,
président directeur

- **Ministère de l'enseignement supérieur et de la science**

Membre : Mme Louise Gagnon-Gaudreau, responsable du programme de Techniques policières

- **Régie des permis d'alcool du Québec**

Membre : Me Ghislain K. Laflamme, président
Substitut : Mme Carole Robitaille, secrétaire de la Régie

- **Union des municipalités régionales de comté du Québec**

Membre : M. Roger Nicolet, président
Substitut : M. Georges Fillion, maire

- **Université de Montréal, École de criminologie**

Membre : M. André Normandeau, professeur

- **Université d'Ottawa, Département de Criminologie**

Membre : Irvin Waller, professeur

- **YMCA de Montréal**

Membre : M. Mario Durso

- **Ministère de la Sécurité publique**

Membres :

M. Jean-Marc Boily, sous-ministre

Me Normand Carrier, sous-ministre associé

M. Charles Côté, sous-ministre associé

M. Michel Noël de Tilly, sous-ministre associé

M. Robert Lavigne, directeur général, Sûreté du Québec

M. Serge Barbeau, directeur, Relations

Substitut : M. Victor Rodriguez, directeur du Département de prévention du crime

- **Tandem Montréal (Ville de Montréal)**

Membre : M. Serge Bruneau, coordonnateur général

- **Union des municipalités du Québec**

Membre : M. Ralph Mercier, président
Substitut : M. Gaétan Rousse, maire

- **Liste des membres du comité exécutif de la Table ronde**

Président : M. Yvan

Bordeleau, député de l'Acadie

Secrétaire : M. Michel Patenaude

Membres :

M. Serge Barbeau :

Inspecteur-chef, Directeur des relations communautaires, Sûreté du Québec

M. John Dalzell : Directeur des opérations régionales centre, Service de police de la Communauté urbaine de Montréal

M. Georges Fillion : Maire, Union des municipalités régionales de comté du Québec

M. Jean-Claude Fortier : Directeur des politiques correctionnelles et du développement communautaire, Direction générale des services correctionnels

Mme Louise Gagnon

Gaudreau : Responsable du programme de Techniques policières, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Mme Claudette

Lamontagne : Déléguée de

communautaires, Sûreté du Québec

M. Jean-Claude Fortier,
directeur des Politiques
correctionnelles et du
développement
communautaire

M. André Larocque,
Direction de la prévention

**Ont collaboré à la
conception, à la
rédaction, à la logistique
et au soutien
administratif :**

Audibert, Roger

Ayotte, Sylvain

Bilodeau, Cynthia

Bouzaza, Nourdine

Breton, Hélène

Gagné, Carole

Hébert, Micheline

Hétu, Marielle

Isaacs, Michael

Lafrenière, Pierre

Lanouette-Turgeon, Anouk

Laverdière, Karen

O'Sullivan, Anne

Péan, Marie Josée

Samson, Yolande

Seraiocco, Marcel

Tremblay, André

l'Association des services de
réhabilitation sociale du
Québec

M. André Larocque :
Responsable du projet du
Centre international de
prévention de la criminalité,
Direction de la prévention

M. Jean-René Marchand :
Directeur de Cabinet adjoint,
Cabinet du ministre de la
Sécurité publique

M. André Normandeau :
Professeur, École de
criminologie, Université de
Montréal

M. André Pronovost :
Trésorier, Fédération des
policiers du Québec

M. Gaétan Rousse : Maire,
Union des municipalités du
Québec

M. Irvin Waller :
Professeur, Département de
criminologie, Université
d'Ottawa

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- Section I : [Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- Section II : [La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- Section III : [Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



Ministère | Alcool, courses et jeux | Coroner | Criminalité et prévention
Déontologie policière | Détention et réinsertion | Incendie | Police et sécurité privée
Sciences judiciaires et médecine légale | Sécurité civile

Déclaration de services aux citoyens | Politique de confidentialité | Réalisation



© Gouvernement du Québec, 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

Annexe II

Liste des organismes rencontrés en consultation et/ou ayant présenté des mémoires

- Association des policiers provinciaux du Québec
- Association des ressources intervenant auprès des hommes violents (A.R.I.H.V.)
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec
- Bureau d'assurance du Canada
- Comité provincial de prévention de la criminalité économique
- Confédération des éducateurs et éducatrices physiques du Québec
- Fédération des policiers municipaux du Québec
- Femmes et sécurité urbaine
- L'Emprise
- Regroupement des organismes orienteurs du Québec
- Secrétariat à la Condition féminine

À titre individuel

- M. Gérard Laurin

Liens pertinents

- Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité
- Introduction
- Section I : Un portrait de la criminalité au Québec
- Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité
- Section III : Des actions à entreprendre
- Conclusion
- Annexes
- Bibliographie<

Ministère | Alcool, courses et jeux | Coroner | Criminalité et prévention
Déontologie policière | Détention et réinsertion | Incendie | Police et sécurité privée
Sciences judiciaires et médecine légale | Sécurité civile

Déclaration de services aux citoyens | Politique de confidentialité | Réalisation



© Gouvernement du Québec, 1996-2007

• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

Annexe III

Déclaration finale de la conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain Pour des villes plus sûres

Cette déclaration finale propose un programme concret d'action pour réduire le nombre d'infractions contre les biens et la délinquance contre les personnes, pour diminuer la demande de drogues ainsi que le sentiment d'insécurité dans les villes.

Elle est le résultat du travail de plus de 900 maires, responsables des villes, policiers et juges, urbanistes, criminologues, représentants de gouvernements et d'organisations nationales.

La Conférence a été organisée par la **Fédération canadienne des municipalités**, le **Forum des collectivités territoriales européennes pour la sécurité urbaine** et la **Conférence des maires des États-Unis** en collaboration avec la **Communauté urbaine de Montréal**, cinq organisations internationales de villes et plus de trente autres partenaires.

Après la tenue de réunions préparatoires et l'élaboration de plus de 100 contributions écrites, nous nous sommes rencontrés à Montréal pour élaborer un programme destiné à améliorer la qualité de vie et renforcer la sécurité dans les villes.

Nous sommes venus de 31 pays d'Europe, d'Amérique du Nord et de toutes les régions du monde. La Sous-secrétaires générale des Nations-Unies, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, les ministres français, néerlandais et canadiens, ainsi que plusieurs maires des plus grandes villes du monde, se sont adressés aux délégués. **Nos conclusions sont les suivantes :**

- C'est au niveau de la cité que doit avant tout se mener une politique de prévention. Les autorités publiques de tous niveaux doivent soutenir les efforts de prévention développés au niveau local.

- Si nous voulons prévenir la délinquance dans nos villes, nous devons apporter des réponses qui ne soient pas seulement en termes de justice pénale ou policière. Il nous faut mettre en œuvre des solutions à long terme tout en répondant aux besoins immédiats.
- La prévention doit rassembler les responsables du logement, des services sociaux, des loisirs, des écoles, de la police et de la justice afin de faire face aux situations génératrices de délinquance.
- Les élus de tous niveaux doivent user de leur autorité politique et assumer leurs responsabilités pour lutter contre la délinquance urbaine. Sans cet engagement, notre confiance dans la société, la qualité de vie dans nos villes et les droits de la personne seront menacés.
- La prévention c'est l'affaire de tous. Les différentes politiques doivent favoriser le développement d'une solidarité entre les membres de la collectivité.

(Haut de la page)

I « Sécurité et prévention de la criminalité en milieu urbain : au-delà de la diversité des villes, des sujets d'intérêt commun »

La peur de la délinquance est un problème pour les citoyens, particulièrement les femmes et les personnes âgées. C'est un vrai problème. Toutefois, dans bien des cas, cette peur est disproportionnée par rapport au taux de crimes enregistré.

Les causes de la délinquance sont :

- la pauvreté, le chômage, l'absence de logements confortables et bon marché et un système éducatif inadapté;
- le nombre croissant de citoyens sans perspectives d'insertion;
- la dilution des liens sociaux et familiaux aggravée par une éducation parentale défailante;
- les conditions difficiles dans lesquelles les gens immigrer vers les villes ou vers d'autres pays;
- la destruction des identités culturelles d'origine;
- l'évolution de l'environnement urbain favorisant la délinquance : les zones d'habitat social abandonnées aux heures de travail, les zones d'habitat social dépourvues de tout service de proximité;
- les difficultés rencontrées par les individus à s'intégrer à la

communauté du fait des fonctionnements de la société moderne, celles des jeunes à s'identifier à une culture, à la famille, à l'école;

- la toxicomanie en particulier causée par les facteurs qui viennent d'être évoqués et le trafic de la drogue.

([Haut de la page](#))

II « Restaurer la sécurité en milieu urbain : les initiatives locales »

L'enfance

Il faut élaborer :

- une politique de la petite enfance;
- des soins pré et post nataux et une assistance nutritionnelle pour les mères et les enfants;
- le nombre de place pour les garderies.

La jeunesse

Nous devons impliquer les jeunes dans les politiques permettant de prévenir la délinquance, en particulier celles, relatives à la santé, aux loisirs, à la formation et à l'emploi. Nous devons leur donner une éducation de qualité et la possibilité d'acquérir les qualités nécessaires pour entrer dans le monde du travail ou de s'insérer professionnellement. Les entreprises doivent offrir des emplois adaptés à ceux qui ont connu l'échec scolaire. Des efforts particuliers doivent être menés pour restaurer les liens inter-générationnels.

La violence familiale

- Tous les responsables municipaux et autres doivent intégrer, à part entière dans leurs politiques, des stratégies de lutte contre la violence familiale, les agressions sexuelles et le mauvais traitement envers les femmes et les enfants.
- Les municipalités doivent développer des stratégies cohérentes contre la violence et le sentiment d'insécurité tout particulièrement en ce qui concerne les femmes et les personnes âgées.

Le logement et le développement urbain

- Les organismes d'habitation doivent fournir à leurs locataires toute une gamme de services et les associer à la gestion de leur habitat.
- L'urbanisme et les programmes de réhabilitation de quartiers doivent intégrer les exigences de la sécurité.

La prévention de la toxicomanie

- Pour lutter contre la toxicomanie, il faut développer des stratégies cohérentes de prévention et d'éducation.
- Les écoles doivent à tous les niveaux organiser un programme d'information sur les problèmes de la drogue.

La police et la justice pénale

- La police doit appuyer les initiatives de préventions qui impliquent les citoyens et les organismes communautaires.
- La police doit travailler davantage dans les collectivités pour prévenir le crime et réduire le sentiment d'insécurité.
- La prévention de la récidive nécessite des approches inter-partenariales en ce qui a trait au logement, à l'emploi, à l'action sociale, aussi bien qu'à la mise en œuvre d'alternatives communautaires à l'incarcération.
- Les victimes doivent être informées des suites données à leurs plaintes et pouvoir bénéficier de réponses judiciaires concrètes et avoir droit à une réparation.
- La médiation et la conciliation doivent être développées pour prévenir les conflits.

La formation

- Les policiers, les juges, les travailleurs sociaux, les médecins et les enseignants doivent suivre des stages de formation multidisciplinaires afin d'être à même de promouvoir une approche partenariale de la prévention.

Les communications

- Les victimes doivent être informées des programmes de prévention mis en œuvre au niveau local ainsi que de leurs résultats.

(Haut de la page)

III « Restaurer la sécurité en milieu urbain : de l'action locale à l'appui international »

Engagement des instances nationales

- Un contrôle efficace du phénomène criminel requiert un engagement puissant des instances nationales. Une volonté politique nationale doit s'exprimer.
- Dans tous les cas, les stratégies et les programmes préventifs

doivent être élaborés en fonction des besoins locaux sans être limités par les ressources locales. Les efforts consentis au niveau local doivent être encouragés par des politiques nationales qui apportent des financements réguliers, rapides et qui permettent une adaptation permanente.

- Bien que les stratégies nationales doivent s'appuyer entre autres sur les forces policières, elles ne doivent pas limiter leur horizon aux seules approches policières dans l'élaboration de leurs politiques de prévention. Elles doivent s'attaquer aux causes même de la délinquance. La pauvreté et le chômage doivent être traités par une politique salariale aux revenus minimums. Les états doivent faire en sorte que des logements sûrs, confortables et à bon marché soient disponibles en nombre suffisant.
- Les politiques nationales de prévention de la délinquance doivent comporter des programmes s'adressant particulièrement aux enfants et à la jeunesse.
- Il est indispensable d'assurer une coordination des efforts de prévention entre les services des différentes autorités publiques ainsi qu'entre le secteur public et le secteur privé.
- La croissance d'un secteur privé de la sécurité doit être prise en compte dans la mise en œuvre des programmes de lutte contre la criminalité.
- Les instances nationales doivent faire des efforts en matière de recherche et créer des banques de données sur le contrôle de la criminalité. Elles doivent également fournir une assistance technique et diffuser les résultats de recherche auprès des responsables locaux et des autres intervenants en matière de prévention et de contrôle de la délinquance.

Action internationale

- La nature et l'importance de la criminalité aujourd'hui requiert, qu'au-delà des efforts nationaux, nous établissions des contacts et des conventions au niveau international, visant à prévenir et maîtriser la délinquance.
- Il est temps de créer une banque de données internationales qui informera tous les responsables locaux de nos différents pays sur les programmes pilotes en matière de lutte contre la délinquance. Il faut également favoriser l'échange de professionnels du contrôle de la criminalité.
- Il faut développer une coopération internationale en matière de contrôle des armes à feu, du trafic de la drogue et de blanchiment de l'argent.

IV prochaines étapes

- La **Fédération canadienne des municipalités**, le **Forum des collectivités territoriales européennes pour la sécurité urbaine** et la **Conférence des maires des États-Unis** vont inviter leurs responsables nationaux et leurs collègues élus locaux ainsi que la population à mettre en œuvre les conclusions et les recommandations de cette Déclaration.
- Celle-ci sera présentée au Huitième congrès des Nations-Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en août 1990.
- Elle constituera également une contribution pour la charte urbaine en cours d'élaboration, dans le cadre du Conseil de l'Europe.
- Il conviendra de rechercher les modalités permettant de poursuivre de façon permanente les échanges d'information engagés à la Conférence de Montréal. Une réunion du comité aviseur sera organisée à Paris avant la fin de l'année pour préparer des propositions permettant :
 - de continuer à échanger les connaissances et les expériences;
 - de mettre en œuvre la Déclaration finale;
 - de commencer la préparation de la Deuxième conférence mondiale sur la sécurité urbaine qui se tiendra en Europe en 1991.

[\(Haut de la page\)](#)

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section I : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)

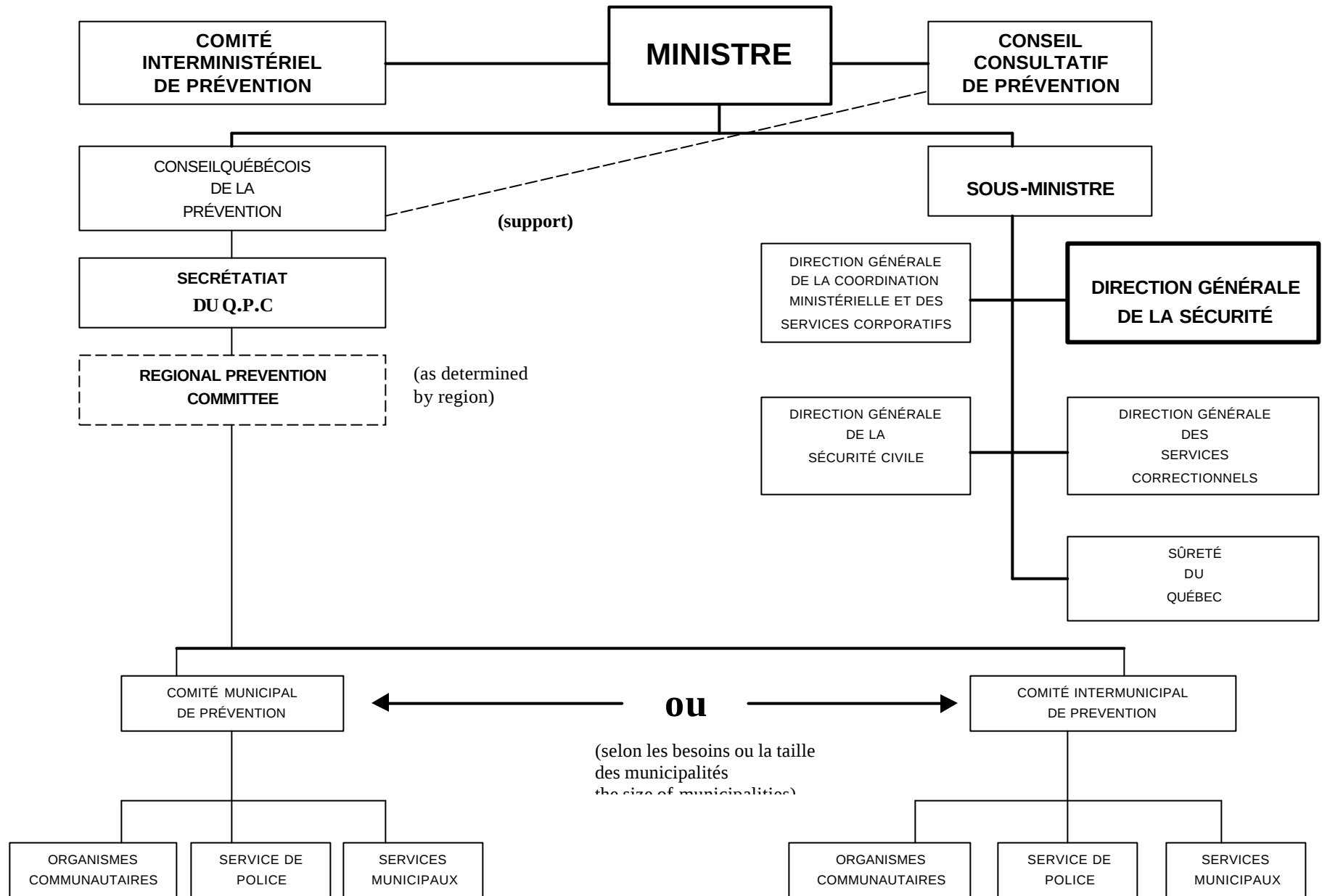


2006-05-19 2:55 PM

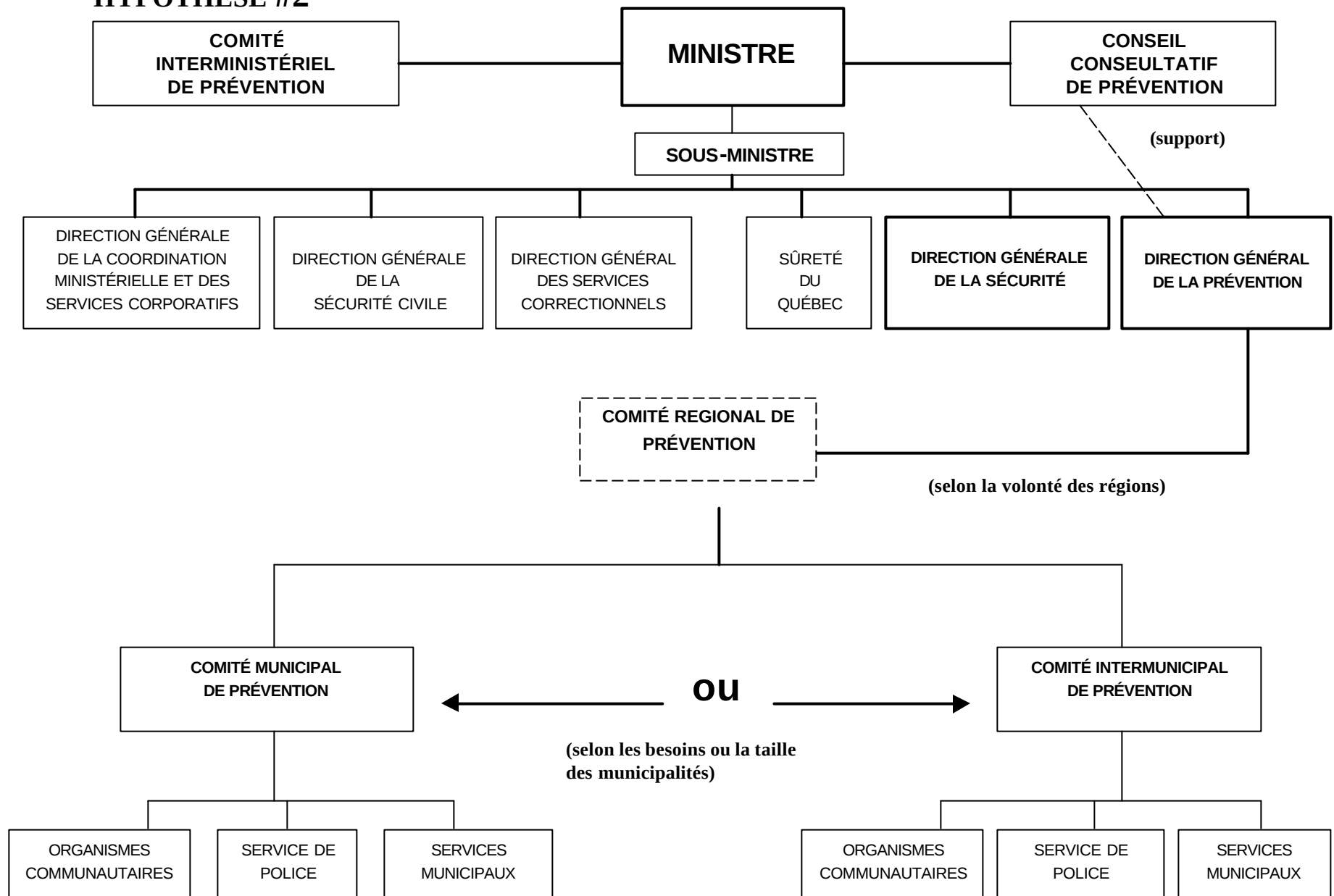


© Gouvernement du Québec, 1996-2007

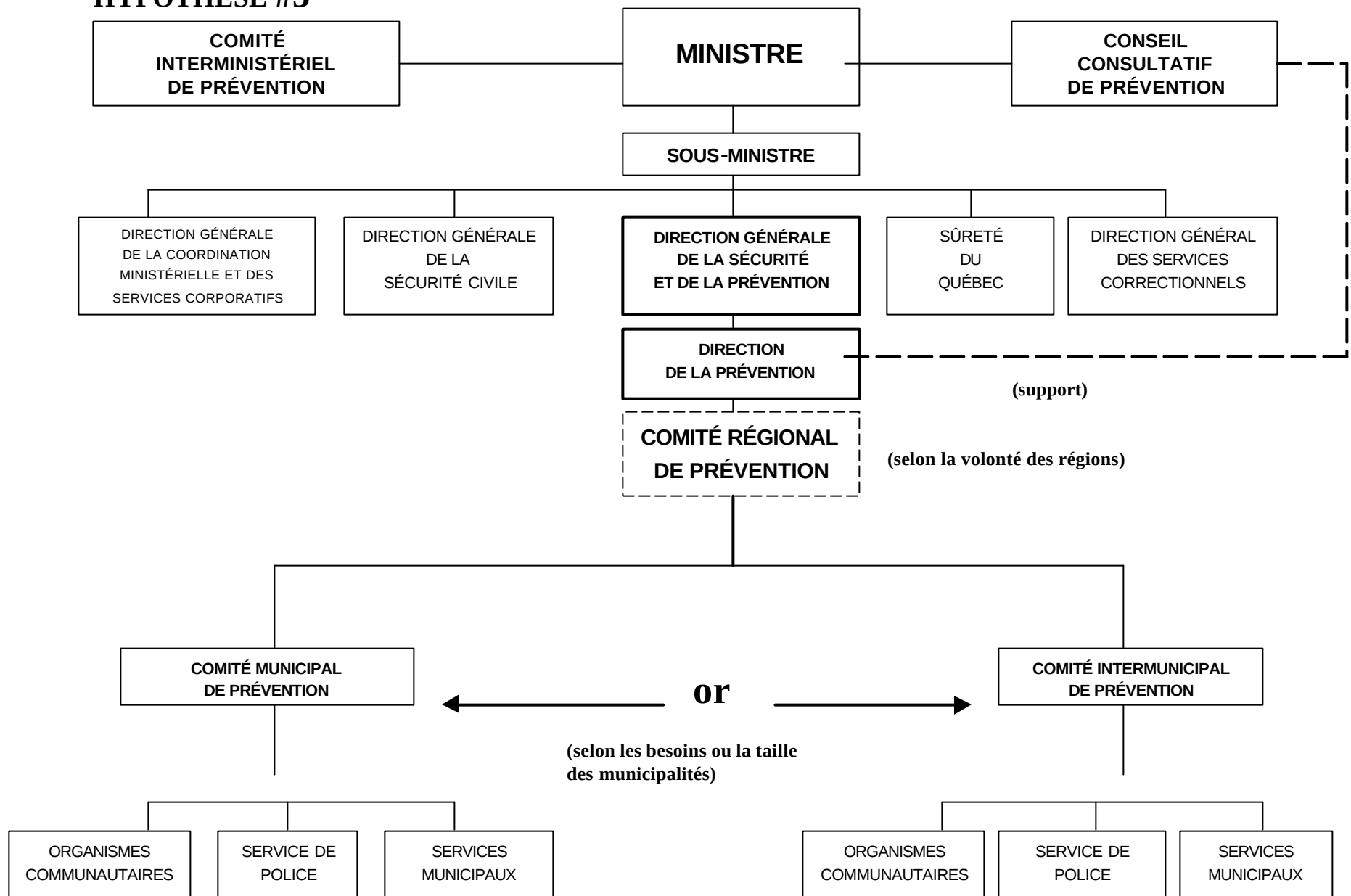
HYPOTHÈSE #1



HYPOTHÈSE #2



HYPOTHÈSE #3



• Criminalité et prévention

- Stratégies d'intervention
- Programmes de financement
- Projets subventionnés
- Semaine de la prévention
- Journées de formation
- Législation
- Publications
- Statistiques
- Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité

Boîte à outils

Recherche

🔍 Chercher

▶ Aide à la navigation

▶ Vous n'avez pas trouvé?

Pour un Québec plus sécuritaire : partenaires en prévention Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité, 1993

▶ Impression facile!

▶ Liens pertinents

Bibliographie

Archambault, S.; Cartier, B.; Rizkalla, S. *Prévention communautaire du crime*. Montréal : Société de criminologie du Québec, 1990.

Baril, M. « L'envers du crime ». *Les cahiers de recherches criminologiques*, cahier no 2. Montréal : les Presses de l'Université de Montréal, 1984.

Baril, M. « Une nouvelle perspective : la victimologie » dans *La criminologie empirique : phénomènes criminels et justice pénale*. Denis Szabo et Marc LeBlanc, éditeurs. Montréal : les Presses de l'Université de Montréal, 1985.

Baril, M.; Durand, S.; Cousineau, M.-M.; Gravel, S. *Mais nous les témoins. Une étude exploratoire des besoins des témoins au Palais de justice de Montréal*. Ottawa : Ministère de la Justice du Canada, 1984. (Document de travail no 10).

Beaulieu, M. *L'intervention auprès des aînés victimisés*. Montréal : l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, 1992.

Biron, Louise; Rico, José Maria. *Principes de criminologie*. Montréal : Université de Montréal, École de criminologie, 1985.

Biron, Louise et al. *La délinquance des filles*. Montréal : Université de Montréal, 1980. (Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, cahier no 3).

Blumstein, A.; Larson, R. « Model of a Total Criminal Justice System ». *Operation Research* (April-May 1969), p. 199-232.

Borricand, Jacques. *La prévention de la criminalité en milieu urbain*. Aix-en-Provence : Institut de sciences pénales et de criminologie, 1992.

Brantingham, Paul J. : Faust, Frederick, L. « A Conceptual Model of Crime Prevention ». *Crime and Delinquency*. vol. 22, no 3 (1976), p. 285-297.

Brillon, Y. « Les attitudes de la population à l'égard du système pénal : une

perception négative de la justice pénale ». *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. xxxvi, no 1 (1983), p. 76-89.

Brillon, Y.; Louis-Guérin, Christiane; Lamarche, M.-C. *Les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles. Rapport final du Groupe de recherche sur les attitudes du public canadien envers la politique criminelle*. Montréal : Centre international de criminologie comparée, 1982.

Brodeur, J.-P. « *Policier l'apparence* ». Compte rendu de la conférence. Colloque : « À quoi servent les usagers? ». Paris : Sénat; Montréal : Centre de criminologie comparée, 1991.

Brodeur, J.-P. « Police et sécurité en Amérique du Nord : bilan des recherches récentes ». Actes du colloque des 2-3 novembre 1989. *Les cahiers de la sécurité intérieure* (1989), p. 203-240.

Brodeur, J.-P. « Justice pénale et privatisation » dans *Les mécanismes de régulation sociale*. G. Boismenu et J.-J. Gleizal, éditeurs. Montréal : Boréal, 1988.

Bureau d'assurances du Canada. *Le vol d'automobiles au Québec : une automobile volée toutes les vingt minutes*. Montréal : le Bureau, 1991. (brochure).

(Haut de la page)

Canada. Collège canadien de police. *La prévention criminelle dans la collectivité : pour mieux façonner l'avenir*. Actes de la Conférence internationale sur la prévention criminelle (Ottawa, 16-19 octobre 1990). Textes préparés par Donald Loree et R.W. Walker. Ottawa : Collège canadien de police, 1991.

Canada. Commission de réforme du droit. *Perquisition, fouille et saisie : les pouvoirs des agents de sécurité du secteur privé*. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada, 1980. (Document d'étude, série droit pénal). Publié aussi en anglais sous le titre : *Search and Seizure : Powers of Private Security Personnel*.

Canada. Gendarmerie Royale du Canada. *La loi et l'ordre dans la démocratie canadienne*. Ottawa : GRC, 1952.

Canada. Gendarmerie Royale du Canada. *La réduction des occasions d'actes criminels : guide pour les policiers*. Ottawa : GRC, 1985.

Canada. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. *La violence à la télévision : état des connaissances scientifiques*. Textes préparés par Andrea Martinez. Ottawa : le Conseil, 1991. Publié aussi en anglais sous le titre : *Scientific Knowledge about Television Violence*.

Canada. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. *Synthèse et analyse de divers travaux relatifs à la violence à la télévision*. Textes préparés par Dave Atkinson et Marc Gourdeau sous la direction de Florian Sauvageau (IQRC). Ottawa : le Conseil, 1991. Publié aussi en anglais sous le titre : *Summary and Analysis of Various Studies on Violence and Television*.

Canada. Groupe d'étude sur le maintien de l'ordre dans les réserves indiennes. *Rapport du maintien de l'ordre dans les réserves indiennes : rapport du groupe d'étude*. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 1990.

Canada. Ministère de la Justice. *An Inventory of Federal Crime Prevention Activities*. Document de travail. Ottawa : le Ministère, 1993.

Canada. Ministère de la Justice. *Prévention du crime et traitement des délinquants*. Ottawa : le Ministère, 1990.

Canada. Ministère de la Justice. *Recueil de ressources sur les expériences canadiennes : prévention du crime et traitement des délinquants*. Ottawa : le Ministère, 1990.

Canada. Ministère de la Santé et du Bien-être social *Grandir ensemble*. Ottawa : le Ministère, 1992.

Canada. Solliciteur général du Canada. *Le coût de l'administration de la justice et de la criminalité*. Ottawa : Information Canada, 1971.

Canada. Solliciteur général du Canada. *Ensemble pour la prévention du crime : manuel du praticien*. Ottawa : le Ministère, 1983a.

Canada. Solliciteur général du Canada. *Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain*. Bulletin no 1 et s. Ottawa : Solliciteur général, 1983b.

Canada. Solliciteur général du Canada. *Rapport annuel 1990-1991*. Ottawa : Approvisionnements et Services Canada, 1991.

Canada. Solliciteur général du Canada. Division de la recherche. *Amerindian Police Crime Prevention*. Textes préparés par Mary Hyde et Carol Laprairie. Ottawa : le Solliciteur, 1987.

Canada. Solliciteur général du Canada. Groupe de la recherche et de la statistique. *Quelques tendances de la justice pénale canadienne*. Ottawa : le Ministère, 1984.

Canada. Solliciteur général du Canada. *Une vision de l'avenir de la police au Canada : Police-Défi 2000. Document de soutien*. Ottawa : le Ministère. 1990.

Canada. Statistique Canada. *Profil de la victimisation au Canada*. Textes préparés par Vincent F. Sacco et Holly Johnson. Ottawa : Statistique Canada, 1990.

Canada. Statistique Canada. Centre canadien de la statistique juridique. « Les crimes contre les biens chez les adolescents au Canada ». *Juristat*, vol. 12, no 14 (août 1992). (Document bilingue).

Canada. Statistique Canada. Centre canadien de la statistique juridique. « Les différences entre les victimes de crimes de violence, selon le sexe ». *Juristat*, vol. 12, no 21 (novembre 1992). (Document bilingue).

Canada. Statistique Canada. Centre canadien de la statistique juridique. « Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada, 1991 ». *Juristat*, vol. 12 no 20 (octobre 1992). (Document bilingue).

Canada. Statistique Canada. Centre canadien de la statistique juridique. « L'homicide au Canada, 1991 ». *Juristat*, vol. 12, no 18 (octobre 1992) (Document bilingue).

Canada. Statistique Canada. Centre canadien de la statistique juridique. « L'homicide au sein de la famille ». *Juristat*, vol. 9 no 1 (mai 1989). (Document bilingue).

Canada. Statistique Canada. Centre canadien de la statistique juridique. « Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1991-1992 ». *Juristat*, vol. 12, no 16 (septembre 1992). (Document bilingue).

Cirel, Paul; Evans, P.; McGillis, P.; Whitcomb, D. *Community Crime Prevention Program : Seattle, Washington*. Washington, D.C : U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, 1977.

(Haut de la page)

Chapman, D. *Sociology and the Stereotype of the Criminal*. Londres : Tavistock, 1968.

Clarke, Ronald V. *Situational Crime Prevention : Successful Case Studies*. New York : Harrow and Heston, 1992.

Conférence de Montréal sur les femmes et la sécurité urbaine. *J'accuse la peur*. Actes de la Conférence (Montréal, 1992). Textes préparés par Claire Varin. Montréal : C.U.M., 1992.

Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain. *Déclaration finale de la Conférence*. Montréal : la Conférence, 1989.

Conférence internationale sur la sécurité, les drogues et la prévention de la délinquance en milieu urbain. *Actes de la Conférence*. Paris : la Conférence,

1991.

Conklin, J.E. *The Impact of Crime*. New-York : Macmillan, 1975.

Cousineau, Marie-Marthe. « Le crime, la justice et les personnes âgées ». *Les cahiers de recherches criminologiques*, cahier no 7. Montréal : Centre international de criminologie comparée, 1987.

Cousineau, Marie-Marthe; Laberge, D.; Théorêt, B. *Prisons et prisonniers : une analyse de la détention provinciale durant la dernière décennie*. Montréal : Université du Québec à Montréal; Centre international de criminologie comparée, 1988. (Groupe de recherche et d'analyse sur les politiques et les pratiques pénales, cahier no 1).

Cousineau, Marie-Marthe; Normandeau, André. *Les coûts sociaux et économiques de la criminalité*. Montréal : Centre international de criminologie comparée, 1992.

Communauté urbaine de Montréal. *La police à l'heure de la concertation : recueil des conférences du Colloque. Actes du Colloque* (Montréal, 16-18 septembre 1990). Textes établis et revus par Johanne Doin et Marie-France Gamache. Montréal : C.U.M.; S.P.C.U.M; Québec : ministère de la Sécurité publique, 1991.

Crime Concern. *Family, School and Community : Towards a Social Crime Prevention Agenda*, Swindon : Crime Concern, 1992.

Curtis, L.A. *American Violence and Public Policy*. New Haven, CT : Yale University Press, 1985.

Cusson, Maurice. *L'analyse criminologique de la prévention situationnelle*. Montréal : Université de Montréal, École de criminologie, 1992.

Cusson, Maurice. *Croissance et décroissance du crime*. Paris : Presses universitaires de France, 1990.

Dankwort, Jürgen. « Détourner la violence conjugale? Vers une intervention efficace auprès des hommes violents » dans *Des hommes et du masculin*. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1992.

« Des communautés plus sûres : une stratégie sociale de prévention du crime au Canada ». *Revue canadienne de criminologie (numéro spécial)*, vol. 31, no 4 (1989).

van Dijk, J.J.-M.; Mayhew, Pat; Killias, Martin. *Experiences of Crime Across the World : Key Findings from the 1989 International Crime Survey*. (2^e édition) Deventer : Kluwer Law and Taxation Publishers, 1991.

van Dijk, J. « La politique des prévention des Pays-Bas » dans *La prévention de la criminalité urbaine*. Aix-en-Provence : Presses

universitaires d'Aix-Marseille, 1992.

Dumas, Marthe. *Le chiffre noir de la victimisation chez les jeunes*. Saint-Jérôme : l'Antre-Jeunes Inc., 1990.

Durand, S. *L'analyse de la peur du crime au moyen de la « carte mentale »*. 1981. Thèse de maîtrise en criminologie, Université de Montréal, École de criminologie.

(Haut de la page)

Eisenhower Foundation. *Youth Investment and Community Reconstruction : Street Lessons on Drugs and Crime for the Nineties*. Washington. D.C. : la Fondation, 1990.

États-Unis. President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice. *The Challenge of Crime in a Free Society : A report by the President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice*. Washington, D.C. : U.S. Government Printing Office, 1967. Président : Nicholas de B. Katzenbach.

Farrington, David P. « Répercussions des études longitudinales sur la prévention sociale ». *Revue canadienne de criminologie*, Vol. 31, no 4 (1989), p. 464-476.

Farrington, David P. « Age and crime » dans *Crime and Justice*, Michael Tonry and Norval Morris, éditeurs. Chicago : University of Chicago Press. vol. 7 (1986), p. 189-250.

Fédération canadienne des municipalités. *Pour des villes plus sûres*. Ottawa : la Fédération, 1992.

Figgie, H.E. *The Figgie Report on Fear of Crime : America Afraid. Part I : The General Public*. Willoughby, Ohio : A.T.O. Inc., 1980.

Fondation de la recherche sur les toxicomanies. *Les stratégies et les concepts essentiels*.

Ttoronto : la Fondation, 1986.

Forum des collectivités territoriales européennes pour la sécurité urbaine. *Villes en sécurité : prévention de la délinquance, des drogues et de la toxicomanie*. Paris : le Forum, 1992.

Fourcaudot, Martine. *Étude descriptive sur les agences de sécurité privée au Québec*. 1988. Thèse de maîtrise en criminologie, Université de Montréal, École de criminologie.

Fourcaudot, Martine : Prévost, Lionel. *Prévention de la criminalité et relations communautaires*. Sherbrooke : Les Éditions Modulo, 1991.

France. Commission des maires sur la sécurité. *Face à la délinquance, prévention, répression, solidarité : rapport Bonnemaïson au Premier Ministre*. Paris : la Commission, 1982.

France. Direction de la prévention à la délégation interministérielle de la ville de Paris. *Le rôle de la ville*. Textes préparés par Adeline Hazan. Paris : la Direction, 1992.

Fréchette, Marcel; LeBlanc, Marc. *Délinquances et délinquants*. Chicoutimi : Gaétan Morin, 1987.

Gariépy, J.; LeBlanc, M. *Écologie sociale et l'inadaptation juvénile à Montréal*. Montréal : Université de Montréal, École de criminologie, 1976. (Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile)

Garofolo, J. « The Fear of Crime : Causes and Consequences ». *Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 73, no 2 (1979), p. 80-97.

Grande-Bretagne. Home Office. *British Crime Survey*. Londres : HMSO, 1992.

Grande-Bretagne. Standing Conference on Crime Prevention. *Safer Communities : The Local Delivery of Crime Prevention Through the Partnership Approach*. Londres, HMSO, 1991.

Grande-Bretagne. Standing Conference on Crime Prevention. *Partnership in Crime Prevention*. Londre, H'SO, 1991.

Grande-Bretagne. Standing Conference on Crime Prevention. *Practical Ways to Crack Crime*. Londres, HMSO, 1992.

Graham, John. *Crime Prevention Strategies in Europe and North America*. Helsinki : Heuni, 1990.

Grenier, H.; Manseau, H. *Les petits commerçants victimes de vol à main armée*. Montréal : Centre international de criminologie comparée, 1977. (Groupe de recherche et d'analyse criminologiques, rapport no 5).

(Haut de la page)

Hakanson, Marianne. « Le Conseil suédois de prévention de la délinquance et la politique suédoise en matière de prévention de la criminalité » dans La prévention de la criminalité urbaine. Aix-en-Provence. Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1992.

Hamelin, M. *Les coûts sociaux du système pénal pour les femmes justiciables*. 1986. Thèse de maîtrise en criminologie, Université de Montréal, École de criminologie.

Hastings, Ross. « An Ounce of Prevention. ». *The Journal of Human Justice*, vol. 3, no 1 (1991), p. 85-95.

Hazan, Adeline. « *Le rôle de la ville* » dans *La prévention de la criminalité urbaine*. Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseilles, 1992.

Himelfarb, A. *Les coûts du crime pour les victimes : conclusions provisoires du sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain*. Ottawa : Ministère du Solliciteur général du Canada, 1984.

Institut Gamma. *Vision 2000 : Analyse des tendances à long terme. Plan stratégique du SPCUM 1991-1996*. Montréal : l'Institut, 1990.

Institut québécois d'opinion publique. *La perception de la sécurité publique au Québec*. Québec : l'Institut, 1992.

Institut Polytechnique Ryerson. *Une enquête nationale sur le mauvais traitement des personnes âgées au Canada*. Toronto : l'Institut; Ottawa : J. Phillips Nicholson, Policy and Management Consultants; Durham : University of New Hampshire, 1990.

Koeppel, Barbara. « A Company town Decays » dans « A Hedgehog Proposal » (Margaret B. Phillips). *Crime and Delinquency*, vol. 37, no 4 (1991), p. 555-574.

Ksenwski, M. *Le coût du crime : problèmes de schémas et méthodes*. Montréal : Université de Montréal, École de criminologie, 1977. (Diffusion restreinte).

Lamarche, M.-C.; Brillon, Y. *Les personnes âgées de Montréal face au crime : une recherche qualitative*. Montréal : Centre international de criminologie comparée, 1983.

Landreville, P.; Pires, A.P.; Blankevoort, V. *Les coûts sociaux du système pénal*. Montréal : Université de Montréal, 1981.

Laycock, Gloria. « *La première unité gouvernementale de la prévention de la criminalité* » dans *La prévention de la criminalité urbaine*. Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseilles, 1992.

Le Blanc, Marc. et al. *Évaluation de Boscoville : projet de recherche*. Montréal : Université de Montréal, Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, 1973.

Le Blanc, Marc; Fréchette, Marchel. *Male Criminal Activity from Childhood Through Youth : Multilevel and Developmental Perspectives*. New York : Springer-Verlag, 1989.

Lecor, J. « La peur du crime, dépossession de soi ». *Criminologie*, vol. XVI, no 1 (1983), p. 101-103.

Levens, B.R.; Dutton, D.G. *Le rôle de service social de la police - l'intervention lors de conflits domestiques*. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada, 1980.

Loeber. R.; Dishion. T.J. « Early Predictors of Male Delinquency ». *Psychological Bulletin*, vol. 94 (1983), p. 68-69.

Louis-Guérin, Christiane. « Les réactions sociales au crime : peur et punitivité ». *Revue française de sociologie*, vol. 25, no 4 (1984), p. 623-635.

[\(Haut de la page\)](#)

Manseau, H. *Les vols à main armée tels que vus par des victimes*. Montréal : Université de Montréal, École de criminologie, 1980.

Martin, J.-P.; Bradley, J. « Design of a Study of Crime ». *Research and Methodology*. Current Survey, 1964 (Tiré à part).

Midwest Center for Labor Research, *Social Cost Analysis of Possible Shutdown of Chrysler Plant 1, Fenton, Mo*. Textes préparés pour The St-Louis Labor Religious Community Coalition. Chicago : The Center, 1990.

Morissette, A. *Les réactions et les conséquences chez la victime d'un vol à main armée*. Montréal : Centre international de criminologie comparée, 1985, (Groupe de travail sur les vols à main armée, rapport technique no 11).

Morris, N. *Prisoners and Their Families*. London : Allen and Unwin, 1965.

National Crime Prevention Council. *Planning to Stop Crime in Our Cities*. Washington, D.C. : The Council, 1987.

National Crime Prevention Council. *The Success of Community Crime Prevention*. Washington, D.C. : The Council, 1987.

National Research Council. *Understanding and Preventing Violence*. A. J. Reiss et Jeffrey Roth, éditeurs. Washington, D.C. : National Academy Press, 1993.

Néron, J. *La gestion pénale des cas de non paiement d'amende : l'usage détournée de la prison*. Montréal : Université du Québec à Montréal et Centre international de criminologie comparée, 1988. (Groupe de recherche et d'analyse sur les politiques et les pratiques pénales, cahier no 3).

Normandeau, André; Pinsonneault, Pierre. *Le vol à main armée à Montréal : les voleurs parlent, les victimes se prononcent*. Montréal : Centre international de criminologie comparée, 1985, (Groupe de travail sur les vols à main armée : rapport final no 5).

Normandeau, André; Rico, José Maria. « *La criminalité au Québec 1960-1985 : tendances et configurations* » dans *La criminologie empirique au Québec : phénomènes criminels et justice pénale*. Montréal : les Presses de l'Université de Montréal, 1985.

Normandeau, André. « *L'avenir de la police communautaire au Canada* » dans *La prévention de la criminalité urbaine*. Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1992.

Normandeau, André; Hasenpusch, Burkard. « *Stratégie de prévention du crime au Canada* ». *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. 33, no 1 (1980), p. 9-20.

(Haut de la page)

Organisation des Nations Unies. Assemblée générale. *Prévention de la délinquance en milieu urbain*. Résolution adoptée à la huitième Conférence des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. New-York : ONU, 1990. A/CONF.144/28. 5 octobre.

Organisation des Nations Unies. Huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. *Prévention du crime et justice pénale dans le contexte du développement : réalités et perspectives (La Havane, Cuba)*. New-York : ONU, 1990.

Organisation des Nations Unies. Conseil économique et social. *Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la première session*. Vienne : ONU, 1992, (E/1992/30), 8 juin.

Quimet, Marc. « *Les tendances de la criminalité apparente et de la réaction judiciaire au Québec de 1962 à 1990* » dans *La criminalité empirique au Québec*. 2^e édition (à paraître). Montréal : les Presses de l'Université de Montréal, 1993.

« La peur du crime ». *Criminologie, (numéro spécial)*, Vol. XVI, no 1 (1983), p. 3-110.

« Le portrait d'une génération en devenir : les adolescents préfèrent l'amitié à l'argent et font plus confiance aux policiers qu'à leurs professeurs ». *Le Devoir*, 23 octobre 1992, p. A3.

Québec (Province). Assemblée nationale. *Journal des débats*. 32^e législature, vol. 26. Québec : Assemblée nationale, 1982.

Québec (Province). Commission québécoise des libérations conditionnelles. *Rapport annuel 1990/1991*. Québec : Les Publications du Québec, 1991.

Québec (Province). Commission des droits de la personne. Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques. *Enquête sur les relations entre les corps policiers et les*

minorités visibles et ethniques : rapport final. Montréal : la Commission, 1988. Président : Jacques Bellemare.

Québec (Province). Conseil exécutif. Secrétariat à la famille. *Familles en tête : Deuxième Plan d'action en matière de politique familiale 1992-1994*. Québec : le Secrétariat, 1992.

Québec (Province). Groupe de travail sur la lutte contre la drogue. *Rapport du Groupe de travail sur la lutte contre la drogue*. Québec : Les Publications du Québec, 1990. Président : Mario Bertrand.

Québec (Province). Ministère de l'Éducation. *Prévenir et contrer la violence à l'école : Document d'information*. Québec : le Ministère, 1988.

Québec (Province). Ministère de la Justice. *Politique d'intervention en matière conjugale*. Québec : le Ministère, 1986.

Québec (Province). Ministère de la Justice. *Prévention : dépôt des bilans des directions*. Québec : le Ministère, 1985a.

Québec (Province). Ministère de la Justice. Direction générale de la sécurité publique. *Projet pour une politique ministérielle en matière de prévention de la criminalité*. Québec : le Ministère, 1985b.

Québec (Province). Ministère de la Justice. Direction générale des services judiciaires. *Rapport d'activités 1990-1991*. Québec : Les Publications du Québec, 1991.

Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux. Comité sur les abus exercés à l'endroit des personnes âgées. *Vieillir en toute liberté : rapport du Comité sur les abus exercés à l'endroit des personnes âgées*. Québec : le Ministère, 1989.

[\(Haut de la page\)](#)

Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux. Groupe d'experts sur les personnes âgées. *Vers un nouvel équilibre des âges : rapport final*. Québec : le Ministère, 1991a. Président : Jean Pelletier.

Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux. Groupe de travail pour les jeunes. *Un Québec fou de ses enfants : Rapport du Groupe de travail pour les jeunes*. Québec : le Ministère, 1991b. Président : Camil Bouchard.

Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux. Groupe de travail sur l'évaluation de la Loi sur la protection de la jeunesse. *La protection de la jeunesse : plus qu'une loi. Rapport du groupe de travail*. Québec : le Ministère, 1992b. Président : Honorable Michel Jasmin.

Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux. Groupe

de travail sur l'application des mesures de protection de la jeunesse. *La protection sur mesure : un projet collectif : rapport du Groupe de travail sur l'application des mesures de protection de la jeunesse*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la prévention et des services communautaires, 1991c. Président : Jean Harvey.

Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux. *La politique de la santé et du bien-être*. Québec : le Ministère, 1992a.

Québec (Province). Ministère de la Sécurité publique. *Énoncé de politique ministérielle en matière de prévention de la criminalité : projet*. Sainte-Foy, (Québec) : le Ministère, août 1990a.

Québec (Province). Ministère de la Sécurité publique. Comité ministériel de lutte à la drogue. *Proposition d'un cadre de réflexion au sujet de la prévention des toxicomanies. Document de travail*. Sainte-Foy, (Québec) : le Ministère, 1992.

Québec (Province). Ministère de la Sécurité publique. *Pour une meilleure qualité de vie à l'aube du 21^e siècle*. Textes préparés par Michèle Désy-Martin. Sainte-Foy, (Québec) : le Ministère, 1989.

Québec (Province). Ministère de la Sécurité publique. *Rapport annuel 1990-1991*. Québec : Les Publications du Québec, 1991a.

Québec (Province). Ministère de la Sécurité publique. Direction générale de la sécurité et de la prévention. *Au moment de prendre position dans la lutte à la toxicomanie, proposition pour une politique ministérielle de prévention de la criminalité*. Sainte-Foy, (Québec) : le Ministère, 1990b.

Québec (Province). Ministère de la Sécurité publique. Direction générale de la sécurité et de la prévention. *Consultation ministérielle sur la prévention du crime, 11 octobre au 14 novembre 1998 : rapport de tournée*. Textes préparés par Eve Rey. Sainte-Foy, (Québec) : le Ministère, 1988.

Québec (Province). Ministère de la Sécurité publique. Direction des affaires policières. *Données de l'administration des corps de police municipaux, année 1991*. Sainte-Foy, (Québec) : le Ministère, 1992a.

Québec (Province). Ministère de la Sécurité publique. Direction des affaires policières. *État de la criminalité au Québec en 1991 : comparaisons avec 1990 et évolution de 1987 à 1991*. Sainte-Foy, (Québec) : le Ministère, 1992b.

Québec (Province). Ministère de la Sécurité publique. Direction des affaires policières. *Statistiques 1991, criminalité et application des règlements de la circulation au Québec : rapport préliminaire*. Sainte-Foy, (Québec) : le Ministère, 1992d.

Québec (Province). Ministère de la Sécurité publique. Direction générale

des services correctionnels. Direction de la probation. *Rapport annuel 1990-91*. Sainte-Foy, (Québec) : le Ministère, 1992b.

Québec (Province). Ministère de la Sécurité publique. Groupe de travail sur les relations entre les communautés noires et le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. *Une occasion d'avancer : rapport du Groupe de travail*. Sainte-Foy, (Québec) : le Ministère, 1992c.

Québec (Province). Ministère de la Sécurité publique. Table ronde sur la prévention de la criminalité. Questionnaire destiné au public : Résultats. Sainte-Foy, (Québec) : le Ministère, 1992e.

Québec (Province). Ministère des Finances. *Comptes publics, 1990-1991 : états financiers du gouvernement du Québec, année financière terminée le 31 mars 1991*. Sainte-Foy, (Québec) : le Ministère, 1991.

Québec (Province). Ministère du Solliciteur général. *Document de consultation préalable à l'adoption d'une politique ministérielle en matière de prévention de la criminalité*. Sainte-Foy, (Québec) : le Ministère, juin 1988.

(Haut de la page)

Rosenbaum, Dennis P. *Community Crime Prevention*. Newbury Park, Cal. : Sage, 1986.

Rosenbaum, Dennis P.; Heath, L. « The 'Psycho-Logic' of Fear Reduction and Crime Prevention Programs ». *Applied Social Psychology Annual*. J. Edwards, E. Posavac, S. Tindel, F. Bryant et L. Heath, éditeurs. New-York : Plenum, vol. 9, p. 203-230.

Rosenbaum, Dennis P. « The Theory and Research behind Neighborhood Watch; Is it a Sound Fear and Crime-Reduction Strategy? ». *Crime and Delinquency*, vol. 33 (1987), p. 103-134.

Rutter, Michael; Gilles, H. *Juvenile Delinquency : Trends and Perspectives*. Markham : Penguin, 1983.

Schneider, Hans J (éd.). *Victim in International Perspective*. New-York : De Gruyter, 1982.

Shearing, C.D. « À la recherche d'une police communautaire : l'histoire d'un grand ensemble de Toronto ». *Déviance et société*, Vol. 15, no 3 (1991), p. 353-359.

Sherman, L.W.C.; Milton, C.H.; Kelly, T.V. « Policing Communities : What Works? » dans *Communities and Crime, Crime and Justice : Review of Research*, A. Reiss et M. Tonry, éditeurs. Chicago : University of Chicago Press, vol. 8 (1986), p. 342-386.

- Sherman, L. W. « Attacking Crime : Police and Crime Control » dans *Modern Policing, Crime and Justice : A Review of Research*. M. Tonry et N. Morris, éditeurs. Chicago : University of Chicago Press, vol. 15 (1992), p. 159-230.
- Skogan, Wesley G. « Community Organizations and Crime » dans *Crime and Justice : Review of Research*. M. Tonry et N. Norris, éditeurs. Chicago : University of Chicago Press, vol. 10 (1988), p. 39-78.
- Skogan, Wesley. G. *Disorder and Decline*. New-York : The Free Press, 1990.
- Skogan, Wesley. G. « Fear of Crime and Neighborhood Change » dans *Communities and Crime, Crime and Justice : Review of Research*, A. Reiss et M. Tonry, éditeurs. Chicago : University of Chicago Press, vol. 8 (1986), p. 203-230.
- La société québécoise en tendances 1960-1990*. Textes préparés sous la direction de Simon Langlois. Québec : Institut Québécois de recherche sur la culture, 1990.
- Sondage Gallup les tribunaux se montrent trop cléments envers les criminels. La Presse, 16 novembre 1992, p. A9.
- Stinchcombe, Arthur et al. *Crime and Punishment : Changing Attitudes in America*. San Francisco : Jossey Bass Publishers, 1980.
- Tandem Montréal. *Évaluation des perceptions de la population montréalaise à l'égard du phénomène de peur ou d'insécurité en tenant compte d'expériences personnelles vécues*. Montréal : le groupe Léger & Léger, 1992.
- Vallée Johanne. « Prévention du crime : penser globalement, agir localement! ». *Porte ouverte : bulletin de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec*, vol. 4, no 1 (1992), p.3.
- Van der Voort, T.H.A. « Television Violence : A Child's-Eye View ». *Advances in Psychology*, vol. 32 (1986). Pays-Bas : Elsevier Science Publishers B.V.
- Ville d'Anjou, Opération Surveillance Anjou. *Rapport annuel*. Anjou : la Municipalité, 1992.
- Walgrave, Lode. « Une tentative de clarification de la notion de prévention ». *Annales de Vaucluse*, no 24 (1986), p. 38-48.
- Waller, Irvin. *Crime Prevention in a Community Policing Context : Working with Citizens and Community Agencies*,. Ottawa : Ministère du Solliciteur Général, 1989b.

Waller, Irvin. *La prévention de la délinquance à l'ordre du jour. Rapport introductif*. Conférence internationale sur la sécurité, les drogues et la prévention de la délinquance en milieu urbain. Paris : la Conférence, 1991.

Waller, Irvin. *Tendances actuelles de la prévention du crime en Europe : répercussions au Canada*. Ottawa : Ministère de la Justice, 1989a.

Webber, Alan M. « Crime and Management : An Interview with New York City Commissioner Lee P. Brown ». *Harvard Business Review*, vol. 69, no 1 (1991), p. 110-129.

Wilson, W.J. *The Truly Disadvantaged : The Inner City, the Underclass and Public Policy*. Chicago : University of Chicago Press, 1987.

Wilson, James Q.; Kelling, G. « Broken Windows : The Police Neighbourhood Safety ». *The Atlantic Monthly*, March 1982, p. 29-38.

Wolfgang, Marvin E.; Figlio, Robert, M.; Sellin, Thorsten. *Delinquency in a Birth Cohort*. Chicago : University of Chicago Press, 1972.

Wolfgang M. E. (1982) « *Basic Concepts in Victimological Theory : Individualization of the Victim* » dans *The Victim in International Perspective*. Hans J. Schneider, éditeur. New-York : de Gruyter, 1982.

([Haut de la page](#))

Liens pertinents

- [Lettre du Président de la Table ronde sur la prévention de la criminalité](#)
- [Introduction](#)
- [Section 1 : Un portrait de la criminalité au Québec](#)
- [Section II : La prévention de la criminalité : une nécessité](#)
- [Section III : Des actions à entreprendre](#)
- [Conclusion](#)
- [Annexes](#)
- [Bibliographie](#)



2002-03-19 15:46

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#)

[Déclaration de services aux citoyens](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation](#)

